

**DOCUMENT
DE
RÉFÉRENCE
2008**



ERAMET
DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

Sommaire

Le plan du Document de référence ci-dessous est en conformité avec l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

01	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	3	15.3. Modalités de rémunération des membres du comex	99
1.1.	Nom et qualité du responsable	3	15.4. Engagements de retraite	99
1.2.	Attestation du responsable du Document de référence	3	15.5. Autres engagements	99
02	CONTRÔLES LÉGAUX DES COMPTES – DÉNOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5	15.6. Rapports spéciaux sur options de souscription et actions gratuites	100
2.1.	Commissaires aux comptes titulaires	5	16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	103
2.2.	Commissaires aux comptes suppléants	6	16.1. Rapport du président du Conseil d'administration	104
03	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES – CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ	7	16.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration – Exercice 2008	112
3.1.	Informations historiques sélectionnées	8	17 SALARIÉS	113
3.2.	Chiffres clés de l'activité	9	17.1. Politique sociale	114
3.3.	Informations sur les capitaux propres du Groupe	11	17.2. Les grands axes de la politique ressources humaines en 2008	114
3.4.	Financement et ressources de liquidités	13	17.3. Effectifs	114
3.5.	Évolution récente et perspectives	13	17.4. Organisation du travail et rémunération	119
04	FACTEURS DE RISQUES	15	17.5. Dialogue social	120
4.1.	Risques de liquidité, de marché et de contrepartie	16	17.6. Formation	121
4.2.	Risques juridiques/litiges	19	17.7. Schémas d'intéressement du personnel	121
4.3.	Risques industriels	22	17.8. Hygiène, sécurité et santé	122
4.4.	Autres risques particuliers	25	18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	127
4.5.	Relations spécifiques avec les tiers	26	18.1. Pactes d'actionnaires	127
4.6.	Assurance/couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	27	18.2. Actionnaires et droits de vote	127
05	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	29	19 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	129
5.1.	Renseignements concernant la société	30	20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	131
5.2.	Investissements	32	20.1. Comptes consolidés de l'exercice 2008	132
06	APERÇU DES ACTIVITÉS	35	20.2. Comptes sociaux de l'exercice 2008	200
6.1.	La Branche Nickel	36	20.3. Comptes consolidés des exercices 2007 et 2006	225
6.2.	La Branche Manganèse	45	20.4. Assemblée Générale Ordinaire du 13 MAI 2009 – Texte des projets de résolutions	225
6.3.	La Branche Alliages	54	20.5. Politique de distribution des dividendes	235
6.4.	Organisation ERAMET/ERAMET holding	62	20.6. Honoraires des Commissaires aux comptes	236
07	ORGANIGRAMME	63	21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	239
7.1.	Organigramme du Groupe au 31 décembre 2008	63	21.1. Marché des titres de la Société	240
08	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DU GROUPE, USINES ET ÉQUIPEMENTS	65	21.2. Capital social	243
09	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE RÉSULTAT	67	21.3. Actes constitutifs et statuts	252
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX – RISQUE DE MARCHÉ	69	22 CONTRATS IMPORTANTS	257
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES	71	23 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	259
11.1.	Recherche et développement – une organisation spécifique au service des Branches	72	24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	261
11.2.	Réserves et ressources minérales	73	24.1. Politique de l'information	262
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	81	24.2. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société	263
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	83	25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	265
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	85	A ANNEXES	267
14.1.	Présentation des organes de direction et d'administration de la Société et du Groupe	86	Annexe 1. Liste des rapports – Exercice clos au 31 décembre 2008	268
14.2.	Situation personnelle des dirigeants	87	Annexe 2. Charte de l'Environnement	268
14.3.	Intérêts capitalistiques des dirigeants	92	Annexe 3. Développement durable	269
15	RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	93	Annexe 4. Politique de santé du groupe ERAMET	285
15.1.	Administrateurs - jetons de présence	94	Annexe 5. Tableau de réconciliation rapport financier annuel	286
15.2.	Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et/ou membres du comex	95	Annexe 6. Tableau de réconciliation règlement européen n° 809-2004	287
			Annexe 7. Liste et adresses des filiales consolidées au 31 décembre 2008	289
			Annexe 8. Lexique	293



ERAMET

Société anonyme au capital de
79 956 454,55 euros

Siège social : Tour Maine Montparnasse –
33, avenue du Maine – 75015 Paris.
Immatriculée au registre du commerce
et des sociétés de Paris sous le numéro
632 045 381.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008

Le présent document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2008, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêté des comptes à la date de son dépôt.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Personne responsable du Document de référence

01

➔ 1.1. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE

Monsieur Patrick Buffet
Président-Directeur général d'ERAMET.

➔ 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion* présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des

entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes 2008 consolidés présentés dans le Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 199 dudit document qui contient une observation pour changement de présentation dans le bilan.

Nom : Patrick Buffet
Fonction : Président-Directeur général
Signature : Fait à Paris, le 10 avril 2009

* *Figurant en chapitres 3, 4, 6, 11, 15 et 21 et en annexe 3.*

Contrôles légaux des comptes – Dénomination des Commissaires aux comptes

02

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés des trois derniers exercices a été assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit.

→ 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

A. Ernst & Young Audit

Société par actions simplifiée à capital variable.

Appartenant au groupe Ernst & Young.

Adresse : Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex.

Représentée par Monsieur François Carrega.

Associé responsable du contrôle : François Carrega.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le

28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003. Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008 pour une nouvelle durée de six exercices, par la nomination de la société Ernst & Young et Autres, 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, 438 476 943 RCS Nanterre le nouvel associé responsable du contrôle étant Monsieur Aymeric de la Morandière.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. Deloitte & Associés

Société anonyme au capital de 1 723 040 euros.

Adresse : 185 avenue Charles de Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Représentée par Monsieur Nicholas L.E. Rolt.

Associé responsable du contrôle : Nicholas L.E. Rolt.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 1997, et renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003. Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008 pour une nouvelle durée de six exercices, le nouvel associé responsable du contrôle étant Monsieur Alain Penanguer.

Il est précisé que, du fait de la fusion intervenue en 2004 par voie d'absorption de la société Deloitte Touche Tohmatsu (Commissaire aux comptes titulaire) par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (Commissaire aux comptes suppléant), le mandat de Commissaire aux comptes titulaire est poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit, laquelle a changé de dénomination pour adopter celle de Deloitte & Associés.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

→ 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

A. Jean-Marc Montserrat

Adresse : Tour Ernst & Young,

11 allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003. Il est proposé à l'Assemblée Générale

Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008 de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société Auditex, Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. Cabinet BEAS (Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables)

Société anonyme au capital de 8 000 euros.

Adresse : 7/9, Villa Houssay-92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Représentée par Alain Pons.

Il est précisé que, du fait de la fusion évoquée ci-dessus, la démission de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (dorénavant dénommée Deloitte & Associés) a conduit à proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 la nomination,

en remplacement, du Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables – BEAS.

Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008, pour une durée de six exercices.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

Informations financières sélectionnées – Chiffres clés de l'activité

03

Sommaire

3.1.	INFORMATIONS HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES	8
3.2.	CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ	9
3.2.1.	Éléments d'activité (données consolidées en millions d'euros)	9
3.2.2.	Comptes consolidés	10
3.3.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	11
3.3.1.	Fonds de roulement d'exploitation	11
3.3.2.	Trésorerie nette consolidée	11
3.3.3.	Provisions	12
3.3.4.	Autres dettes non courantes	12
3.3.5.	Capitaux propres	12
3.4.	FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS	13
3.4.1.	Lignes de crédit renouvelables	13
3.4.2.	Billets de trésorerie	13
3.5.	ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	13
3.5.1.	Information jusqu'à la date du Conseil d'administration	13
3.5.2.	Nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation à 100 % dans Eralloys (ex-Tinfos)	13
3.5.3.	Tendances 2009	14

→ 3.1. INFORMATIONS HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2008 environ 16 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros. Les trois métiers sont en croissance sur le long terme.

La Branche Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Septième producteur mondial de nickel, le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel, un des trois principaux producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. En 2006, ERAMET a fait l'acquisition du gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale pourrait permettre à terme un quasi-doublement de la production de nickel du Groupe.

La Branche Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon) et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.

La Branche Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides, le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs majeurs :

- des réserves minières de qualité tant en terme de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du forgeage matriçage, de la chimie des métaux et de l'hydrométallurgie.

La stratégie du Groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité sur des marchés en croissance sur le long terme :

- par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes ressources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux ;
- par le maintien permanent de ses activités au meilleur niveau de compétitivité internationale ;
- par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente ERAMET International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine ;
- par une politique de recherche et de développement dynamique, tant sur le plan des procédés que des produits ;
- par une gestion prudente permettant au Groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques ;
- par des acquisitions ciblées et complémentaires des activités existantes.

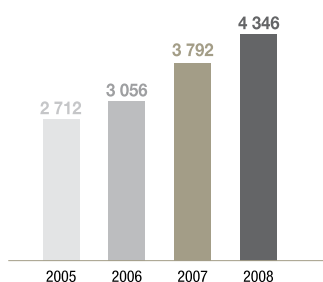
Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires.

→ 3.2. CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

Toutes les données sont établies selon le référentiel IFRS.

3.2.1. Éléments d'activité (données consolidées en millions d'euros)

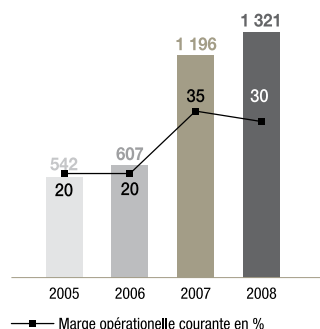
CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)



+ 15 %

Un chiffre d'affaires en hausse de 15 %, grâce à la hausse des prix du manganèse et compte tenu de l'intégration de Tinfos.

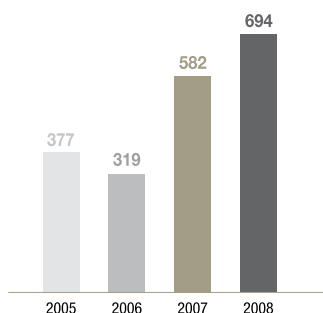
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EN MILLIONS D'EUROS)



+ 10 %

Hausse du ROC de 10 % malgré l'effet de la crise au 2^e semestre 2008.

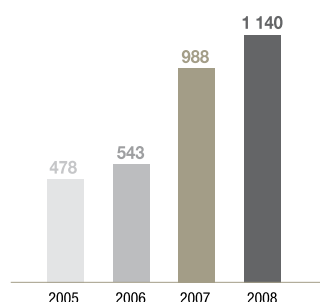
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)



+ 19 %

Hausse de 19 % du résultat net part du Groupe à 694 millions d'euros.

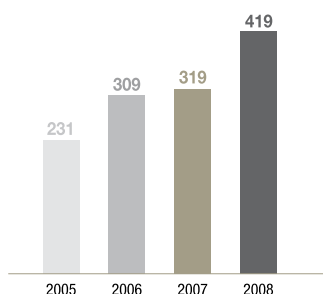
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (EN MILLIONS D'EUROS)



+ 15 %

Hausse de 15 % grâce aux prix du manganèse et à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

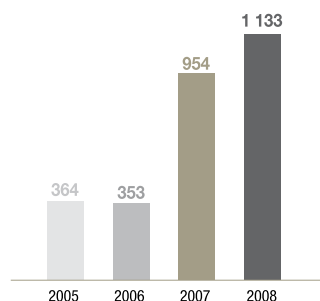
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (EN MILLIONS D'EUROS)



+ 31 %

Progression des investissements industriels à 419 millions d'euros malgré une réduction en fin d'année.

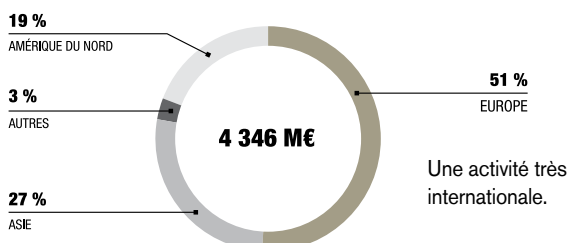
TRÉSORERIE NETTE (CONSOLIDÉE) (EN MILLIONS D'EUROS)



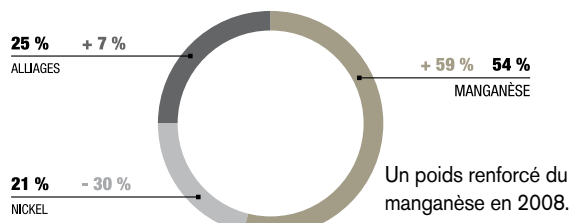
+ 19 %

Une situation financière encore renforcée avec une trésorerie nette consolidée de 1 133 millions d'euros fin 2008.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE

	2008	2007	2006
- Nickel	897	1 290	1 019
- Manganèse	2 348	1 473	1 147
- Alliages	1 102	1 033	892
- Holding et divers	(1)	(4)	(2)
Total	4 346	3 792	3 056
Chiffre d'affaires par zone géographique			
- Europe	2 224	1 985	1 532
- Amérique du Nord	812	643	638
- Asie	1 156	922	725
- Autres zones	154	242	161
Total	4 346	3 792	3 056

3.2.2. Comptes consolidés

(en norme IFRS et en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	4 346	3 792	3 056
Résultat opérationnel courant	1 321	1 196	607
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 140	988	543
Capitaux employés*	2 637	2 046	2 001
Investissements industriels	419	319	309
Effectif moyen	14 702	14 175	13 739

* Hors investissements Weda Bay.

Pour la cinquième année consécutive, ERAMET réalise un excellent résultat (résultat opérationnel courant de 1 321 millions d'euros, en augmentation de 10 % sur celui de 2007), grâce notamment à des prix très élevés du minerai et des alliages de manganèse sur les trois premiers trimestres, l'impact de la crise ayant été très marqué au 4^e trimestre 2008. L'année 2008 a été marquée par l'acquisition de 56 % en intérêt économique et 59 % en pourcentage de contrôle de la société norvégienne Tinfos dans la Branche Manganèse. La situation financière s'améliore et la trésorerie nette s'élève à 1 133 millions d'euros.

Compte de résultat

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 4 346 millions d'euros pour 3 792 millions d'euros en 2007, progressant de 15 %.

Cette augmentation de 554 millions d'euros est due pour l'essentiel à la hausse des prix de vente du manganèse et tient compte de l'intégration de la société Tinfos (hors activité négoce traitée en actif disponible à la vente) à partir du 1^{er} août 2008 (159 millions d'euros).

En revanche, les prix de vente d'ERAMET Nickel, après effet des couvertures nickel se sont établis à 10,2 USD/livre (22 440 USD/t) pour 13 USD/livre (28 600 USD/t) en 2007.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant s'établit à 1 321 millions d'euros par rapport à 1 196 millions d'euros en 2007, soit une marge opérationnelle courante de 30 %, en légère diminution par rapport à 2007 (32 %).

L'augmentation du résultat opérationnel courant de 125 millions d'euros qui comprend 62 millions d'euros pour Tinfos, résulte pour l'essentiel :

- d'un effet prix de vente positif de 717 millions d'euros dont - 260 millions d'euros chez ERAMET Nickel, 945 millions d'euros chez ERAMET Manganèse et 32 millions d'euros chez ERAMET Alliages ;
- d'un effet volume négatif de 82 millions d'euros dû essentiellement à la baisse des ventes chez ERAMET Manganèse au 4^e trimestre 2008 ;
- d'une très forte augmentation des coûts enregistrée dans les trois Branches du Groupe (fuel, fret, charbon, matières premières d'alliages...) pour 308 millions d'euros ;
- des effets négatifs sur l'activité et la productivité (196 millions d'euros) des baisses de production du dernier trimestre et d'événements non récurrents tels que la rénovation d'un four à SLN et de très fortes intempéries en Nouvelle-Calédonie au 1^{er} semestre ;
- de la baisse des cours du USD/€ (68 millions d'euros) : 1,4350 USD/€ par rapport à 1,3170 en 2007, après effet des couvertures.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Il s'élève à 1 243 millions d'euros en hausse par rapport à 2007 (1 139 millions d'euros) ; il intègre une déduction de 78 millions d'euros d'autres produits et charges opérationnels qui couvrent pour l'essentiel l'effet de dépréciations d'actifs à hauteur de 48 millions d'euros (dont 41 millions de tests d'impairment), la contrepartie de la revalorisation des stocks de produits finis de Tinfos pour 16 millions d'euros, ainsi qu'une charge de 14 millions d'euros due à l'aménagement du régime de retraite supplémentaire.

RÉSULTAT NET

Il s'établit à 855 millions d'euros pour 814 millions d'euros en 2007, après prise en compte :

- ➔ du Coût de l'endettement net, positif pour 34 millions d'euros, produit du placement de la trésorerie sur le marché ;
- ➔ des Autres produits et charges financiers qui représentent une charge de 75 millions d'euros, dont principalement 35 millions d'euros d'effet de change négatif, 25 millions d'euros de valorisation négative d'instruments financiers non qualifiés de couverture et 10 millions d'euros de charges de désactualisation ;
- ➔ d'un Impôt sur les résultats de 347 millions d'euros, soit un taux effectif de 29 % par rapport à 30 % en 2007. Le taux d'imposition encore

favorable dont bénéficie ERAMET est dû en 2008 au taux d'imposition applicable en Norvège (28 %) et à l'utilisation ou la reconnaissance de déficits non antérieurement reconnus chez ERAMET Manganèse.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Il s'élève à 694 millions d'euros par rapport à 582 millions d'euros en 2007, après 161 millions d'euros de part des minoritaires dans le résultat net.

Bilan Consolidé

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2008 à 5 969 millions d'euros par rapport à 4 874 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- ➔ Le besoin en fonds de roulement s'établit à 823 millions d'euros contre 781 millions d'euros au 31 décembre 2007 (y compris le besoin en fonds de roulement de Tinfos pour 121 millions d'euros), soit une diminution hors Tinfos traduisant les efforts de maîtrise du BFR du Groupe et une augmentation de la dette d'impôts ;
- ➔ Les capitaux propres, y compris les intérêts minoritaires, augmentent fortement : de 3 035 millions d'euros fin 2007 à 3 732 millions d'euros fin 2008.

➔ 3.3. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Ce paragraphe présente une analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2008 comparé au 31 décembre 2007.

3.3.1. Fonds de roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (stocks + clients – fournisseurs) était de 1 216 millions d'euros au 31 décembre 2008 par rapport à 1 125 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le ratio de besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires était de 28 % à fin 2008 contre 29,7 % à fin 2007, en légère baisse, malgré une très

forte augmentation des stocks (+ 337 millions d'euros) compensée par une baisse des créances clients due à la forte diminution des ventes au dernier trimestre (- 115 millions d'euros) ainsi qu'une augmentation des dettes fournisseurs (+ 130 millions d'euros).

3.3.2. Trésorerie nette consolidée

Financement ⁽¹⁾

La trésorerie nette ⁽²⁾ du Groupe s'élève à 1 133 millions d'euros au 31 décembre 2008 par rapport à 954 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette progression est notamment la résultante des flux suivants :

- ➔ 1 140 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (988 millions d'euros en 2007) ;
- ➔ (809) millions d'euros de flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements, dont principalement 419 millions d'euros

d'investissements industriels et 425 millions d'investissements financiers suite essentiellement à l'acquisition de Tinfos (y compris frais d'acquisition) ;

- ➔ (86) millions d'euros de flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres, dont pour l'essentiel 154 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET et 51 millions d'euros aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées et 114 millions d'euros en augmentation de capital rémunérant une partie de l'acquisition de Tinfos.

(1) Tableau de flux de l'endettement

(2) La trésorerie nette est composée de la Trésorerie et Équivalents de trésorerie, des Autres actifs financiers moins des Emprunts à moins et plus d'un an. Les obligations auparavant comptabilisées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 103 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les bilans et les tableaux de flux de trésorerie des exercices 2007 et 2006 ont été retraités pour tenir compte de ces changements.

3.3.3. Provisions

Les provisions s'établissent à 424 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 398 millions d'euros au 31 décembre 2007 et s'analysent en deux grandes catégories :

Engagements vis-à-vis du personnel

Les obligations du personnel au 31 décembre 2008 ont été évaluées conformément à l'IAS 19. Les engagements de retraites ont pour nature le versement d'indemnités de départ à la retraite, et de compléments de retraites.

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail et autres avantages accordés au personnel notamment en Nouvelle-Calédonie.

Les engagements intègrent également les restructurations et plans sociaux actuellement en cours, notamment en France (Branches Alliages et Manganèse), en Norvège, en Belgique et aux États-Unis (Marietta en 2008) pour la Branche Manganèse.

Le total de la provision pour obligation vis-à-vis du personnel se monte à 121 millions d'euros (moins 5 millions d'Actifs de régime classés en autres Actifs financiers non courants) soit un net de 116 millions d'euros pour 112 millions d'euros en 2007. Cette relative stabilité intègre cependant des variations importantes : intégration des sociétés Tinfos pour 13 millions d'euros et baisse de la provision notamment en France (5 millions d'euros) et aux États-Unis (4 millions d'euros). La valeur actuarielle des obligations se monte à 337 millions d'euros (dont 40 millions pour Tinfos) contre

247 millions d'euros en 2007, soit une augmentation hors Tinfos de 20 % qui s'explique par la modification du régime de retraites supplémentaires en France, ainsi qu'un changement du régime de retraites en Nouvelle-Calédonie. Les autres engagements sont globalement stables, la variation s'expliquant par la parité des monnaies notamment le dollar et la couronne norvégienne.

Remise en état des sites et risques environnementaux

Comme indiqué au chapitre 4.3., ERAMET constitue des provisions pour remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon, en fonction des coûts estimés et actualisés (taux 5,40 % en Nouvelle-Calédonie et 6,5 % au Gabon) de démantèlement des installations et de revégétalisation. Ces coûts sont revus périodiquement pour tenir compte des tonnages extraits et des coûts effectivement engagés. Le montant de la provision au 31 décembre 2008 est de 220 millions d'euros contre 198 millions d'euros au 31 décembre 2007 (cf. note 17.5 des comptes consolidés en chapitre 20.1). Les autres provisions environnementales intègrent les engagements nés des litiges ou des contraintes réglementaires. Le montant s'établit à 38 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2007. L'augmentation s'explique essentiellement par une provision de 11 millions d'euros concernant les pollutions du Fedafjord chez Tinfos, comptabilisée dans le goodwill d'acquisition et qui fera l'objet d'action d'une actualisation au cours de l'année 2009.

3.3.4. Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 22 millions d'euros et correspondent à la dette de Setrag SA, payable à l'État gabonais sur une période de vingt-cinq ans suite à l'achat de biens propres ainsi qu'à

une partie du stock de pièces détachées pour 12 millions d'euros et aux avantages fiscaux obtenus en Nouvelle-Calédonie (10 millions d'euros) et étalés sur 5 ou 6 ans.

3.3.5. Capitaux propres

Les capitaux propres de l'ensemble sont de 3 732 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3 035 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les variations de l'exercice s'expliquent essentiellement par le résultat de l'année (855 millions d'euros), les dividendes versés (205 millions

d'euros), l'augmentation de capital (119 millions d'euros) suite notamment à l'acquisition de Tinfos rémunérée en actions (114 millions d'euros), ainsi que par l'impact de la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers dans le cadre de l'application de la norme IAS 39 (-123 millions d'euros).

→ 3.4. FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

3.4.1. Lignes de crédit renouvelables

Le 24 mai 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit syndiqué en multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) pour une durée de cinq ans extensible à sept ans. En 2006 et 2007, ERAMET a demandé aux prêteurs l'extension d'un an de la durée. L'échéance de cette ligne a donc été portée au 24 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de

la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. ERAMET verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable. ERAMET a consenti un seul covenant (endettement financier net/capitaux propres de l'ensemble) détaillé au chapitre 4.1.1. Cette ligne n'a pas encore été utilisée au 31 décembre 2008.

3.4.2. Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie. En raison de la situation excédentaire de trésorerie et des conditions de marché, le programme a été suspendu au début de

l'année 2008. Au 31 décembre 2008, le montant des billets de trésorerie en circulation d'ERAMET était nul.

→ 3.5. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

3.5.1. Information jusqu'à la date du Conseil d'administration

ERAMET et Mitsubishi Corporation ont prévu de signer le 18 février 2009 un partenariat dans le cadre du projet de développement du gisement de nickel de Weda Bay en Indonésie. Mitsubishi Corporation a donné son accord pour acquérir auprès d'ERAMET 33,4 % de Strand Minerals, qui

détient 90 % de la société PT Weda Bay Nickel, aux côtés du groupe indonésien Antam.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

3.5.2. Nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation à 100 % dans Eralloys (ex-Tinfos)

Le 12 mars 2009, un nouvel accord, constituant la deuxième phase de l'acquisition de Tinfos et réalisable par voie d'apports en nature, a été conclu avec la société Halvor H. Holta Holding AS aux termes duquel la participation d'ERAMET au capital social d'Eralloys (production d'alliages, de manganèse, de dioxyde de titane et négoce) sera portée à 94,3 % et sa participation dans Tinfos-Notodden (production d'électricité) réduite à 34 %. À l'issue de ces opérations, Halvor H. Holta Holding AS détiendra 1,46 % du capital social d'ERAMET et les minoritaires d'Eralloys, détenant environ 6 % du capital, pourront se voir proposer un rachat, à leur choix, en numéraire ou en actions ERAMET.

Eralloys, consolidée par intégration globale à hauteur de 55,78 % depuis le 1^{er} août 2008, sera consolidée à partir de mai 2009 à 94,3 %, ce pourcentage pouvant être porté ultérieurement à 100 % lors du rachat des actions détenues par les minoritaires. Il n'y aura pas d'impact significatif sur la trésorerie nette du Groupe, l'acquisition se faisant par apport en nature. Le goodwill provisoire au 31 décembre 2008 sera ajusté durant l'année 2009 en fonction de la valeur définitive de cette seconde phase.

3.5.3. Tendances 2009

Perspectives du Groupe et mesures prises face à la crise mondiale

À court terme, la dégradation de l'environnement économique et un déstockage important se poursuivent, continuant à peser sur nos marchés. Le début de l'année 2009 restera très difficile. Les prix du nickel au LME sont restés très bas, à 4,92 USD/livre aux mois de janvier et février, tandis que la production d'acier inoxydable se maintient à un niveau faible. L'activité commerciale dans le minerai de manganèse est très limitée, les producteurs d'acier et d'alliages de manganèse poursuivant leur stratégie de déstockage. Les prix des alliages de manganèse subissent une érosion continue. Le ralentissement de l'activité pour la plupart des secteurs de la Branche Alliages se confirme.

Face à cette situation, ERAMET a décidé de renforcer ses mesures d'adaptation à l'évolution de la demande :

→ ERAMET Manganèse : réductions de production renforcées pour le 1^{er} trimestre 2009 dans le minerai et les alliages de Manganèse

Compte tenu de l'évolution défavorable du marché, ERAMET Manganèse réduira au 1^{er} trimestre 2009 sa production à environ 40 % de sa capacité pour le minerai (soit une réduction de 600 000 tonnes sur le trimestre) et à environ 35 % de sa capacité pour les alliages (soit une réduction de 150 000 tonnes sur le trimestre).

Au-delà du 1^{er} trimestre 2009, ERAMET Manganèse continuera à adapter ses productions de minerai et d'alliages en fonction de l'évolution de la demande. Par ailleurs, ERAMET Manganèse garde la capacité de répondre rapidement au rebond du marché lorsqu'il se produira.

→ ERAMET Nickel : confirmation de la réduction prévue au 1^{er} trimestre 2009

Compte tenu des perspectives actuelles de vente, la production de nickel a été ajustée dès le début de l'année 2009 à un rythme annualisé de l'ordre de 50 000 tonnes.

Un effort supplémentaire de réduction des coûts sera mis en œuvre rapidement. Au-delà du 1^{er} trimestre 2009, ERAMET Nickel continuera à adapter sa production à l'évolution du marché et renforcera ses mesures de réduction des coûts.

Les couvertures sur le nickel portent en 2009 sur près de 5 000 tonnes à environ 23 000 USD/tonne (10,5 USD/livre).

→ ERAMET Alliages : réduction de la production d'aciers rapides et mesures d'adaptation dans toute la Branche Alliages

Devant les incertitudes concernant le marché aéronautique (ralentissement de l'A320, décalage des programmes tels que le B787, l'A400M, ...), des mesures d'adaptation et un renforcement des plans de progrès sont mis en place de façon à conserver la compétitivité d'ERAMET Alliages.

→ Réduction des coûts et des investissements du Groupe

Dans tout le groupe ERAMET, au-delà des économies résultant directement des baisses de productions, des actions importantes de réduction des coûts ont été décidées. Après une réduction des dépenses d'investissement de 19 % en 2008 par rapport à ce qui était prévu, l'objectif d'investissement du Groupe pour 2009 a été réduit de 54 %, soit une réduction de 736 millions d'euros prévus à l'origine à

336 millions d'euros. Ce dernier chiffre est susceptible d'être revu à la baisse au cours de 2009 en fonction de l'évolution de la crise.

Les opérations de production de chrome de haute pureté à l'usine de Marietta aux États-Unis ont été suspendues.

Au cours des prochains trimestres, la fin prévisible des processus de déstockage et l'effet progressif des différents plans de relance devraient contribuer positivement à l'évolution de la demande pour les métaux d'alliages du Groupe.

À moyen terme, les efforts de réduction de production et les fermetures de capacités annoncés chez de nombreux producteurs devraient contribuer à limiter le surplus d'offre, tandis que le manque actuel de financements entraîne des réductions et des reports d'investissements importants, limitant l'accroissement des capacités de production.

À plus long terme, la poursuite de l'urbanisation et de l'industrialisation des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde, continuera à faire croître la demande de métaux d'alliages entrant dans la composition des aciers, tandis que la reprise économique dans les pays développés devrait accentuer encore la croissance de la demande. Compte tenu du sous-investissement prévisible au cours des prochaines années, ceci pourrait provoquer un nouveau déficit de l'offre et une augmentation corrélative des cours.

Partenariat avec le groupe Bolloré dans le lithium

Dans le cadre de son développement sur les marchés de nouveaux métaux à fort potentiel de croissance, ERAMET a engagé un partenariat avec le groupe Bolloré visant l'extraction et la transformation du lithium pour la fabrication de batteries électriques. Les deux Groupes étudient actuellement des développements possibles notamment en Amérique du Sud.

Une étape importante pour le projet Weda Bay en Indonésie : nouveau partenariat avec Mitsubishi Corporation

ERAMET et Mitsubishi Corporation ont annoncé le 19 février 2009 un partenariat dans le cadre du projet de développement du gisement de nickel de Weda Bay en Indonésie. Mitsubishi Corporation a donné son accord pour acquérir auprès d'ERAMET 33,4 % de Strand Minerals, qui détient 90 % de la société PT Weda Bay Nickel, aux côtés du groupe indonésien Antam.

Ce partenariat est une étape très importante pour le projet Weda Bay. Mitsubishi Corporation est un opérateur industriel et commercial de premier plan en Indonésie, ainsi qu'un acteur important dans le domaine de la mine et de la métallurgie à travers sa participation dans plusieurs grands projets et actifs opérationnels dans le monde. Weda Bay est un gisement de classe mondiale, dont les ressources mesurées, indiquées et supposées viennent d'être réévaluées à la hausse, à 5,1 millions de tonnes de nickel contenu. Les études pour le projet Weda Bay se poursuivront désormais avec le soutien de Mitsubishi Corporation, en plein accord avec Antam.

Facteurs de risques

04

Sommaire

4.1.	RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE	16
4.1.1.	Risque de liquidité	16
4.1.2.	Risques de marché	17
4.1.3.	Risque de contrepartie	19
4.2.	RISQUES JURIDIQUES/LITIGES	19
4.2.1.	Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	19
4.2.2.	Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers	20
4.2.3.	Litiges significatifs	21
4.3.	RISQUES INDUSTRIELS	22
4.3.1.	Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable	22
4.3.2.	Objectif « Zéro contentieux »	22
4.3.3.	Sites et sols pollués – Actions de remédiation	22
4.3.4.	Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	23
4.3.5.	Politique de prévention des risques industriels	24
4.4.	AUTRES RISQUES PARTICULIERS	25
4.4.1.	Risques spécifiques liés aux transports	25
4.4.2.	Risques liés à l'énergie	25
4.4.3.	Risques associés à des facteurs politiques	25
4.4.4.	Risque amiante	25
4.5.	RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES TIERS	26
4.5.1.	Dans la Branche Nickel	26
4.5.2.	Dans la Branche Manganèse	26
4.6.	ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR	27
4.6.1.	Politique générale de couverture du Groupe/Stratégie de couverture des risques	27
4.6.2.	Différentes catégories de police d'assurance souscrites	27

→ 4.1. RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

4.1.1. Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette, soit 1 133 millions d'euros au 31 décembre 2008. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

De plus, le Groupe dispose si nécessaire de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation d'une ligne de crédit renouvelables et/ou l'émission de billets de trésorerie.

Lignes de crédit renouvelables

En 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur une ligne de crédit renouvelable multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à sept ans. Conformément à la convention, le Groupe a, par deux fois, en 2006 et 2007, demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. La ligne destinée à financer

aussi bien l'exploitation que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport avec les conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant (cf. la rubrique covenants ci-dessous).

Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2008, ni la ligne de crédit renouvelable ni les billets de trésorerie ne sont utilisés, comme au 31 décembre 2007.

Autres dettes

Par ailleurs, certaines filiales du Groupe disposent de lignes de crédit, dont certaines tirées au 31 décembre 2008, notamment sous forme de crédit-bail et d'emprunts des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S, intégrées le 1^{er} août 2008.

Covenants

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Société	Type de ligne		Ratios	Montants
ERAMET	Ligne de crédit renouvelable	Endettement financier net/Capitaux propres de l'ensemble	< 1	600 M€
Erachem Comilog Inc.	Divers concours bancaires	EBITDA/Dettes financières	> 3	2 M USD
		Autres endettements financiers	> 500 K USD	
		Dettes financières/capitaux propres	< 1	
		Actifs circulants/passifs circulants	< 1,15	
GCMC	Divers concours bancaires	Immobilisations corporelles nettes	< 90 M USD	5 M USD
		Capitaux propres/total bilan	> 30 %	
		Capitaux propres	> 300 M NOK	
Tinfos AS ⁽¹⁾	Divers concours bancaires	Endettement financier net/Capitaux propres (hors Tinfos AS)	< 1	300 M NOK
		Capitaux propres/total bilan	> 35 %	
		Capitaux propres	> 200 M NOK	
Tinfos ¹⁾		EBITDA/Dettes financières	> 0,15	150 M NOK
Titan & Iron	Divers concours bancaires			
		Capitaux propres/total bilan	> 35 %	
Tinfos Jernverk AS ⁽¹⁾	Ligne de crédit renouvelable	Dettes financières/EBITDA	< 3	400 M NOK

(1) L'ajout des covenants des sociétés du Groupe Tinfos est consécutif au rachat de ces sociétés par le Groupe. Ces différents covenants sont respectés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Ces prêts ont été remboursés à fin février 2009.

4.1.2. Risques de marché

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont suivis par la Trésorerie Groupe.

4.1.2.1. Risque de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- ➔ les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe dispose de recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- ➔ les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales libellés en devises autres que l'euro.

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe

Le détail de ces couvertures est précisé dans le tableau ci-dessous :

ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres.

Le Groupe gère le risque de change bilantiel sur opportunité.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Depuis 2007, les opérations sont réalisées au travers de la société ad hoc Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois si le montant est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise

COUVERTURES DE CHANGE AU TITRE DU RISQUE TRANSACTIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Eur/Usd	693	Usd	1,44	946	Usd	1,40	505	Usd	1,34
Eur/Usd	(459)	Usd	1,30	(49)	Usd	1,32			
Eur/Nok	15	Eur	8,00	144	Eur	8,03	38	Eur	8,55
Eur/Gbp	(1)	Gbp	0,81	2	Gbp	0,79	-	Gbp	-
Gbp/Usd	2	Usd	1,72	4	Usd	1,90	-	Usd	-
Gbp/Sek	2	Gbp	12,52	2	Gbp	12,00	-	Gbp	-
Jpy/Sek	36	Jpy	0,08	60	Jpy	0,06	-	Jpy	-
Eur/Sek	(14)	Eur	11,27	6	Eur	9,52	-	Eur	-
Usd/Sek	18	Usd	7,40	8	Usd	7,41	-	Usd	-
Eur/Jpy	523	Jpy	141,88	620	Jpy	147,40	-	Jpy	-

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un passif de 64 millions d'euros essentiellement en raison de la remontée du dollar contre toutes devises (31 décembre 2007 : actif net de 69 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (facture émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- ➔ le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et
- ➔ le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture, sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché

au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 22.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du dollar aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 83 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 85 millions d'euros en cas de baisse des cours.

RISQUES BILANTIELS

En 2008, au titre de ces risques, l'emprunt de 232 millions de dollars relatif à l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc a été renouvelé. Par ailleurs, le Groupe a couvert le risque couronne norvégienne lié au règlement de l'acquisition des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S à 55,78 % de pourcentage d'intérêt (pourcentage de contrôle 58,93 %). Le Groupe a utilisé ses excédents de trésorerie pour financer la partie en numéraire de cette acquisition réalisée en couronne norvégienne.

COUVERTURES DE CHANGE AU TITRE DU RISQUE BILANTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2008

AUTRES COUVERTURES 2008

(en millions de devises)	Montants	Devises	Cours
EUR/USD	268	Usd	1,42

RÉPARTITION DES CONTRATS DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2008 (MONTANTS NOTIONNELS EN MILLIONS DE DEVICES)

DEVISE CONTRE EUR	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	1 580	509	2 472	1 582
JPY	828		315	520
GBP	3	1	2	4

DEVISE CONTRE NOK	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
EUR	79		117	117

DEVISE CONTRE SEK	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
JPY	66		60	30
GBP	3		2	1
USD	19		8	7
EUR	9	21	5	3

DEVISE CONTRE GBP	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	3	0	3	2

4.1.2.2. Risque de taux

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (Euro OverNight Index Average) ou EURIBOR (Euro InterBank Offered Rate) ;
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Dans ces conditions, une baisse des taux EONIA/EURIBOR de 10 points de base aurait un impact négatif de 1 million d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

4.1.2.3. Risque sur matières premières

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (aluminium).

Ni l'exposition au manganèse, ni celle au coke ne sont couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières. Les couvertures au risque d'aluminium et d'électricité ne sont pas significatives.

Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Pour le fioul, cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels.

ENCOURS DES CONTRATS DE MATIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2008 (montants notionnels en tonnes)

Nickel	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Tonnes	180	4 500	4 500

Fioul	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Tonnes	131 000	292 000	274 000

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est :

- 32 millions d'euros à l'actif pour le nickel (50 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2007) ;
- 55 millions d'euros au passif pour le fioul (4 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2007) ;

→ 1 million d'euros au passif pour l'aluminium (identique au 31 décembre 2007) ;

→ 4 millions d'euros au passif pour l'électricité (pas de couverture au 31 décembre 2007).

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, en contrepartie des capitaux propres pour le nickel et du compte de résultat pour le fioul, résumée comme suit :

(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
Variation de + 20 % des cours	(6)	15	n/s	n/s
Variation de - 20 % des cours	6	(16)	n/s	n/s

4.1.3. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment, placés chez la société dédiée du Groupe, Metal Securities.

- Pour le risque client, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire.

Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit manager est dédié à chaque branche du Groupe.

- Pour les contreparties bancaires, le Groupe fixe à travers les procédures de Metal Securities, des limites de placement en fonction du rating des contreparties. Chaque contrepartie fait également l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.

→ 4.2. RISQUES JURIDIQUES/LITIGES

4.2.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis et des concessions ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- la remise en état aux termes de l'exploitation.

Depuis novembre 2005, l'exploitation du chemin de fer au Gabon est soumise à un contrat de concession. De plus, l'ensemble des usines du Groupe respectent les réglementations qui leur sont applicables (permis d'exploitation notamment).

Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 %.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comporte vingt sociétés au 31 décembre 2008.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- la société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs - en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 - en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements

de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie ;

- de son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995 est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 et s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966 ;
- d'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source. À cet égard, le

13 janvier 2009, la France et les États-Unis ont signé un nouvel avenant à la convention du 31 août 1994 actuellement en vigueur. La disposition essentielle réside dans la possibilité pour les sociétés américaines et françaises de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération de retenue à la source sur les paiements de dividendes effectués entre les deux pays. Cet avenant devrait être ratifié aux États-Unis et en France courant 2009. Si l'entrée en vigueur de l'Avenant a effectivement lieu en 2009, l'exonération de retenue à la source en matière de dividendes sera « rétroactivement » applicable aux paiements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2009 ;

- il est à noter que, depuis le 1^{er} janvier 2008, la fiscalité chinoise est profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéfices à 25 %. Cette réforme n'entraîne pas de conséquences particulières pour les sociétés chinoises du groupe ERAMET.

4.2.2. Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers

Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la Branche Manganèse par Comilog).

Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres). Comme indiqué dans le paragraphe 4.1 Risques de marché, une partie de ces achats fait l'objet de couverture le plus généralement sur une base annuelle.

La mise en œuvre des accords de Bercy du 1^{er} février 1998 a trouvé son dénouement fin 2005. Les titres miniers du massif de Koniambo ont été dévolus à SMSP, ceux de Poum à la société Le Nickel-SLN.

Rappel du dossier minier calédonien

L'État français reste le garant de la bonne application de ces accords. ERAMET/Le Nickel-SLN resteront très vigilants quant au bon déroulement de la situation et veilleront au respect des engagements de Falconbridge repris par le groupe suisse Xstrata et à ce que le transfert des titres miniers soit effectivement lié à la construction d'une usine dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.

Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI détient, à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, 34 % du capital de la société Le Nickel-SLN, dans laquelle ERAMET détient 56 % et Nisshin Steel 10 %. Le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui a une durée de validité de dix ans renouvelables par périodes de cinq ans, comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET, réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

4.2.3. Litiges significatifs

Les litiges significatifs concernent les Branches Nickel et Manganèse.

4.2.3.1. Branche Nickel

LITIGES POLLUTION TERRAIN

Deux litiges (dont un perdure) ont opposé en Nouvelle-Calédonie la filiale Le Nickel-SLN et respectivement deux propriétaires éleveurs, Messieurs Gauzère (en Province Nord) et Newland (en Province Sud), qui ont engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers.

L'affaire Gauzère a donné lieu à une décision défavorable pour la société Le Nickel-SLN en première instance en mai 1999 mais la Cour d'Appel de Nouméa a ordonné le 15 juin 2000 une nouvelle mesure d'instruction.

L'affaire Newland a également fait l'objet d'une même mesure d'instruction. L'expertise concerne d'autres concessionnaires miniers et a été étendue aux collectivités. Un prérapport a été émis en janvier 2007 et fait l'objet d'un examen par les parties.

L'enjeu de ces deux litiges, provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2004, résidait principalement dans le risque d'effet d'entraînement que pourrait représenter le succès des plaignants auprès des autres riverains de massifs miniers. Par un arrêt du 1^{er} septembre 2005, la Cour d'Appel de Nouméa a débouté pour l'essentiel Monsieur Gauzère de sa demande, infirmant le jugement de première instance de mai 1999, en reprenant les conclusions du rapport de l'expert. Dans le litige opposant la société Le Nickel-SLN à Monsieur Newland, le dépôt du rapport de l'expert est intervenu le 28 décembre 2007. Il impute à la société Le Nickel-SLN une légère part de responsabilité, mais celle-ci, pour l'essentiel, est partagée entre les collectivités et d'autres mineurs. Les provisions constituées à hauteur de 1,4 million d'euros ont été conservées.

4.2.3.2. Branche Manganèse

RÉCLAMATION DE SOCIÉTÉS KAZAKHES

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont ERAMET Comilog Manganèse) devant le Tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007, en réclamant 335 millions d'euros de dommages et intérêts. ERAMET Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir, la Commission ayant

d'ores et déjà imposé des droits de douane sur une partie des produits, par un Règlement du 4 décembre 2007, décision qui fait l'objet d'une contestation devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. Le Tribunal de Bruxelles a rendu le 17 février 2009 une décision en faveur d'Euroalliages et de ses membres, en jugeant que seules les instances judiciaires de l'Union Européenne étaient compétentes pour entendre ce litige relevant d'une plainte anti-dumping. Ce jugement est susceptible d'appel dans le délai d'un mois suivant sa notification.

ANCIENS SALARIÉS DE COMILOG AU CONGO

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, Comilog exportait son minerai de manganèse par la République du Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes.

À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de Comilog par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité Comilog au Congo et le licenciement des salariés congolais.

Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile en République du Congo, un « *protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la cessation des activités de la Comilog en République du Congo* » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société Comilog, le 19 juillet 2003.

Par ce protocole, Comilog et la République du Congo mettaient ainsi fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de Comilog en République du Congo. En exécution de cet accord, Comilog réglait à la République du Congo une somme de un milliard deux cents millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au très important patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par Comilog.

Estimant cette indemnisation insuffisante, 867 anciens salariés de Comilog en République du Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le Bureau de Conciliation du Conseil de Prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de Comilog, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que Comilog.

Après en avoir délibéré et constaté un certain nombre d'irrégularités affectant les convocations, le Bureau de conciliation a décidé de renvoyer l'affaire à une nouvelle audience de conciliation fixée au 22 juin 2009.

Au vu des faibles fondements de ces actions, les sociétés défenderesses concernées n'ont pas constitué de provision.

ERAMET estime qu'il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou arbitrage, qui prise isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autre que celles détaillées ci-dessus.

→ 4.3. RISQUES INDUSTRIELS

4.3.1. Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable

Au sein d'ERAMET, la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) est en charge du suivi des aspects techniques du Développement Durable en lien étroit avec les trois Branches opérationnelles et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles.

Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers

ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités. Le Groupe dispose d'une Charte Environnement (cf. annexes du présent document).

En matière de conformité réglementaire, ERAMET s'est fixé un objectif de « Zéro contentieux » détaillé ci-après. Les diverses thématiques du risque industriel en lien avec les activités du Groupe que sont les situations de sites et sols pollués, le positionnement du Groupe en matière de réchauffement climatique ainsi que de l'adéquate prévention des risques industriels sont également passés en revue.

4.3.2. Objectif « Zéro contentieux »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations et de dialogue avec les autorités compétentes en cas de difficultés temporaires ou de conditions particulières d'exploitation. Il s'est fixé dans ce contexte en 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou plaintes pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait du Groupe aux obligations réglementaires des autorisations d'exploitation.

Le périmètre du bilan « zéro contentieux », a été élargi en 2008. Il intègre 12 sites supplémentaires, soit une couverture de plus de 70 % des sites industriels du Groupe.

Après une réduction par deux en 2007, le nombre de contentieux s'est maintenu à un très faible niveau en 2008. Par ailleurs, le Groupe n'enregistre aucune action judiciaire à caractère environnemental dans le périmètre d'étude.

Il est à noter qu'une part importante des contentieux sont antérieurs à la mise en place du présent bilan et ne relèvent plus de la seule responsabilité des sites industriels.

4.3.3. Sites et sols pollués – Actions de remédiation

Le Groupe attache la plus grande vigilance à la gestion des dossiers pouvant être à l'origine d'impacts potentiels sur les sols et sous sols du fait d'activités passées ou en cours. Une expertise dans le domaine a été développée avec l'expérience du dossier de cessation d'activité du site de Comilog France à Boulogne sur Mer et est capitalisée dans la gestion des dossiers existants ou encore de cession ou acquisition d'actifs. Ainsi à chaque fois que cela fut pertinent, les diagnostics ont été réalisés et les provisions financières adaptées.

Sur plusieurs sites, 2008 aura vu la réalisation de diagnostics de l'état des milieux en vue d'une gestion responsable des dossiers.

Chez Aubert & Duval à Gennevilliers, une approche complémentaire de celle menée en 2002 a été conduite sur la partie du site actuellement en suspension d'activité.

À Firminy, ce sont deux anciens crassiers qui font l'objet d'un diagnostic approfondi. De même, les actions initiées en 2007 dans le cadre des impacts constatés suite à une pollution hydrocarbures sur le site ont été menées à leur terme de façon tout à fait satisfaisante.

Sur d'autres sites comme chez ERAMET à Sandouville, les diagnostics sols ont été actualisés.

Dans la Branche Manganèse, le site de Freeport a vu l'aboutissement d'une procédure originale de réhabilitation d'un stockage de déchets par valorisation complète des métaux contenus dans les résidus supprimant ainsi une zone de stockage existante depuis de longues années.

Enfin, les travaux de réhabilitation du site de production de Comilog France à Boulogne sur Mer, fermé en 2003, ont été conduits à leur terme dans les délais impartis dans le strict respect des obligations de prévention et de protection de l'environnement. L'administration a donné son procès-verbal de recollement en mai 2008 soulignant l'excellente qualité de la gestion de ce dossier. Les terrains ont alors été restitués à l'administration de tutelle.

Parallèlement, le site ayant déclaré la cessation des activités de son centre de stockage de déchets dangereux de Manihen en juillet 2007, les travaux ont pu démarrer depuis juin 2008 faisant suite à la prise de l'arrêté préfectoral de remise en état en mai 2008.

4.3.4. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre

Au sein de la Direction Communication et Développement Durable, il existe depuis 2003 une fonction chargée des sujets liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe et dont les principaux rôles sont :

- participer activement aux comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (AFEP, MEDEF, FEDEM, FFA, Eurofer, Eurométaux, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités européennes et françaises dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet ;
- informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application ;
- définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires Industrielles ;
- fournir les informations sur les émissions de CO₂ et les prévisions d'émissions à la Direction Achats Groupe qui est chargée de gérer les comptes des sites français concernés du Groupe, dans le registre national des quotas de gaz à effet de serre (SERINGAS).

Directive 2003/87/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté

Les sites concernés sont les 4 aciéries de la Branche Alliages : Aubert & Duval, sites de Firminy (42) et des Ancizes (63) et Erasteel, sites de Commentry (03) et de Söderfors (Suède).

Première période : 2005 – 2007 (rappel)

Quotas cumulés des 4 sites sur la période (3 ans) = 308 707 quotas

Émissions cumulées de CO₂ = 289 230 tonnes de CO₂

Soit un surplus de 19 377 quotas sur la période.

Deuxième période : 2008 – 2012

Allocation annuelle de quotas pour les 4 sites = 137 452 quotas

Émissions 2008 des 4 sites = 95 146 tonnes de CO₂

Soit un surplus de 42 306 quotas sur la première année.

À noter qu'entre 2005 et 2008 les émissions spécifiques globales sur ces sites sont passées de 1,03 à 0,88 tonne de CO₂ émises par tonne d'acier liquide produite, soit une baisse de 15 % en 4 ans. Cette baisse a été obtenue par des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations émettrices et par le passage d'un combustible fuel à un combustible gaz sur plusieurs fours de réchauffage ou de traitement thermique à Erasteel Commentry.

Projet de modification de la Directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (post 2012)

Le projet de nouvelle Directive a été adopté par le Conseil et le Parlement européens. La prochaine période d'application sera de 8 ans (2013 – 2020).

L'extension du système d'échange de quotas d'émission aura comme impact sur le Groupe qu'outre les 4 aciéries déjà intégrées dans la Directive initiale (voir ci-dessus), les sites européens de production d'alliages de manganèse (ferromanganèse et silicomanganèse) seront également inclus dans le système, ce qui comprend les sites de Comilog Dunkerque, d'ERAMET Norway et de Tinfos (la Norvège, bien que ne faisant pas partie de l'Union Européenne, sera partie prenante du nouveau système).

Les émissions globales du Groupe ainsi soumises à quotas passeront d'environ 100 000 tonnes de CO₂ par an actuellement à environ 1 million de tonnes de CO₂ par an sur la troisième période.

La participation aux enquêtes de la DG ENTR de la Commission Européenne a permis de faire identifier nos activités comme étant dans des secteurs à « risque de fuite de carbone ». Cela permettra aux installations d'obtenir des quotas gratuits au lieu d'avoir à les acheter aux enchères, ce qui pour le Groupe représente une réduction considérable de cet éventuel impact financier.

Il reste à continuer à travailler avec les organisations professionnelles et les autorités afin de définir le nombre de quotas qui seront alloués au Groupe. Ces quotas seront très probablement en baisse importante, comparativement aux quotas alloués en périodes 1 et 2, puisque l'objectif de réduction globale des émissions européennes de CO₂ pour l'industrie est de 21 % en 2020 par rapport aux émissions de 2005.

Économies d'énergie

Depuis 2005, ERAMET a mis en place une démarche « Économies d'énergie » qui vise à réduire de 5 à 10 % la dépense en énergie du Groupe. Cette démarche, qui aide les sites à définir leur plan d'actions « Économies d'énergie » a d'abord été initiée sous forme de démarche pilote sur six sites du Groupe. Elle a ensuite été progressivement déployée sur l'ensemble des sites du Groupe ayant une consommation d'énergie significative.

La définition du plan d'action d'un site se fait en collaboration avec la Direction des Affaires Industrielles du Groupe qui peut faire appel à des experts extérieurs si besoin. Elle nécessite trois étapes : découverte/appropriation du procédé mis en œuvre par l'usine, « brainstorming » sur les idées potentielles, et définition du plan d'actions.

Les actions généralement retenues couvrent a minima les thèmes suivants :

- les équipements de production et leur performance énergétique (amélioration et entretien) ;
- l'exploitation de ces équipements (bonnes pratiques, ...) ;
- le comptage énergétique et le suivi de la performance énergétique, etc.

Une fois le plan d'actions défini, la Direction des Affaires Industrielles du Groupe continue d'accompagner les sites selon leurs besoins et leur demande un point d'avancement semestriel. L'avancement de la démarche est d'ailleurs présenté tous les ans au COMEX du Groupe.

À fin 2008, 22 sites (sur les 26 ciblés) disposent de leur plan d'actions, et leur avancement est variable d'un site à l'autre. Cependant, des actions concrètes ont été mises en place qui ont non seulement permis des gains substantiels mais qui ont parfois aussi permis de réduire l'impact environnemental.

Bilan Carbone Groupe

Lors de la réunion du 10 décembre 2007, le COMEX a approuvé la réalisation d'un « Bilan Carbone ® » sur l'ensemble du Groupe, suivant la méthode déposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

L'objectif essentiel d'un Bilan Carbone est de donner une image globale d'une activité avec un indicateur qui n'est plus d'abord économique, mais d'abord physique des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le bilan permet de faire ressortir des liens de dépendance « physique » qui ne sont pas apparents avec une analyse purement économique, mais qui sont pourtant porteurs de contraintes sur le long terme.

Le Bilan Carbone ERAMET a été établi en collaboration entre la fonction changement climatique, Carbone 4, société agréée par l'ADEME sur la

méthode, la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires Industrielles, la Direction Achats Groupe, les correspondants environnement de tous les sites du Groupe et les fonctions logistiques des 3 Branches (pour les émissions de CO₂ liées aux transports de fret).

La restitution complète des résultats du bilan est prévue en début 2009. Elle fait apparaître un volume annuel d'émissions d'environ 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Une analyse détaillée des sources d'émissions, au niveau du Groupe, au niveau de chaque Branche et au niveau de chaque site, permettra d'identifier des objectifs de réduction et de définir les plans d'actions correspondant ainsi que de persévérer dans la diminution d'émissions spécifiques, tel que cela a déjà été entamé dans le périmètre touché par la directive européenne.

4.3.5. Politique de prévention des risques industriels

Procédures Groupe de gestion de crise

Elles définissent la communication et les bonnes pratiques pour trois situations :

- **prévention des situations de crise** : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plans de contacts, identification des signaux faibles, reporting Groupe, exercices de simulation ;
- **gestion des incidents sérieux** : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication ;
- **lors d'une crise** : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites, hors Chine.

Dans le cadre de la première procédure, une action particulière a démarré en 2008, pilotée par la DC2D, sur l'identification des parties prenantes des sites et du Groupe.

Assistance méthodologique dans l'analyse des risques

La DC2D assiste les sites, dans le cadre de leurs études de dangers.

Cette analyse permet d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.

Ingénierie de prévention dans le cadre de la police Groupe d'assurance dommages, pertes d'exploitation

ERAMET a poursuivi en 2008 sa campagne de visites bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels en collaboration étroite avec l'assureur et la Direction des Assurances Groupe. Tous les sites présentant des risques industriels significatifs sont évalués tous les deux ans. Les 15 sites suivants ont été visités :

Alliages : AD Firminy, Erasteel Commentry, AD Les Ancizes, AD Issoire, Interforge.

Manganèse : Erachem Comilog Inc. Baltimore et New Johnsonville, Comilog Dunkerque, Erachem Comilog Tertre, ERAMET Norway Porsgrunn et Sauda, Comilog Ferro Alloys Guilin et Guangxi, GECC Chongzuo.

Nickel : ERAMET Sandouville.

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites sont mis à jour 3 fois dans l'année, sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques qui à ce jour, sont mises en place sur tous les sites.

Par exemple, pour les procédures standard Groupe définies avec les assureurs, en 2 ans l'indicateur de performance, sur l'ensemble des sites industriels intégrés dans la police Groupe, montre une progression de 39 à 68 % dans le respect strict des procédures et une réduction de 42 à 32 % pour le non-respect partiel des procédures.

Enfin, une forte implication des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de protéger de façon optimale les nouvelles installations. En parallèle des visites préventions, 10 réunions ont été organisées pour présenter aux assureurs les principaux projets d'investissements afin d'intégrer leurs préconisations dans la phase de conception des installations et de très nombreux contacts ont eu lieu pour des projets moins importants.

Police assurance environnement – Visites prévention

ERAMET a signé en 2007, une extension de sa police Responsabilité Civile Groupe incluant un volet Atteinte à l'Environnement (RCAE).

Il a alors été convenu avec l'assureur que 3 visites de sites seraient réalisées, en collaboration avec la DC2D, sur la première période juillet 2008 – juillet 2009. Trois sites représentatifs des activités de chacune des Branches du Groupe ont été choisis.

Il s'agit pour chaque site d'une visite de prévention d'une journée comportant une prise de connaissance de la situation réglementaire du site, une analyse documentaire, inventaire et évaluation des facteurs d'impact sur l'environnement, une visite terrain en compagnie de l'exploitant, une analyse technique par acquisition des données nécessaires à l'appréciation des impacts et une approche des plans d'actions engagés. Un rapport de visite comportant l'identification de la sensibilité au regard des risques et des recommandations d'évolutions sera établi par l'assureur avec un suivi interne coordonné par la DC2D du plan d'actions correspondant.

→ 4.4. AUTRES RISQUES PARTICULIERS

4.4.1. Risques spécifiques liés aux transports

Fret maritime

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés.

Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques (cf. ci-dessus).

Transports ferroviaires

Le Groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

4.4.2. Risques liés à l'énergie

L'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production, le Groupe a adopté, pour se protéger contre la hausse de ces coûts, une politique de diversification des sources d'énergie (électricité, fuel, charbon et gaz), n'excluant pas la conclusion de contrats de couverture chaque fois que cela est possible.

Une variation significative du prix de la ressource pourrait, toutefois, et en dépit des mesures prises, avoir dans le futur une incidence négative sur le résultat du Groupe.

4.4.3. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires.

En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés

comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne.

Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

4.4.4. Risque amiante

Les éléments relatifs à ce risque sont détaillés dans le chapitre « Hygiène et Sécurité » au paragraphe 17.8.5.

→ 4.5. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES TIERS

4.5.1. Dans la Branche Nickel

Contrat d'approvisionnement avec Nisshin-Steel

Nisshin-Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la société Le Nickel-SLN à ce jour. Cf. chapitre 4.2.2.).

Depuis 1991, ERAMET et Nisshin-Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin-Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie

La société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles – STCPI. Cette société représente les trois Provinces de

Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Iles (à majorité mélanésienne) de l'autre.

Cette participation, à l'origine, de 30 %, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie.

En application du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, cette participation a été portée à 34 % après l'Assemblée Générale du 23 juillet 2007.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir les actions de la société Le Nickel-SLN et d'ERAMET (4 % environ). Quatre administrateurs sur douze, plus un censeur, la représentent au Conseil d'administration de la société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quatorze la représentent au Conseil d'ERAMET. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Iles d'un côté, le Sud de l'autre.

4.5.2. Dans la Branche Manganèse

Avec l'État gabonais

Depuis sa création, Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 (participation légèrement supérieure à 25 %) et dispose de quatre administrateurs au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la Setrag dont Comilog est le partenaire de référence, à côté d'autres actionnaires gabonais.

Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels. Le programme de 3,5 millions de tonnes participe efficacement au développement social et économique du Gabon.

Avec le groupe Carlo Tassara

La société Carlo Tassara France (appartenant au Groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,94 % du capital et 7,77 % des droits de vote au 31 décembre 2008, sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société, n°207C0134 du 17 janvier 2007) et s'est substituée, le 17 janvier 2007 à la société Carlo Tassara International qui s'était elle-même substituée, le 20 décembre 2004, à la société Maaldrift BV (selon déclarations d'intention AMF n°204C1559, n°207C0134 et n°207C0137 – chapitre 21.3.6). Par ailleurs, la Société Carlo Tassara France est désormais également actionnaire de la société Comilog, en se substituant aux sociétés Formang et Maaldrift BV (appartenant également au Groupe de M. Romain Zaleski).

→ 4.6. ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

4.6.1. Politique générale de couverture du Groupe/Stratégie de couverture des risques

Organisation du Groupe

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DC2D et la recherche de solutions optimales risque-primés-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

Identification et maîtrise des risques

Le Groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées.

Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues.

Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

Réassurance

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance.

Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

Niveau des couvertures

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

4.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

Assurance responsabilité civile

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle.

La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques.

La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française).

Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices

locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde.

Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre.

Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur.

L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet.

Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a été renouvelé le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de 3 ans sans augmentation du montant des primes forfaitaires.

Par ailleurs courant 2007, une police spécifique responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour certaines filiales en France et en Europe et une police similaire d'un montant de 25 MUSD a été mise en place au début de l'année 2008 pour les États-Unis et le Canada.

Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques.

Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales pour les sociétés intégrées au programme comme pour les sociétés non intégrées. En 2008, seules les sociétés implantées en Chine ne sont pas intégrées dans le programme.

Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises.

Il a été renouvelé le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de deux ans avec des améliorations très significatives.

Depuis lors, à l'occasion de chaque date anniversaire, c'est-à-dire sans attendre l'expiration de la période de deux ans, le programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de garanties et de franchises. Il se voit en outre reconduit pour de nouvelles périodes de deux ans. Une attention toute particulière est portée aux préconisations émises par les assureurs dans le cadre des visites de prévention des sites, ce qui permet de personnaliser à la fois le programme de prévention et les conditions de couverture des sites.

Assurance transport

Jusqu'à fin 2007 les Branches Nickel et Manganèse disposaient chacune d'un programme d'assurance transport maritime pour le fret des minerais et des produits entre les sites industriels et vers les clients ; la Branche Alliages n'avait pas de programme particulier.

À la fin de l'année 2007, un appel d'offres a été lancé afin de mettre en place un programme Groupe mondial transport.

Ce programme couvre depuis le 1^{er} janvier 2008 toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements.

Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées placée auprès de la compagnie AIG, une police dite « affréteur » placée auprès du RAETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA.

La mise en place de ce programme a permis d'obtenir à la fois des conditions de garantie particulièrement favorables et une réduction des primes très substantielle.

Informations concernant L'émetteur

05

5.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	30
5.1.1. Raison sociale (article 2 des statuts)	30
5.1.2. Numéro d'enregistrement de la Société	30
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	30
5.1.4. Siège social (article 4 des statuts)	30
5.1.5. Histoire et évolution de la Société	31
5.2. INVESTISSEMENTS	32
5.2.1. Objectifs poursuivis	32
5.2.2. Principaux investissements	32

→ 5.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1.1. Raison sociale (article 2 des statuts)

ERAMET. Dans le présent document, la Société est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par « le Groupe ».

5.1.2. Numéro d'enregistrement de la Société

5.1.2.1. Registre du commerce de la Société/ SIRET

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27.

5.1.2.2. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris

Téléphone : + 33 (0) 1 45 38 42 42

Télécopie : + 33 (0) 1 45 38 41 28

Site internet : www.eramet.fr

Contrôle légal de la Société (article 20 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

Forme juridique et législation applicable

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce, (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

5.1.5. Histoire et évolution de la Société

La Société a été créée sous le nom de Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

1974- L'activité Nickel est filialisée sous le nom de société métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983- Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985- Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la société métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionnariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991- Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par ERAMET-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991- Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la société métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992- La société métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de société Le Nickel-SLN et ERAMET.

1994- Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994- Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

1995- Transfert de l'action ERAMET au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996- Prise de participation, par ERAMET, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai

de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997- Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à ERAMET 15 % du capital de Comilog. ERAMET détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998- Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999- Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI). L'Etat français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle ERAMET devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe ERAMET est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, d'importance voisine et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000- Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001- Lancement d'un programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

2002- Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003- Lancement d'un programme de restructurations dans les Branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) ;

→ cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;

→ lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2004- Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la Branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005- Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

Erasteel : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2006- Aubert & Duval : Ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

2007- Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo, dans le sud de la Chine.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage à marche réduite au 2^e semestre de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrirage à Tianjin. Les premières livraisons ont eu lieu en novembre 2007.

Juillet 2007 : échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poum.

2008- Juillet : acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien TINFOS (soit 55,78 % d'intérêt économique).

Octobre : accord comportant l'acquisition d'une option d'achat avec les actionnaires d'Otzojond Mining (Pty) Ltd. en vue de l'étude du développement éventuel du gisement de manganèse d'Otzojond en Namibie.

2009- Janvier : Convention signée avec la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'étude du développement des gisements de nickel de Prony et Creek Pernod en Nouvelle-Calédonie.

Février : Projet Weda Bay : partenariat et accord pour la cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonésie) à Mitsubishi Corporation.

→ 5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Objectifs poursuivis

Les dépenses d'investissements industriels du Groupe sont en forte hausse sur les dernières années à plus de 1,5 milliard d'euros en cinq ans. La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques

(Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

5.2.2. Principaux investissements

5.2.2.1. Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 231 millions en 2005, 309 millions d'euros en 2006, 319 millions d'euros en 2007 et 419 millions d'euros en 2008. En 2008, les investissements ont été fortement réduits au 2^e semestre (de près de 100 millions d'euros par rapport aux objectifs) en réaction à la crise. Les priorités d'investissement pour l'année 2009 ont également été révisées avec un objectif revu en baisse de plus de moitié.

Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement. Le programme de développement dans la Branche Nickel a été financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. La presse 40 000 tonnes dans la Branche Alliages est financée en partie par un crédit-bail. Le programme 3,5 millions de tonnes au Gabon a été également financé sur fonds propres.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

Les investissements financiers à caractère industriel représentent un montant de 164 millions d'euros en 2006 et de 32 millions d'euros en 2005. En 2005, ils sont constitués pour l'essentiel par l'achat des minoritaires de Bear Chemicals, filiale de GCMC pour 10 millions d'euros, par l'augmentation de capital de Setrag (concessionnaire du Transgabonais) pour 13 millions d'euros, et par l'acquisition de la SAS

Poum pour 6 millions d'euros de la SAS Poum, dans le cadre des accords de Bercy (cf. chapitre 4.2.2.). En 2006, ils comprennent l'acquisition de la société Weda Bay en Indonésie, suite à une OPA amicale. Il n'y a pas eu d'investissement financier significatif en 2007. En 2008 les investissements financiers représentent un montant de 425 millions d'euros, principalement liés à l'acquisition de la participation majoritaire de Tinfos AS en Norvège.

5.2.2.2. Détail des investissements par Branche et nature des principaux projets

BRANCHE NICKEL

Branche Nickel	2005	2006	2007	2008
Investissements comptabilisés	68 M€	125 M€	135 M€	189 M€
▪ Dont principaux projets :				
- Projet Augmentation de capacité				
- Engins mobiles				
- Four FD 9 SLN				
- Études Weda Bay				
- Investissements financiers : Weda Bay				

➔ **Augmentation de capacité Le Nickel-SLN** : le dernier volet de ce programme correspondant à la mise en production de l'unité de traitement des Minerais de la mine de Tiébaghi a été conclu avec l'inauguration de cette unité en novembre 2008. Les installations sont actuellement en cours de tests/améliorations avec une production qui a commencé à être expédiée sur Doniambo.

➔ **Modernisation de l'outil de production Le Nickel-SLN** : pour conforter le niveau de production visé, un important programme de mise à niveau de l'outil de production à Doniambo et sur mines a parallèlement été mis en place en Nouvelle-Calédonie.

À Doniambo, ce programme a débuté en 2006 avec depuis, la réfection de deux fours rotatifs et celle du four électrique n° 9 réalisée en 2008 dans le respect du planning envisagé. Un très important volet environnemental est compris dans ce programme (projet « Doniambo propre »).

Sur mines, le renouvellement des engins mobiles se poursuit, les installations fixes des centres SLN actuels sont en cours de

modernisation. L'ouverture de plusieurs mines dont l'activité sera soustraite est en cours de préparation.

➔ **Étude d'une éventuelle nouvelle Centrale électrique Le Nickel SLN.** Des études d'Avant-projet pour la construction éventuelle d'une nouvelle centrale électrique se sont poursuivies.

➔ **Eurotungstène et Le Havre-Sandouville.** À Sandouville, un investissement de fabrication d'un nouveau produit destiné essentiellement au marché de l'électronique a été mis en production. À Eurotungstène, plusieurs projets de faible ampleur mais permettant la production de nouveaux produits ont été réalisés.

➔ **Projet Weda Bay.** Les études se poursuivent, tant en Indonésie qu'en France, afin de réunir tous les éléments indispensables aux diverses décisions nécessaires au projet. Les autorisations administratives ont été initiées conformément à la réglementation locale.

Pour l'ensemble de la Branche Nickel, la crise internationale apparue fin 2008 a conduit à une révision des niveaux et plannings d'investissements sur fin 2008 et 2009. Certaines opérations envisagées fin 2008 ont été reportées à 2009 ou ultérieurement.

BRANCHE MANGANÈSE

Branche Manganèse	2005	2006	2007	2008
Investissements comptabilisés	94 M€	122 M€	129 M€	145 M€
▪ Dont principaux projets :				
- Projet Comilog				
- Projet EMD				
- Projet de rattrapage Setrag				
- Relining Four Sauda				

→ **Études projets d'augmentation de capacité au Gabon.** Le projet d'augmentation de capacité à 3,5 Mt/an est achevé. En 2008, un projet pour franchir une nouvelle étape a été engagé. Ce projet a pour objectifs à moyen terme :

- la valorisation de ressources inexploitées sur le site de Moanda (sédiments de la rivière Moullili) ;
- la suppression de tous les rejets de la laverie ;
- l'atteinte d'une capacité annuelle de 4 Mt/an.

→ **Étude de faisabilité « OKOUMA ».** Cette étude a pour objet l'exploitation d'un plateau proche de quelques kilomètres du plateau exploité actuellement par Comilog SA au Gabon. Renfermant un minerai d'une richesse équivalente à celle extraite du plateau actuel et permettant la reprise d'une partie des installations existantes, ce plateau devrait permettre de pérenniser la production de minerai au rythme de 4 Mt/an (sur la base du rythme actuel) à un horizon supérieur à 2050.

En 2008, le programme de sondages mis en place en 2007 s'est intensifié. Parallèlement, un effort particulier a également été porté sur la connaissance des bordures du plateau actuellement en exploitation à Bangombé. Ceci a permis de mettre à jour des réserves supplémentaires.

→ **Projet « Rattrapage Setrag ».** Le projet de rénovation des voies et infrastructures fait suite à la signature du contrat de concession de l'exploitation ferroviaire du Transgabonais par Setrag, filiale de

Comilog SA Ce projet, qui s'étale sur plusieurs années, porte sur la remise à niveau et la modernisation de la voie, des installations ferroviaires et du matériel roulant. Il pérennise le débouché du minerai de Comilog SA tout en améliorant le service aux autres clients du Transgabonais.

2007 a vu les premières réalisations significatives avec la pose de 37 000 traverses et 7 200 mètres de rails. En 2008, ce rythme s'est encore intensifié avec le remplacement de 64 000 traverses et de 29 000 mètres de rails.

→ **Étude des projets Mn métal et SiMn à Moanda :**

Ce projet de nouvelle usine située à proximité de la mine de Moanda, permettrait la valorisation de ressources minérales pauvres actuellement inexploitées, pour l'élaboration de SiMn et de Mn métal. L'alimentation électrique serait obtenue d'une centrale hydroélectrique publique à construire dans une zone proche de Moanda.

→ **Étude du projet New Guilin.** Ce projet consiste à édifier à Guilin une nouvelle usine d'alliages de manganèse en remplacement de l'usine actuelle obsolète et située dans une zone que les autorités veulent affecter à d'autres activités non industrielles. La nouvelle usine sera orientée sur la production d'alliages affinés en cohérence avec l'évolution du marché en Chine et la stratégie de la Branche.

→ **Projet « Electrolytic Manganese Dioxide » (« EMD ») Chine.** Le projet d'implantation en Chine d'une unité de production de dioxyde de manganèse électrolytique (« Electrolytic Manganese Dioxide ») est entré dans sa seconde phase qui devrait s'achever courant 2009.

BRANCHE ALLIAGES

Branche Alliages	2005	2006	2007	2008
Investissements comptabilisés	66 M€	58 M€	54 M€	83 M€
▪ Dont principaux projets :				
- Projet 40KT				
- Capacité Acierie Ancizes				

La Branche Alliages a fortement accru ses investissements en 2008 pour un montant de 83 millions d'euros :

Aubert et Duval a investi en majorité dans toutes ses usines dans le cadre de son plan de réduction des cycles, amélioration de la compétitivité et accroissement de capacité. Les investissements significatifs concernent l'augmentation de la capacité/fiabilité de l'Acierie des Ancizes, la rénovation et l'augmentation du parc de fours de traitement thermique dans l'ensemble de ses usines. L'unité 40 000 Tonnes a bénéficié d'un complément d'investissement qui achève le projet initial.

Les investissements d'Erasteel correspondent principalement à un projet d'amélioration de la captation des émissions de fumée du four électrique et une unité de déshuilage et compaction de copeaux à Commeny, à la deuxième phase de l'investissement d'un atelier d'étirage en Chine à Tianjin et la mise place d'un ERP SAP sur les sites suédois et de Champagnole. Des investissements complémentaires ont porté sur la productivité, l'amélioration de la qualité, l'optimisation des coûts d'énergie, l'augmentation de la capacité pour accompagner le plan industriel.

Aperçu des activités

06

6.1.	LA BRANCHE NICKEL	36
6.1.1.	Le marché du nickel	36
6.1.2.	Présentation de la Branche Nickel d'ERAMET	40
6.2.	LA BRANCHE MANGANÈSE	45
6.2.1.	Le marché du manganèse	45
6.2.2.	Présentation de la Branche Manganèse d'ERAMET	49
6.3.	LA BRANCHE ALLIAGES	54
6.3.1.	Les métiers de la Branche Alliages	54
6.3.2.	Les marchés de la Branche Alliages	54
6.3.3.	Procédés de production des aciers à hautes caractéristiques et superalliages	55
6.3.4.	Les producteurs d'alliages	56
6.3.5.	Structure de la Branche Alliages	57
6.4.	ORGANISATION ERAMET/ERAMET HOLDING	62

→ 6.1. LA BRANCHE NICKEL

6.1.1. Le marché du nickel

6.1.1.1. La demande de nickel

PROPRIÉTÉS DU NICKEL

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en alliage avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

UTILISATIONS DU NICKEL

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie en 2008 comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel) :	58 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel) :	14 %
Galvanoplastie (nickelage) :	9 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel) :	9 %
Batteries rechargeables :	5 %
Monnaie :	2 %
Autres (dont catalyse) :	3 %

* Nuances austénitiques, y compris séries 200 à bas nickel. Sources : estimations ERAMET.

USAGES FINAUX DU NICKEL

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement remplaçable dans ces différents usages.

Acier inoxydable (« inox »)

Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs, notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Alliages base nickel

Superaliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NICKEL

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2008, le nickel issu du recyclage représentait environ 47 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

MARCHÉ DU NICKEL

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes est en train d'émerger.

Plus récemment est apparue une substitution entre nuances d'acier inoxydable. Les cours très élevés du nickel jusqu'en 2007 ont provoqué le développement de nuances à bas nickel « séries 200 » (1 à 4 % de Ni contenu) ou sans nickel « séries 400 », tandis que les aciers inoxydables austénitiques « séries 300 » (environ 8 à 10 % de Ni contenu) ont perdu environ 18 points de part de marché mondial de 2002 à 2007. Ce phénomène de substitution s'est très fortement ralenti en 2008, les « séries 300 » regagnant même un point de part de marché.

6.1.1.2. L'offre de nickel

LES TROIS TYPES DE MINÉRAIS DE NICKEL

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

Minerais sulfurés.

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel carbonyle).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier.

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniac ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier.

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République Dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Depuis 2006, des importations importantes de garniérites et de latérites à basse teneur en nickel ont été faites par la Chine pour produire des fontes au nickel à basse teneur (dénommé Nickel Pig Iron ou Nickel Basic Feed) en convertissant des anciens hauts fourneaux de production de fonte. Il s'agit généralement d'une filière peu compétitive et à fort impact sur l'environnement.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION MINIÈRE PAR PAYS EN 2008

PRODUCTION MINIÈRE 2008 EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL CONTENU

Russie	267,5	18 %
Canada	257,1	17 %
Indonésie	204,1	14 %
Australie	191,0	13 %
Nouvelle-Calédonie	107,8	7 %
Colombie	77,0	5 %
Cuba	70,5	5 %
Chine	68,4	5 %
Bésil	38,4	3 %
Botswana	34,9	2 %
Philippines	34,8	2 %
Afrique du Sud	31,7	2 %
République Dominicaine	18,8	1 %
Grèce	18,6	1 %
Macédoine	15,3	1 %
Vénézuela	10,9	1 %
Ukraine	8,0	1 %
Zimbabwe	7,9	1 %
Espagne	7,6	1 %
Serbie	5,4	0 %
Finlande	3,3	0 %
Turquie	1,2	0 %
Zambie	1,2	0 %
Kazakhstan	0,8	0 %
Norvège	0,4	0 %
Monde	1 482,6	100 %

Prévisions – Source : International Nickel Study Group, INSG.

COÛTS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE
DU NICKEL

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel. Pour un nouveau projet comportant une nouvelle mine et une nouvelle usine intégrée d'une capacité de 55 000 à 70 000 tonnes par an (soit environ 4 % de l'offre mondiale), il faut investir environ 4 milliards de dollars USD. Ceci correspond à un coût de l'ordre de 28 à 36 USD par livre (soit 62 000 à 80 000 USD/tonne) de capacité annuelle.

Il faut noter que le coût des extensions de capacité peut être évalué à environ la moitié seulement de celui d'une nouvelle usine.

DÉLAIS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS INTÉGRÉS
DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 3 à 7 ans ;
- étude de préfaisabilité : 1 à 2 ans ;
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans ;

→ étude de faisabilité bancaire : 1 à 2 ans ;

→ construction (mine et usine) : 3 à 4 ans.

La durée minimum est ainsi de dix à quinze ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DU NICKEL

La lixiviation (mise en solution) acide est aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter les nouveaux gisements. En effet, elle permet de traiter les latérites qui n'étaient pas exploitées par voie pyrométallurgique ainsi que les garniérites à teneur plus faible. De plus, ce procédé est très peu consommateur en énergie et permet de valoriser le cobalt contenu dans les minerais. ERAMET a développé son propre procédé de production par hydrométallurgie, qui pourrait être déployé industriellement pour la première fois sur son projet Weda Bay Nickel en Indonésie et serait également particulièrement adapté aux minerais de Nouvelle-Calédonie non traitables par pyrométallurgie à Doniambo.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme le relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin.

6.1.1.3. Les producteurs de nickel

Année 2008 (en milliers de tonnes de nickel contenu)		Production métallurgique Produits finis	
Norilsk	Russie/Finlande	254,6	19 %
Vale Inco	Indonésie/Canada	237,9	17 %
BHP Billiton	Australie/Colombie	120,1	9 %
Xstrata (Falconbridge)	Canada/République Dominicaine	106,9	8 %
Jinchuan	Chine	104,6	8 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	55,5	4 %
ERAMET *	France/Nouvelle-Calédonie	51,1	4 %
Cubaniquel	Cuba	36,7	3 %
Sherritt	Cuba/USA	32,0	2 %
Pamco	Japon	30,5	2 %
Autres		332,9	24 %
Total		1 362,8	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation ERAMET.

* ERAMET : garnièrite pour l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

6.1.1.4. Les prix du nickel

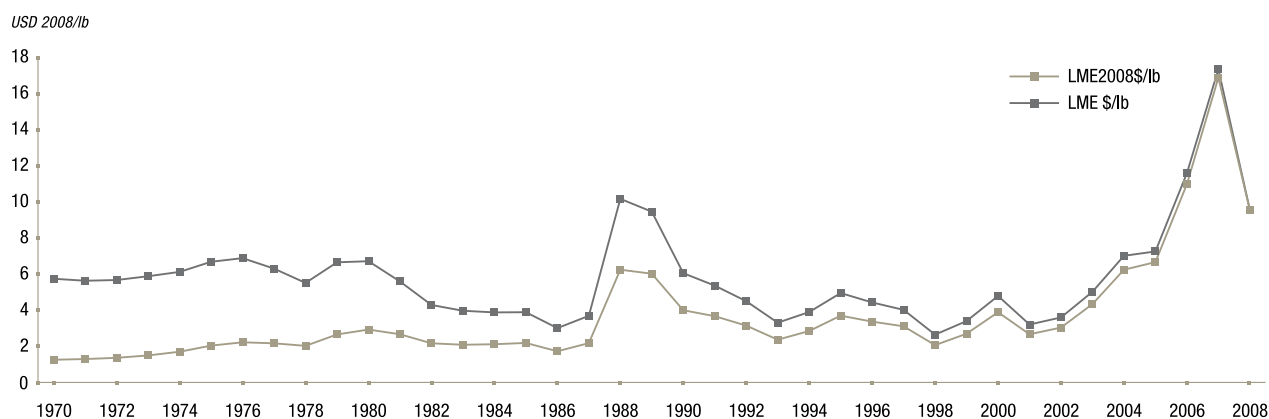
Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au London Metal Exchange (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une

livraison physique. Les volumes traités annuellement sur le nickel au LME représentent entre quinze et trente fois la demande physique mondiale.

En janvier 2007, ERAMET est devenue Associate Trade member (Category 5) du London Metal Exchange.

Le poids des intervenants financiers sur le LME se traduit par une forte volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2008/livre) :



Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, ainsi que l'exploration et le financement de nouveaux projets.

Le cours moyen historique du nickel au LME entre 1979 et 2008 est de 4,3 USD/livre, soit 9 500 dollars par tonne et le cours futur à long terme estimé par les analystes des métaux de commodité se situe dans une fourchette d'environ 8 à 9 USD/livre, soit de 17 600 USD/t à 19 800 USD/t.

6.1.1.5. Situation du marché du nickel

L'année 2008 a été marquée par une baisse très significative du prix du nickel sur le marché international.

Le prix moyen annuel en dollar constaté à la Bourse des Métaux non ferreux de Londres (London Metal Exchange, LME) s'est établi à 9,58 USD/livre en 2008, soit une baisse de 43 % par rapport à la moyenne 2007, qui s'établissait à 16,89 USD/livre. Le prix du nickel s'est particulièrement dégradé depuis le mois d'avril 2008, passant d'une moyenne mensuelle de 13,05 USD/livre en avril à 4,39 USD/livre en décembre (- 66 %). Cette forte baisse s'explique principalement par la forte chute de la demande de nickel, brutalement accentuée sur le 3^e trimestre et encore accélérée sur le 4^e trimestre, en ligne avec le développement de la crise économique mondiale. Par ailleurs les montants investis par les acteurs non physiques (fonds de pension, hedge funds...) sur les métaux non ferreux ont également été en net retrait, participant au mouvement baissier.

Le marché de l'inox en 2008, qui absorbe environ 60 % du nickel primaire mondial, a été caractérisé par un effondrement de la demande mondiale sur la 2^e partie de l'année, alors que le marché s'était relativement bien tenu sur

le 1^{er} semestre. L'industrie de l'inox a été directement impactée par la crise du secteur automobile et de la construction, qui sont parmi ses débouchés les plus importants. En conséquence, la production mondiale d'inox a baissé de 15 % au 3^e trimestre 2008, par rapport au trimestre précédent, puis à nouveau de 25 % au 4^e trimestre par rapport au 3^e trimestre 2008, pour atteindre le niveau de production trimestrielle le plus bas depuis le premier trimestre 2002. Ce très fort ralentissement a touché toutes les zones géographiques, y compris la Chine.

Contrairement aux années précédentes, le phénomène de substitution vers des nuances moins alliées/pas alliées en nickel s'est très fortement ralenti, les nuances austénitiques regagnant même de la part de marché.

Globalement, la consommation apparente de nickel primaire dans l'inox aura baissé de l'ordre de 16 % par rapport à 2007. La demande de nickel dans les autres secteurs hors inox a très bien résisté, augmentant de 4 %.

Au total, la consommation apparente de nickel aura baissé de l'ordre de 8 % en 2008.

Confrontée sur la 2^e partie de l'année à une très forte baisse de la demande et à des prix du nickel ne permettant plus de couvrir les coûts des producteurs les moins compétitifs, l'offre mondiale de nickel a régressé de 5 % par rapport à 2007 pour s'établir à 1 363 milliers de tonnes. La production de fonte au nickel (Nickel Pig Iron) chinoise s'est ralentie ainsi fortement sur le second semestre : elle est estimée à 68 milliers de tonnes en 2008 contre 85 milliers de tonnes en 2007 (- 20 %). Des producteurs à coûts élevés ont suspendu leurs activités pour une durée indéterminée (Ufaleinickel, Falcondo), et les annonces de réduction de production se sont multipliées particulièrement au cours du 4^e trimestre.

La consommation apparente s'est cependant contractée beaucoup plus brutalement que l'offre, et le marché du nickel a enregistré un fort excédent sur 2008, supérieur à 100 000 tonnes. Les stocks du LME ont fortement augmenté, passant de 47 940 tonnes fin 2007 à 78 822 tonnes fin 2008.

BILAN OFFRE – DEMANDE DE NICKEL

(en milliers de tonnes)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 E
Production d'inox	19 835	21 917	23 712	23 929	27 951	28 095	26 377
Production d'Inox austénitique	15 454	17 180	18 243	17 560	21 233	19 942	19 024
Nickel vierge %	56,5 %	56,4 %	54,3 %	52,4 %	53,3 %	53,7 %	53,3 %
Nickel vierge dans l'inox	767,4	842,1	841,5	811,5	892,0	791,6	742,0
Nickel autres secteurs	386,8	405,9	415,5	470,2	499,2	523,8	544,0
Consommation apparente de nickel	1 154,2	1 248,0	1 257,0	1 256,1	1 381,1	1 369,9	1 255,8
Offre de nickel	1 177,3	1 196,0	1 258,6	1 283,3	1 354,6	1 432,6	1 362,7
Balance	23,2	(52)	1,6	27,1	(26,5)	62,7	107,0
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	10,5	7,6	7,4	8,8	6,7	9,5	18,7

Sources : INSG – Producteurs - Estimations ERAMET.

6.1.2. Présentation de la Branche Nickel d'ERAMET

6.1.2.1. Points clés de la Branche Nickel

- ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.
- ERAMET est le sixième producteur mondial de nickel, ERAMET est passé à la septième place en 2008 en raison de la réfection d'un des trois fours Demag.

- Les mines exploitées par ERAMET sont de haute qualité (teneur et réserves).
- Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- ERAMET est le deuxième producteur mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.

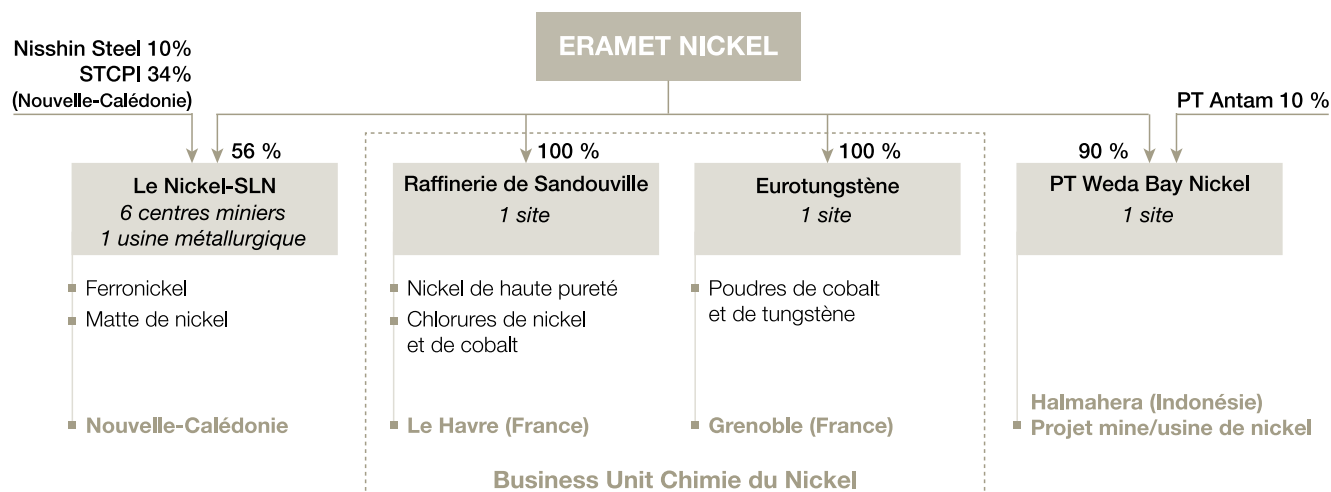
- ➔ ERAMET a développé une politique d'extensions graduelles rendues possibles par l'amélioration constante des procédés.
- ➔ ERAMET a réalisé des investissements en vue d'accroître sa capacité de production à Doniambo. La réalisation de cet objectif sera notamment liée à l'évolution des marchés.
- ➔ Depuis 2006, ERAMET détient, en partenariat avec la société indonésienne Antam (actionnaire de 10 % de PT Weda Bay Nickel) et Mitsubishi Corporation (actionnaire, depuis le 18 février 2009 de 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd qui détient 90 % de

PT Weda Bay Nickel), le gisement de nickel de classe mondiale, Weda Bay Nickel, à Halmahera en Indonésie, qui lui permettrait à terme de doubler de taille dans le nickel (projet à l'étude).

- ➔ Prony/Creek Pernod : ERAMET et la Province Sud de Nouvelle-Calédonie ont signé une convention en janvier 2009 en vue du développement des gisements de Prony et Creek Pernod.
- ➔ Les deux projets de Weda Bay et Prony/Creek Pernod feraient appel à une technologie hydrométallurgique développée par ERAMET.

6.1.2.2. Structure de la Branche Nickel

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2008



La Branche Nickel du Groupe, dénommée « ERAMET Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Le Nickel-SLN, ERAMET, Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

Le Nickel-SLN

La société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Weda Bay Minerals Inc.

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, détentrice du gisement de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est co-détenu par la société indonésienne PT Antam à hauteur de 10 %. ERAMET a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. En février 2009, ERAMET a cédé à Mitsubishi Corporation 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd, qui détient 90 % de PT Weda Bay Nickel, les 10 % restants étant détenus par la société indonésienne PT Antam.

ERAMET

ERAMET possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la société Le Nickel-SLN. De plus, ERAMET apporte une assistance technique à la société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

ERAMET est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par Le Nickel-SLN à ERAMET. Le prix de vente du ferronickel à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La société Le Nickel-SLN est détenue à 56 % par ERAMET, à 34 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui

est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

- **1991** : ERAMET a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :
 - une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par ERAMET ;
 - la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe ERAMET. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, puis en 2007, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années.
- **1999** : Le groupe ERAMET a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions S.I.M.A. – une réorganisation du capital de la société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'ERAMET.
- **2006** : en décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la société Le Nickel-SLN. La réalisation de l'opération s'est faite le 23 juillet 2007, par échange d'actions ERAMET/SLN, STCPI ne détenant plus que 4,1 % du capital d'ERAMET.

Eurotungstène

ERAMET détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène SA, située à Grenoble (ERAMET détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cimentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine ERAMET de Sandouville.

LES MINES ET L'OUTIL INDUSTRIEL

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Les mines de nickel

Les mines de la Branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de ressources et de réserves importantes en garniérîtes ;
- de teneurs en nickel élevées (2,7 % en moyenne) avec une unité de traitement des minerais pour deux mines ;

- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par Le Nickel-SLN ;

- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi.

Les réserves minières de nickel

Cf. chapitre 11.2.3.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérîtes) de la société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la société :

- Thio, exploitée depuis 1875 ;
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977 ;
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, ré-ouverte en 1994 ;
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997 ;
- Pougé : la mine a été ouverte fin 2007. Elle est actuellement en phase de travaux préparatoires avec des équipes SLN et sous-traitées.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat. Cette exploitation se terminera en 2009.

La société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

Les usines d'enrichissement de Népoui et de Tiébaghi

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. La nouvelle usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

La production minière globale de la société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(milliers de tonnes humides)	2008	2007	2006
Production directe	2 430	2 885	2 344
Production sous-traitée	530	766	695
Total	2 960	3 651	3 039
Latérites achetées à des contracteurs	203	359	350

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (approximativement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Ainsi, en 2007, deux fours de calcination ont fait l'objet de réfection et en 2008 un des trois fours électriques a été reconstruit d'où une baisse de production.

PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (FERRONICKEL + MATTE) DE L'USINE DE DONIAMBO (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796
2008	51 131

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en mattes à 75 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS DE LA BRANCHE NICKEL

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la Branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées typiquement des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations annuelles ou trimestrielles.

Ferronickel : second producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité importants. Le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe.

Le Groupe a conclu, avec certains clients japonais et européens, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : Les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages à contraintes pour améliorer la résistance à la corrosion, à la dilatation ou à la pression...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage) ;
- Chlorure de nickel (SELNIC) : ERAMET est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs) ;

- Carbonate de nickel (Nickel ONE) : NiCO_3 est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment ;
- Chlorure de cobalt : Il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à BHP Billiton en Australie.

Répartition des ventes

Le Groupe est présent sur tous les grands marchés de consommation de nickel. La répartition géographique des ventes hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2008	2007	2006
Zone Euro	40	46	42
Amériques	6	7	7
Asie et autres zones	54	47	51
Total	100	100	100

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE NICKEL

La politique recherche et développement de la Branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec ERAMET Research. (cf. chapitre 11 – Recherche et développement).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et de Tiébaghi (2008) ;

- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif et fiable de la capacité des trois fours Demag, ce qui a permis à la production de passer de 40 000 à 62 300 tonnes entre 1990 et 2006.

Plus récemment, le Groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci pourrait être mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation des gisements de Prony/Creek Pernod.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS DE LA BRANCHE NICKEL

ROCE : Résultat opérationnel courant retraité / Capitaux employés au 31/12 de l'année n-1**

ROCE NICKEL

%	2004 *	2005 *	2006 *	2007 *	2008 *
Nickel	93,5	58,6	79,7	119,6	23

* Normes IFRS.

* Résultat opérationnel courant – écarts d'évaluation nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de la Branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay.

6.1.2.3. La Branche Nickel en 2008

CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	897	1 290	1 019
Résultat opérationnel courant	169	693	388
Flux net de trésorerie généré par l'activité	165	556	317
Capitaux employés*	896	703	580
Investissements industriels	189	135	125
Effectif moyen	3 057	2 875	2 668

* Hors investissements Weda Bay.

COMMENTAIRES

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Nickel est en baisse de 30 % en 2008 par rapport à 2007, à 897 millions d'euros. Au 4^e trimestre 2008, il s'établit à 176 millions d'euros, en recul de 47 % par rapport au 4^e trimestre 2007.

Le résultat opérationnel courant s'établit en 2008 à 169 millions d'euros, en baisse de 76 % par rapport à 2007. La baisse du résultat s'explique principalement par la chute des cours du nickel par rapport au niveau très élevé de 2007.

Le marché du nickel a connu une année très difficile, en raison d'une forte baisse de l'activité et des prix au 2^e semestre 2008. La baisse a été particulièrement marquée au 4^e trimestre, où la production mondiale d'acier inoxydable a diminué de 24 % par rapport au 4^e trimestre 2007 et où les cours du nickel au LME ont chuté de 63 % en moyenne par rapport au 4^e trimestre 2007. Sur l'année, ces derniers sont en baisse de 43 % par rapport à 2007.

Les couvertures sur le nickel ont porté en 2008 sur 16 500 tonnes à un cours moyen de 10 USD/livre. Elles incluent les nouvelles couvertures réalisées depuis 2007 à hauteur de 9 000 tonnes à un cours moyen de 12,5 USD/livre.

Les livraisons de nickel d'ERAMET Nickel ont atteint 51 700 tonnes sur l'année 2008, en baisse de 6 % par rapport à 2007. La production métallurgique annuelle de nickel a été limitée à fin 2008 à 51 000 tonnes (- 14 % par rapport à 2007), afin de répondre à la baisse de la demande.

Les investissements industriels se sont élevés à 189 millions d'euros, soit une hausse de 40 % par rapport à l'année 2007, mais un niveau révisé en baisse en cours d'année par rapport à l'objectif prévisé.

En Nouvelle-Calédonie, ERAMET Nickel a achevé la construction de la nouvelle usine d'enrichissement du minerai de Tiébaghi et a réalisé la reconstruction d'un des trois fours électriques de la SLN. Cette dernière a été profondément modernisée au cours des dernières années grâce à d'importants programmes d'investissements (près de 710 millions d'euros ont été investis à la SLN sur la période 2003-2008).

Les études pour le projet Weda Bay en Indonésie ont été poursuivies en 2008. Les travaux d'exploration ont permis de réviser les ressources à la hausse à 5,1 millions de tonnes de nickel (total des ressources mesurées, indiquées et supposées), tandis que la part des ressources mesurées a été portée à 25 % contre 5 % lors de l'acquisition par ERAMET.

→ 6.2. LA BRANCHE MANGANÈSE

6.2.1. Le marché du manganèse

6.2.1.1. La demande de manganèse

6.2.1.1.1. PRINCIPALES APPLICATIONS

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/

désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : Il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;
- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- agriculture : engrais et alimentation animale ;
- divers chimie : pigments, chimie fine ;

→ autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannes pour boissons).

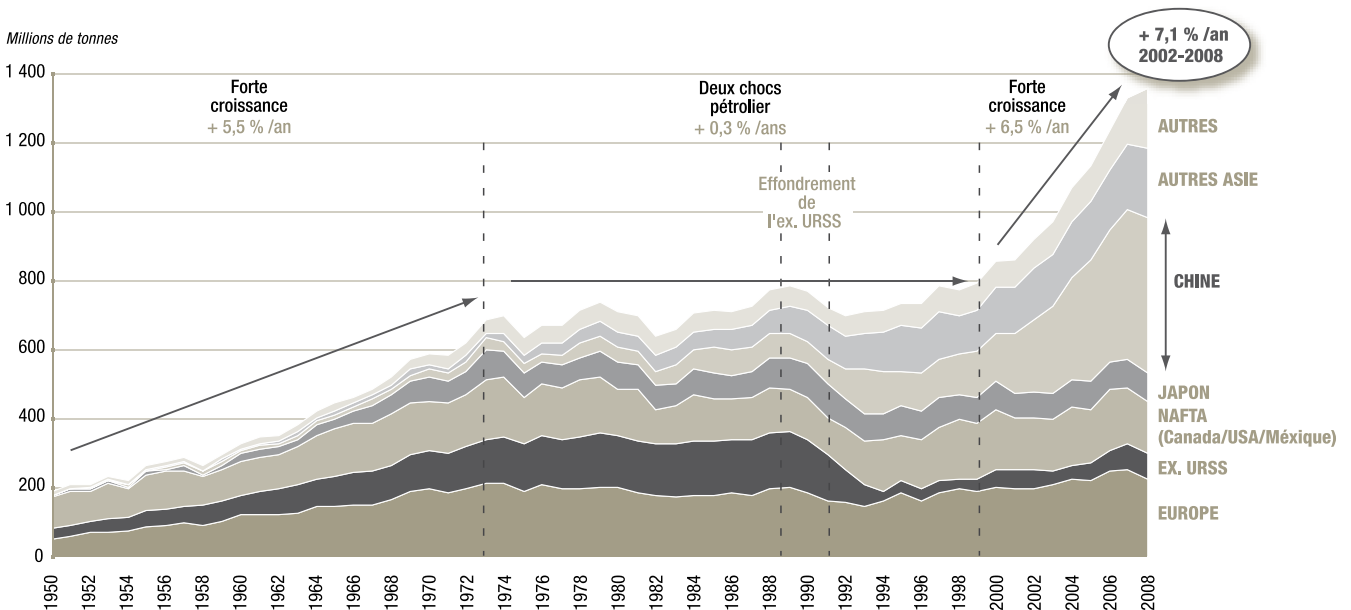
6.2.1.1.2. ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION ET PERSPECTIVES

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière a longtemps été considérée comme stagnante ou en très légère croissance.

De 1998 à 2007, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout par la forte accélération de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2008, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 14 % par an. En 2008, la production mondiale d'acier au carbone a baissé de 1 %.

GRAPHIQUE DE LA CONSOMMATION APPARENTE D'ACIER AU CARBONE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE*



* 2008 : Estimations.
Source : ERAMET et World Steel.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ACIERS CARBONE

(millions de tonnes)	2006	%	2007	%	2008	%
EUROPE (27)	206,9	16,5 %	209,6	15,6 %	198,6	14,9 %
Ex. URSS	119,9	9,6 %	124,2	9,2 %	114,1	8,6 %
NAFTA (Canada/USA/Mexique)	130,5	10,4 %	131,3	9,8 %	124,2	9,3 %
JAPON	116,2	9,3 %	120,2	8,9 %	118,7	8,9 %
CHINE	423,0	33,8 %	489,2	36,4 %	502,0	37,8 %
INDE	49,5	4,0 %	53,1	3,9 %	55,0	4,1 %
AUTRES ASIE & OCÉANIE	96,2	7,7 %	102,6	7,6 %	103,2	7,8 %
AUTRES	108,9	8,7 %	115,2	8,6 %	113,9	8,6 %
Total	1 250,9	100,0 %	1 345,4	100,0 %	1 329,7	100,0 %

Source : World Steel.

6.2.1.2. L'offre de manganèse

LE MINÉRAI DE MANGANÈSE

La production mondiale de minerai était évaluée en 2008 à 13,5 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana.

**PRODUCTION DE MINÉRAI DE MANGANÈSE EN 2008
(EN MILLIERS DE TONNES DE MANGANÈSE CONTENU)**

Chine*	3 064
Afrique du Sud	2 883
Australie	2 246
Gabon	1 441
Brésil	1 258
Ukraine*	609
Inde*	540
Kazakhstan*	408
Ghana*	327
Mexique*	153
Géorgie*	132
Autres*	464
Monde	13 524

* *Minérai à faible teneur. Sources : International Manganese Institute et estimations ERAMET.*

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (ERAMET), VALE (CVRD) et Assmang.

LES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- ➔ des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- ➔ des hauts fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Quatre familles de produits sont distinguées :

- ➔ le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau ;
- ➔ le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant soit du laitier de ferromanganèse, soit du minerai ;
- ➔ le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone). Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux ;
- ➔ le silicomanganèse bas carbone (SiMnLC) : avec l'acquisition de Tinfos, ERAMET Comilog Manganèse a renforcé sa présence sur le marché des alliages de manganèse affinés, en particulier le silico manganèse bas carbone. Cet alliage, pour la production duquel Tinfos a su développer un savoir-faire unique, est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

ERAMET MANGANÈSE EST LE PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL D'ALLIAGES AFFINÉS**RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ALLIAGES DE MANGANÈSE EN 2008**

Silicomanganèse :	60 %
Ferromanganèse haut carbone :	30 %
Ferromanganèse affiné :	10 %

Sources : estimations ERAMET.

PRODUCTION MONDIALE D'ALLIAGES DE MANGANÈSE EN 2008 (EN MILLIERS DE TONNES D'ALLIAGES)

Europe	1 080
CIS	1 670
Amérique du Nord	210
Chine	6 380
Autres Asie et Océanie	2 480
Autres	1 600
Total Monde	13 420

Sources : estimations ERAMET.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine apparaît dominante. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse ; les coûts d'investissements dans l'industrie sont modérés, notamment en Chine.

6.2.1.3. Prix du manganèse**ALLIAGES DE MANGANÈSE**

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

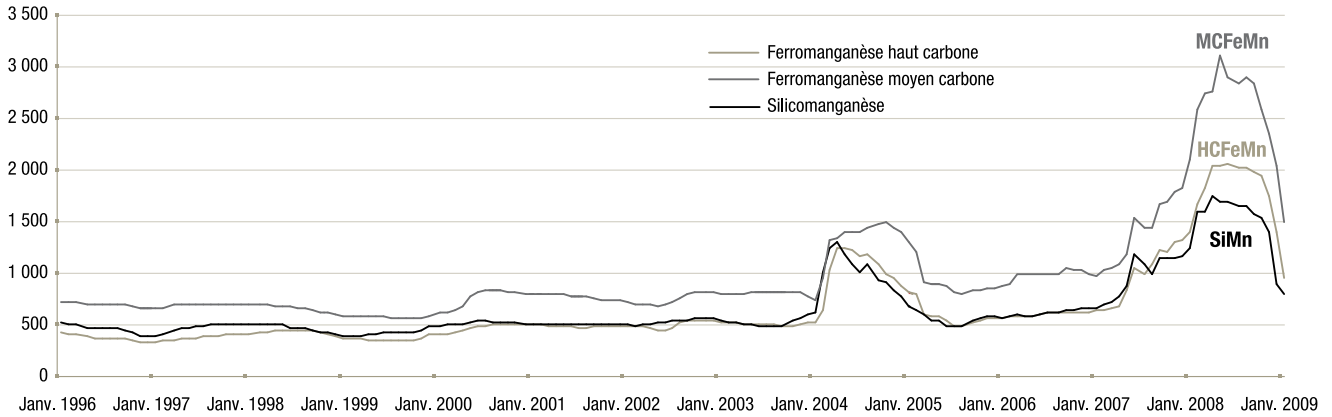
Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains USD. En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

PRIX DES ALLIAGES DE MANGANÈSE EN EUROPE (EUROS PAR TONNES BRUTES D'ALLIAGES : EUROS/T)

Euros par tonne brute d'alliages : euros/t



Sources : CRU.

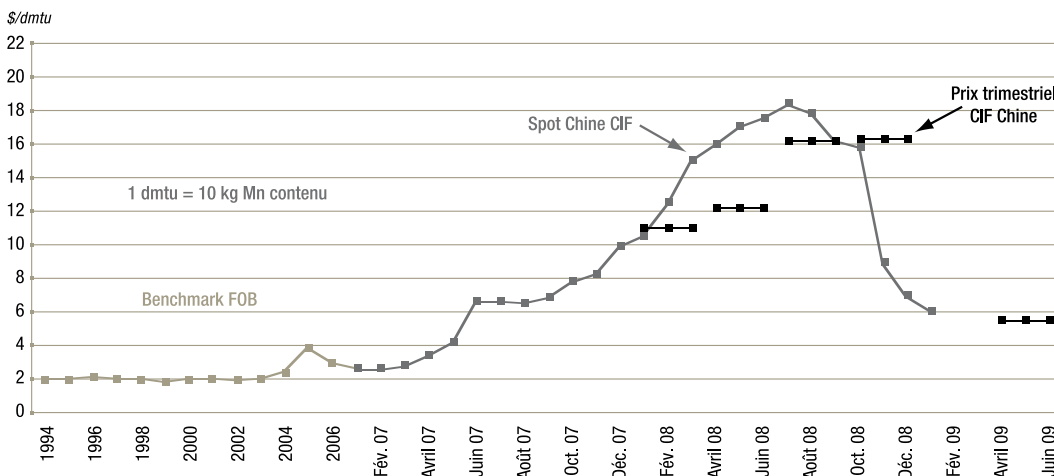
La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

PRIX DU MINÉRAI DE MANGANÈSE

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (dry metric ton unit). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.

La courbe ci-dessous indique l'évolution historique des cours du minerai de manganèse résultant des négociations annuelles entre BHP Billiton et les consommateurs japonais, qui servaient de principale référence sur le marché mondial du minerai – Source : Tex Report (publication japonaise spécialisée). Compte tenu de l'importance croissante du marché chinois, nous avons ajouté plus récemment la courbe des prix spot du minerai de manganèse en Chine, tels que suivi par le CRU ainsi que les indications des prix trimestriels tels que suivi par le Tex Report.

PRIX CONTRACTUEL DU MINÉRAI DE MANGANÈSE EXPORTÉ AU JAPON POUR USAGE MÉTALLURGIQUE ET PRIX CIF DU MINÉRAI DE MANGANÈSE IMPORTÉ EN CHINE



- Prix contractuel du minerai de manganèse exporté au Japon pour usage métallurgique - USD pour 1 % de manganèse contenu - FOB Australie
- Prix spot CIF du minerai de manganèse à 45 % importé en Chine*
- Prix contractuel trimestriel du minerai de manganèse pour ventes régulières aux principaux producteurs d'alliages Chinois*

Source : CRU et Tex Report*.

6.2.1.4. Situation récente du marché

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré entre les années 2000 et 2007, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 %/an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours qui ont accéléré pour atteindre des niveaux record en 2008.

L'offre de minerai de manganèse a été confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs comme l'Afrique du Sud. Peu de grands projets

d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke, ...) qui a contribué à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci a été conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation.

Au 4^e trimestre 2008, la production mondiale d'acier au carbone a chuté brutalement, entraînant une forte baisse de la demande de manganèse. Les producteurs de manganèse ont réagi à leur tour en réduisant leur production, mais les prix spot du minerai et des alliages de manganèse ont fortement baissé.

6.2.2. Présentation de la Branche Manganèse d'ERAMET

6.2.2.1. Points clés de la Branche Manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de la capacité de production de minerai de manganèse a été engagé par le Groupe, afin de porter cette dernière à 3 millions de tonnes en 2006, puis 3,5 millions de tonnes en 2008.

6.2.2.2. Historique de la Branche Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : ERAMET devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : ERAMET réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société ERAMET Manganèse Alliages.

2000 :

- acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse ;
- inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la Branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne sur Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'ERAMET Manganèse ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le Groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans ERAMET Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog. À la suite de cette opération, les activités d'ERAMET Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : ERAMET Norway et Marietta.

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour 30 ans.

2006 : Succès de la hausse de production de Comilog à 3 Mt.

2007 : En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

2008 :

→ acquisition de 58,93 % du groupe norvégien TINFOS (soit 56 % d'intérêt économique) ;

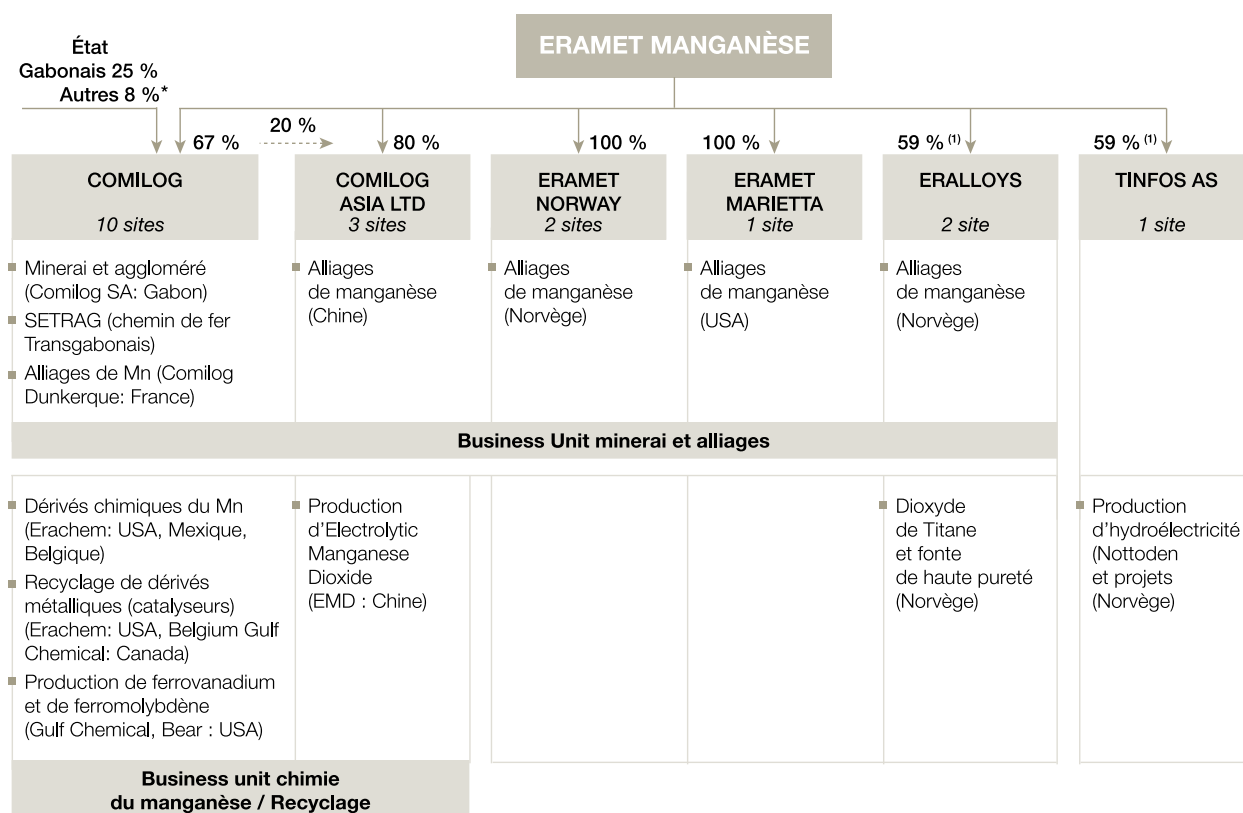
→ démarrage de la nouvelle usine canadienne de recyclage de catalyseurs ;

→ accord avec les actionnaires d'Otjonzdu Mining (Pty) Ltd (Namibie) en vue de l'étude du développement du gisement de manganèse d'Otjonzdu.

6.2.2.3. Structure de la Branche Manganèse

6.2.2.3.1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2008

La Branche Manganèse d'ERAMET, « ERAMET Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de six sociétés schématiquement décrites ci-dessous :



(1) 55,78 % de pourcentage d'intérêt économique, le pourcentage de contrôle s'élevant à 58,93 % du capital.

* Dont 7,04 % société Carlo Tassara France appartenant au Groupe de Monsieur Romain Zaleski (cf. chapitre 21.2.5. – Dernière répartition connue du capital).

→ Comilog est une société de droit gabonais détenue à 67 % par ERAMET. Ses activités comprennent :

- l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda,
- l'exploitation de Setrag (chemin de fer Transgabonais),
- la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
- la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
- le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers et de produits issus de l'électronique (cuivre),
- la production de ferrovanadium et de ferromolybdène ;

→ Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi, ainsi que l'usine de dérivés chimiques du manganèse de Chongzuo ;

→ ERAMET Norway comprend les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda ;

→ ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse ;

→ Eralloys comprend l'usine d'alliages de manganèse de Kvinnesdal et l'usine de dioxyde de titane de Tysedal situées en Norvège (cf. acquisition de Tinfos) ;

→ Tinfos AS : Production d'hydroélectricité - Usine de Nottoden (Norvège) et projets de développement hydroélectriques.

6.2.2.3.2. BUSINESS UNIT MINÉRAI ET ALLIAGES**La mine et l'usine d'agglomération de Moanda**

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 11.2.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic,

permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog dispose de son propre port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède sept usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. Le Groupe dispose de ses propres usines en Chine qui est le marché qui connaît la plus forte croissance. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

PRODUCTION D'ALLIAGES DE MANGANÈSE POUR LA SIDÉURGIE

(en milliers de tonnes)	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	287	299	279	290	295	402	370
Silicomanganèse	172	191	201	185	202	225	224
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	249	270	271	252	233	247	205
Total de la production d'alliages de Mn	708*	760	751	727	730	874	799

* Hors Tinfos.

SITES DE PRODUCTION D'ALLIAGES DE MANGANÈSE

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	180 kt	Four électrique	SiMn, LCSiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	95 kt	Hauts fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Guangxi sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce

qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

**6.2.2.3.3. BUSINESS UNIT CHIMIE DU MANGANÈSE/
RECYCLAGE/PRODUITS SPÉCIAUX****Activité chimie du manganèse**

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi - Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

Activité recyclage

Elle est réalisée actuellement sur quatre sites :

Tertre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Fort Saskatchewan (Canada) –	Recyclage des catalyseurs pétroliers

**6.2.2.3.4. ACTIVITÉ DIOXYDE DE TITANE ET FONTE
DE HAUTE PURETÉ**

Tyssedal (Norvège)	Dioxyde de titane (industrie des pigments) et fonte de haute pureté pour la fonderie
--------------------	--

6.2.2.3.5. ACTIVITÉ HYDROÉLECTRIQUE

Nottoden (Norvège)	Usine de production hydroélectrique
--------------------	-------------------------------------

Politique commerciale de la Branche Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la Branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Il dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la Branche Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

**Importance de la recherche et du développement
de la Branche Manganèse**

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec ERAMET Research qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique.

Rentabilité des capitaux employés par la Branche Manganèse

ROCE : Résultat opérationnel courant retraité / Capitaux employés au 31/12 de l'année n-1**

ROCE MANGANÈSE

%	2004 ^{(1)*}	2005 [*]	2006 [*]	2007 [*]	2008 [*]
Manganèse	77,0	65,6	32,7	75,9	145

(1) Hors provisions pour restructurations.
* Normes IFRS.

* Résultat opérationnel courant – écarts d'évaluation nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

6.2.2.4. La Branche Manganèse en 2008

CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	2 348	1 473	1 147
Résultat opérationnel courant	1 088	440	170
Flux net de trésorerie généré par l'activité	895	307	193
Capitaux employés	1 042	685	587
Investissements industriels	145	129	122
Effectif moyen	6 723	6 503	6 415

COMMENTAIRES

Grâce aux niveaux record atteints par les prix du minerai et des alliages de manganèse, le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse est en hausse de 59 % en 2008 par rapport à 2007, à 2 348 millions d'euros, y compris la consolidation de Tinfos à compter du 1^{er} août. Le chiffre d'affaires de Tinfos sur 5 mois, et hors activité négoce international (comptabilisée en actif à céder), a été de 159 millions d'euros.

Au 4^e trimestre 2008, l'impact de la crise a été très marqué. Hors Tinfos, le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse est en recul de 20 % par rapport au 4^e trimestre 2007. Y compris la contribution de Tinfos sur 5 mois, le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse a atteint 522 millions d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport au 4^e trimestre 2007.

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Manganèse en 2008 est en hausse de 147 % par rapport à 2007, à 1 088 millions d'euros y compris la contribution de Tinfos sur 5 mois qui s'élève à 62 millions d'euros.

La production mondiale d'acier au carbone a légèrement baissé en 2008 (- 1 %), après plusieurs années de forte progression. La baisse est concentrée au 2^e semestre et plus particulièrement au 4^e trimestre, où la production mondiale d'acier au carbone a baissé de 19 % par rapport au 4^e trimestre 2007, sous l'effet de la crise économique mondiale et du déstockage.

La baisse d'activité a été amplifiée pour les producteurs d'alliages et de minerai de manganèse par les déstockages réalisés par les consommateurs.

ERAMET Manganèse a réagi très rapidement en réduisant ses productions de minerai et d'alliages de manganèse pour les adapter à la demande.

La production de minerai et d'aggloméré de Comilog a été réduite de 23 % au 4^e trimestre 2008 par rapport au 4^e trimestre 2007, à 690 000

tonnes, limitant la production annuelle à 3 250 000 tonnes en 2008, soit une baisse de 3 % par rapport à 2007.

La production d'alliages de manganèse a de même été réduite de 23 % par rapport au 4^e trimestre 2007, à 150 000 tonnes. Sur l'année, elle a ainsi été limitée à 708 000 tonnes, soit une baisse de 7 % par rapport à 2007.

Les prix spot du minerai de manganèse ont très fortement augmenté en 2008, avec des niveaux record dépassant 16 USD/dmtu CIF au 3^e trimestre 2008, avant une baisse prononcée dans des volumes très réduits en fin d'année 2008.

Les prix spot des alliages de manganèse ont également atteint des niveaux record, avant de baisser fortement en fin d'année, dans des volumes en recul important.

L'activité de recyclage des catalyseurs a connu une forte hausse de son chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2008, suivie par une baisse au 2^e semestre notamment du fait d'une forte réduction des cours du molybdène et du vanadium. Au total sur l'année 2008 son chiffre d'affaires est en légère baisse de 1 % par rapport à 2007.

La nouvelle usine canadienne de recyclage des catalyseurs pétroliers a démarré à mi-2008. Les nouvelles perspectives de rentabilité de cet investissement dues à la crise ont amené le Groupe à constater une dépréciation d'actif dans les comptes d'ERAMET à hauteur de 31 millions d'euros.

L'activité chimie du manganèse a connu une bonne année 2008 tant en matière de prix que de volumes. La nouvelle usine chinoise de Chongzuo produisant du bioxyde de manganèse électrolytique à destination du marché des piles alcalines a atteint sa pleine capacité.

→ 6.3. LA BRANCHE ALLIAGES

6.3.1. Les métiers de la Branche Alliages

La Branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le Groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval le Groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées aéronautiques et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

6.3.2. Les marchés de la Branche Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la Branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

ESTIMATION DE LA PRODUCTION MONDIALE

Acier au carbone	1,3 milliard de tonnes
Acier inoxydable	26,4 millions de tonnes
Aciers à outils	1 million de tonnes
Aciers rapides	125 000 tonnes
Superalliages	60 000 tonnes

Sources : estimations ERAMET.

6.3.2.1. Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure pour l'automobile.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance légèrement baissière.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile...).

6.3.2.2. Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménager, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

6.3.2.3. Les alliages base nickel

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement) ;

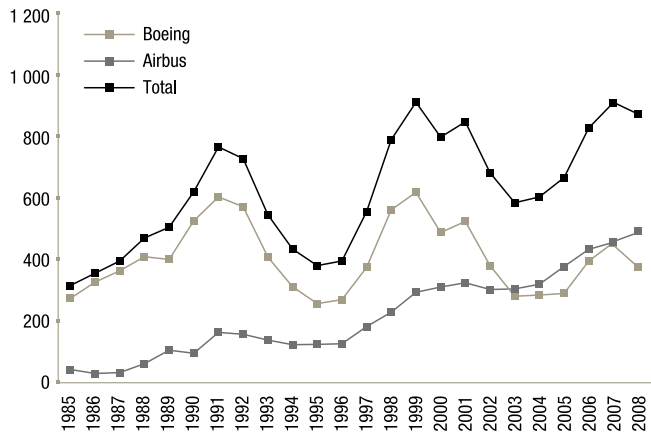
→ les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

MARCHÉ DE L'AÉRONAUTIQUE : UN BON NIVEAU EN 2008, MAIS DES INCERTITUDES POUR L'AVENIR LIVRAISON AVIONS CIVILS BOEING-AIRBUS

Nombre d'avions livrés



Source : Airbus - Boeing

6.3.3. Procédés de production des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

6.3.3.1. Élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclées et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

MÉTALLURGIE À L'AIR

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

MÉTALLURGIE SOUS VIDE

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...). Celle-ci est réalisée dans des fours à induction sous vide de type VIM (vacuum induction melting).

REFUSION

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR Electro Slag Remelting) ou sous vide (VAR Vacuum Arc Remelting). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

MÉTALLURGIE DES POUDRES

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

6.3.3.2. La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

→ Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

→ Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est

réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.

→ Le matriçage consiste à mettre en forme la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

6.3.4. Les producteurs d'alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la Branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la Branche Alliages d'ERAMET qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	ÉLABORATION				MATRICAGE DE GRANDE PUISSANCE			
	Aciers Rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aluminium	Titane
Alcoa (USA & Russie)								
Allvac (USA)								
Böhler Uddeholm (BUAG) (Autriche) Voest Alpine								
Bosch Gotthard & Hützel (Allemagne)								
Carpenter (USA)								
Cogne (Italie)								
Corus (UK)								
Crucible (USA)								
Dneprosptetsstal (Ukraine)								
ERAMET ALLIAGES								
Kalyani (Inde)								
Hitachi Tooling (Japon)								
Ladish (USA)								
Latrobe Steel (USA)								
Midhani (India)								
Nachi Fujikochi (Japon)								
Otto Fuchs (RFA)/Weber (USA)								
Schultz (USA)								
Shanghai 5 Baosteel (Chine)								
Schmolz & Bickenbach (Germany USA)								
Snecma (France)								
Thyssen Krupp (Allemagne)								
Valbruna (Italie)								
VSMPO (Russie)								
Precision Castparts (USA)								

Présent sur le segment d'activité.

6.3.5. Structure de la Branche Alliages

6.3.5.1. Points clés de la Branche Alliages

Les points clés de la Branche Alliages sont les suivants :

- ➔ des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques (Aubert & Duval) ;
- ➔ une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche ;
- ➔ des marchés en croissance sur le long terme ;
- ➔ le démarrage en 2006 d'une nouvelle usine de matriçage ;
- ➔ un nouveau partenariat dans le titane (UKAD).

6.3.5.2. Historique de la Branche Alliages

Au sein du Groupe, le développement de la Branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la Branche Alliages sa dimension actuelle.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ERASTEEL

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 : Acquisition par ERAMET de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par ERAMET de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par ERAMET, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AUBERT & DUVAL

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : Le Groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par

électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Aciéries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A.

1991 : La société d'exploitation Aciéries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un Groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 : Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe ERAMET, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. La Branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A., est formée.

HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du Groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (Fusion sous le régime de faveur article 210 A et B du CGI).

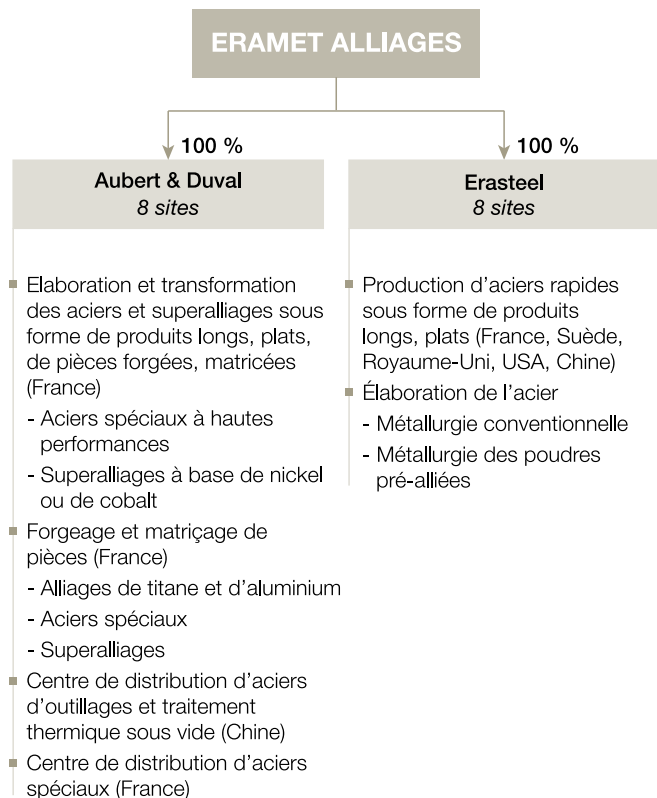
2006 : Aubert & Duval – Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« Presse de 40 000 t »).

Aubert & Duval - Démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

2007 : Erasteel - démarrage de l'atelier d'étirage d'aciers rapides de Tianjin en Chine.

2008 : Signature d'un partenariat dans le titane (UKAD).

6.3.5.3. Structure organisationnelle de la Branche Alliages



6.3.5.4. La production de la Branche Alliages

6.3.5.4.1. ERASTEEL

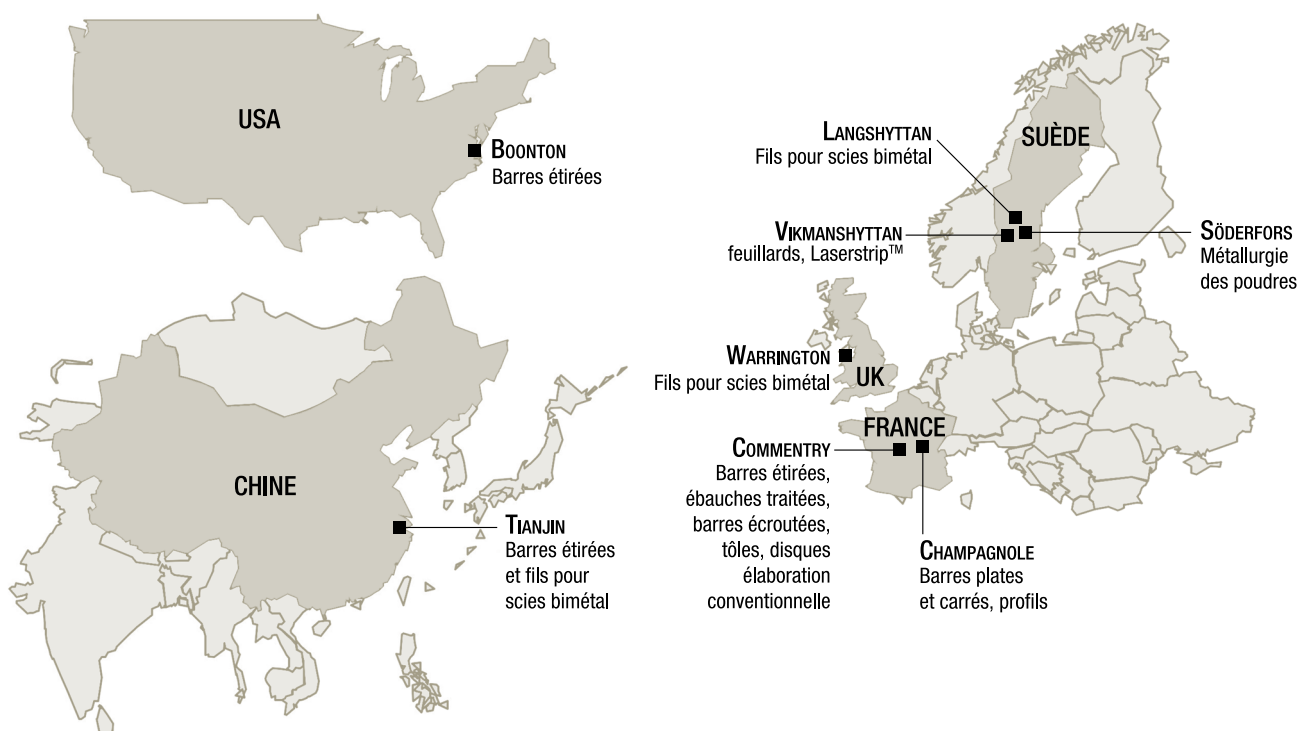
La production d'Erasteel

Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle du groupe Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, Royaume-Uni, États-Unis et Chine.



6.3.5.4.2. AUBERT & DUVAL

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage ;
- les produits longs ;
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kT à 65 kT ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire s'est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

La société Interforge, située à Issoire, a été constituée en 1977 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour SNECMA).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place le groupe Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

La presse d'Airforge

La construction de la nouvelle usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté

pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, SNECMA, Pratt et Whitney, Rolls Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, Embraer, Spirit, Dassault Aviation, Messier Dowty...);
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, démarrage Lean Manufacturing).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée depuis 2007 par une nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Cette nouvelle presse de 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration+matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, Schultz et Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne).

Enfin dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes PCC, Ladish et VSMPO (Russie).

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;

- des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- des unités de production par métallurgie des poudres ;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage) ;
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 mètres de longueur, ainsi que des traitements de surface par cémentation ou par nitruration ;
- des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègrent des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie Aéronautique, Énergie, Armement, Automobile, Médical...

Le pôle produits longs

Ce sont des produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (États-Unis), Latrobe (États-Unis), Allvac (États-Unis), Corus (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, mis en service début 2006.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- pièces de fonderie : petites séries très techniques et outillage SPF destiné à l'aéronautique ;

- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matricage de disques de turbines, poudres de rechargement.

6.3.5.5. La politique commerciale et les produits

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS D'ERASTEEL

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AUBERT & DUVAL : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES DONNEURS D'ORDRE

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à cinq ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matricage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

6.3.5.6. La recherche et développement de la Branche Alliages

La Branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur ERAMET Research.

La Branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE ALLIAGES

ROCE : Résultat opérationnel courant retraité/Capitaux employés au 31/12 de l'année n-1**

ROCE ALLIAGES

%	2004*	2005*	2006*	2007*	2008*
Alliages	3	7,9	9	10,8	13

* Normes IFRS.

6.3.5.7. La Branche Alliages en 2008**CHIFFRES CLÉS**

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	1 102	1 033	892
Résultat opérationnel courant	86	78	62
Flux net de trésorerie généré par l'activité	90	125	35
Capitaux employés	709	687	730
Investissements industriels	83	54	58
Effectif moyen	4 797	4 684	4 573

COMMENTAIRES

Le chiffre d'affaires de la Branche Alliages est en progression de 7 % en 2008 par rapport à 2007 à 1 102 millions d'euros. Après un premier semestre 2008 où la demande de tous les marchés d'ERAMET Alliages a été soutenue, le 2^e semestre 2008 a vu un retournement qui s'est amplifié en fin d'année. Au 4^e trimestre, le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages a baissé de 7 % par rapport au 4^e trimestre 2007, à 265 millions d'euros.

La demande du secteur de l'aéronautique a été affectée par la grève de deux mois chez Boeing ainsi que par la révision à la baisse et les décalages de certains programmes d'avions.

Les livraisons d'aciers rapides et d'outillage ont été touchées par une baisse accélérée des commandes sur les derniers mois de l'année 2008. Les aciéries des usines de Commentry et Söderfors (Suède) ont été arrêtées en fin d'année 2008 pour trois semaines.

Dans le secteur de l'énergie, le marché des turbines à gaz a donné des signes de ralentissement mais le secteur du nucléaire a continué à progresser.

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Alliages a progressé de 10 % en 2008 à 86 millions d'euros malgré une baisse de 16 % au 2^e semestre par rapport au 2^e semestre 2007. La marge opérationnelle courante est stable en 2008, à 8 % du chiffre d'affaires.

Le besoin en fonds de roulement simplifié a été réduit de 30 millions d'euros et représentait, à fin 2008, 132 jours de chiffre d'affaires.

Les investissements industriels ont progressé de 54 % par rapport à l'année 2007, à 83 millions d'euros, mais à un niveau réduit par rapport à l'objectif initial.

* Résultat opérationnel courant – écarts d'évaluation nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

→ 6.4. ORGANISATION ERAMET/ERAMET HOLDING

La société ERAMET SA, maison-mère consolidante, dont les comptes sociaux sont présentés au chapitre 20.2, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction Juridique et la Direction Achats ;
- une partie de la Branche Nickel (Direction générale et Direction commerciale).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de management fees. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la Branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement ;

→ ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies ;

→ ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;

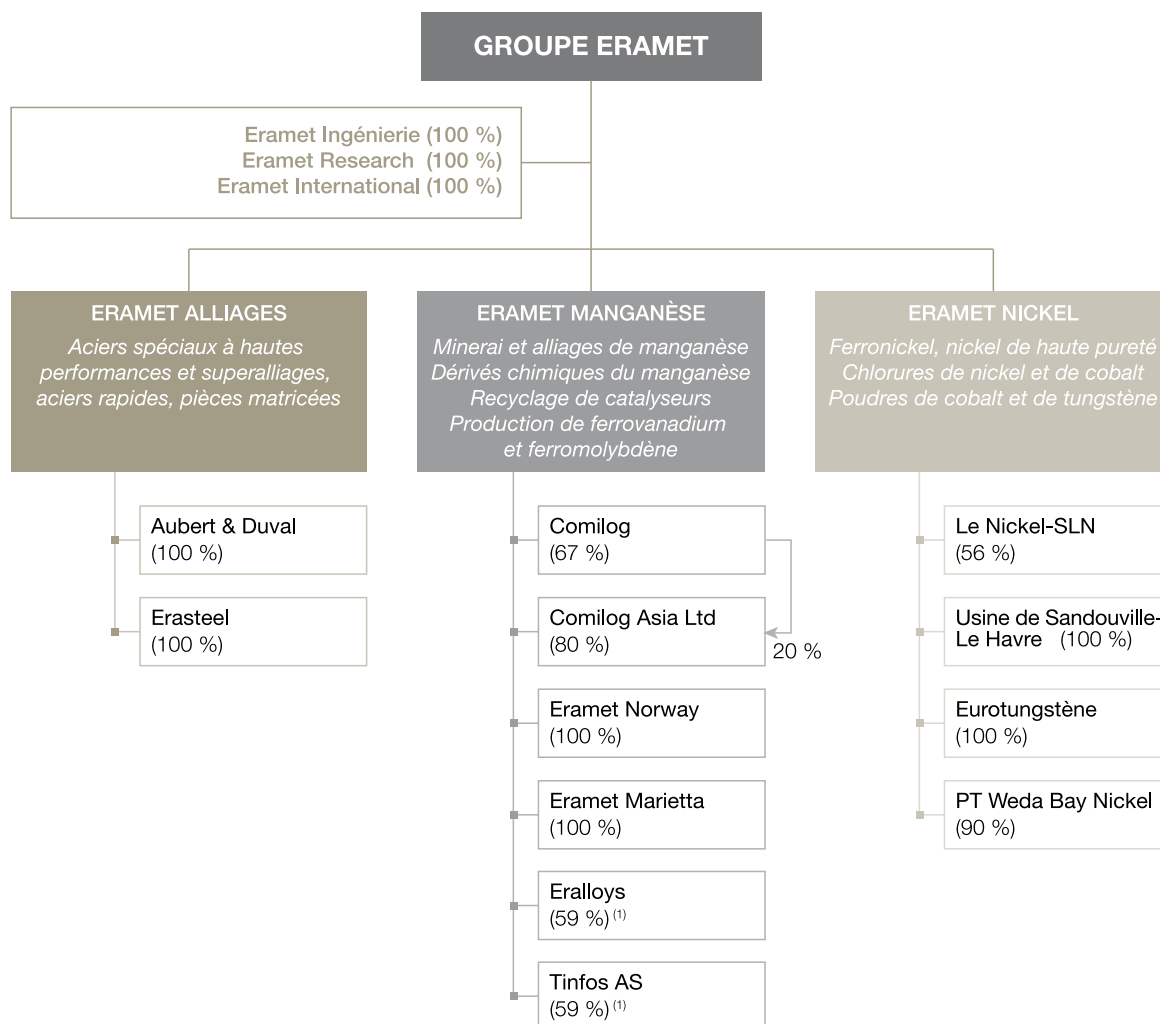
→ Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;

→ Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;

→ ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie ERAMET Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

→ 7.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008



(1) 55,78 % de pourcentage d'intérêt économique, le pourcentage de contrôle s'élevant à 58,93 % du capital.

Propriétés immobilières du Groupe, usines et équipements

08

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (Presse 40 000 tonnes dans la Branche Alliages, Fours dans la Branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous ; près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 448	37,25	696	39,48
Autres	103		32	
Branche Nickel	1 551	39,90	728	41,29
Comilog SA (Gabon)	441	11,35	210	11,91
ERAMET Norway (Norvège)	145	3,73	79	4,48
ERAMET Marietta (États-Unis)	101	2,60	37	2,10
GCMC (États-Unis)	95	2,44	56	3,18
Autres	575		242	
Branche Manganèse	1 387	35,68	624	35,39
Aubert & Duval (France)	492	12,66	210	11,91
Airforge (France)	107	2,75	92	5,22
Erasteel Kloster AB (Suède)	104	2,68	25	1,42
Erasteel Commentry (France)	101	2,60	23	1,30
Autres	123		50	
Branche Alliages	927	23,85	400	22,69
Holding	22		11	
Total	3 887		1 763	

Les principaux sites industriels et les engagements majeurs sont présentés dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ».

Les biens d'équipements loués (hors crédit-bail) sont peu significatifs (ils représentent une charge annuelle d'environ 40 millions d'euros). Les principales locations sont constituées des éléments suivants :

→ Branche Nickel : location de navires affrétant le transport du minerai jusqu'à l'usine de Doniambo et location d'engins et de matériel industriel (environ 20 millions d'euros) ;

→ Branche Manganèse : location de matériel d'entretien de la voie de chemin de fer et location d'engins et de matériel industriel ;

→ Branche Alliages : les contrats de location ont été conclus dans le cadre des affaires courantes (matériel industriel) et sont renouvelés généralement sur une base annuelle.

Examen de la situation financière et de résultat

09

Voir chapitre 3.

Trésorerie et capitaux – Risque de marché

10

Voir chapitre 3.

Recherche et développement et Réserves et ressources minérales

11

11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES BRANCHES	72
11.2. RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES	73
11.2.1. Généralités	73
11.2.2. Réserves et ressources de Comilog SA	74
11.2.3. Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN	76
11.2.4. Ressources de la société Pt Weda Bay Nickel	78

L'innovation dans les procédés et le développement de nouveaux matériaux constituent un facteur de différenciation et de compétitivité ainsi qu'un accélérateur de croissance pour le Groupe.

➔ 11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES BRANCHES

Cette organisation repose sur :

- ➔ un centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, qui a pris le nom d'ERAMET Research en 2008. Il emploie environ 100 personnes dont 85 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité a atteint 12 millions d'euros en croissance de 10 % par rapport à 2007 ;
- ➔ des effectifs complémentaires (150 personnes environ) au sein des Branches prennent en charge des sujets plus spécifiques, notamment les produits, la coordination des essais industriels, mais surtout les phases terminales essentielles d'industrialisation des projets de recherche ;
- ➔ ces moyens significatifs représentent environ 1 % du chiffre d'affaires pour les Branches Nickel et Manganèse et 2 % pour la Branche Alliages (soit un budget total de l'ordre de 30 millions d'euros).

Depuis 2006, de manière continue, ERAMET a accentué son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi s'offrir de nouvelles opportunités de développement. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes structurants dans le choix d'un nouveau procédé.

Pour les activités minières, métallurgiques et chimiques d'ERAMET, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire même les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, elles-mêmes en lien direct avec les opérationnels. D'où une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes et la productivité.

Pour la Branche Nickel, le projet phare a été la poursuite du développement du procédé de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel. Pour mémoire, ce procédé innovant a été conçu durant les années 2005 à 2007, grâce à la grande expérience des procédés d'extraction et de purification des différents métaux et aux compétences pointues des équipes d'ERAMET Research. Ce procédé permet de traiter un mélange de

latérites et de saprolites à faible teneur, caractéristique du minerai de Weda Bay, en Indonésie, et des nouveaux gisements de Nouvelle-Calédonie. Le minerai broyé est attaqué à l'acide sulfurique à pression atmosphérique et à température inférieure à 100 °C. Le nickel et le cobalt mis en solution sont séparés, le manganèse est concentré séparément et isolé. Ce procédé ne consomme pas d'énergie fossile, ses résidus solides sont inertes et stockables, son effluent liquide satisfait les normes environnementales les plus strictes. L'année 2008 s'est focalisée sur un travail de détail essentiel concernant la recherche des conditions opératoires les plus robustes de chaque étape, la diminution des coûts de traitement, la validation des étapes périphériques. Pour cela ERAMET Research a sollicité de manière continue ses équipements pilotes hydrométallurgiques, les campagnes de pilotage en continu succédant aux intercampagnes de modification des équipements pilotes. Au total 17 semaines de pilotage ont été effectuées, ce qui constitue un nouveau record depuis le pilotage dans les années soixante-dix du procédé de Sandouville.

ERAMET Research a travaillé intensément en 2008 afin d'augmenter la préréduction dans les fours d'élaboration du ferromanganèse. Ce sujet est le levier principal disponible pour réduire la consommation énergétique spécifique du procédé. Le sujet comprend en particulier la conception d'un tout nouveau four pilote adapté aux besoins du sujet et de taille 5 fois supérieure aux précédents.

2008 a été pour ERAMET Research l'année du lancement de l'investissement d'agrandissement du hall pilote pyrométallurgique. En décembre 2007, ERAMET Research a franchi une nouvelle étape dans le pilotage de l'élaboration du ferronickel de Nouvelle-Calédonie, grâce à un four pilote de taille plus importante ce qui apparaît comme l'outil idéal pour résoudre les challenges liés à l'évolution de la chimie des minerais de Nouvelle-Calédonie. L'amélioration des conditions de sécurité dans l'exploitation de ce four de plus grande taille, ainsi que le besoin de disposer d'un nouvel emplacement dédié aux exigences des procédés faible impédance de la Branche Manganèse (projet préréduction) ont motivé cet agrandissement qui s'achèvera en 2009.

Que ce soit pour les Alliages (Aciers rapides d'EraSteel) ou pour le Manganèse, ERAMET Research a également développé de nombreuses actions concourant à l'amélioration des produits et des procédés.

Durant 2008, le rôle de pépinière d'ERAMET Research a continué à se renforcer. Les départements pyrométallurgique et hydrométallurgique ont aujourd'hui une taille suffisante pour former deux ingénieurs dans chaque domaine pour le Groupe. Ajouté aux mouvements normaux du personnel, 58 ingénieurs et techniciens ont été recrutés sur les 3 dernières années pour atteindre cet objectif.

➔ 11.2. RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

11.2.1. Généralités

11.2.1.1. Localisation

Le Groupe, à travers ses filiales, la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog SA au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec l'acquisition du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog SA exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, l'étude du projet Weda Bay Nickel est en cours.

11.2.1.2. Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et d'un « Contract of Work » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

11.2.1.3. Estimations

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnel ou géostatistique. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

BASE DES ESTIMATIONS

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

MÉTHODOLOGIE DES ESTIMATIONS

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (Australian Code for

Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est considéré comme positif :

- ➔ s'il contient au moins 2 mètres de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- ➔ s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

RESSOURCES MINÉRALES RÉCUPÉRABLES

Les ressources récupérables correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Il s'agit donc de ressources dites « récupérables » (recoverable) et les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités. Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les résultats d'exploration sont fournis selon la même logique que pour les ressources.

RÉSERVES

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

PRÉSENTATION DES ESTIMATIONS

Les chiffres des ressources minérales sont détaillés par grands domaines techniques ou géographiques tandis que ceux des ressources récupérables et des réserves peuvent être donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

11.2.1.4. Définitions

DÉFINITIONS DES RESSOURCES

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop

inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

DÉFINITIONS DES RÉSERVES

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré-faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

11.2.2. Réserves et ressources de Comilog SA

11.2.2.1. Ressources minérales

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales au 1^{er} janvier 2009 de Comilog SA Le plateau de Bangombé, en cours d'exploitation, a été réestimé. L'estimation intègre les données de plusieurs centaines de sondages supplémentaires réalisés principalement en 2007 et 2008. Les chiffres sont établis en tenant compte des paramètres suivants :

- une teneur de coupure de 30 % Mn pour les plateaux de Bangombé et Okouma pour les ressources mesurées et indiquées ;
- la concession minière de Comilog SA couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation

de ressources supposées. Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés mais la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées ;

- un dépôt de minerai de manganèse fin « Moulili » a été reconnu par sondages en 2006 et a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales, qui ont été classées en ressources mesurées ;
- les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale) ;
- les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais rocheux et 12 % pour les minerais fins (chiffres donnés en millions de « Dry Metric Ton Unit » : « millions de DMTU Mn » – 1 DMTU = 10 kg de manganèse).

RESSOURCES MINÉRALES EN MINÉRAIS DE MANGANÈSE ROCHEUX ET FINS AU 1^{ER} JANVIER 2009 (EN MILLIONS DE DMTU)

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	Kts	% Mn	DMTU	Kts	% Mn	DMTU	Kts	% Mn	DMTU	Kts	% Mn	DMTU
Rocheux > 10 mm												
Bangombé	27 800	45,3	1260	7 300	44,0	320				35 100	45,0	1580
Okouma	18 800	49,0	920	34 600	47,9	1660				53 400	48,3	2580
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
Total	46 600	46,8	2180	41 900	47,2	1980	35 000	36,1	1260	123 500	43,9	5420
Fines 2-10 mm												
Bangombé	23 850	42,9	1020	5 750	41,3	240				29 600	42,6	1260
Okouma	18 800	46,5	870	33 400	44,4	1480				52 200	45,2	2350
Mouili	4 800	45,8	220							4 800	45,8	220
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
Total	47 450	44,6	2110	39 150	43,9	2530	22 900	34,4	790	109 500	42,2	4620

11.2.2. Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1^{er} janvier 2009. Ces derniers incluent le terril constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé.

Le dépôt « Mouili », classé en ressources mesurées récupérables, a fait l'objet d'un test d'exploitation et de traitement en 2006 qui s'est avéré positif.

Les chiffres sont basés sur :

- ➔ une teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) ;
- ➔ un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du Plateau de Bangombé : à partir d'un tout-venant, élaboration d'un minerai rocheux 10-80 mm et de fines 1-10 mm ;
- ➔ les spécifications commerciales modifiées au 1^{er} janvier 2009 avec simplification de la gamme de produits.

RÉSERVES ET RESSOURCES RÉCUPÉRABLES EN MINÉRAI DE MANGANÈSE AU 1^{ER} JANVIER 2009 (EN MILLIONS DE DMTU MN)

Domaine		Réserves		Ress. Récupérables		Total	Expéditions 2008
		Prouvées	Probables	Mesurées	Indiquées		
Bangombé	> 10 mm	1 220	260			1 480	
Okouma	> 10 mm				2 100	2 100	
Total rocheux		1 220	260		2 100	3 580	89
Bangombé	1-10 mm	600	110			710	
Okouma	1-10 mm				1 300	1 300	
Mouili	1-10 mm			180		180	
Terril	1-10 mm	35				35	
Total fines et aggloméré		635	110	180	1 300	2 225	53

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de préparation des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

Les chiffres de production indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2008.

11.2.3. Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN

11.2.3.1. Réserves et ressources en saprolites pour pyrométallurgie

11.2.3.1.1. RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques selon le découpage officiel en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources minérales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D.

Les humidités varient de 22 à 38 % suivant les amas considérés.

Ces chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,7 à 2,0 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour les sites avec un traitement traditionnel.

RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1^{ER} JANVIER 2009

Unités géomorphologiques	Mesurées			Indiquées			Supposées		
	Kts	% Ni	KtNi	Kts	% Ni	KtNi	Kts	% Ni	KtNi
Monéo Nord	-	-	-	-	-	-	3 446	2,59	89
Monéo Centre	-	-	-	-	-	-	5 083	2,55	130
Kouaoua	4 335	2,55	111	5 983	2,63	157	6 060	2,61	158
Poro	1 737	2,84	49	-	-	-	2 394	2,63	63
Boakaine	-	-	-	-	-	-	833	2,68	22
Nakety	279	2,44	7	153	3,05	5	363	2,77	10
Dothio	3 783	2,84	107	4 716	2,79	132	1 687	2,74	46
Thio	108	3,08	3	880	3,05	27	710	3,05	22
Ouenghi	-	-	-	84	3,40	3	56	2,84	2
Kombwi N'Goye	527	2,84	15	1 391	2,84	39	2 803	2,71	76
Tontouta	2 123	2,76	59	251	2,63	7	1 036	2,53	26
Me Adeo	-	-	-	-	-	-	131	3,74	5
Me Maoya	321	2,89	9	-	-	-	429	3,17	14
Kopeto - Boulinda	7 741	2,30	178	5 781	2,25	130	22 780	2,14	487
Tchingou	-	-	-	-	-	-	1 750	3,34	58
Kaala	351	2,70	9	1 797	2,68	48	252	2,77	7
Tiébaghi	8 872	2,54	225	28 042	2,31	647	900	2,75	25
Poum	441	2,57	11	11 441	2,65	303	424	2,42	10
Total	30 618	2,56	784	60 418	2,47	1 497	51 137	2,44	1 250

Les différences majeures observées par rapport aux chiffres au 1/1/2008 portent sur les domaines de Kouaoua, de Tiébaghi et de Poum, où les travaux de réduction de maille de sondages ont conduit à la réévaluation des ressources minérales. Sur le massif de Poum, certaines ressources ont été déclassées suite à la revue des données de base.

Les résultats d'exploration donnés ci-dessous correspondent aussi à la phase altérée des saprolites, avec une humidité de 25 % et suivant le même découpage par région. Les résultats d'exploration représentent 489 KtNi. L'augmentation de 100 KtNi par rapport à 2008 est issue de l'activité de prospection intense réalisée sur les domaines de Tontouta, Poum et Dothio.

RÉSULTATS D'EXPLORATION EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1^{ER} JANVIER 2009

Unités géomorphologiques	Résultats d'exploration au 1 ^{er} janvier 2009		
	Kts	% Ni	KtNi
Monéo Centre	1 500	2,51	37,7
Kouaoua	601	2,74	16,5
Bel Air	1 875	2,63	49,3
Boakaine	132	3,06	4,0
Mara	750	2,72	20,4
Nakety	626	2,90	18,2
Dothio	108	2,86	3,1
Thio	1 480	2,84	42,0
Ouenghi	146	3,02	4,4
Port Bouquet	194	3,05	5,9
Kombwi N'Goye	704	2,93	20,6
Pourina - Ounia	196	3,04	6,0
Oua Tilou	21	5,13	1,1
Domaine latéritique du Sud	296	3,32	9,8
Tontouta	2 031	2,71	55,0
Mont Do	1 841	3,03	55,8
Me Adeo	516	3,07	15,8
Me Maoya	214	2,78	5,9
Kopeto - Boulinda	2 528	2,65	67,0
Kaala	184	2,79	5,1
Poum	1 610	2,65	42,7
Ile Pott	86	2,63	2,3
Ile Yande	32	2,63	0,8
Total	17 671	2,77	489

11.2.3.1.2. RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2009. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus et prennent en compte :

→ un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à

80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;

- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (en cours de démarrage) ;
- les projets miniers dans le cas de réserves. Ressources récupérables et réserves en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo Au 1^{er} janvier 2009 (En milliers de tonnes de nickel).

Ressources et réserves au 1 ^{er} janvier 2009				Production 2008 KtNi			54,7
Ressources récupérables	Mts	% Ni	KtNi	Reserves	Mts	% Ni	KtNi
Mesurées	23,1	2,65	613	Prouvées	17,5	2,67	469
Indiquées	39,9	2,65	1058	Probables	20,0	2,70	540
Supposées	32,0	2,60	832	-			

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie ».

La production donnée ci-dessus correspond aux tonnages de nickel (exprimés en milliers de tonnes de nickel : kt Ni) contenus dans les minerais

évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Elle intègre donc les faibles tonnages de nickel correspondant aux minerais saprolitiques exportés (environ 2 kt Ni/an actuellement).

Les réserves sont estimées à environ 1009 kt Ni au 1/1/2009. Un effort important réalisé sur les projets a permis de transformer des ressources en réserves sur Tontouta et Kouaoua, dans une moindre mesure sur Kaala, Poya et Douthio. Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables.

Les ressources récupérables indiquées et mesurées sont évaluées à 1671 kt Ni. La proportion de ressources mesurées diminue par rapport à 2008 suite à des modifications des critères de classification.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 832 kt Ni. Le gain observé par rapport au 1/1/2008 provient du résultat de prospections réalisées en 2008 et de l'intégration d'amas suite à des études complémentaires essentiellement sur Kouaoua, Poum, Kaala.

Le taux de récupération des ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de 146 %.

Un audit externe a été conduit en 2008 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société Le Nickel-SLN sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

11.2.3.2. Ressources minérales pour hydrométallurgie

La Société Le Nickel-SLN a déposé en juillet 2008 deux demandes de permis de recherches Prony Ouest et Émouché. Ces titres recouvrent le domaine latéritique situé dans la partie méridionale de la Grande Terre avec des ressources minérales supposées et indiquées actuellement estimées à 6 000 KTNi, que la Société Le Nickel -SLN s'engage à valoriser en utilisant une technologie hydrométallurgique. La Province Sud a donné en décembre 2008 un avis favorable à l'attribution de ces permis à la Société Le Nickel-SLN, avec la signature d'une convention de développement.

D'autre part, sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 kt Ni.

À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration préliminaire sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu pouvant être valorisées par hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET.

11.2.4. Ressources de la société Pt Weda Bay Nickel

11.2.4.1. Ressources minérales

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les densités sèches moyennes des latérites sont de l'ordre de 0,8-0,9 suivant les amas considérés et elles sont proches de 1 pour les saprolites. L'amas Bukit Limber Barat, caractérisé par une plus forte proportion de minerai rocheux présente une densité sèche moyenne de 1,26 dans les saprolites. Ces chiffres sont établis à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008 et qui se poursuivront en 2009.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés dans les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources sont estimées par modélisation de bloc 3D. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées soit par inverse distance carrée, soit par krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Une estimation des ressources locales a été réalisée pour le nickel sur le gisement Bukit Limber Barat par la société Tenzing PTY LTD, cabinet externe spécialisé en géostatistique. Les résultats obtenus permettent de définir les courbes tonnages – teneurs et d'appréhender la sélectivité dans le gisement. Ils permettent aussi de conforter à la teneur de coupure de 1 % Ni les résultats obtenus en interne par krigeage ordinaire et de mesurer l'effet lissant de ce dernier à des teneurs de coupure plus élevées.

Les ressources minérales sont regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques. Elles sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni dans une enveloppe modélisée à 1 % Ni. Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus de l'étude menée par Tenzing PTY LTD pour l'amas Bukit Limber Barat et des études menées par l'équipe de Weda Bay Nickel pour les autres amas.

RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES ET LATÉRITES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Prospects	Mesurées					Indiquées					Supposées				
	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCO	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCO	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCO
Latérites															
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	19,8	1,30	258	0,19	37,7	4,1	1,32	54	0,17	6,9					
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)	6,6	1,23	81	0,16	10,5	8,8	1,21	106	0,18	15,8					
Coastal Deposits						7,8	1,13	88	0,19	14,8					
Big Kahuna											4,2	1,33	55	0,22	9,2
Ake Jira (Jira River)						7,2	1,14	82	0,20	14,4					
Boki Mekot											7,2	1,23	89	0,12	8,3
Pintu						9,2	1,23	113	0,18	16,5	5,0	1,18	59	0,22	11,0
Jiguru											1,1	1,23	14	0,16	1,8
Tofu Blowen											9,1	1,26	115	0,15	13,7
Total latérites	26,4	1,28	339	0,18	48,2	37,0	1,20	443	0,18	68,4	26,6	1,25	331	0,17	43,9
Saprolites															
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	51,1	1,53	782	0,03	13,3	10,5	1,55	163	0,03	3,2					
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)	11,1	1,46	162	0,03	3,3	42,2	1,41	595	0,03	12,7					
Coastal Deposits						28,7	1,59	456	0,04	11,5					
Big Kahuna											9,4	1,81	170	0,05	4,7
Ake Jira (Jira River)						14,9	1,64	244	0,04	6,0					
Boki Mekot											18,7	1,63	305	0,02	3,7
Pintu						13,5	1,53	206	0,03	4,0	15,9	1,59	253	0,03	4,8
Jiguru											4,4	1,25	55	0,03	1,3
Tofu Blowen											34,4	1,70	585	0,03	10,3
Total saprolites	62,2	1,52	943	0,03	16,6	109,7	1,52	1 664	0,03	37,3	82,8	1,65	1 368	0,03	24,9
Total	88,6	1,45	1 283	0,07	65	146,7	1,44	2 106	0,07	106	109,4	1,55	1 699	0,06	69

À teneur de coupure constante, les ressources mesurées, indiquées, supposées ont été augmentées d'un million de tonnes par rapport aux estimations effectuées au moment de l'acquisition en mai 2006 (5,1 MtNi contre 4,1 MtNi).

Un audit interne a été réalisé en novembre 2008 sur les étapes menant à l'estimation des ressources minérales et un audit externe, mené par la société Melabar GeoConsulting, est planifié pour mars 2009, qui vérifiera aussi les critères utilisés pour la transformation des ressources en réserves.

11.2.4.2. Réserves

Les chiffres ci-dessous regroupent les chiffres de réserves en saprolites et limonites destinées à un traitement par hydrométallurgie. Ils sont calculés à partir des ressources minérales décrites dans le paragraphe précédent. Les amas regroupés dans les « Coastal deposits » et les gisements de Bukit Limber Barat et Bukit Limber Timur (Santa Monica Ouest et Est) ont fait l'objet de projets miniers en phase d'étude de pré-faisabilité.

RÉSERVES EN SAPROLITES ET LATÉRITES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Amas	Prouvées					Probables				
	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCO	MTs	% Ni	KtNi	% Co	KTCO
Latérites										
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	16,4	1,30	214,1	0,17	27,5	2,0	1,33	26,3	0,15	3,0
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)	5,2	1,25	64,2	0,15	7,9	5,4	1,24	67,1	0,18	9,9
Coastal Deposits						4,8	1,16	55,5	0,19	9,2
Total latérites	21,6	1,29	278,3	0,16	35,4	12,2	1,22	148,9	0,18	22,0
Saprolites										
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	29,0	1,63	473,8	0,03	9,5	4,3	1,62	70,1	0,03	1,4
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)	6,6	1,53	100,7	0,04	2,3	16,0	1,49	237,9	0,04	5,7
Coastal Deposits						17,9	1,66	297,0	0,04	6,7
Total saprolites	35,6	1,61	574,5	0,03	11,8	38,2	1,58	605,1	0,04	13,8
Total	57,2	1,49	852,9	0,08	47,2	50,4	1,49	754,0	0,07	35,9

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier et à l'application de facteurs d'exploitation suivant les critères suivants :

- les réserves sont calculées dans les projets miniers, à une teneur de coupure de 1 % Ni dans les latérites et les saprolites terreuses et à 1,4 % Ni dans les saprolites rocheuses caractérisées par de fortes teneurs en MgO et considérées plus propices à une exploitation sélective ;
- l'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier réalisé en 2007 et la forte pluviométrie observée sur les gisements ont piloté le choix des contraintes géotechniques et environnementales actuellement retenues. En particulier, les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure

de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain naturel supérieure à 30° et à limiter la pente intégratrice des fosses à 35° ;

- l'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables. Elle varie, à ce stade de l'étude, de 3 à 12m suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

Les sondages se poursuivront dans les prochaines années pour réduire la maille de sondage sur certains amas stratégiques, ce qui aura pour effet principal d'améliorer le degré de confiance et la classification des ressources/réserves.

Informations sur les tendances

12

Voir chapitre 3.

Prévisions ou estimations du bénéfice

13

Non applicable.

Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale

14

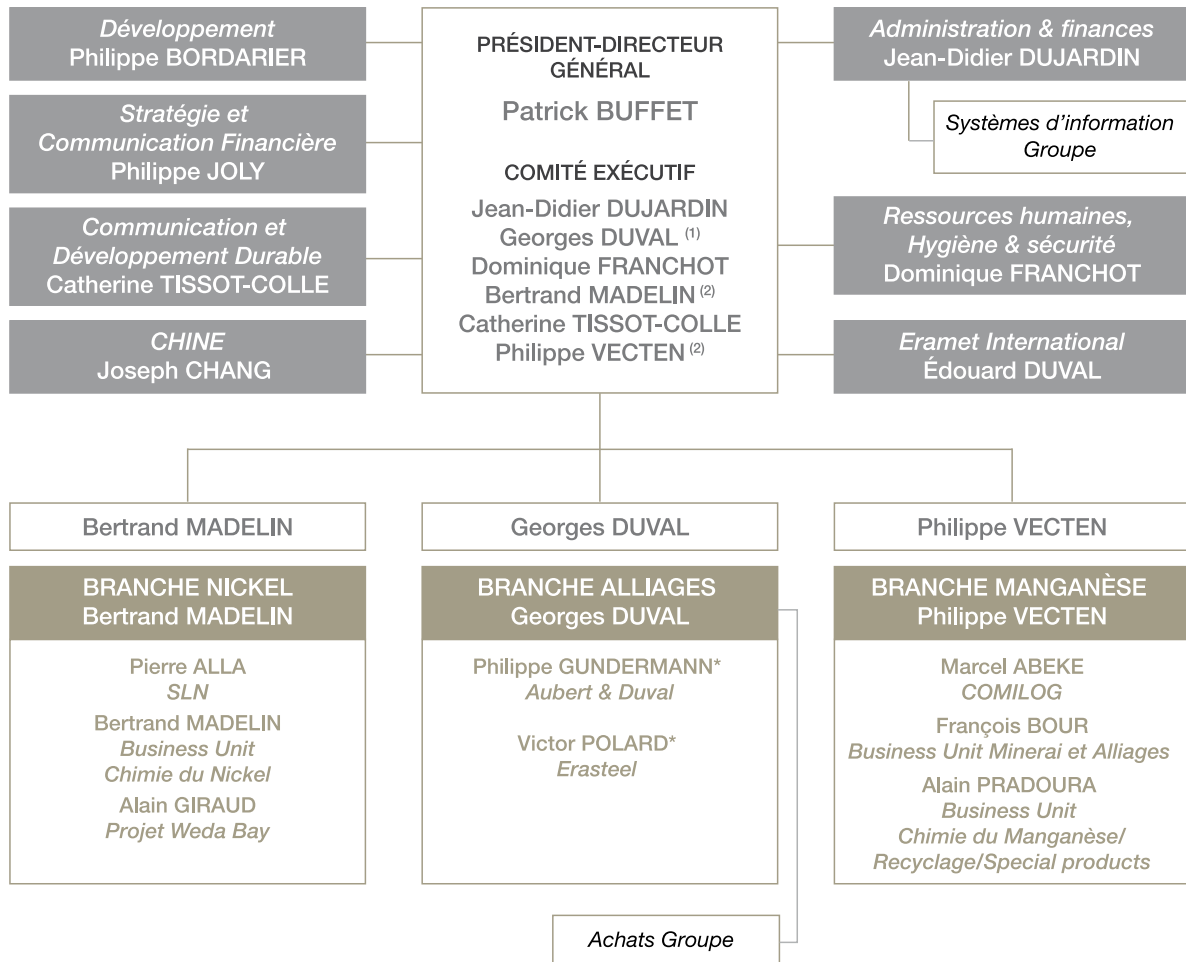
Sommaire

14.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	86
14.1.1. Présentation de la Direction générale	86
14.1.2. Présentation du Conseil d'administration	87
14.2. SITUATION PERSONNELLE DES DIRIGEANTS	87
Autres mandats dans le Groupe et hors Groupe au cours des cinq derniers exercices	87
14.3. INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DES DIRIGEANTS	92
14.3.1. Intérêts indirects	92
14.3.2. Intérêts capitalistiques directs au 31 décembre 2008	92
14.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	92

➔ 14.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

14.1.1. Présentation de la Direction générale

ORGANIGRAMME AU 1^{ER} JANVIER 2009



(1) Vice-Président, Directeur général délégué.

(2) Directeur général délégué.

* À compter du 16 février 2009.

La présentation de la Direction Générale figure au chapitre 16.

14.1.2. Présentation du Conseil d'administration

La présentation du Conseil d'administration figure au chapitre 16.

→ 14.2. SITUATION PERSONNELLE DES DIRIGEANTS

Autres mandats dans le Groupe et hors Groupe au cours des cinq derniers exercices

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 1^{ER} JANVIER 2009

Nom, prénom ou dénomination sociale	Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
BUFFET Patrick Administrateur, Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. BUFFET est ingénieur au corps des Mines. Il a été Délégué Général de Suez jusqu'en 2007.	Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François Henrot, Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007	Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010		Au sein de sociétés du Groupe ▪ Président-Directeur général de la société Le Nickel-SLN ▪ Administrateur de Comilog SA Au sein de sociétés hors du Groupe ▪ Membre du Conseil de surveillance de : Bureau Veritas ; Arcole Industries (non cotée) ▪ Administrateur de Banimmo (Belgique) Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années ▪ Membre du Conseil de surveillance de : AREVA ; Astorg-Partners ▪ Administrateur de : - CDC Ixis - Filiales détenues majoritairement par le Groupe Suez : Suez Energy Services ; Tractebel (Belgique), Electrabel (Belgique), Société Générale de Belgique (Belgique), Fluxys (Belgique)
AUTEBERT Rémy Administrateur Né le 20 juillet 1953 Adresse professionnelle : AREVA JAPAN Co. Ltd. Urban Toranomom, Bld. 5-F 1-16-4, Toranomom Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japon M. AUTEBERT exerce son activité depuis plus de 30 ans au sein du Groupe AREVA.	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010		Au sein de sociétés hors du Groupe ▪ Président d'AREVA Japan ▪ Membre du Comité exécutif nucléaire d'AREVA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années ▪ Directeur du secteur Mines Chimie ▪ Enrichissement de Cogema (à partir de juin 2004) ▪ Directeur de la Business Unit Mines à Cogema (juillet 2000 à mai 2004) ▪ Président-Directeur général de CFMM SA ▪ Président du Directoire d'Eurodif (jusqu'au 9 décembre 2005) ▪ Président de : COMUF (Gabon) ; Urangesellschaft GmbH (Allemagne) ; Somair (Niger) ; Cogema Australia ▪ Gérant de SMJ (jusqu'au 11 février 2005) ▪ Vice-Président du Conseil de Cominak (Niger) ▪ Membre du Conseil de surveillance d'EURODIF ▪ Administrateur de : Eurodif Pro ; CFMM SA ; SGN ; Cominak (Niger) ; Comurhex (jusqu'au 7/03/05) ; Katco (Kazakhstan) ; Cogema Resources Canada ; SGN ; CMA (Côte d'Ivoire) (jusqu'au 1/01/05) ; COMIN (USA) ; PMC (USA) ; UG Canada Ltd. (jusqu'au 1 ^{er} février 2005) ; MUL (Canada) ; Cogema Australia ▪ Représentant permanent de : - Cogema aux conseils de : CFM SA ; Comhurex SA ; Sofidif ; Somair (Niger) ; - CFMM au Conseil de Cominak SA - CFM SA au Conseil de SMJ (jusqu'au 11 février 2005) ▪ Membre du Board de Cogema Inc. ; Cogema Deutschland

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Georges Administrateur Vice-Président Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL M. DUVAL est Vice-Président du Conseil et Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe ▪ Président de : Aubert & Duval (SAS) ; S.I.M.A. (SAS) ; ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS) ; UKAD (SAS) Au sein de sociétés hors du Groupe ▪ Gérant de SORAME SCA ▪ Directeur général de CEIR
DUVAL Édouard Administrateur Né le 2 décembre 1944 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL M. DUVAL est Président d'ERAMET International et Président du Conseil de Gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe ▪ Administrateur de la société Le Nickel-SLN ▪ Président d'ERAMET International (SAS) ▪ Directeur général délégué de S.I.M.A. (SAS) Au sein de sociétés hors du Groupe ▪ Président du Conseil de gérance de SORAME SCA ▪ Directeur général de CEIR
DUVAL Patrick Administrateur Né le 15 mai 1941 Adresse : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL M. DUVAL est Président de CEIR et Gérant de SORAME.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe ▪ Directeur général de S.I.M.A. Au sein de sociétés hors du Groupe ▪ Président de CEIR ▪ Gérant de SORAME SCA ▪ Administrateur de Cartonneries de Gondardennes SA ▪ Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin
DUVAL Cyrille Administrateur Né le 18 juillet 1948 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL M. DUVAL est Secrétaire Général de la Branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe ▪ Directeur général délégué de S.I.M.A. ▪ Administrateur de Metal Securities (représentant permanent de la société S.I.M.A.) ▪ Administrateur de Comilog ▪ Président de la société Forges de Montplaisir ▪ Gérant de la SCI Grande Plaine Au sein de sociétés hors du Groupe ▪ Directeur général de CEIR ▪ Gérant de SORAME

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
GIRAUD Pierre-Noël Administrateur Né le 8 mars 1949 Adresse professionnelle : CERNA 60, boulevard Saint-Michel 75272 Paris Cedex 06 M. GIRAUD est professeur d'économie à l'École des Mines de Paris où il a fondé le Centre de Recherche en Économie Industrielle.	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur d'AREVA N.C. ▪ Professeur à l'École des Mines de Paris ▪ Membre de l'Académie des Technologies
LEHMANN Gilbert Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 Adresse professionnelle AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris M. LEHMANN exerce son activité depuis 25 ans au sein du Groupe AREVA.	Coopté par le Conseil du 13 décembre 2005	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006 appelée à statuer sur les comptes 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur et Président du Conseil d'administration de SEPI (Suisse) ▪ Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de ST Microelectronics N.V. (Pays-Bas) ▪ Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'audit d'Assystem SA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <i>En France :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de : Framatome ANP ; Sofinel ; Framatome Connectors International (FCI) ; Compagnie Technique d'Assurances (CTA) ; Framapare ; CNS ; Intercontrôle ▪ Président du Conseil d'administration de Compagnie d'Études et de Recherche pour l'Énergie (CERE) <i>À l'étranger : (États-Unis)</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Framatome Technologies ; FC USA ; Canberra
MAPOU Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 Adresse professionnelle STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex M. MAPOU est Président de la STCPI.	Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la société Le Nickel-SLN Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) ▪ Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie)
MARTIN Harold Administrateur Né le 8 avril 1954 Adresse professionnelle Présidence du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie 8 route des artifices B.P. M2 98849 Nouméa Cedex M. MARTIN est Gérant de société. Il est Président du Gouvernement de Nouvelle- Calédonie depuis le 21 août 2007 et Maire de la ville de Païta depuis 1995.	Nommé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2008	Au sein de sociétés hors du Groupe (en Nouvelle-Calédonie) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (Depuis le 21 août 2007) ▪ Membre du Comité consultatif des Mines ; du Conseil des Mines ; du GIP CNRT « Nickel et son environnement » ; du Comité consultatif de l'Environnement ; du Comité du commerce extérieur ; du Comité des finances locales ▪ Maire de la ville de Païta depuis 1995 Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (de mai 2004 à août 2007) ▪ Membre de l'Assemblée de la Province Sud ▪ Membre de l'ADECAL (Trésorier) Président du Comité consultatif de la Recherche ▪ Administrateur de la SEUR

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
ROSSIGNOL Jacques Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. ROSSIGNOL est ancien Directeur général de SNECMA et d'Arianespace.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ancien Directeur général de SNECMA et d'Arianespace Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> ▪ PDG de CFMI ▪ Administrateur Imaprocess
SOMNOLET Michel Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. SOMNOLET est ancien Administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'OREAL.	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ancien administrateur de Sanofi-Synthélabo ▪ Ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de l'Oréal ▪ Administrateur de L'Oréal USA ; L'Oréal Maroc ; Perinvest Dividend Equity Fund
AREVA Administrateur Représentée par Frédéric TONA Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 27 août 1947 Adresse AREVA À l'attention de Frédéric TONA 33, rue Lafayette 75009 Paris M. TONA a exercé son activité pendant 30 ans au sein du Groupe AREVA.	Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 23 mai 2002 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Conseil de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy ▪ Président de SOMAÏR (Niger) ▪ Administrateur d'OSEAD (SAS), d'OMM (Maroc), de CMT (Maroc), de COMINAK (Niger), de la Fondation d'Entreprise AREVA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années (Ensemble de mandats ayant pris fin, au plus tard en décembre 2004) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur du pôle Mines Chimie de COGEMA, puis Directeur du secteur Mines Chimie Enrichissement de COGEMA, puis Chargé de mission auprès du PDG de COGEMA/AREVA (jusqu'au 31 janvier 2005) PDG de GOMURHEX, de CFMM et de CFM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-Président de COMINAK (Niger) ▪ Administrateur de SGN, Eurodif SA, Eurodif Pro, Sofidif, Urangesellschaft (Allemagne), COGEMA Australia, COGEMA Resources Canada, Pathfinder Mines Corp (USA), COGEMA Inc. (USA), URAMIN Inc (BVI) ▪ Représentant permanent de CFMM aux Conseils de COMINOR SA et SMJ
TREUILLE Antoine Administrateur Né le 7 octobre 1948 Adresse professionnelle French American Foundation 28 West 44th Street Suite 1420 New York, NY 10036 USA M. TREUILLE est Executive Managing Director d'Altamont Capital Partners LLC.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003. et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la French American Foundation (États-Unis) ▪ Executive Managing Director de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis) ▪ Administrateur : BIC SA (France) ; Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis), Harlem Furniture, LLC (États-Unis), Imperial Headwear, Inc. (États-Unis) Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> Skip's Clothing, Inc. (jusqu'en mai 2007)

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>MADÉLIN Bertrand Directeur général délégué (non-administrateur) Né le 13 septembre 1954 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. MADÉLIN est Directeur général délégué.</p>	Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la société Le Nickel-SLN ▪ Administrateur de PT Weda Bay Nickel ▪ Président de la société Eurotungstène <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur d'ERAMET Norway, ERAMET Marietta, Comilog France, Guanxi Comilog, Guilin Comilog, Comilog Asia, Comilog Far East Development ▪ Président Comilog Italia
<p>VECTEN Philippe Directeur général délégué (non-administrateur) Né le 22 avril 1949 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. VECTEN est Directeur général délégué.</p>	Nommé par le Conseil du 23 mai 2007		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Comilog SA ; Comilog US ; société Le Nickel-SLN ; Setrag ; Tinfos AS ; Tinfos International ▪ Président d'ECM et d'Eralloys Holding AS ▪ Gérant de Comilog Holding <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de la société Le Nickel-SLN

Aucune information au sens du paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 autre que celles indiquées ci-dessus ne doit être divulguée.

→ 14.3. INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DES DIRIGEANTS

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

14.3.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président de CEIR,

Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME,

Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

14.3.2. Intérêts capitalistiques directs au 31 décembre 2008

	Actions	Droits de vote
Patrick Buffet	10	10
Rémy Autebert	100	200
Cyrille Duval	307	513
Édouard Duval	265	429
Georges Duval	601	602
Patrick Duval	102	152
Pierre-Noël Giraud	1	1
Gilbert Lehmann	100	100
Louis Mapou	1	1
Harold Martin	1	1
Jacques Rossignol	10	20
Michel Somnolet	100	200
Antoine Treuille	160	320
AREVA	6 757 277	13 514 554
Frédéric Tona	100	101
Bertrand Madelin	2250	2250
Philippe Vecten	150	150

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe. Aucun administrateur n'est en

conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

14.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et COMEX

15

Sommaire

15.1. ADMINISTRATEURS - JETONS DE PRÉSENCE	94
15.2. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET/ OU MEMBRES DU COMEX	95
15.3. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMEX	99
15.4. ENGAGEMENTS DE RETRAITE	99
15.5. AUTRES ENGAGEMENTS	99
15.6. RAPPORTS SPÉCIAUX SUR OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS GRATUITES	100
15.6.1. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (article L. 225-184 du Code de commerce)	100
15.6.2. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions (article L. 225-197-4 du Code de commerce)	101

→ 15.1. ADMINISTRATEURS - JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET au titre de l'année 2008 s'élève à 375 100 euros (360 000 euros en 2007) ; l'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration ayant été fixée à 550 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (sixième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2008 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 12 000 euros ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;

- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité de rémunération ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité de rémunération.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger lors de chaque Conseil et/ou Comité.

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 40 340 euros en 2008 (11 106 euros en 2007).

La répartition des jetons de présence est la suivante (en euros) :

	ERAMET	Autres sociétés	Total 2008	Total 2007	Total 2006
Rémy AUTEBERT	16 525		16 525	21 575	8 623
Patrick BUFFET ⁽¹⁾	21 500	23 080	44 580	18 223	-
Jacques BACARDATS			-	9 723	15 188
Cyrille DUVAL ⁽¹⁾	19 000	13 600	32 600	19 000	7 623
Édouard DUVAL ⁽¹⁾	19 000	1 830	20 830	20 830	7 623
Georges DUVAL ⁽¹⁾	19 000		19 000	19 000	7 623
Patrick DUVAL	18 000		18 000	18 000	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	17 000		17 000	14 000	7 623
François HENROT			-	2 000	7 623
Gilbert LEHMANN	31 000		31 000	31 000	9 623
Louis MAPOU	20 575	1 830	22 405	22 405	12 503
Harold MARTIN	18 050		18 050	12 000	9 148
Jacques ROSSIGNOL	35 000		35 000	33 000	10 623
Michel SOMNOLET	62 250		62 250	58 725	22 773
Frédéric TONA	35 000		35 000	33 000	10 623
Antoine TREUILLE	43 200		43 200	38 625	16 723
Total	375 100	40 340	415 440	371 106	161 565

(1) Autres rémunérations : voir chapitre 15.2 ci-dessous.

→ 15.2. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET/OU MEMBRES DU COMEX

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes attribuées en 2008 aux mandataires sociaux et aux membres du Comité exécutif « COMEX » du Groupe se répartit ainsi :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET/OU MEMBRES DU COMEX

	Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)		Valorisation des actions gratuites/options attribuées au cours de l'exercice		Total 2008	Total 2007
	2008	2007	2008	2007		
<i>en euros</i>						
Patrick Buffet ⁽¹⁾⁽²⁾	1 273 116	752 066		1 551 900	1 273 116	2 303 966
Président-Directeur général						
Georges Duval ⁽¹⁾	360 913	298 584		93 114	360 913	391 698
Directeur général délégué						
Bertrand Madelin ⁽¹⁾⁽³⁾	244 991				244 991	0
Directeur général délégué						
Philippe Vecten ⁽¹⁾⁽⁴⁾	397 124	271 428		155 190	397 124	426 618
Directeur général délégué						
Édouard Duval	283 712	248 105		31 038	283 712	279 143
Directeur ERAMET International						
Cyrille Duval	237 879	188 480		31 038	237 879	219 518
Secrétaire Général Branche Alliage						
Total Mandataires sociaux	2 797 735	1 758 663	0	1 862 280	2 797 735	3 620 943
Dominique Franchot ⁽¹⁾	391 029	363 202		217 266	391 029	580 468
Directeur des Ressources Humaines						
Jean-Didier Dujardin ⁽¹⁾	352 630	261 740		217 266	352 630	479 006
Directeur administratif et financier						
Catherine Tissot-Colle ⁽¹⁾	195 099	163 147		124 152	195 099	287 299
Directeur Communication & Développement Durable						
Total Mandataires sociaux et Comex	3 756 493	2 546 752	0	2 420 964	3 756 493	4 967 716

(1) Membre du Comex.

(2) À partir du 25 avril 2007.

(3) Membre du Comex et mandataire social à partir 1^{er} janvier 2008.

(4) Mandataire social à partir du 23 mai 2007 et membre du Comex depuis le 1^{er} janvier 2007.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET/OU MEMBRES DU COMEX

	Montant au titre de l'exercice 2008		Montant au titre de l'exercice 2007	
	Dus	Versés ⁽²⁾	Dus	Versés
Patrick Buffet				
Président-Directeur général				
Rémunération fixe	615 600	615 600	406 922	406 922
Rémunération variable	604 636	326 174	325 538	
Jetons de présence	44 580	18 223	18 223	
Avantages en nature ⁽¹⁾	8 300	8 300	1 383	1 383
Total	1 273 116	968 297	752 066	408 305
Georges Duval				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	254 917	254 917	234 107	234 107
Rémunération variable	84 407	42 872	42 872	43 129
Jetons de présence	19 000	19 000	19 000	7 623
Avantages en nature ⁽¹⁾	2 589	2 589	2 605	2 605
Total	360 913	319 378	298 584	287 464
Bertrand Madelin				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	190 000	190 000		
Rémunération variable	49 638	17 058		
Jetons de présence	1 830	0		
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 523	3 523		
Total	244 991	210 581	0	0
Philippe Vecten				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	252 300	252 300	210 260	210 260
Rémunération variable	112 274	45 756	43 003	0
Jetons de présence	28 006	9 020	9 020	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 544	4 544	9 145	9 145
Total	397 124	311 620	271 428	219 405
Édouard Duval				
Directeur ERAMET International				
Rémunération fixe	253 567	253 567	219 775	219 775
Rémunération variable	9 315	7 763	7 500	7 763
Jetons de présence	20 830	20 830	20 830	7 623
Avantages en nature ⁽¹⁾	0	0	0	0
Total	283 712	282 160	248 105	235 161
Cyrille Duval				
Secrétaire Général Branche Alliage				
Rémunération fixe	176 880	189 748	166 905	166 905
Rémunération variable	25 824	0	0	0
Jetons de présence	32 600	19 000	19 000	7 623
Avantages en nature ⁽¹⁾	2 575	2 575	2 575	2 575
Total	237 879	211 323	188 480	177 103
Sous-Total Mandataires sociaux	2 797 735	2 303 359	1 758 663	1 327 438
Dominique Franchot				
Directeur des Ressources Humaines				
Rémunération fixe	275 139	275 139	259 141	259 141
Rémunération variable	73 820	66 079	66 079	37 465
Rémunération exceptionnelle	21 033	21 033	33 287	33 287
Jetons de présence	15 430	1 372	1 372	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 607	5 607	3 323	3 323
Total	391 029	369 230	363 202	333 216
Jean-Didier Dujardin				
Directeur administratif et financier				
Rémunération fixe	270 000	270 000	222 317	222 317
Rémunération variable	55 120	30 347	30 347	29 743
Jetons de présence	22 100	3 615	5 615	7 565
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 410	5 410	3 461	3 461
Total	352 630	309 372	261 740	263 086
Catherine Tissot-Colle				
Directeur Communication & Développement Durable				
Rémunération fixe	150 000	150 000	136 330	136 330
Rémunération variable	38 272	11 797	11 797	3 303
Rémunération exceptionnelle	3 888	3 888	12 888	12 888
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	2 939	2 939	2 132	2 132
Total	195 099	168 624	163 147	154 653
Total Mandataires sociaux et Comex	3 736 493	3 150 585	2 546 752	2 078 393

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) Les différences éventuelles entre le montant versé en 2008 et celui indiqué comme dû au titre de l'exercice 2007 sont liées au calcul définitif des rémunérations variables en fonction des résultats constatés.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2008 s'élève à 4 071 232 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

Les informations relatives aux jetons de présence perçus par les autres mandataires sociaux figurent en chapitre 15.1 (jetons de présence). Les informations relatives aux options ou attributions gratuites d'actions aux

dirigeants mandataires sociaux et aux salariés figurent au chapitre 15.6. Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés durant l'exercice. Les informations relatives au régime de retraite supplémentaire et aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions figurent en chapitre 15.5.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D'ACTIONS/ACTIONS GRATUITES

Plan	Plan D	Plan G	Plan H	Plan I	Plan J
Date de l'Assemblée Générale	27/05/1998	23/05/2002	11/05/2005	11/05/2005	11/05/2005
Date du Conseil d'administration	12/12/2001	15/12/2004	13/12/2005	25/04/2007	23/07/2007
Type de plan	Souscription	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Nombre d'options attribuées à l'origine	153 000	130 000	14 000	10 000	16 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	80	90	1	61
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées/acquises					
- par les mandataires sociaux à l'origine dont :	66 000	31 500	3 400	10 000	13 550
▪ Patrick Buffet	-	-	-	10 000	-
Dont restant au 1/1/09				10 000	
▪ Georges Duval	6 000	6 000	600	-	600
Dont restant au 1/1/09	0	6 000	0		600
▪ Bertrand Madelin	2 500	2 000	250	-	150
Dont restant au 1/1/09	0	0	0		150
▪ Philippe Vecten	4 000	3 000	150	-	1 000
Dont restant au 1/1/09	0	3 000	0		1 000
▪ Édouard Duval	2 500	2 000	100	-	200
Dont restant au 1/1/09	0	2 000	0		200
▪ Cyrille Duval	2500	2 000	100	-	200
Dont restant au 1/1/09	0	2 000	0		200
- par les dix premiers attributaires salariés	30 000	27 000	3 700	0	6 265
Point de départ d'exercice des options/d'attribution définitive	12/12/2003	15/12/2006	13/12/2007	25/04/2009	23/07/2009
Date d'expiration	11/12/2009	15/12/2012	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	32,6	64,63	-	-	-
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites/attribuées au 31/12/2008	142 250	66 631	14 000	0	0
Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites annulées	3 000	3 700	0	0	170
Options de souscription/d'achat d'actions/d'actions gratuites restantes	7 750	59 669	0	10 000	15 830

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D'ACTIONS/ACTIONS GRATUITES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX)

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non-mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan afférent
Actions gratuites ou options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2008 par l'émetteur et par toute société comprises dans le périmètre d'attribution aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2008, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	9 300	32,60	D
	34 000	64,63	
	Total 43 300	57,75	G

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire (voir détail chapitre 15.5)	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (voir détail chapitre 15.5)	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence (voir détail chapitre 15.5)
Patrick Buffet Président-Directeur général Début de mandat : 25/04/07 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2010	Non	Oui	Oui	Non
Georges Duval Directeur général délégué Vice-Président du Conseil Début de mandat : 23/05/02 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2010	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Bertrand Madelin Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/08 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Philippe Vecten Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/07 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Édouard Duval Directeur ERAMET International Administrateur Début de mandat : 21/07/99 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2010	Oui	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail)	Non
Cyrille Duval Secrétaire Général Branche Alliages Administrateur Début de mandat : 21/07/99 Fin de mandat Administrateur : AG sur comptes 2010	Oui	Non	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)

→ 15.3. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMEX

La rémunération des mandataires sociaux membres du « COMEX » est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « COMEX » non-mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par la Direction générale.

La rémunération de chacun des membres du « COMEX » comprend une partie fixe et une partie variable. La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis. Les objectifs des mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration.

La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, comme par exemple : (i) les résultats économiques effectifs (ROC, ROCE),

(ii) les résultats financiers (endettement, BFR), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. À compter de 2008, la partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 50 % de la rémunération fixe annuelle brute (100 % pour le Président-Directeur général).

Les membres du « COMEX » non-mandataires sociaux bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2008, au titre de l'année 2007, s'élèvent individuellement à 16 092 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

→ 15.4. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

ERAMET a mis en place, il y a plusieurs années, un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour un groupe de cadres supérieurs qui remplissait des conditions restrictives d'éligibilité requises. La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif, adapté aux nouvelles dispositions légales et réglementaires, est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008, à la suite d'une décision du Conseil d'administration d'ERAMET du 30 juillet 2008, prise sur proposition du Comité des rémunérations. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de

leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des 5 mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2008 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 12,6 millions d'euros à fin décembre 2008, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 25,6 millions d'euros.

→ 15.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Au titre de son contrat de mandataire social du 26 avril 2007, Monsieur Patrick Buffet bénéficie d'une indemnité de fin de mandat, dont les conditions de versement ont été mises en conformité par le Conseil d'administration du 20 février 2008 avec les dispositions de la loi du 21 août 2007 dite loi « TEPA » conduisant à un nouveau contrat de mandataire social approuvé par le Conseil d'administration et signé le 20 février 2008. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2009, en cas de départ du Président-Directeur général, le bénéficiaire de l'indemnité de départ est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat (ou si la durée de celui-ci est inférieure à trois ans, pendant le ou les exercices pleins du mandat) doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Cette actualisation a fait l'objet au titre des conventions réglementées d'une approbation par les

actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société.

Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat

de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non-concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.

Il est rappelé qu'au titre du départ de M. Jacques Bacardats, précédent Président-Directeur général du groupe ERAMET, celui-ci a notamment bénéficié d'une clause de non-concurrence donnant droit à une indemnité

d'un montant de 0,8 million d'euros (entièrement provisionné dans les comptes au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008). Cette indemnité a été mise en œuvre pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005, a été mise en œuvre au profit de 19 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, les membres du Comité exécutif Groupe non-mandataires sociaux et du « COMEX » des Branches essentiellement). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

➔ 15.6. RAPPORTS SPÉCIAUX SUR OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 23 juillet 2007 a actualisé les règlements des plans d'actions gratuites pour imposer aux mandataires sociaux le maintien de 20 % de leurs actions pendant la durée de leurs mandats.

15.6.1. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (article L. 225-184 du Code de commerce)

Exercice 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

A. Options consenties

Aucune option d'achat ou option de souscription d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2008.

B. Exercice d'options

Dans le tableau ci-joint figurent le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux de la société et par les dix salariés d'ERAMET ou de sociétés du Groupe, non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé.

Levées 2008	Plan D 12/12/01 – Nb d'actions	Prix d'exercice – en euros	Plan G 15/12/04 – Nb d'actions	Prix d'exercice – en euros
Mandataires sociaux				
Bertrand Madelin	-	-	2000	64,63
10 plus fortes levées hors mandataires sociaux				
J. Bacardats	300	32,6	10 000	64,63
D. Franchot	6000	32,6	3000	64,63
JD. Dujardin	-	-	6000	64,63
A. Pradoura	-	-	4000	64,63
J. Koeleman	3000	32,6	-	-
X. Chastel	-	-	3000	64,63
B. Demay	-	-	2500	64,63
M. Granget	-	-	2000	64,63
A. Zambetti	-	-	2000	64,63
B. Bied Charreton	-	-	1500	64,63

Le Conseil d'administration**15.6.2. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions (article L. 225-197-4 du Code de commerce)****Exercice 2008**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

A. Attributions consenties aux mandataires sociaux

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie durant l'exercice 2008.

B. Attributions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie durant l'exercice 2008.

Le Conseil d'administration

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16

16.1.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	104
16.1.1.	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	104
16.1.2.	Procédures de contrôle interne	108
16.1.3.	Autres éléments	111
16.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET – EXERCICE 2008	112

➔ 16.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la loi 2008-649 du 3 juillet 2008)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code

de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 février 2009.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration et indiquera, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Président-Directeur général. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne.

16.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'Afep et du Medef d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Une copie de ce code est disponible au siège social pour consultation auprès de la Direction Juridique.

La Direction Générale

MODE DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration de la Société a adopté en sa séance du 26 mars 2003, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 et à l'article 15 des statuts, une organisation classique de Direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction Générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction Générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général : Patrick Buffet.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme. Le Conseil a accordé la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs généraux délégués :

Ont été nommés en cette qualité :

- ➔ Georges Duval (depuis le 23 mai 2002), Branche Alliage ;
- ➔ Bertrand Madelin (depuis le 1^{er} janvier 2008), Branche Nickel ;
- ➔ Philippe Vecten (depuis le 23 mai 2007), Branche Manganèse.

Les trois Directeurs généraux délégués sont chacun Directeurs de Branche et Georges Duval a également la responsabilité des achats. Les contrats de travail des trois Directeurs généraux délégués ont été suspendus lors de leur nomination en tant que mandataire social. Les Directions Administration et Finances, Relations Humaines-Hygiène & Sécurité, la Direction du Développement, la Direction de la Stratégie et de la Communication Financière, ainsi qu'ERAMET International et la Direction Chine, rapportent au Président. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations, l'audit interne, le Contrôle de Gestion et le juridique.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général sont des centres de décision importants relatifs au Groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

La Direction générale de la société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« COMEX ») et un Comité de direction international (International Management Committee – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif, centre de décision pour le Groupe et les Branches, est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branches, du Directeur des Relations Humaines – Hygiène & Sécurité, du Directeur administratif et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Relations Humaines – Hygiène & Sécurité, Direction administrative et financière et Direction de la Communication

et du Développement Durable) soient membres du COMEX renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Erasteel, le Directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'ERAMET International, le Directeur général délégué de la société Le Nickel-SLN, le Directeur général de Comilog, les Directeurs des business units des Branches Nickel et Manganèse, le Directeur du projet Weda Bay et le Directeur d'ERAMET en Chine.

Le Conseil d'administration

COMPOSITION/INDÉPENDANCE

Conformément au Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, modifié le 29 mai 2008, existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et la société AREVA d'autre part, le Conseil d'administration est composé en principe de quinze membres depuis l'Assemblée du 21 juillet 1999 composés comme suit, outre le Président :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR ;
- trois administrateurs, proposés par AREVA ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- quatre « personnes qualifiées », à raison de deux par le concert SORAME-CEIR, et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot » (selon les termes du Pacte d'actionnaires).

Le Conseil est actuellement composé de quatorze membres :

- **Président d'honneur** : Yves Rambaud.
- **Président du Conseil d'administration** : Patrick Buffet, depuis le 25 avril 2007.
- **Vice-Présidents** :

Le Conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux Vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants :

- Georges Duval, au titre de la société SORAME, depuis le 13 septembre 2000,
- Gilbert Lehmann, au titre de la société AREVA, depuis le 13 décembre 2005.

→ Administrateurs :

- Rémy Autebert,
- Cyrille Duval,
- Édouard Duval,
- Georges Duval,
- Patrick Duval,
- Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant),
- Gilbert Lehmann,
- Louis Mapou,

- Harold Martin,
- Jacques Rossignol (administrateur indépendant),
- Michel Somnolet (administrateur indépendant),
- Antoine Treuille (administrateur indépendant),
- AREVA, représentée par Frédéric Tona.

Le rapport Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;
- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;
- « ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

Sur la base de l'examen de ces critères par le Conseil, le Conseil est actuellement composé de quatre administrateurs indépendants sur un total de 14 membres. À cet égard, au cours de l'exercice 2008, la Société ne s'est pas entièrement conformée aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef qui préconisent un tiers de membres indépendants au sein du Conseil d'administration. Cette situation tient à la fois aux règles particulières qui régissent la composition de son Conseil dans le cadre du Pacte d'actionnaires (soit, outre le Président, dix membres représentant les actionnaires SORAME/CEIR, AREVA et STCPI et quatre membres, à raison de deux membres proposés par AREVA et deux membres proposés par SORAME/CEIR en considération de leur indépendance) et à l'actuelle vacance d'un poste de membre. Il sera donc proposé à la prochaine Assemblée Générale la nomination d'un 15^e membre du Conseil, ayant la qualité d'administrateur indépendant, portant ainsi à cinq le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil (soit un tiers d'administrateurs indépendants au sein du Conseil).

En application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

AUTRES PARTICIPANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Censeurs :**

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'Entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen. Le Conseil du 30 juillet 2008 a renouvelé Messieurs Jean Javelier et Daniel Signoret aux postes de censeurs pour une période de quatre ans.

Délégués du Comité central d'entreprise : Christian Detreille, Claudine Grossin, Didier Jacq, Yann Perrigault.

CHARTRE

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-4 des statuts. L'article 13 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs et de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposés par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil a adopté le 6 septembre 2006 un règlement intérieur, précisant ses modalités d'organisation. Le règlement intérieur est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Le règlement intérieur précise notamment la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités.

ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Un processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, notamment sur la base de la remise d'un questionnaire aux membres du Conseil et d'entretiens entre le Secrétaire du Conseil et chaque membre du Conseil, et de l'analyse des conclusions de ces entretiens, sera engagé au cours des prochains mois.

RÉUNIONS**Convocations :**

Les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (Tour Maine-Montparnasse).

Déroulement des séances :

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion, puis par un état de la marche de chacune des trois Branches par chaque Directeur de Branche. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

Procès-verbal :

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

TRAVAUX EN 2008

Le Conseil s'est réuni 7 fois en 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 84 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe et notamment :

- l'arrêté des comptes 2007 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2008 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité lors du trimestre écoulé ;
- l'examen du Plan stratégique 2009-2013 ;
- les projets d'investissements ou de développements sur les installations existantes.

Le Conseil s'est attaché plus particulièrement cette année à délibérer sur les points suivants :

- le projet de partenariat stratégique long terme avec UKTMP et EADS pour la fourniture de titane (projet « UKAD » de la Branche Alliages) ;
- le projet d'acquisition de la majorité du capital de la société norvégienne Tinfos, rémunérée en partie en numéraire et en partie par l'émission de nouvelles actions de la Société en juillet 2008, dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée par apport des actions Tinfos à la Société ;
- le développement du projet manganèse d'Otjozondou en Namibie et l'acquisition d'une option d'achat correspondante ;

- l'examen de la demande de la STCPI relative à la répartition du capital de la société Le Nickel-SLN, examen qui a conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure actuelle du capital ;
- l'examen de la démarche de gouvernement d'entreprise de la société, en application de la loi du 3 juillet 2008.

Enfin, durant le second semestre 2008 et face au ralentissement de l'économie mondiale, le Conseil a également revu :

- les plans d'adaptation des activités du groupe ERAMET, dont l'objectif est d'ajuster la production au niveau de la demande, de réduire les coûts et de réexaminer les priorités d'investissement ;
- l'évaluation des risques financiers du Groupe et notamment sa politique de sécurité des investissements financiers.

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des trois Comités qu'il a désignés en son sein.

COMITÉ D'AUDIT

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil le 10 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été faite le 9 décembre 2008 pour tenir compte de la loi du 3 juillet 2008.

Ce Comité a notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées, (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants (v) et d'examiner la politique de gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe. Depuis décembre 2008, le Comité a également pour mission d'examiner le rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur administratif et financier, les Commissaires aux comptes et le responsable de l'audit interne du Groupe.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs : Gilbert Lehmann, Michel Somnolet (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Outre la présentation des comptes en février, l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement en décembre le bilan des audits de l'année ainsi que le plan d'audit de l'année suivante.

Au cours de l'année, le Comité a plus particulièrement revu les points suivants :

- au regard de l'évolution de la conjoncture financière, l'examen de la politique de placement et de la politique de sécurité des investissements financiers du Groupe, les évolutions de la valorisation des actifs de fonds de pension du Groupe et la solvabilité des clients dans les différents pays où le Groupe opère ;
- les conclusions de l'audit mené sur la fonction Achats du Groupe et des audits post-investissement ;
- les conditions du renouvellement proposé des mandats des deux Commissaires aux comptes titulaires, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 ;
- le programme d'élaboration d'une charte d'éthique du Groupe.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité se fait assister dans sa tâche du Directeur des Relations Humaines – Hygiène et Sécurité du Groupe, Dominique Franchot, qui assure également la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de trois administrateurs : Frédéric Tona, Jacques Rossignol (administrateur indépendant) et Michel Somnolet (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- la rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations ;
- la part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, comme par exemple : (i) les résultats économiques effectifs (ROC, ROCE), (ii) les résultats financiers (endettement, BFR), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. À compter de 2008, la partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 50 % de la rémunération fixe annuelle brute (100 % pour le Président-Directeur général) ;
- en outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre de ces plans, pendant toute la durée de leur mandat. En 2008, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat ou d'actions de performance n'a été effectuée ;
- les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Le Comité des rémunérations s'est réuni 8 fois en 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Au cours de l'exercice, outre les bonus 2007, l'actualisation des rémunérations fixes et les objectifs 2008 des mandataires sociaux, auxquels le Conseil d'administration a donné son accord, le Comité :

- a proposé au Conseil d'administration en février 2008 une actualisation du contrat de mandataire social du Président-Directeur général, essentiellement pour le mettre en conformité avec l'article 17 de la loi n° 2007-1223, dite « TEPA », du 21 août 2007. Cette actualisation a

été autorisée par le Conseil d'administration du 20 février 2008. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2009, en cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat (ou si la durée de celui-ci est inférieure à trois ans, pendant le ou les exercices pleins du mandat) doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Cette actualisation a fait l'objet au titre des conventions réglementées d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008 ;

- a revu les modifications à apporter au régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies d'ERAMET, afin de tenir compte des récentes modifications réglementaires applicables aux régimes collectifs de retraite à prestations définies. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et, pour ce qui concerne l'application de ce régime à trois des mandataires sociaux qui n'en bénéficiaient pas auparavant, seront soumises dans le cadre de la réglementation applicable au titre des conventions réglementées à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle en 2009 ;
- a examiné les recommandations Afep/Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées le 6 octobre 2008. Il a été conclu que le dispositif relatif à l'indemnité de départ du Président-Directeur général, qui est parfaitement en ligne avec ces recommandations sous la seule exception du nombre d'annuités prises en compte pour le calcul du montant de l'indemnité (trois ans), devra être revu lors du renouvellement de son mandat, dans le respect de l'économie générale du contrat de mandataire social établi

lors de son entrée dans le groupe ERAMET. Pour l'établissement de ses conclusions, le Comité des Rémunérations a apprécié chacun des éléments de rémunération du Président-Directeur général (y compris l'indemnité de départ) au regard de la rémunération globale de référence du Président, elle-même appréciée par rapport à celles de dirigeants d'entreprises ayant une taille et une activité comparable. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef, le Président-Directeur général n'est pas titulaire d'un contrat de travail liant à la Société.

Le Comité a également proposé, ce qui a été approuvé par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008, une nouvelle enveloppe globale des jetons de présence en gardant le même mode d'attribution et de calcul que précédemment. Enfin, le Comité a été tenu informé des négociations qui sont intervenues concernant les mécanismes d'intéressement dans le Groupe et s'est déclaré favorable à l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un régime Perco.

COMITÉ DE SÉLECTION

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et Gilbert Lehmann. Contrairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef, ce comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les différents actionnaires de la Société. Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Relations Humaines – Hygiène et Sécurité du Groupe, Dominique Franchot.

Le Comité de sélection ne s'est pas réuni au cours de l'année 2008.

16.1.2. Procédures de contrôle interne

Le groupe ERAMET (constitué de la Société ERAMET SA et de ses filiales intégrées globalement) a engagé début 2004 une démarche d'évaluation progressive de son système de contrôle interne, dont la première étape a consisté en l'élaboration d'une cartographie des risques. Ce projet a été conduit en réalisant des interviews des principaux responsables des différents processus de l'entreprise, de façon à mesurer leur exposition aux risques, et le degré de maîtrise du contrôle interne associé. Le résultat de cette cartographie a permis de déterminer le plan d'action d'amélioration devant être conduit en 2004 et au-delà. Les Plans d'Audit sont élaborés à partir de cette cartographie. Cette dernière a été partiellement mise à jour au cours du dernier trimestre 2006. Pour permettre un élargissement des personnes intervenant dans son élaboration, sa mise à jour complète a été décalée pour partie en 2009, et pour partie en 2010. Par ailleurs, les différents audits réalisés permettent d'enrichir cette cartographie. Enfin, des outils nécessaires à l'élaboration de plans d'audit pluriannuels ont été mis en place en 2008.

Les travaux réalisés en 2008 n'ont pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves sur l'organisation du contrôle interne.

16.1.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF de janvier 2007, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

16.1.2.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

A) LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité exécutif (COMEX) dont la composition est détaillée à la partie « Direction Générale » ci-dessus, centre de décision du Groupe, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction Générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le COMEX, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au COMEX et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions, et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;
- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du Contrôle de Gestion ERAMET, et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;
- la Direction juridique, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- la Direction Finances, Trésorerie et Assurances, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle gère pour l'ensemble du Groupe la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe. Elle supervise les contrats de couverture matières premières souscrits directement par sa filiale Aubert & Duval pour ses besoins propres ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la Société mère ;
- la Direction Environnement et Risques Industriels, au sein de la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;
- la Direction des Relations Humaines Groupe et de l'Hygiène et Sécurité. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Hygiène et Sécurité

au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;

- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « COMEX ».

B) GESTION DES RISQUES

Les processus d'analyse mis en place par ERAMET doivent lui permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, d'examiner la pertinence des contrôles internes existants, et de mettre en place les plans d'action nécessaires pour améliorer l'efficacité de ces contrôles.

L'analyse des risques repose tout d'abord sur la cartographie qui a été réalisée en 2004, et actualisée courant 2006. Elle est complétée par un examen chaque année avec les principaux responsables opérationnels des différentes Branches du Groupe des processus nécessitant un examen particulier. Ces différentes démarches permettent de construire les plans d'audit interne annuels, lesquels sont suivis de plans d'action dont l'avancement est examiné trimestriellement par le Comité Exécutif d'ERAMET, ainsi que par son Comité d'Audit.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits aux notes annexes aux comptes consolidés 2008 du Groupe.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques.

Les risques financiers de liquidité, de taux et de change sont gérés par la Direction Finances, Trésorerie et Assurances pour l'ensemble du Groupe. Cette même Direction suit, en liaison avec la Direction juridique la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les principaux programmes d'assurances sont de même décrits dans le Document de référence 2007 du Groupe.

C) INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

→ Chartes existantes :

Le Comité d'audit, l'audit interne, la Direction juridique, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction Environnement et Risques Industriels ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs.

→ Délégations de signature, pouvoirs :

Les trois Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de cent millions d'euros. Il peut en outre effectuer seul, dans la limite du même montant, les opérations de change, de prêt, avance ou emprunt par téléphone, ainsi que tout ordre de virement par fax en faveur de tiers avec contre-appel de la banque dans le cas de défaillance des systèmes de télétransmission. Ces opérations doivent être confirmées par écrit avec un cosignataire. Le Directeur de l'usine d'ERAMET à Sandouville dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général lui permettant d'effectuer toute opération nécessaire au

fonctionnement de l'usine, ainsi que de pouvoirs en matière d'hygiène et sécurité. Pour le fonctionnement des comptes bancaires, des délégations de signature ont été données à une liste restreinte de salariés de l'entreprise, la signature à deux étant requise pour tout règlement, et des plafonds (à un million d'euros, dix millions d'euros et cent millions d'euros) ayant été définis pour chaque groupe de signataires.

→ Systèmes d'information :

La fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

→ Organisation générale des procédures :

ERAMET a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, reprévisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.

→ Contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société mère sur les filiales :

- chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « COMEX » Groupe de façon fidèle et régulière,
- sous l'autorité du Directeur administratif et financier, la Direction juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Le Nickel-SLN, Comilog SA), et intervient en conseil pour les opérations importantes pouvant être initiées dans les filiales,
- le Conseil d'administration de la société Comilog SA s'est doté courant 2008 d'un Comité d'Audit, ainsi que d'un Comité des Rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN) qui s'est tenu en novembre 2008 de créer de même trois Comités : Comité Stratégique, Comité d'Audit et Comité des Rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé,
- réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité, Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances, ..., avec

les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Reprévisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets,

- information systématique en cas de décisions stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Conseil d'administration de la société ERAMET,
- information sur les engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure ci-dessus, le reporting inclus dans la consolidation trimestrielle prévoit l'information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

D) CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

→ Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe :

La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière est organisée en cinq services : Comptabilité Générale, Comptabilité Tiers et de Gestion, Comptabilité Banques, Fiscalité et Consolidation. Elle assure la tenue des comptes de la Société, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les Directeurs financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.

→ Systèmes d'information comptable :

La comptabilité est tenue dans le progiciel intégré Baan. Outre le module comptable, celui-ci dispose d'un module Ventes qui lui est interfacé. Les autres opérations (achats/paie) du fait de leur faible nombre ne sont pas interfacées. Le logiciel de trésorerie est partiellement interfacé. Le Groupe utilise le logiciel de consolidation BusinessObjects Finance (ex-Magnitude) de la société BusinessObjects (ex Cartesis).

→ Principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de cette information :

- la Comptabilité valide mensuellement le chiffre d'affaires de la Société. Elle reçoit de la DRH les écritures de paie. Enfin les factures d'achats doivent être approuvées par un signataire autorisé, dont la comptabilité détient une liste. Les règlements sont émis par la Trésorerie et font l'objet d'une double signature,
- la Trésorerie Groupe centralise le risque de change et matières premières et assure la couverture de ces risques pour l'ensemble des sociétés. Elle supervise les contrats de couverture matières premières souscrits directement par sa filiale Aubert & Duval pour ses besoins propres,
- le Contrôle de Gestion publie les informations de contrôle budgétaire aux responsables concernés. Il organise le cycle budgétaire, ainsi que les reprévisions (3/an). Il assure les comparaisons entre budget et réalisé, ainsi que les analyses d'écarts,
- la Consolidation coordonne et contrôle les consolidations des différentes Branches, et fournit un appui technique en cas de besoin. Elle assure la consolidation finale du Groupe,

- le Comité gestion/comptabilité permet d'assurer la nécessaire coordination entre la Société et ses filiales,
- le Comité d'audit du Conseil, comme évoqué ci-dessus, analyse les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine les plans d'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.

→ **Références générales :**

Le manuel de consolidation comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et une liasse de consolidation unique. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Les arrêtés comptables sont mensuels, à l'exception des mois de janvier et juillet. Les consolidations comptables sont trimestrielles.

→ **Contrôle de la Trésorerie et du Financement :**

La Trésorerie Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe.

→ **Contrôle budgétaire et de gestion :**

La publication du contrôle budgétaire de la Société est mensuelle. Le reporting avec comparaison Budget/Réalisé est mensuel et comprend une consolidation de gestion. Le budget de la Société et du Groupe est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et trois révisions

sont faites en cours d'année. Ces budgets et révisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche et le Président-Directeur général dans des réunions Branche spécifiques. Ceux du Groupe sont validés par le Comité exécutif et le Président-Directeur général.

→ **Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes :**

Ainsi que précisé ci-dessus, le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend règles comptables communes et liasse de consolidation. La saisie des liasses de consolidation dans le logiciel BusinessObjects Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est trimestrielle, avec estimation pour les arrêtés en cours d'année des éléments à caractères annuels (impôts, provisions...).

→ **Liaison avec les Commissaires aux comptes :**

La revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation auxquelles participent les auditeurs des principales filiales.

E) AUTRES DISPOSITIFS CONTRIBUANT AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

→ La Direction Environnement et Risques Industriels a été mise en place en 2003, et anime les plans de prévention et les actions de sécurité dans ces domaines au sein du Groupe. La fonction responsable environnement a été créée sur chacun des sites du Groupe.

→ En décembre 2006, un « Comité Nickel » a été créé. Il est composé de représentants désignés par les sociétés AREVA, SORAME et CEIR d'une part, par la Direction générale du Groupe d'autre part. Son objet est de conseiller cette dernière dans la définition et mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du Nickel.

16.1.3. Autres éléments

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 21, 22 et 23 des statuts.

Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont publiées dans le rapport de gestion et le Document de référence de la Société ERAMET.

Paris, le 18 février 2009

Le Président du Conseil d'administration

→ 16.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET – EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ERAMET et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

17.1. POLITIQUE SOCIALE	114
17.2. LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES EN 2008	114
17.3. EFFECTIFS	114
17.3.1. Évolution des effectifs par zone géographique	115
17.3.2. Répartition des effectifs par types de contrats de travail	115
17.3.3. Répartition des effectifs par sexe	116
17.3.4. Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles	116
17.3.5. Âge moyen	117
17.3.6. Ancienneté	117
17.3.7. Groupe	118
17.3.8. Branche Nickel	118
17.3.9. Branche Manganèse	118
17.3.10. Branche Alliages	118
17.3.11. Le turnover et la gestion des effectifs	119
17.4. ORGANISATION DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION	119
17.4.1. Temps de travail	119
17.4.2. Politique de rémunération	119
17.5. DIALOGUE SOCIAL	120
17.6. FORMATION	121
17.7. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	121
17.7.1. Accords d'intéressement et de participation	121
17.8. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ	122
17.8.1. Sécurité	122
17.8.2. Audits sécurité	123
17.8.3. Réunions du « Club Sécurité » devenu « Club HSE » (Hygiène, Sécurité et Environnement) en 2008	124
17.8.4. Hygiène et Santé	124
17.8.5. Risque Amiante	126

→ 17.1. POLITIQUE SOCIALE

Le groupe ERAMET est composé de sociétés dont les activités doivent s'intégrer dans des contextes locaux spécifiques. Ces dernières revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 65 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes forts et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe, indispensables à la mise en œuvre d'une politique sociale sur le long terme et avec mobilités et évolutions nécessaires.

Les fondements de la politique sociale du groupe ERAMET reposent sur des cadres d'actions communs, sur une mise en œuvre décentralisée avec le reporting correspondant et sur la volonté clairement affichée :

- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (Politique de rémunération, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) qu'au quotidien et de manière plus informelle sur les sites ;

- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter Branches) ;

- d'associer les collaborateurs à la vie de leur Société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés).

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le véritable levier de la performance. C'est d'eux que dépend la qualité de la relation client qui est au cœur des projets d'entreprises du Groupe. C'est d'eux que dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux que dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun des métiers.

→ 17.2. LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES EN 2008

La gestion des ressources humaines au sein du Groupe revêt deux dimensions. Une dimension partagée au niveau du Groupe et qui concerne la gestion des cadres et de leur mobilité et la mise en œuvre d'un certain nombre d'orientations sociales (Protection du salarié contre les aléas de la vie, Santé et Sécurité, Formation, Appréciation...). Une dimension de gestion au plus près du terrain, des préoccupations des salariés et de la culture du pays et de l'entreprise.

La gestion des ressources humaines du groupe ERAMET s'organise donc sur ces deux plans.

En 2008, plusieurs actions RH initiées en 2007 ont poursuivi leur développement. On notera ainsi :

- le déploiement d'un dispositif homogène de politiques et de mesures d'accompagnement de la mobilité nationale et internationale ;
- en matière de recrutement, la redynamisation des relations écoles et de la communication institutionnelle au travers d'une campagne d'image

afin d'améliorer la notoriété du Groupe, son attractivité et sa visibilité auprès des jeunes diplômés ;

- le déploiement de la formation managériale (ERAMET Leaders Program) qui connaît toujours un vif succès ;

- la poursuite de la démarche « Leadership technique », visant notamment à définir des plans de succession par filière sur les métiers clés du Groupe.

De nouveaux chantiers ont également vu le jour en 2008, avec d'une part le lancement d'une réflexion sur la mise en place au niveau mondial d'outils dynamiques et modernes de gestion des données individuelles des cadres, et d'autre part la mise en œuvre d'actions concrètes visant à garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs : bilans de santé approfondis à destination des grands voyageurs, des expatriés et de leur famille, sessions de formation à la sécurité personnelle en voyage.

→ 17.3. EFFECTIFS

Les effectifs gérés à la clôture de l'exercice se montent à 15 741 personnes (14 922 au 31 décembre 2007).

17.3.1. Évolution des effectifs par zone géographique

Au cours des trois dernières années (2006, 2007 et 2008) les effectifs du Groupe se sont accrus de 1 302 personnes. Sur la seule année 2008, les effectifs ont augmenté de 5,5 %. Toutes les Branches ont vu leurs effectifs augmenter au cours des trois dernières années. Ainsi, la Branche Nickel (+ 355 personnes) a connu une hausse de 13 % en trois ans, la Branche Manganèse (+ 680 personnes) une hausse de 11 % notamment due à l'intégration de Tinfos en 2008 et la Branche Alliages (+ 176 personnes) une hausse de 3,6 %.

Pour la Branche Nickel, l'année 2008 montre une croissance des effectifs de l'ordre de 6,1 %, quasi identique à celle de 2007. Les effectifs de Weda Bay en Indonésie sont intégrés dans ces chiffres depuis 2007.

La Branche Manganèse voit ses effectifs croître depuis 2007. La hausse atteint 6,9 % en 2008 avec notamment l'intégration de Tinfos.

Pour la Branche Alliages, l'année 2008, tout comme l'année 2007, a vu une légère croissance des effectifs (+ 99 personnes).

	FRANCE			AUTRES PAYS D'EUROPE			AMÉRIQUE DU NORD			ASIE			AUTRES ZONES			TOTAL		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Holding	232	244	278	0	0	19	11	11	12	18	18	34	0	1	9	261	274	352
Branche Nickel	349	360	366	0	0	0	0	0	0	157	197	258	2 265	2 389	2 502	2 771	2 946	3 126
Branche Alliages	4 165	4 242	4 298	643	629	619	45	34	37	43	68	128	10	10	0	4 906	4 983	5 082
Branche Manganèse	135	133	142	559	558	1083	871	915	786	2 155	2 287	2226	2 781	2 826	2944	6 501	6 719	7 181
Total	4 881	4 979	5 084	1 202	1 187	1 721	927	960	835	2 373	2 570	2 646	5 056	5 226	5 455	14 439	14 922	15 741

17.3.2. Répartition des effectifs par types de contrats de travail

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 3 % des effectifs

hors Chine où la pratique du contrat court est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ce pays.

	CDI			CDD			TOTAL		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Holding	249	262	319	12	12	32	261	274	352
Branche Nickel	2 537	2 681	3 016	234	265	110	2 771	2 946	3 126
Branche Alliages	4 747	4 815	4 838	159	168	244	4 906	4 983	5 082
Branche Manganèse	5 100	5 324	5 715	1 401	1 395	1 466	6 501	6 719	7 181
Total	12 633	13 082	13 889	1 806	1 840	1 852	14 439	14 922	15 741

17.3.3. Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous, d'où il ressort que les femmes représentent environ 17 % de l'effectif total.

C'est en Europe (hors France) qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses : elles représentent environ le quart de l'effectif.

	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Holding	167	176	218	94	98	134	261	274	352
Branche Nickel	2 526	2 654	2 798	245	292	328	2 771	2 946	3 126
Branche Alliages	4 264	4 311	4 406	642	672	676	4 906	4 983	5 082
Branche Manganèse	5 428	5 628	5 855	1 073	1 091	1 326	6 501	6 719	7 181
Total	12 385	12 769	13 277	2 054	2 153	2 464	14 439	14 922	15 741

17.3.4. Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres :	executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).
ETAM :	(employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) : clerks, technicians, foremen (white collars).
Ouvriers :	workers (blue collars).

La répartition des collaborateurs par catégorie reste relativement stable sur les trois dernières années, avec néanmoins une tendance sensible à la hausse des qualifications : les ouvriers représentaient ainsi 63 % de l'effectif en 2005 contre 60,2 % en 2008, les ETAM représentaient 26,3 % de l'effectif en 2005 contre 29 % aujourd'hui, les cadres enfin représentaient 9,8 % de l'effectif en 2005 et désormais 10,9 % ; ceci étant lié tout à la fois à l'augmentation rapide des besoins en management et technicité et au développement des projets du Groupe.

	OUVRIERS			ETAM			CADRES			TOTAL		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Holding	0	0	3	99	106	138	162	168	211	261	274	352
Branche Nickel	1 627	1 717	1 782	944	998	1 092	200	231	252	2 771	2 946	3 126
Branche Alliages	2 884	2 961	3 081	1 581	1 570	1 543	441	452	458	4 906	4 983	5 082
Branche Manganèse	4 391	4 394	4 622	1 479	1 657	1 751	631	668	808	6 501	6 719	7 181
Total	8 902	9 072	9 488	4 103	4 331	4 524	1 434	1 519	1 729	14 439	14 922	15 741

17.3.5. Âge moyen

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par Branches, à l'exception des collaborateurs de la Branche Nickel (essentiellement en Nouvelle-Calédonie) dont l'âge moyen est inférieur de près de quatre ans à ceux des autres Branches et autres catégories professionnelles.

On note par ailleurs au cours des trois dernières années un rajeunissement sensible des effectifs, en particulier pour les ETAM et les cadres.

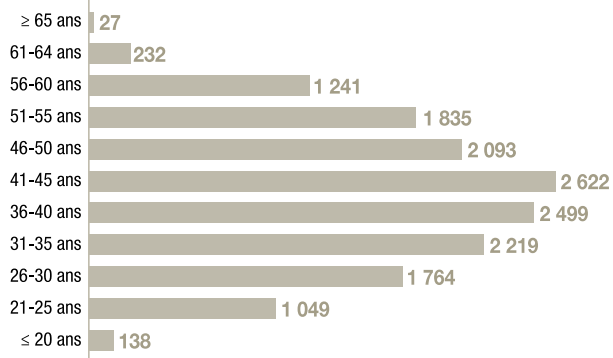
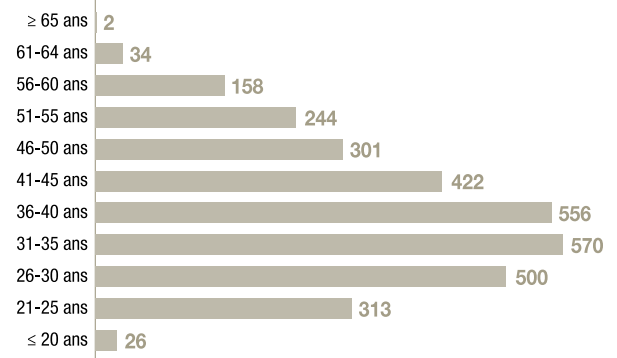
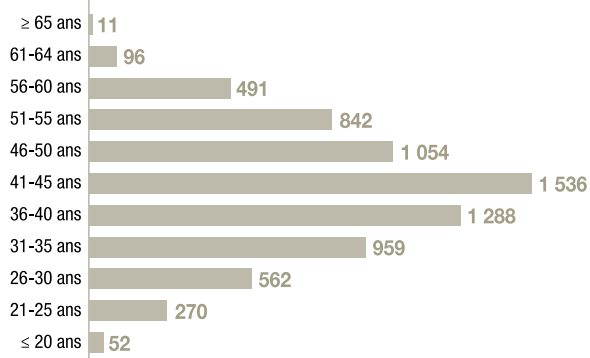
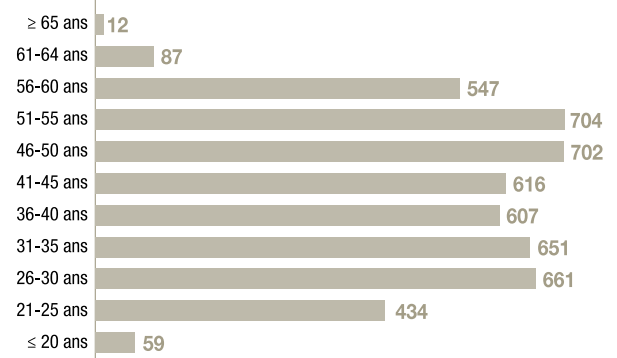
Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 21 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 19 % de l'effectif total, en légère progression par rapport aux années précédentes.

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est un outil RH en développement progressif et significatif.

	OUVRIERS			ETAM			CADRES		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Holding	0,00	0,00	26,3	44,30	43,46	41,24	44,59	45,44	43,99
Branche Nickel	37,23	36,48	36,18	42,48	34,48	32,52	42,27	39,43	41,48
Branche Alliages	40,59	41,10	37,98	42,95	43,58	42,91	45,61	44,72	43,80
Branche Manganèse	40,68	40,15	40,61	43,20	42,68	43,45	44,82	45,73	45,41
Total	40,02	39,76	38,92	42,96	41,13	40,56	44,68	44,44	44,24

17.3.6. Ancienneté

	OUVRIERS			ETAM			CADRES		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Holding	0,00	0,00	1,00	15,14	13,94	11,39	10,22	10,73	8,94
Branche Nickel	11,56	10,45	9,92	15,74	13,77	12,58	9,65	8,36	7,80
Branche Alliages	16,58	16,35	15,13	17,96	18,03	17,33	12,84	11,20	10,53
Branche Manganèse	15,90	15,33	15,02	18,06	16,95	17,09	16,22	15,29	14,10
Total	15,33	14,74	14,09	17,42	16,53	15,91	13,59	12,51	11,61

17.3.7. Groupe**17.3.8. Branche Nickel****17.3.9. Branche Manganèse****17.3.10. Branche Alliages**

17.3.11. Le turnover et la gestion des effectifs

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du Groupe.

Défini comme la somme des sorties de l'année (hors décès et fins de CDD), divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over était de l'ordre de 5,1 % en 2006, puis de 6,2 % en 2007 et enfin de 6,7 % en 2008.

Le solde de créations d'emplois (entrées – sorties) est resté positif au cours des trois dernières années : il était de 290 emplois en 2006, puis 451 emplois en 2007 et 322 emplois pour l'année 2008.

	ENTRÉES												SORTIES					
	Embauches extérieures et Autres			Licenciements			Retraites et préretraites			Démissions			Autres			Total		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
France Métropolitaine	527	656	573	37	59	57	141	156	171	89	105	94	207	230	91	474	550	413
Nouvelle-Calédonie	173	276	243	77	76	62	12	36	15	12	10	21	38	26	21	139	148	119
Europe Hors France	102	116	64	18	20	4	29	27	27	46	64	36	14	11	19	107	122	86
USA	81	130	144	12	20	27	16	28	18	35	43	58	10	27	20	73	118	123
Gabon	158	223	116	30	18	7	71	19	47	3	32	22	61	91	64	165	160	140
Asie	386	349	354	33	19	43	61	94	77	16	91	141	72	20	30	182	224	291
Autres	95	91	86	1	0	7	0	0	2	0	6	4	91	62	73	92	68	86
Total	1 522	1 841	1 580	208	212	207	330	360	357	201	351	376	493	467	318	1 232	1 390	1 258

→ 17.4. ORGANISATION DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

17.4.1. Temps de travail

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;

→ en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

On notera qu'en Chine, le groupe ERAMET applique la nouvelle réglementation sur les congés payés obligatoires, entrée en vigueur en janvier 2008, et qui prévoit désormais 15 jours de congés payés en plus des jours fériés nationaux. Cette réglementation a eu un impact significatif sur l'organisation du travail dans les grands sites du Groupe en Chine, qui travaillent 365 jours sur 365, en équipes de jour et de nuit. Son application n'a pu se faire qu'en parvenant à concilier le volume d'heures supplémentaires, les contraintes de production et de sécurité, ainsi que les coûts.

17.4.2. Politique de rémunération

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent. Des efforts d'adaptation aux marchés et en cohérence avec

les outils de gestion RH ont été accomplis en 2008 (rémunération variable pour les cadres...). À cet effet, plusieurs enquêtes de rémunération ont été réalisées en 2008 afin d'analyser la compétitivité des rémunérations proposées par le Groupe, que ce soit en France pour les populations cadres et non-cadres, mais aussi par exemple en Suède.

En Chine spécifiquement, dans la continuité du plan d'actions lancé il y a maintenant 2 ans, les équipes RH ont poursuivi un chantier d'homogénéisation et de mise en cohérence des politiques de rémunération sur tous les sites chinois du Groupe.

Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du Groupe se situe autour de 38 %.

Ces charges représentent entre 40 et 50 % de la masse salariale en France métropolitaine. Elles sont en revanche moins élevées dans les autres pays où le Groupe opère (38 % en Nouvelle-Calédonie et aux États-Unis, 30 % en Norvège, 28 % en Belgique et 15 % au Gabon).

Avantages sociaux

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, ERAMET et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe ont signé un accord Groupe frais de santé. Les principes ayant guidé cette négociation sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- cohérence entre tous les sites de production d'ERAMET situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille, l'un des biens les plus précieux ;
- solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine seront affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe ERAMET qui participent à hauteur de 55 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

→ 17.5. DIALOGUE SOCIAL

En 2008, les relations sociales entre la Direction et les partenaires sociaux sont restées soutenues, grâce à un dialogue social constant tant au niveau local qu'au niveau Groupe.

De nombreux sujets de négociation ont été lancés (épargne salariale et épargne retraite, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), et de nombreux accords d'entreprise ont été signés concernant notamment l'emploi et les rémunérations.

Au niveau Corporate, le groupe ERAMET anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le Comité de Groupe qui réunit

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan pour les actifs au 31 décembre 2008 est de 25,6 millions d'euros.

Plans de stock-options

Il existe des plans de deux natures différentes :

- d'une part, des plans ouverts à une part très large des salariés du Groupe. Ainsi, un plan ouvert en septembre 1999 a concerné 5 646 salariés. Ce plan est arrivé à échéance en septembre 2007 : 423 450 actions du groupe ERAMET ont été attribuées. Il a été créé pour accompagner le rapprochement du groupe ERAMET et du Groupe SIMA en 1999. Ce plan offrait à chaque bénéficiaire la possibilité d'acquérir à un cours prédéterminé 75 actions de la société ERAMET. La forte croissance du cours de l'action depuis le 2^e semestre 2004 a incité de nombreux salariés à exercer leur droit de levée et de vente de leurs actions ;
- d'autre part, il existe aussi des plans spécifiques dont les bénéficiaires sont des dirigeants du Groupe.

une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien, et, d'autre part, le Comité d'Entreprise Européen qui réunit trente-quatre délégués des sociétés installées sur le périmètre européen (France, Belgique et Suède) auxquels s'ajoutent là aussi les représentants néo-calédoniens et norvégiens. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante et en étroit contact avec la Direction générale et la Direction des Relations Humaines par souci d'information et de communication régulières.

→ 17.6. FORMATION

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Toutefois de nombreuses actions de formation concernent aussi l'utilisation des outils informatiques et des langues étrangères.

De même, les programmes d'investissements sont toujours accompagnés d'actions de formation à la conduite des nouveaux outils très significatives ainsi qu'en matière de sécurité et d'organisation du travail.

Les dépenses de formation du Groupe, en continuité avec les années précédentes, varient suivant les établissements mais se situent majoritairement entre 3 et 5 % de la masse salariale brute.

En 2008, au niveau mondial, plus de 8 500 collaborateurs du groupe ERAMET ont ainsi bénéficié d'une formation, pour un volume d'heures total supérieur à 610 000 heures.

→ 17.7. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

17.7.1 Accords d'intéressement et de participation

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence, et peut représenter jusqu'à 15 % de la masse salariale de la société considérée. Tous les accords d'intéressement des sites français ont été renégociés en 2008 afin de porter le plafond de l'intéressement de 12 à 15 % de la masse salariale.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

En 2006, le montant total des sommes comptabilisées au titre des accords d'intéressement et de participation s'est élevé à 22 100 milliers d'euros soit plus de 6 % des salaires du Groupe mais près de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2007, le montant total des sommes comptabilisées s'est élevé à 26 400 milliers d'euros soit près de 6 % des salaires du Groupe, mais près d'un peu plus de 9 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2008, le montant total des sommes comptabilisées s'est élevé à 29 967 milliers d'euros.

Rappel des montants pour ERAMET SA :

Année	en milliers d'euros
2008	3 605
2007	2 620
2006	2 031
2005	1 898
2004	2 080
2003	1 149
2002	515

Plan d'épargne Salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés.

En 2008, plusieurs sociétés sur le territoire métropolitain ont versé un abondement exceptionnel sur les sommes épargnées par les collaborateurs.

L'épargne est investie sous forme de Fonds Communs de Placement gérés par des institutions financières indépendantes du Groupe et contrôlés par des Conseils de surveillance paritaires.

Au 31 décembre 2008, 4 428 salariés en France adhèrent à un Plan d'Épargne Entreprises, pour un actif total qui représente plus de 44 millions d'euros, soit 9 937 euros en moyenne par épargnant. En Nouvelle-Calédonie, 2 148 salariés adhèrent au Plan d'Épargne Entreprise, pour un encours total supérieur à 33 millions d'euros au 31 décembre 2008, ce qui représente en moyenne 15 401 euros par épargnant.

➔ 17.8. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

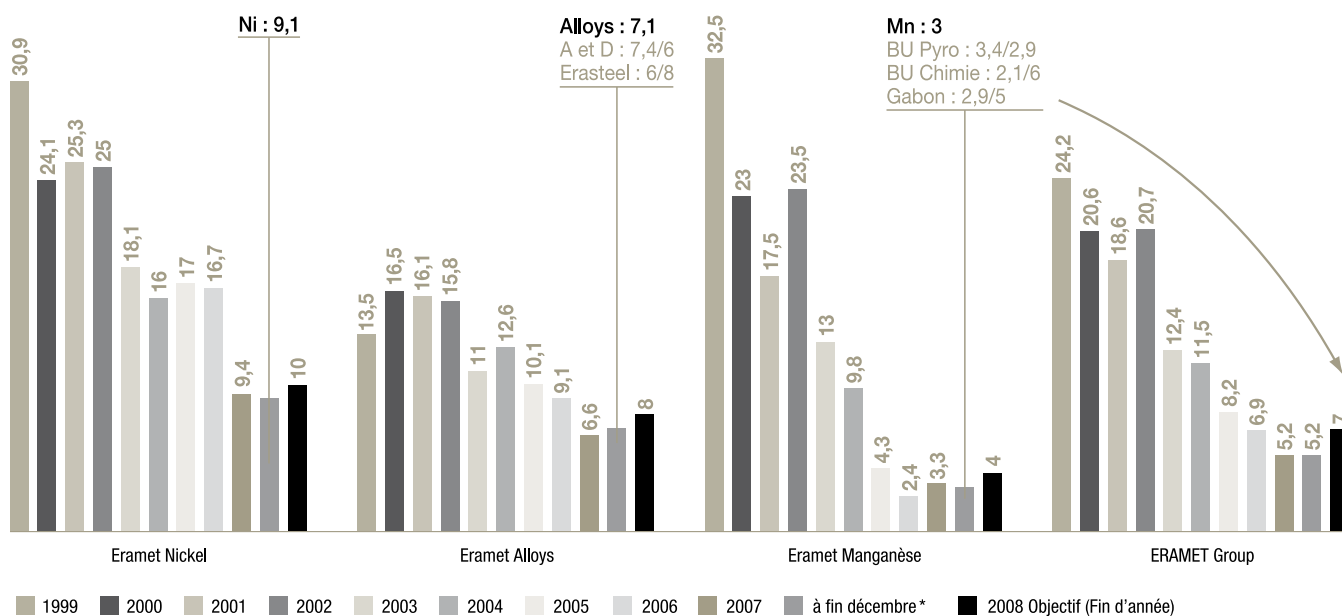
17.8.1. Sécurité

Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente, sur les neuf dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines Chinoises pour 2003 à 2006, et en intégrant la Setrag pour 2007, puis WEDA-BAY pour 2008), l'évolution du taux de fréquence.

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe divisée par plus de quatre et demi en huit ans. Cette amélioration est essentiellement le résultat des actions de la Branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure, de la Branche Alliages et enfin pour les années 2007 et 2008, de la Branche Nickel et plus spécifiquement de la Société Le Nickel (SLN) en 2007 (2008 ayant vu l'intégration du site de WEDA-BAY dans la consolidation Groupe).



*Sur 12 mois.

L'année 2008 se caractérise par une amélioration du taux de fréquence qui marque le pas (malgré un point bas à 4,8 en cours d'année et en 12 mois mobiles), et surtout par la survenue de 5 accidents mortels au

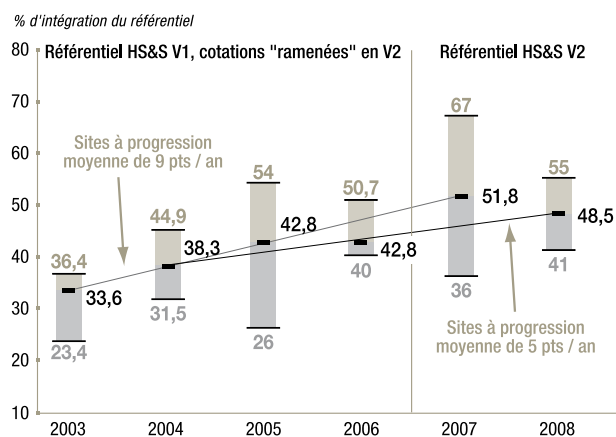
premier semestre alors que le Groupe n'avait connu en moyenne sur les dix dernières années qu'un accident mortel par an.

17.8.2. Audits sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV, sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S (Hygiène, Sécurité & Santé) du Groupe signée par le Président.

Mise en œuvre du Référentiel d'Audit Sécurité V2 :

En 2008, dans la continuité de 2007, le groupe ERAMET a réalisé la totalité des audits HS&S avec le référentiel d'audit HS&S V2 (qui intègre, par rapport à la version V1, de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001 - 1999).



Les résultats de ces audits servent de base, pour partie, à la rédaction du plan d'actions du Groupe, puis surtout des sites pour les deux années à venir et ont par exemple permis de détecter en 2003 un risque majeur qui a fait l'objet d'une action spécifique au niveau du Groupe en 2004 en vue de sa maîtrise (action planifiée, budgétée et réalisée au niveau d'un ensemble de sites pilotes, déploiement à l'ensemble des sites planifié pour 2005 et 2006 et en grande partie réalisé).

Les audits sécurité en 2008

Une équipe de 26 auditeurs (accompagnés systématiquement du Directeur HS&S Groupe et complétée par des auditeurs seniors tels que

le médecin-conseil ou bien les Coordinateurs Environnement) a réalisé, en 2008 des audits sécurité dans 19 sites :

- ➔ 11 sites déjà audités en 2006. Par rapport au précédent audit réalisé en 2006, ces sites ont progressé, en matière de pourcentage d'intégration du référentiel, d'un nombre de points qui varie respectivement de 0 et 3 (pour les sites qui progressent le moins) à 8 et 13 (pour les sites qui progressent le plus) ;
- ➔ 3 sites (Tertre et Imphy en HSE (Hygiène, Sécurité & Environnement) et Setrag en HS&S (Hygiène, Sécurité & Santé)) ont servi de base de test pour le référentiel V3 ;
- ➔ deux sites ont été audités pour la première fois (ERAMET Mexico et la Setrag au Gabon, et ce à la demande particulière du management de ces sites) ;
- ➔ une démarche spécifique a été initiée en Nouvelle-Calédonie : Au cours de 2 missions, 7 auditeurs ont été formés, ainsi que des animateurs sécurité Mines, et ainsi 3 des 4 centres miniers ont été audités.

Les résultats de ces audits (en pourcentage d'intégration du référentiel), font apparaître :

- ➔ une progression de près de 6 points de la valeur moyenne entre 2006 et 2008 (pour 9 points entre 2004 et 2006) ;
- ➔ des progressions respectives de 1 et 4 points des valeurs mini et maxi entre 2006 et 2008 (pour respectivement près de 10 et 13 points entre 2005 et 2007).

Plus globalement, un recul de 6 années sur les résultats de cette politique d'audits HS&S régulièrement conduits tous les deux ans dans les sites, met en évidence deux groupes de sites dont la progression, linéaire, est respectivement de 5 et 9 points par an.

La formation de nouveaux auditeurs

11 nouveaux auditeurs francophones (dont 7 en Nouvelle-Calédonie) ont été formés en 2008. Par ailleurs la présence d'animateurs HS&S étrangers et anglophones à la réunion du Club HSE International a permis également de former 2 nouveaux auditeurs Mexicains, 2 Norvégiens, 4 Américains et 2 Indonésiens.

L'investissement en formation permet ainsi de bénéficier, pour des audits de sites étrangers et/ou lointains de la participation d'auditeurs locaux porteurs de la culture du pays (ou du continent) du site concerné.

17.8.3. Réunions du « Club Sécurité » devenu « Club HSE » (Hygiène, Sécurité et Environnement) en 2008

Le Club Sécurité, devenu International en 2006, et qui rassemble l'ensemble des animateurs sécurité des sites du groupe ERAMET s'est réuni pour la troisième fois, dans sa forme internationale, en septembre 2008 à Grenoble. Pour la première fois en 2008, et en synergie avec la DC2D, cette réunion du Club a concerné les animateurs (correspondants, coordinateurs) Sécurité et Environnement des sites du Groupe dans le monde.

Des représentants des cinq continents au sein desquels le groupe ERAMET est présent ont été réunis : Amérique, Afrique, Asie, Europe et Océanie et pour la première fois des représentants des sites Chinois, représentant 43 sites industriels, dont 32 à l'étranger.

Le choix de Grenoble pour accueillir cette manifestation se justifiait pleinement. En effet, le site d'Eurotungstène (Grenoble) a obtenu en juillet 2008 la double certification de ses Systèmes de Management de l'Environnement (SME) et de la Santé et de la Sécurité au travail (SMSST) conformément, respectivement, aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001.

Les formations spécifiques

En complément des formations « réglementaires (manipulation des extincteurs, conduite des engins de manutention, SST, PRAP...), le groupe

ERAMET a développé depuis plusieurs années des formations spécifiques à destination des membres de l'encadrement et/ou des opérateurs.

Ces modules ont pour objectifs d'expliquer et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'entreprise d'un certain nombre de thèmes comme des définitions partagées pour des vocables couramment employés (accident, incident, danger, risque...), le mode de survenue d'un accident (tolérance aux risques), les rôles et responsabilités (« ordinaires » et pénales) des membres de l'encadrement, les droits et devoirs des opérateurs, les statistiques, la part grandissante des causes comportementales dans la survenue d'un accident, les outils du management (pyramide de BIRD, minute sécurité, audit...), les systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail, les Plans de Prévention pour entreprises extérieures, le compte employeur...

En 2008, par exemple, des sites comme le Centre Minier de Thio en Nouvelle-Calédonie a bénéficié de cette formation pour l'ensemble des membres de l'encadrement ou encore la SUPA (filiale de AD Pamiers) a bénéficié de cette formation pour l'ensemble du personnel (3 équipes de 8 Personnes formées au rythme de leurs postes d'activité).

Ce type de formation est également dispensé, comme ce fut le cas en 2008, auprès de Directeurs de Production (Commentry) ou de Société (Eurotungstène) nouvellement promu et sous forme d'un coaching particulier et personnalisé.

17.8.4. Hygiène et Santé

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe ERAMET.

L'objectif de la politique de Santé Groupe est de maîtriser tout risque sanitaire afin de minimiser la fréquence et la gravité de ses conséquences.

Le groupe ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie la totalité des dangers liés à ses activités. Il souhaite contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser et promouvoir le dialogue.

À ce titre, une politique santé du Groupe a été élaborée en 2007 et validée par le COMEX (cf. annexe 4). Son animation a été confiée au médecin-conseil Groupe.

Les lignes directrices de la politique de santé

Ces lignes directrices sont les suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;
- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;

- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

Les actions prioritaires répondant aux principes de cette politique de santé

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;
- rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
- bâtir pour chaque unité un plan d'action santé permettant de répondre aux évaluations des risques. La mise à disposition d'équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé, l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel font partie de cette démarche ;

- assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché. Le mesurage des expositions et la surveillance médicale adaptés aux risques et aux données actuelles de la science sont nécessaires à la traçabilité des expositions professionnelles ;
- poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques par une contribution active, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe ;
- développer une politique de lutte contre les comportements addictifs ;
- identifier les postes de travail pénibles en matière de Troubles Musculo-Squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

Les moyens mis en place

Les actions du Groupe concernant la santé sont mises en œuvre conformément à la Politique de Santé en s'appuyant sur le réseau des médecins et responsables des services de santé du Groupe animé par le médecin-conseil Groupe et sur les correspondants sécurité et/ou environnement des sites.

Le médecin-conseil Groupe est également chargé d'animer le réseau des médecins et responsables des services de santé au travail, de mettre en place des axes de partage de connaissances/compétences entre les services de santé et les services de sécurité et/ou d'environnement, de sensibiliser les principaux responsables opérationnels à ces démarches et d'assurer un rôle de conseil en matière d'usage des produits toxiques ou dangereux. Il assure l'interface entre les aspects professionnels et environnementaux de la santé et contribue à la réalisation des volets sanitaires des études d'impact.

Des actions concrètes

La volonté du Groupe d'assurer un dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication a entraîné des progrès dans le domaine de la surveillance des expositions des employés au risque chimique notamment la métrologie d'ambiance et le biomonitoring. La traçabilité des expositions au niveau de certains établissements est assurée. Les efforts pour implémenter ces pratiques au niveau des autres sites seront poursuivis en 2009 et adaptés aux évolutions de la classification des substances.

La veille scientifique, le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques sont développés grâce à la participation aux travaux des organismes professionnels, aux conférences nationales et internationales et permettent d'assurer une veille en matière de santé au travail et de santé environnementale. L'ensemble de ces travaux permet d'enrichir les standards santé et sécurité élaborés et partagés par le Groupe.

CONNAÎTRE LES DANGERS ET RISQUES

En matière de Manganèse, ERAMET contribue à un certain nombre de travaux pour le développement des connaissances.

Les efforts pour mettre en place une surveillance médicale spécifique aux expositions au Manganèse (Mn) se sont traduits en 2008 par la participation et l'animation par ERAMET d'un groupe de travail avec les industriels du Mn dans le cadre de l'International Manganese Institute (IMnI). L'ensemble

des établissements adhérents à l'IMnI a été interrogé pour faire le bilan des modes de surveillance du personnel exposé. L'échange de ces pratiques en liaison avec les conseils des scientifiques est suffisamment avancés pour qu'en 2009 un protocole puisse être partagé.

De même, des travaux sont menés pour développer une méthode standardisée de métrologie d'ambiance pour le Manganèse au sein de l'IMnI en liaison avec l'Institut of Occupational Medicine (Edimbourg). Les méthodes de mesures sont très variées d'un pays à l'autre en raison des réglementations locales et des protocoles existants. Cela rend difficile la comparaison des situations et la compréhension du lien entre les niveaux d'expositions et les constatations médicales.

ERAMET participe au travers de l'IMnI à un programme de recherche du Manganese Health Research Programme dans le but de faire progresser la science en matière de connaissances de l'impact du Manganèse sur la santé. Les travaux de ce programme pluriannuel feront l'objet de présentations lors d'une conférence en 2009.

S'agissant du Nickel, ERAMET est particulièrement dynamique dans le domaine scientifique qui touche aux études d'évaluation de la toxicité des composés du Nickel. Avec les autres producteurs de Nickel, depuis plusieurs années, le Groupe a contribué à la réalisation puis à l'aboutissement du dossier d'évaluation des risques sur la santé de cinq substances du Nickel, amenant les autorités européennes à considérer le dossier (santé et environnement) comme faisant référence en termes de contenu et de qualité. Ce dossier déposé auprès de l'Union Européenne a été entériné en octobre dernier par l'OCDE.

Par sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET a également contribué à l'élaboration d'une méthodologie nouvelle d'évaluation des impacts des métaux sur la santé (HERAG).

Parallèlement, ERAMET est à l'origine de la création en 2007 de l'IEHP (« Industry, Environment and Health Panel ») au sein de l'association mondiale des producteurs de Ni (Nickel Institute), groupe d'experts que le Directeur général de la Branche Nickel du Groupe préside. Ce panel se réunit 2 fois par an et aborde des sujets pointus parmi lesquels :

- développement de Techniques évoluées de spéciation des composés du nickel, permettant la mise en évidence de la limite de certaines des méthodes existantes voir de leur incapacité à caractériser les réelles espèces en présence. Ainsi un groupe spécifique travaille sur l'amélioration et sur l'interprétation des informations combinées de ces différentes techniques ;
- identification des limites d'exposition en milieu de travail (OELs) basées sur les fondements des connaissances scientifiques particulièrement dans le cadre de la révision des valeurs européennes à venir ;
- méthodologies de classification par analogie dans le cadre du règlement REACH, sans réalisation de la batterie de tests complets. L'objectif est l'identification et l'application de paramètres pertinents pour la réalisation des dossiers d'évaluation chimique par analogie avec des dossiers existants. L'accent est mis sur l'importance des données scientifiques de référence et les critères pertinents en ce qui concerne les substances du nickel tels que l'exposition à l'ion Ni, la solubilité dans l'eau, la solubilité dans certains fluides corporels, la biodisponibilité...

ERAMET s'investit également dans la prévention des problèmes de santé environnementale liés à ses activités :

- l'amélioration de la connaissance minéralogique des sites miniers par le travail des géologues permet de poursuivre et de rendre plus efficiente la prévention des risques, notamment ceux liés à l'amiante environnementale. Des études d'impact sanitaire et des études quantitatives des risques sanitaires sont réalisées lorsqu'elles sont

requises. Ces études permettent d'éclairer la gestion des risques et visent à fournir une estimation d'un risque pour la santé humaine dans le cadre des expositions chroniques, de faible intensité, aux agents dangereux présents dans l'environnement ;

- l'obligation préalable pour tout fabricant, importateur ou utilisateur en aval, qui produit, importe ou utilise des substances ou les met sur le marché européen, de s'assurer que celles-ci ne vont pas porter atteinte à la santé ou à l'environnement est la base de REACH. ERAMET a satisfait dans les délais à la première étape de pré-enregistrement de ses substances. Les études réalisées et la mesure des expositions prenant en considération les scénarii d'exposition permettront de faire progresser les mesures de protection des salariés et des utilisateurs. ERAMET s'est fortement engagé dans cette démarche grâce à sa participation à plus d'une dizaine de consortia et d'une centaine de forums d'échanges.

AGIR AU NIVEAU DES SITES

Soucieux de sa responsabilité sociale d'entreprise ERAMET participe aux politiques sanitaires au niveau de certaines de ses implantations et agit en entreprise citoyenne :

- les établissements chinois disposent de dispensaires et le service de santé de l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie assure des consultations aux agents et à leur famille ;
- l'hôpital Comilog de Moanda au Gabon assure par ses services de médecine, de chirurgie et de maternité les soins aux salariés de la compagnie, à leurs ayants droit et à une partie de la population. Une réorganisation de ses services et un rapprochement avec d'autres structures permettent depuis 2008 les prestations d'un spécialiste en gynécologie ;
- Setrag dispose à Owendo (Gabon) d'un dispensaire qui assure des consultations aux agents et à leurs ayants droit grâce au concours de trois médecins. Ces 2 établissements disposent d'équipements de radiologie et de laboratoires et assurent la fourniture des médicaments

nécessaires aux soins. Les structures de soins de Setrag installées dans les gares le long de la ligne ferroviaire ont été renforcées en matériel et en compétences en 2008 grâce à des conventions avec les médecins locaux ;

- le plan GAMMA de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de prise en charge du sida a été lancé en 2006 pour Comilog Gabon et en novembre 2007 pour Setrag. Son déploiement s'est poursuivi en 2008 de façon dynamique en liaison avec les structures gabonaises et internationales (ONUSIDA). Une première phase de sensibilisation des membres du personnel et de leurs familles et des écoliers, de conseils de prévention, et de distribution de préservatifs a été réalisée et se poursuit. GAMMA s'appuie à présent pour la partie médicale sur les services de l'hôpital de Moanda et du dispensaire d'Owendo et sur les structures mises en place par l'État gabonais. Plus d'un millier de dépistages a pu être réalisé dans le respect de l'anonymat, permettant la prise en charge thérapeutique de plusieurs dizaines de personnes séropositives ou malades ;
- ERAMET a mis en place en 2008, le programme Go Care pour assurer à ses voyageurs/missionnaires et à ses expatriés une meilleure surveillance médicale et une préparation aux risques liés aux déplacements à l'étranger ou à l'expatriation.

Le référentiel d'audit interne développé par le Groupe s'est vu enrichi en 2008 par des aspects santé supplémentaires afin d'identifier les axes de progrès nécessaires site par site dans le management de la santé en conformité avec les réglementations et la politique de santé du Groupe.

La deuxième réunion des secrétaires de CHSCT des sites francophones organisée par la DRH Groupe et par la Direction HS&S avec la participation active du médecin-conseil Groupe, a permis des échanges sur les sujets de santé qui préoccupent le personnel tel que le stress, le travail posté, les travaux pénibles et les produits CMR.

Cette réunion a permis de consacrer le dialogue constructif entre les CHSCT et le Groupe (acteurs Santé, Sécurité et Environnement). Une information aux CHSCT des sites sur REACH a été décidée.

17.8.5. Risque Amiante

Le Groupe a mis en place une structure interne centrale de suivi des dossiers de maladies professionnelles de toutes origines et plus particulièrement celles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'il n'a jamais produit ou transformé l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de certains de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français (y compris la Nouvelle-Calédonie), un recensement effectué sur la période 1983 à 2008 fait état de 381 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux (80 %), dont 119 ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés du Groupe. 74 recours en faute inexcusable ont été déposés à fin 2008. Les procédures sont en cours. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.

➔ 18.1. PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, la Société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- ➔ un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané entré en vigueur le 21 juillet 1999, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de SORAME, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul) ;
- ➔ AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2008, est prorogeable par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet d'un

avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

Principales dispositions du pacte :

➔ Clauses du concert :

Les signataires du sous-concert sont engagés entre eux, à la date de publication du présent Document de référence, comme suit :

- concertation avant toute Assemblée en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET,
- respect des engagements de stabilité conclus dans le cadre du concert élargi,
- droits de premier refus (préemption) réciproque,
- option d'achat à AREVA sur la totalité des actions SORAME détenues par les personnes physiques du concert, dans l'hypothèse où une cession d'actions SORAME aurait pour effet de réduire au-dessous de 50 % leur participation globale dans cette société, en capital ou en droit de vote.

➔ Clauses du sous-concert :

Le sous-concert détiendra une participation durable d'au moins 35 % du capital d'ERAMET et AREVA de 30 % du capital environ.

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

➔ 18.2. ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE

La composition de l'actionnariat de la Société et des droits de vote qui y sont attachés figure en chapitre 21.

Relève de la procédure des conventions réglementées, en raison de la présence de dirigeants communs, le contrat signé en 1985 et modifié le 21 mai 1999 par lequel la Société apporte son assistance technique en matière industrielle, financière, juridique, fiscale, et de gestion des ressources humaines, à la société Le Nickel-SLN.

De la même façon, relève de cette procédure l'accord de 1985 selon lequel la Société s'approvisionne auprès de la société Le Nickel-SLN.

Ces conventions sont, selon leur portée et les difficultés d'appréciation de leur incidence pour le Groupe, soumises ou non aux procédures d'approbation du Conseil d'administration, après analyses menées en liaison avec les Commissaires aux comptes d'ERAMET.

Ces accords, qui se poursuivent, sont détaillés dans les annexes des comptes et le rapport des Commissaires aux comptes.

Les engagements conclus par ERAMET en faveur du nouveau Président-Directeur général Monsieur Patrick Buffet dans le cas de cessation de ses fonctions ont été autorisés par le Conseil d'administration du 25 avril 2007, puis mis en conformité avec l'article 17 de la loi du 21 août 2007 dite loi « TEPA » lors du Conseil du 20 février 2008 et ratifiés par l'Assemblée Générale d'ERAMET du 16 avril 2008.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 a approuvé les modifications à apporter au régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies d'ERAMET, afin de tenir compte des récentes modifications réglementaires applicables aux régimes collectifs de retraite à prestations définies et, pour ce qui concerne l'application de ce régime à trois des mandataires sociaux qui n'en bénéficiaient pas auparavant, ces modifications seront soumises dans le cadre de la réglementation applicable au titre des conventions réglementées à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle en 2009.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20

Sommaire

20.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008	132
20.1.1. Compte de résultat, bilan, annexes 2008	132
20.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés (index)	139
20.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2008	199
20.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008	200
20.2.1. Commentaires sur les comptes sociaux	200
20.2.2. Comptes sociaux 2008	201
20.2.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008	222
20.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2008	223
20.2.5. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	224
20.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2007 ET 2006	225
20.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2009 – TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS	225
20.4.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	225
20.4.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	227
20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	235
20.5.1. Modalités de paiement de dividendes	235
20.5.2. Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)	235
20.5.3. Politique de distribution de dividendes	235
20.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	236
20.6.1. Organisation du contrôle externe	236
20.6.2. Honoraires versés aux différents auditeurs	237

→ 20.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008

20.1.1. Compte de résultat, bilan, annexes 2008

20.1.1.1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires	22.1	4 346	3 792	3 056
Autres produits	22.2	126	62	10
Coût des produits vendus		(2 768)	(2 318)	(2 171)
Frais administratifs et commerciaux		(141)	(126)	(102)
Frais de recherche et développement		(58)	(37)	(35)
EBITDA		1 505	1 373	758
Amortissements sur actif immobilisé	23.1	(186)	(171)	(144)
Charges de dépréciation et provisions	23.2	2	(6)	(7)
Résultat opérationnel courant		1 321	1 196	607
Autres produits et charges opérationnels	24	(78)	(57)	23
Résultat opérationnel	-	1 243	1 139	630
Coût de l'endettement net	25.1	34	19	7
Autres produits et charges financiers	25.2	(75)	6	(4)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8	-	-	1
Impôts sur les résultats	26	(347)	(350)	(174)
Résultat net	-	855	814	460
▪ part des minoritaires	15	161	232	141
▪ part du Groupe	-	694	582	319
Résultat de base par action (EUR)		27,03	22,67	12,38
Résultat dilué par action (EUR)	27	26,96	22,54	12,28

20.1.1.2. Bilan**ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Goodwills	4	263	33	36
Immobilisations incorporelles	5	345	309	320
Immobilisations corporelles	6	1 763	1 505	1 331
Participations dans les entreprises associées	8	-	1	3
Autres actifs financiers non courants	9 & 10	137	61	67
Impôts différés	18	32	13	74
Autres actifs non courants	12	6	6	6
Actifs non courants		2 546	1 928	1 837
Stocks	11	1 242	905	769
Clients et autres actifs courants	12	597	675	631
Créances d'impôt exigible	-	141	131	74
Instruments financiers dérivés	21	111	129	55
Autres actifs financiers courants	13	388	144	103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	944	962	540
Actifs courants		3 423	2 946	2 172
Total actif		5 969	4 874	4 009

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital		80	79	79
Primes		345	223	222
Réserves		1 674	1 340	999
Écarts de conversion		(132)	(30)	(5)
Résultat net		694	582	319
	14	2 661	2 194	1 614
Intérêts minoritaires	15	1 071	841	525
Capitaux propres		3 732	3 035	2 139
Engagements liés au personnel	16	121	112	125
Provisions	17	271	255	171
Impôts différés	18	240	246	148
Emprunts – part à plus d'un an	19	92	65	72
Autres passifs non courants	20	22	30	27
Passifs non courants		746	708	543
Provisions – part à moins d'un an	17	32	31	28
Emprunts – part à moins d'un an	19	107	87	218
Fournisseurs et autres passifs courants	20	907	656	569
Dettes d'impôt exigible	-	287	276	145
Instruments financiers dérivés	21	158	81	367
Passifs courants		1 491	1 131	1 327
Total passif		5 969	4 874	4 009

Les bilans consolidés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 ont été retraités pour refléter les effets des changements de présentation décrits en note 3.

20.1.1.3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Activités opérationnelles			
Résultat net	855	814	460
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
▪ Amortissements et provisions	205	186	124
▪ Instruments financiers	26	(15)	1
▪ Impôts différés	15	46	10
▪ Résultat sur cessions d'éléments d'actif	9	(2)	-
▪ Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	(1)
Marge brute d'auto-financement	1 110	1 029	594
(Augmentation) ou diminution des stocks	(273)	(155)	(32)
(Augmentation) ou diminution des créances clients	181	1	(115)
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	93	52	18
Variation des autres actifs et passifs	321	287	172
Produits d'intérêts reçus	47	17	6
Charges d'intérêts payées	(11)	(14)	(15)
Impôts payés	(328)	(229)	(85)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	30	(41)	(51)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 140	988	543
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(678)	(358)	(321)
Cession d'immobilisations	6	12	15
Subventions d'investissement reçues	-	-	14
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	(24)	4	(5)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	1	1
Incidence des variations de périmètre – entrées ⁽¹⁾	(165)	-	(164)
Incidence des variations de périmètre – sorties	-	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(860)	(341)	(460)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET	(154)	(74)	(54)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(51)	(33)	(44)
Augmentations de capital	5	1	3
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres ⁽²⁾	(10)	4	2
Nouveaux emprunts	57	78	186
Remboursements d'emprunts	(122)	(202)	(61)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	-	(1)	2
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(275)	(227)	34
Incidence des variations de cours des devises	(23)	2	(4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(18)	422	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	962	540	427
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	944	962	540

Les tableaux de flux de trésorerie consolidés des exercices 2007 et 2006 ont été retraités pour refléter les effets des changements de présentation décrits en note 3.

Le groupe ERAMET utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie nette/endettement financier net qui est présentée en note 19.6.

Trésorerie nette ou (endettement financier net)	1 133	954	353
--	--------------	------------	------------

(1) Les incidences des variations de périmètre – entrées comprennent :

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Intégration de Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	(155)	-	-
▪ coût d'acquisition	(400)	-	-
▪ trésorerie acquise	131	-	-
▪ émission de titres ERAMET	114	-	-
▪ dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Port Minéralier d'Owendo SA	(10)	-	-
▪ coût d'acquisition	(12)	-	-
▪ trésorerie acquise	2	-	-
▪ émission de titres ERAMET	-	-	-
▪ dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Weda Bay Mineral Inc. et ses filiales	-	-	(164)
▪ coût d'acquisition	-	-	(189)
▪ trésorerie acquise	-	-	25
▪ émission de titres ERAMET	-	-	-
▪ dette sur immobilisation	-	-	-
Total	(165)	-	(164)

(2) Les mouvements inclus dans les valeurs de cession/(acquisition) des actions propres comprennent :

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	(10)	2	-
Levées d'options d'achat par les salariés	-	2	2
Total	(10)	4	2

20.1.1.4. Tableau de variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Conversion	Résultat	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	25 789 874	79	219	793	18	377	1 486	499	1 985
Affectation en réserves	-	-	-	377	-	(377)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(54)	-	-	(54)	(44)	(98)
Augmentations de capital	91 020	-	3	-	-	-	3	-	3
Actions propres	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Paiements en actions	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	16	16
Écarts de conversion	-	-	-	-	(23)	-	(23)	(6)	(29)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	(121)	-	-	(121)	(81)	(202)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges de l'exercice comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	(121)	(23)	-	(144)	(87)	(231)
Résultat net	-	-	-	-	-	319	319	141	460
Capitaux propres au 31 décembre 2006	25 880 894	79	222	999	(5)	319	1 614	525	2 139
Affectation en réserves	-	-	-	319	-	(319)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(74)	-	-	(74)	(33)	(107)
Augmentations de capital	24 727	-	1	-	-	-	1	-	1
Actions propres	-	-	-	(49)	-	-	(49)	-	(49)
Paiements en actions	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres mouvements	-	-	-	3	(3)	-	-	45	45
Écarts de conversion	-	-	-	-	(22)	-	(22)	(6)	(28)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	140	-	-	140	78	218
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges de l'exercice comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	140	(22)	-	118	72	190
Résultat net	-	-	-	-	-	582	582	232	814
Capitaux propres au 31 décembre 2007	25 905 621	79	223	1 340	(30)	582	2 194	841	3 035
Affectation en réserves	-	-	-	582	-	(582)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(154)	-	-	(154)	(51)	(205)
Augmentations de capital	309 610	1	122	(5)	-	-	118	1	119
Actions propres	-	-	-	(10)	-	-	(10)	-	(10)
Paiements en actions	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres mouvements	-	-	-	(1)	-	-	(1)	136	135
Écarts de conversion	-	-	-	-	(102)	-	(102)	(21)	(123)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	(72)	-	-	(72)	4	(68)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	(8)	-	-	(8)	-	(8)
Total des produits et charges de l'exercice comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	(80)	(102)	-	(182)	(17)	(199)
Résultat net	-	-	-	-	-	694	694	161	855
Capitaux propres au 31 décembre 2008	26 215 231	80	345	1 674	(132)	694	2 661	1 071	3 732

Les réserves de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 et 21).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 14) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission. En 2008, 118 millions d'euros correspondent à la prime liée à l'augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (note 2).

Le détail des réserves concerne :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actions propres	Paiements en actions	Instruments de couverture	Actifs destinés à la vente	Autres réserves	Total
Au 1^{er} janvier 2006	(6)	2	(1)	-	798	793
Affectation en réserves	-	-	-	-	377	377
Dividendes distribués	-	-	-	-	(54)	(54)
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	-	-	-	-
Levées d'options d'achat par les salariés	2	-	-	-	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	(121)	-	-	(121)
▪ Instruments dérivés sur opérations de couverture de change			17			
▪ Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux			-			
▪ Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières			(138)			
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	2	-	-	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	(4)	4	(122)	-	1 121	999
Affectation en réserves	-	-	-	-	319	319
Dividendes distribués	-	-	-	-	(74)	(74)
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	2	-	-	-	-	2
Levées d'options d'achat par les salariés	2	-	-	-	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	140	-	-	140
▪ Instruments dérivés sur opérations de couverture de change			33			
▪ Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux			-			
▪ Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières			107			
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	2	-	-	-	2
Échange de titres ERAMET/STCPI	(52)	-	-	-	-	(52)
Autres mouvements	(1)	(1)	-	-	4	2
Au 31 décembre 2007	(53)	5	18	-	1 370	1 340
Affectation en réserves	-	-	-	-	582	582
Dividendes distribués	-	-	-	-	(154)	(154)
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	(10)	-	-	-	-	(10)
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-	-	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	(72)	-	-	(72)
▪ Instruments dérivés sur opérations de couverture de change			(75)			
▪ Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux			(6)			
▪ Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières			9			
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	(8)	-	(8)
Paiements en actions	-	2	-	-	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	(6)	(6)
Au 31 décembre 2008	(63)	7	(54)	(8)	1 792	1 674

Les normes IAS 32 et IAS 39, relatives aux instruments financiers, appliquées par le groupe ERAMET portent essentiellement sur les couvertures de flux de trésorerie. La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 21).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le compte de résultat (note 21).

Les titres ERAMET auto-détenus sont classés dans une rubrique distincte des capitaux propres dite « actions propres » et valorisés à leur coût d'achat (notes 14 et 28).

Les réserves appelées « Actifs destinés à la vente » incluent les variations cumulées des justes valeurs des obligations classées en « Autres actifs financiers courants » (notes 3 et 13).

20.1.1.5. Annexes

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Le groupe ERAMET est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels il occupe des positions leader. Une description détaillée des activités du groupe ERAMET est présentée dans la note 1.4 relative à l'information sectorielle.

Les titres de la société ERAMET sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Le 2 janvier 2008, ERAMET a rejoint l'indice N100 d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe ERAMET de la clôture au 31 décembre 2008 ont été examinés par le Comité d'Audit du 17 février 2009 et arrêtés par le Conseil d'administration du 18 février 2009. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2009.

20.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés (index)

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	139	Note 19. Emprunts	176
Note 2. Périmètre de consolidation	148	Note 20. Fournisseurs et autres dettes	178
Note 3. Présentation du bilan	151	Note 21. Gestion des risques et instruments financiers dérivés	179
Note 4. Goodwills	151	Note 22. Chiffre d'affaires et autres produits	188
Note 5. Immobilisations incorporelles	152	Note 23. Amortissements et provisions	188
Note 6. Immobilisations corporelles	153	Note 24. Autres produits et charges opérationnels	189
Note 7. Dépréciations d'actifs	154	Note 25. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers	190
Note 8. Participations dans les entreprises associées	155	Note 26. Impôts sur les résultats	190
Note 9. Titres de participations non consolidés	156	Note 27. Résultat par action	192
Note 10. Autres immobilisations financières	157	Note 28. Échange de titres ERAMET/STCPI	193
Note 11. Stocks	159	Note 29. Engagements hors bilan	193
Note 12. Clients et autres créances	160	Note 30. Autres engagements	194
Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie	161	Note 31. Transactions avec les parties liées	194
Note 14. Capitaux propres	162	Note 32. Effectif et charges de personnel	195
Note 15. Intérêts minoritaires	165	Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes	196
Note 16. Engagements liés au personnel	166	Note 34. Événements postérieurs à la clôture	196
Note 17. Provisions	170	Note 35. Informations sectorielles	196
Note 18. Impôts différés	174		

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2008. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes IAS – International Accounting Standards et leurs interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC ou de l'ancien Standing Interpretations Committee – SIC).

L'année 2008 a été marquée par une crise économique et financière dont les conséquences futures et la durée ne peuvent être mesurées avec précision. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisés en tenant compte de cet environnement, notamment pour la valorisation des investissements, des placements et des instruments financiers. Par contre, les éléments de l'actif et du passif dont les évaluations se réfèrent à des perspectives à long terme, comme les dépréciations d'actifs, les provisions pour remise en état des sites ou les engagements liés au personnel, les hypothèses prennent en compte cette crise économique et financière avec une durée limitée.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétation IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 sont :

→ l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2008, supprime l'interdiction de reclassement de certains actifs financiers non dérivés hors de la catégorie à laquelle ils avaient été affectés initialement et autorise ainsi, dans des circonstances rares, certains changements dans les intentions du détenteur. Le Groupe n'a procédé à aucun classement entre les catégories d'actifs financiers présentés.

Les normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008, mais dont l'application est facultative, n'ont pas d'impacts significatifs sur l'information financière présente :

- l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité client » applicable au 1^{er} juillet 2008, pour laquelle le Groupe n'est pas concerné dans le cadre de ses activités ;
- l'interprétation IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum »

applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et dont les impacts seraient peu significatifs pour le Groupe au regard des avantages accordés aux salariés.

Le groupe ERAMET n'a pas anticipé l'application de normes et interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, à savoir :

- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée et applicable au 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IAS 23 « Comptabilisation des coûts d'emprunts » amendée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 en remplacement de la norme IAS 14 ;
- l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupes » applicable au 1^{er} janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 12 « Concessions » applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 mais non encore adoptée par l'Union Européenne ;
- l'interprétation IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » amendée et applicable au 1^{er} juillet 2009 ;
- la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » amendée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » amendée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'application de ces normes et interprétations ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du groupe ERAMET. Notamment, l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ne modifiera pas la structure des données publiées dans l'information sectorielle, ni le montant des goodwill alloués à chaque secteur d'activité.

Les comptes consolidés du groupe ERAMET sont établis selon la règle du coût historique à l'exception de certaines natures d'actifs et de passifs conformément aux directives rattachées aux normes IFRS. Les natures concernées sont précisées le cas échéant au niveau des notes suivantes.

1.1.1. ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe ERAMET doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe ERAMET revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales natures concernées par les changements d'estimation sont les provisions relatives aux avantages du personnel et les provisions pour remise en états des sites, les impôts différés et les tests de pertes de valeur. En principe le groupe ERAMET ne révisé ces estimations qu'une fois par

exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Perte de valeur :

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe ERAMET indiquent la naissance de risques de pertes de valeur de ses goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, ces actifs font l'objet de tests de la perte de valeur en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ou d'utilité. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs ou de leur cession et estimés sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale (note 1.10).

Engagements du personnel :

Les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19 - Avantages du personnel, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de rendement des placements financiers dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires, les taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Le Groupe procède généralement à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 16).

Provisions pour remise en état des sites :

Certaines sociétés du groupe ERAMET doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 37 - Provisions, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 17.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

Impôts différés :

Les impôts différés actifs comptabilisés concernent essentiellement les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 – Impôts différés (note 18). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe ERAMET disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour absorber ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les éléments activés repose sur une part de jugement analytique des flux futurs effectuée au niveau de chaque entité fiscale (note 1.18).

1.1.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE, ERREURS ET ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou d'une interprétation ou qu'il permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition

transitoire spécifique à la norme ou à l'interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour toutes les périodes présentées, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective ; ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les changements de méthode comptable, les erreurs et les changements d'estimation intervenus durant l'exercice sont présentés spécifiquement au niveau de la note 3.

1.1.3. ACTIFS ET PASSIFS « COURANTS » ET « NON COURANTS »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

1.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles ERAMET assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles ERAMET exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 8). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif du bilan dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe ERAMET procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en goodwill (note 1.6).

1.4. Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle de la façon suivante :

- ➔ premier niveau : Branches ;
- ➔ second niveau : Zones géographiques : Europe, Amérique du Nord, Asie, Océanie et Afrique.

L'information sectorielle de premier niveau est déclinée en fonction des Branches suivantes :

- ➔ la Branche Nickel, comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferronickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;
- ➔ la Branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La Branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique ;
- ➔ la Branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

Chacune de ces trois Branches constitue une composante distincte exposée à des risques et une rentabilité qui lui sont propres. La partie Holding et élimination comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés Metal Securities, Metal Currencies et Eras SA.

Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de management fees et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras SA et les sociétés financières Metal Securities et Metal Currencies, toutes les trois consolidées par intégration globale au niveau de la Branche Holding (note 2) :

- ➔ Eras SA est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;
- ➔ Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- ➔ Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

1.5. Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de la norme IAS 21 – Conversion monétaire. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de bilan sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat ainsi que les flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés

comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments du bilan. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé au compte de résultat au niveau de la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 25.2).

1.6. Goodwills

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « goodwills ». Les goodwills ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwills ne sont pas amortis selon la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.10). Les goodwills font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an lors des clôtures annuelles. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé badwill) est comptabilisé directement en résultat de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 24).

Les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation d'un goodwill égal à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwills liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 8).

Les engagements de rachats par le Groupe de participations minoritaires dans ses filiales sont comptabilisés le cas échéant en passif financier en application de la norme IAS 32 – Instruments financiers. L'écart entre la valeur des intérêts minoritaires et la valeur actualisée de l'option de rachat est comptabilisé en goodwill à la date de conclusion du « put ». Les variations ultérieures de la dette jusqu'à l'exercice du « put » sont comptabilisées également en goodwill.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 23.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 5). Le groupe ERAMET ne procède pas à une évaluation des ressources minières différente de celles réalisées et comptabilisées localement dans les comptes individuels des entreprises propriétaires de ces ressources. Les dépenses géologiques et minières sont traitées comme des dépenses de recherche et de développement (note 1.8) et le Groupe ne supporte pas de droits à prospection tels que définis par la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales.

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.8. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 5).

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 6).

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles au niveau de la rubrique « domaine minier » (note 5). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 5). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 6). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24). À titre d'indication :

Constructions	entre 10 et 50 ans
Installations industrielles et minières	entre 5 et 50 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 2 et 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les charges des coûts d'emprunts ne sont pas incorporées aux immobilisations.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'une composante de l'immobilisation corporelle amorti linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les contrats de location transférant les risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 19). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 – Droits d'utilisations d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord détient une location et conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.10. Dépréciation des actifs

À intervalles réguliers, lors de chaque clôture, le Groupe détermine, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, s'il existe des indices de pertes de valeur des actifs.

Des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable des actifs de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 24). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de vente qui est déterminée, le cas échéant, par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs ou de leur cession. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des secteurs d'activité concernés. Ces plans résultent de projections à 5 ans auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, essentiellement, de la dernière année du plan. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût

moyen du capital du Groupe qui est égal à 10 % (contre 9 % les exercices antérieurs depuis 2004).

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des UGT. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe ERAMET a déterminé 22 UGT au total, correspondant aux différents sites de production des 3 grandes activités : nickel, manganèse et alliages.

1.11. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants regroupent les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.11.1 et 9) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 10).

1.11.1. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ces actifs comprennent essentiellement les titres de participations non consolidées (note 9), notamment :

Les participations dans les sociétés contrôlées mais non consolidées sont maintenues au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Ces pertes de valeur sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres, à l'exception des dépréciations significatives et durables constatées au compte de résultat au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 25.2). Les avantages obtenus de leur consolidation étant inférieurs aux coûts nécessaires pour la production de leur consolidation, ces titres ne sont pas consolidés.

Les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont également comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

1.11.2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières (note 10) correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt (définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 25.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IFRS 7 – Instruments financiers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

1.12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il

doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les actifs et les passifs rattachés à cette activité sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente doit être revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts de cession.

1.13. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré ou du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti).

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité.

1.14. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les mouvements de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée au compte de résultat au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 22) vient en diminution la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrat de titrisation sont comptabilisées en trésorerie pour leur part « déconsolidante » conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et dès lors que les risques et avantages attachés à ces créances sont transférés. Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permet pas la décomptabilisation totale des créances cédées. Ainsi, la part correspondant aux dépôts de garantie ou autres éléments assimilés n'est pas décomptabilisée et maintenue à l'actif au niveau des autres créances d'exploitation (note 12).

1.15. Autres actifs financiers courants

Ces actifs sont principalement composés de titres (note 13.1) qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables. En cas de dépréciation significative et durable, les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le compte de résultat au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 25.2).

1.16. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement de moins de trois mois sont inscrites au bilan à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 25.1).

1.17. Engagements liés au personnel

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les régimes à cotisations définies :

Pour les régimes à cotisations définies accordés dans certaines filiales du Groupe, les cotisations de l'employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés.

Les régimes à prestations définies :

Les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime de couverture maladie). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel. Les

hypothèses actuarielles utilisées (taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation. Les taux de rendement attendu des actifs de régime ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Des écarts actuariels se créent lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs de régime par rapport à la valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles (par exemple le taux d'actualisation).

Dans le cas d'avantages à long terme (du type médailles du travail), les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement à chaque clôture. Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels ne sont comptabilisés que s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs du régime, cet excédent étant amorti sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (méthode du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

1.18. Impôts différés

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan (note 18). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Dans le bilan consolidé, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale (note 18).

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées.

1.19. Provisions

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le

règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont classés au compte de résultat au niveau des autres produits et charges financières (note 25.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où l'arrêt d'aucune activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés, lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant l'arrêt des comptes.

1.20. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers.

Risques : Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux et des contrats d'options de taux. Enfin, le Groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

Évaluation et présentation : Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés au bilan en actif courant ou passif courant (note 21).

Comptabilisation des opérations de couverture : Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel ;
- couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période ;
- comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement au compte de résultat financier.

1.21. Concession

En l'absence de publication définitive des interprétations de l'IFRIC (IFRIC 12) par l'IASB et/ou de leur adoption par l'Union Européenne concernant la méthode de comptabilisation des contrats visant à confier à un tiers la gestion d'un service public, la comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non-renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

1.22. Revenus

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 22) ;
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 22) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, la production immobilisée, les revenus locatifs, les subventions d'exploitation et les primes d'assurance reçues ;
- les produits d'intérêts comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 25.1) ;
- les dividendes figurant au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 25.2).

Les critères de comptabilisation de revenus diffèrent selon leur nature :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs ;
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus ;
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.23. Paiement fondé sur des actions

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions (stock-options) ont été mis en place par le Groupe et ce sont tous des plans dénoués en actions (equity-settled). La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture.

Cette juste valeur est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 ont été comptabilisés selon les principes d'évaluation et de comptabilisation de la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

1.24. Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

À partir de 2006 et conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 88 et 89), ERAMET présente son compte de résultat selon une approche mixte « fonction/nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du Groupe. ERAMET utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent uniquement des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les plus ou moins values ou pertes de valeurs sur actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.25. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;
- autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments non qualifiés de couverture selon la norme IAS 39).

1.26. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto-détention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stock-options).

1.27. Risques

Risques liés à l'environnement : Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.9, 1.19, 6 et 17.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 17.5).

Risques de marché : Pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées au bilan sans aucune compensation (note 21).

Risques de change : Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 21).

Risques de taux : En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction Financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Risques de matières : Le Groupe détient des instruments dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours des matières premières sur ses engagements fermes ou hautement probables. Pour ce faire, ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Risques de contrepartie sur opérations financières : Le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés, ...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1. Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 a enregistré les mouvements suivants par rapport au 31 décembre 2007 :

- acquisition par ERAMET pour 55,78 % en pourcentage d'intérêt, (pourcentage de contrôle 58,93 %) des sociétés norvégiennes Eralloys

Holding A/S et Tinfos A/S. Ces sociétés ont été intégrées le 1^{er} août 2008 ;

- acquisition fin septembre 2008 par Comilog SA de 60,89 % des titres de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA portant sa participation à 97,24 % contre 36,35 % auparavant.

Les principales opérations de regroupements d'entreprises de l'exercice sont représentées essentiellement par l'acquisition des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S dont les caractéristiques sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	
Prix d'acquisition		400
Pourcentage acquis (% d'intérêts)		55,78 %
Date d'acquisition		30 juillet 2008
Nature du prix d'acquisition		
▪ en numéraire		286
▪ attribution d'actions ERAMET		119
Nombre d'actions ERAMET émises		241 491
Droits de vote conférés		0,55 %
Juste valeur du nombre de titres émis (cours de bourse)		114
Goodwills et (badwills) résiduels non affectés		229
Compte de résultat 2008	12 mois	5 mois *
▪ Chiffre d'affaires	346	141
▪ Résultat opérationnel courant	126	57
▪ Résultat net	55	31
Bilan à la date d'acquisition	Juste valeur	Valeur comptable
▪ Actif immobilisé	168	136
▪ Besoin en fonds de roulement	141	122
▪ Situation nette	(327)	(297)
▪ Provisions et impôts différés	(32)	(11)
▪ Endettement financier net	50	50

* Données contributives dans les comptes du groupe ERAMET, après élimination des comptes réciproques.

Le prix de 400 millions d'euros comprend pour 8 millions d'euros de frais immobilisés liés à l'acquisition, principalement composés d'honoraires bancaires, d'honoraires d'avocats et d'honoraires d'audit et de conseil.

Les activités des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S comprennent :

- la production en Norvège de silicomanganèse au travers de Tinfos Jernverks A/S détenue à 100 % par Eralloys Holding A/S ;
- la production en Norvège de dioxyde de titane et de fonte de haute pureté par l'intermédiaire de Tinfos Titan & Iron A/S détenue à 100 % par Eralloys Holding A/S ;
- la génération d'électricité en Norvège, par le biais de la filiale à 100 % d'Eralloys Holding A/S, DNN Industrier A/S et de la centrale de Notodden, actif de Tinfos A/S ;

- l'activité de négoce international de produits métallurgiques pour les industries de la sidérurgie et de la fonderie réalisée au travers de la filiale d'Eralloys Holding A/S au Luxembourg, Tinfos Nizi Luxembourg SA n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation ; cette activité étant destinée à être cédée.

L'allocation du prix d'acquisition des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S est provisoire et sera affectée principalement en immobilisations sur la base d'évaluations réalisées au cours de l'exercice 2009 par des experts indépendants.

Par souci de comparabilité, bien que les seuils requis ne soient pas atteints, une information pro forma a été établie pour le compte de résultat de l'exercice 2008.

L'information pro forma présentée ci après a été réalisée à partir des données historiques des sociétés acquises, ajustées du coût de financement complémentaire de leur acquisition les incluant depuis le 1^{er} janvier 2008 :

(en millions d'euros)	Exercice 2008 Publié	Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S 7 mois	Exercice 2008 Proforma
Chiffre d'affaires	4 346	205	4 551
Autres produits	126	5	131
Coût des produits vendus	(2 768)	(124)	(2 892)
Frais administratifs et commerciaux	(141)	(11)	(152)
Frais de recherche et développement	(58)	-	(58)
EBITDA	1 505	75	1 580
Amortissements sur actif immobilisé	(186)	(5)	(191)
Charges de dépréciation et provisions	2	(1)	1
Résultat opérationnel courant	1 321	69	1 390
Autres produits et charges opérationnels	(78)	(20)	(98)
Résultat opérationnel	1 243	49	1 292
Coût de l'endettement net	34	(6)	28
Autres produits et charges financiers	(75)	(3)	(78)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	0
Impôts sur les résultats	(347)	(15)	(362)
Résultat net	855	25	880
▪ part des minoritaires	161	15	176
▪ part du Groupe	694	10	704

2.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation inclut 62 sociétés (au 31 décembre 2007 : 54), toutes intégrées globalement (au 31 décembre 2007 : 53 intégrations globales et 1 mise en équivalence).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
ERAMET	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd	Australie	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	100	100
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	90
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	100
Manganèse				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	83,63
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78
Tinfos Energi A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78
Tinfos Titan A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
Tinfos Titan & Iron A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78
Tinfos Jernverks A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78
Tinfos A/S	Norvège	Intégration globale	58,93	55,78
Notodden Calcium Carbifabrik A/S	Norvège	Intégration globale	49,88	49,88
Comilog, SA	Gabon	Intégration globale	67,25	67,25
Setrag SA	Gabon	Intégration globale	83,88	56,66
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog International	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	67,25
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	Intégration globale	97,24	65,40
Erachem Comilog SA	Belgique	Intégration globale	100	67,25
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	67,25
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Comilog France	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	67,25
Miner Holding BV	Pays-Bas	Intégration globale	100	67,25
Erachem Mexico SA	Mexique	Intégration globale	100	67,25
Comilog Asia Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	100	93,45
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	100	93,45
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	65,42
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Comilog Far East Development Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	100	93,45
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Alliages				
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Commentry	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagne	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel UK Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
Airforge	France	Intégration globale	100	100
 Holding et divers				
Eras SA	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

Note 3. Présentation du bilan

Les obligations auparavant comptabilisées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 103 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les bilans et les tableaux

de flux de trésorerie des exercices 2007 et 2006 ont été retraités pour tenir compte de ces changements.

La trésorerie nette telle que définie dans la note 19.6 est inchangée.

Note 4. Goodwills

4.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	229	-	-
ERAMET Norway A/S	13	15	15
Eurotungstène Poudres (Etp)	6	6	6
Erasteel Stubs Ltd	5	6	7
Port Minéralier d'Owendo SA	5	-	-
Bear Metallurgical Corp.	2	2	2
Erachem Mexico SA	-	-	3
Aubert & Duval (Ad)	3	3	2
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	1
Total	264	33	36
Dont dépréciations pour pertes de valeur	(19)	(14)	(12)

Les goodwills des sociétés Aubert & Duval et Peter Stubs Ltd (Branche Alliages) ont fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour respectivement 8 millions d'euros et 4 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur au cours des exercices 2003 et 2004. Au 31 décembre 2007, le goodwill de la société mexicaine Erachem Mexico SA (Branche Manganèse) a été entièrement déprécié.

4.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	33	36	35
Regroupements d'entreprises	239	-	2
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Pertes de valeur de la période	(5)	(2)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(3)	(1)	(1)
À la clôture	264	33	36

Le goodwill lié à l'acquisition de Bear Metallurgical Corp. avait été affecté en totalité provisoirement aux immobilisations corporelles lors de la clôture 2005. Au 1^{er} janvier 2006, après la valorisation définitive à la juste valeur des actifs, un goodwill résiduel de 2 millions d'euros a été reclassé des immobilisations corporelles.

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2008 comprennent le goodwill lié à l'acquisition de la société norvégienne Eralloys Holding A/S

représentant 229 millions d'euros et l'acquisition complémentaire de la société Port Minéralier d'Owendo SA au Gabon pour 10 millions d'euros (note 2). Ce dernier a fait l'objet d'une dépréciation de 5 millions d'euros représentant 50 % de sa valeur, le solde sera déprécié en 2009 pour tenir compte de la fin de la concession du port minéralier au 31 décembre 2009.

Aucune autre perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2008.

Note 5. Immobilisations incorporelles

5.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Domaine minier	390	(61)	-	329	292	308
Logiciels informatiques	45	(39)	-	6	6	7
Autres immobilisations incorporelles	12	(7)	-	5	10	3
En-cours, avances et acomptes	5	-	-	5	1	2
Total	452	(107)	-	345	309	320

5.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	309	320	72
Regroupements d'entreprises	-	-	254
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	32	20	14
Amortissements et dépréciations de la période	(8)	(8)	(8)
Écarts de conversion et autres mouvements	12	(23)	(12)
À la clôture	345	309	320
▪ Valeurs brutes	452	409	410
▪ Amortissements	(107)	(100)	(90)
▪ Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	-

Le Groupe procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, notamment pour les Branches Nickel et Manganèse aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (Branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (Branche Nickel) pour respectivement 39, 15 et 275 millions d'euros (41, 16 et 235 millions d'euros au 31 décembre 2007).

L'augmentation en 2006 du domaine minier faisait suite à l'acquisition début mai 2006 de la société Weda Bay Minerals Inc. propriétaire des mines de nickel en Indonésie.

Les investissements incluent les dépenses de géologie et les coûts d'exploration ou de prospection réalisés au préalable des ouvertures des sites miniers à l'exploitation, immobilisés conformément à la norme IAS 38. Il n'existe pas de droits relatifs à la prospection ou l'exploration supportés par le groupe ERAMET tels que définis par la norme IFRS 6.

Les investissements de la période (32 millions d'euros) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Pt Weda Bay Nickel) pour 25 millions d'euros (16 millions d'euros en 2007), et à des logiciels informatiques pour 4 millions d'euros (2 millions d'euros en 2007).

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2008.

5.3. Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	58	37	35
dont dépenses de géologie :			
▪ nickel	19	12	11
▪ manganèse	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,3 %	1,0 %	1,1 %

Les dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation (Branches Nickel et Manganèse) ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Note 6. Immobilisations corporelles

6.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Terrains et constructions	702	(401)	(9)	292	261	289
Installations industrielles et minières*	2 392	(1 347)	(77)	968	824	695
Autres immobilisations corporelles	475	(285)	-	190	164	114
En-cours, avances et acomptes	318	(1)	(4)	313	256	233
Total	3 887	(2 034)	(90)	1 763	1 505	1 331
* dont :						
▪ Subventions d'investissement déduites				(1)	(1)	(1)
▪ Actifs de démantèlement - remise en état des sites (note 17.5)				79	69	17

Les subventions d'investissements classées en diminution des immobilisations concernent essentiellement les investissements stratégiques définis au point 6.3., et dont le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Presse 40 000 tonnes - Aubert & Duval	(1)	(1)	(1)
Autres	-	-	-
Total	(1)	(1)	(1)

6.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	1 505	1 331	1 193
Regroupements d'entreprises	101	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	387	299	295
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
Cessions de la période	(10)	(8)	(3)
Amortissements et dépréciations de la période	(221)	(158)	(136)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	41	(18)
À la clôture	1 763	1 505	1 331
▪ Valeurs brutes	3 887	3 414	3 150
▪ Amortissements	(2 034)	(1 859)	(1 763)
▪ Dépréciations pour pertes de valeur	(90)	(50)	(56)

Au cours des années passées après la réalisation de tests de perte de valeur, des immobilisations, principalement dans les Branches Manganèse et Alliages, sont dépréciées respectivement à hauteur de 28 et 17 millions d'euros. En 2008, l'activité recyclage de la Branche Manganèse a fait l'objet d'une dépréciation de 31 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur. Une dépréciation complémentaire de 4 millions d'euros a été constatée pour l'activité « Special Products » aux États-Unis. Dans

la Branche Nickel, des actifs non utilisés ont été dépréciés à hauteur de 7 millions d'euros.

La comptabilisation des engagements liés à la remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie (Branche Nickel) et la dépollution des bassins de décantation aux États-Unis (Branche Manganèse) a conduit à créer une composante spécifique au regard des provisions constatées (note 17.5).

6.3. Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Extension production nickel - Le Nickel-SLN	7	33	60
Extension production manganèse (projet 3 500 000 tonnes) - Comilog SA	31	11	23
Usine EMD en Chine - Guangxi ERAMET Chemicals Ltd	1	3	17
Usine de calcination de catalyseurs au Canada - Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	13	26	14
Presse 40 000 tonnes - Aubert & Duval	-	-	8
Usine de production d'aciers en Chine - Erasteel Innovative Materials Ltd	-	6	-
Total	52	79	122

Les principaux investissements sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	77	(9)	-	68	72	75
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(12)	-	3	4	5
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(3)	-	4	5	5
53° Tour Montparnasse – ERAMET	5	(2)	-	3	3	3
Total	104	(26)	-	78	84	88

Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 19 – Emprunts.

Note 7. Dépréciations d'actifs

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

→ le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit 10 % ;

→ les flux de trésorerie sont établis sur 5 ans et avec prise en compte valeur terminale. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 1 % en fonction des UGT.

Les principales dépréciations constatées sont représentées par :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable avant dépréciation			Valeur d'utilité ou juste valeur			Méthode de valorisation
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	
Unités génératrices de trésorerie							
Branche Manganèse	137	77	82	72	51	47	Flux de trésorerie actualisés
Branche Alliages	36	32	31	23	19	17	Flux de trésorerie actualisés
Actifs individuels							
Branche Nickel	7	-	-	-	-	-	Indice de perte de valeur
Branche Manganèse	10	-	-	5	-	-	Indice de perte de valeur
Branche Alliages	3	3	3	-	-	-	Indice de perte de valeur
Total	193	112	116	100	70	64	

Les dépréciations pour pertes de valeur concernent des goodwills pour 19 millions d'euros contre 14 millions d'euros (note 4) et des immobilisations corporelles pour 90 millions d'euros contre 50 millions d'euros (note 6). Les variations proviennent essentiellement des éléments suivants :

→ Unités génératrices de trésorerie :

Les dépréciations dans la Branche Manganèse comprennent principalement l'activité recyclage dépréciée en 2008 pour un montant de 31 millions d'euros et l'activité « Special products » aux États-Unis pour un montant complémentaire de 4 millions d'euros (notes 6 et 24).

Il n'y a pas eu d'autres dépréciations significatives au titre de l'exercice 2008.

→ Actifs individuels :

La dépréciation de l'actif individuel de la Branche Alliages/indice de perte de valeur correspond à la fermeture d'une ligne de production sans changement par rapport aux exercices antérieurs.

La dépréciation constatée en 2008 pour 7 millions d'euros dans la Branche Nickel correspond essentiellement à des immobilisations corporelles non utilisées (note 24). Dans la Branche Manganèse, le goodwill de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA a fait l'objet d'une dépréciation de 5 millions d'euros (notes 4 et 24).

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2008.

Note 8. Participations dans les entreprises associées

8.1. Par nature

(en millions d'euros) Sociétés	Pays	% détenu	Quote-part de résultats 31/12/2008	Quote-part des capitaux propres		
				31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	-	-	-	1	3
Total			-	-	1	3

La société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA, auparavant mise en équivalence à hauteur de 36,35 %, est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} octobre 2008 suite à l'acquisition complémentaire de 60,89 % des titres (note 2).

8.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	1	3	11
Regroupements d'entreprises	-	-	(8)
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	-
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	-	-	1
Dividendes distribués	(1)	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	-	1	3

Note 9. Titres de participations non consolidés**9.1. Par nature**

<i>(en millions d'euros)</i>						Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Sociétés	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Tinfos International A/S	Norvège	100 %	33	-		33	-	-
Brown Europe	France	100 %	8	-		8	8	8
UKAD	France	50 %	4	-		4	-	-
Tinfos Aqua A/S	Norvège	100 %	3	-		3	-	-
Aubert & Duval USA Inc. (ex Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3	-		3	3	3
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	-		3	2	3
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	-		3	3	3
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	70 %	3	-		3	2	2
La Petite-Faye	Nouvelle- Calédonie	100 %	2	-		2	2	2
Erasteel Italiana Srl	Italie	-	-	-		-	-	2
ERAMET North America Inc. (ex Lni Inc.)	États-Unis	-	-	-		-	-	1
SOMIVAB	Gabon	60,85 %	1	-		1	-	-
ERAMET Research (ex Crt)	France	100 %	1	-		1	1	1
ERAMET Ingénierie (ex Tec)	France	100 %	1	-		1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1	-		1	1	1
Traitement Compression Service	France	-	-	-		-	-	1
ERAMET Korea Ltd.	Corée du Sud	-	-	-		-	1	1
ERAMET Latin America	Brésil	-	-	-		-	1	-
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	15	(7)		8	10	8
Total			81	(7)		74	35	37

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation déterminées sur la base de la quote-part de situation nette détenue, le Groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur.

Les titres de participations non consolidés incluent depuis le 1^{er} janvier 2006 les sociétés déconsolidées en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe (Erasteel GmbH & Erasteel Italiana Srl). Ces titres sont valorisés à leur valeur d'équivalence à la date de déconsolidation.

Les titres des sociétés Erasteel Italiana Srl, Traitement Compression Service (Tcs) et ERAMET North America Inc. (ex Lni Inc.) ont été cédés en

2007 et les résultats de cession sont comptabilisés en autres produits et charges financiers (note 24.2).

En 2008, les regroupements d'entreprises s'expliquent essentiellement par l'acquisition au 1^{er} août des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (note 2). La société Tinfos International A/S détenue à 100 % par Eralloys Holding A/S, regroupant notamment les activités de négoce international de produits métallurgiques pour les industries de la sidérurgie et de la fonderie au travers de sa filiale luxembourgeoise, est en cours de cession et n'est donc pas consolidée : ses titres ont été évalués à leur valeur comptable et classés en titres de participations non consolidés pour un montant de 33 millions d'euros.

9.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	35	37	37
Regroupements d'entreprises	38	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	3
Investissements de la période	6	1	1
Cessions de la période	(2)	(6)	(4)
Dépréciations de la période en résultats	(2)	2	(1)
Dépréciations de la période en contrepartie des capitaux propres	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	1	1
À la clôture	74	35	37

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2007 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros) (base : comptes 31 décembre 2007)	Tinfos Intern. A/S (5 mois/2008)	Stahlschmidt GmbH	Erasteel GmbH	Brown Europe	ERAMET Ingénierie	ERAMET Research
Chiffre d'affaires	310	34	26	19	9	12
Résultat opérationnel courant	2	1	-	6	1	-
Résultat net	1	1	-	3	-	1
Actif immobilisé	5	1	1	7	-	4
Besoin en fonds de roulement	134	4	2	10	-	-
Situation nette	(36)	(4)	(2)	(17)	(3)	(3)
Provisions	(3)	(1)	(1)	(1)	-	(1)
Endettement financier net	(100)	-	-	1	3	-

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés industrielles filiales de Sima (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

Les états financiers de la société norvégienne Tinfos International A/S correspondent à des données consolidées au 31 décembre 2008 pour 5 mois d'activité à compter du 1^{er} août 2008, incluant ses filiales au Luxembourg Tinfos International SA et Tinfos Nizi Luxembourg SA (note 2).

Note 10. Autres immobilisations financières

10.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Dépôts et cautionnements	32	-	32	13	11
Actifs de régimes de retraite	5	-	5	-	-
Prêts financiers au personnel	6	-	6	6	6
Comptes courants - Tinfos International A/S	7	-	7	-	-
Comptes courants - Fjellsikring A/S	2	-	2	-	-
Comptes courants - Enercal	2	-	2	-	-
Comptes courants - ERAMET International & filiales	1	-	1	1	2
Placements financiers/retraites américaines	2	-	2	2	2
Créances Sonadig (Gabon)	-	-	-	-	2
Comptes courants - A&D Mold and Die Technology	2	-	2	-	-
Comptes courants - Stahlschmidt GmbH	-	-	-	2	2
Comptes courants - Bronzavia Industries	2	(2)	-	-	-
Autres prêts et comptes courants financiers	5	(1)	4	2	5
Total	66	(3)	63	26	30

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées et sont évaluées au coût amorti.

Les dépôts et cautionnements comprennent depuis le 10 octobre 2008 14 millions d'euros (20 millions de dollars) versés par ERAMET au titre

de l'option d'achat portant sur 75,1 % du projet minier de manganèse d'Otjozundu en Namibie ; et 16 millions d'euros de dépôts supplémentaires versés par ERAMET au titre du contrat de liquidité souscrit auprès de Exane BNP Paribas (note 14).

10.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	26	30	25
Regroupements d'entreprises	10	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	24	(4)	6
Dépréciations de la période	-	1	-
Écarts de conversion et autres mouvements	3	(1)	(1)
À la clôture	63	26	30
Détail des dépréciations :			
▪ À l'ouverture	(3)	(4)	(2)
▪ Dépréciations	-	(1)	-
▪ Reprises de dépréciations utilisées	-	2	-
▪ Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
▪ Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	(2)
▪ À la clôture	(3)	(3)	(4)

10.3. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Euro	26	16	18
Dollar américain	17	3	6
Franc CFA	1	1	1
Franc pacifique	8	6	5
Couronne norvégienne	11	-	-
Total	63	26	30

10.4. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sans intérêts	39	10	15
Taux d'intérêts fixes	13	5	4
Taux d'intérêts variables	11	11	11
Total	63	26	30

Les éléments sans intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

Note 11. Stocks

11.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Matières premières	538	256	237
Marchandises et produits finis	357	311	232
Encours et semi-finis	324	321	283
Consommables et pièces de rechange	23	17	17
Total	1 242	905	769
Dont Dépréciations	(163)	(112)	(131)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 28 – Engagements hors bilan.

11.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	905	769	760
Regroupements d'entreprises	121	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	(6)
Mouvements de fonds de roulement	324	141	95
Dépréciations de la période	(51)	14	(63)
Écarts de conversion et autres mouvements	(57)	(19)	(17)
À la clôture	1 242	905	769
Détail des dépréciations :			
▪ À l'ouverture	(112)	(131)	(68)
▪ Dépréciations	(91)	(34)	(96)
▪ Reprises de dépréciations utilisées	40	48	33
▪ Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
▪ Écarts de conversion et autres mouvements	-	5	-
▪ À la clôture	(163)	(112)	(131)

Les stocks augmentent de près de 340 millions d'euros du fait de l'intégration des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (110 millions d'euros à fin 2008) et de la très forte baisse des ventes externes au dernier trimestre qui s'est traduite par une augmentation de nos encours de production et des stocks de produits finis dans la Branche Nickel et surtout dans la Branche Manganèse (plus 400 milliers de tonnes de stocks de minerai Comilog et plus 75 milliers de tonnes de stocks d'alliages de manganèse). En 2006, des changements d'estimation

concernant les sociétés Aubert & Duval (Branche Alliages) et Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (Branche Manganèse) ont contribué à l'augmentation des stocks pour respectivement 17 millions d'euros et 2 millions d'euros. Ces changements sont consécutifs à une évaluation plus précise suite à la mise en place d'un nouveau système d'informations pour Aubert & Duval et à la comptabilisation en stocks des catalyseurs pour Gulf Chemical & Metallurgical Corp. ; ils ont été comptabilisés en contrepartie des autres produits et charges opérationnels (note 24).

Note 12. Clients et autres créances

12.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Créances clients	472	(33)	439	554	557
Créances fiscales et sociales	62	-	62	50	42
Autres créances d'exploitation	95	(21)	74	51	29
Créances d'immobilisations	9	-	9	1	-
Charges constatées d'avance	19	-	19	25	9
Total	657	(54)	603	681	637
▪ Actifs non courants	6	-	6	6	6
▪ Actifs courants	651	(54)	597	675	631

12.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	681	637	523
Regroupements d'entreprises	79	-	3
Autres mouvements de périmètre	-	-	3
Mouvements de fonds de roulement	(136)	52	114
Dépréciations de la période	7	(4)	1
Écarts de conversion et autres mouvements	(28)	(4)	(7)
À la clôture	603	681	637
Détail des dépréciations des créances :			
▪ À l'ouverture	(37)	(34)	(36)
▪ Dépréciations	(15)	(17)	(6)
▪ Reprises de dépréciations utilisées	22	13	7
▪ Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
▪ Regroupements d'entreprises	(24)	-	-
▪ Écarts de conversion et autres mouvements	-	1	1
▪ À la clôture	(54)	(37)	(34)

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les autres créances non courantes à hauteur de 5 millions d'euros contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2007 correspondent à une créance de Setrag SA sur l'État gabonais liée au contrat de concession. Le poste clients est en baisse de 115 millions d'euros malgré la prise en compte de 46 millions d'euros d'encours sur le périmètre des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S. Sans variation significative des délais de paiements de nos clients, cette baisse est essentiellement due au faible niveau d'activité de fin d'année et à la baisse du prix de certaines matières comme le nickel.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Le groupe ERAMET a procédé à une opération de titrisation de créances, au niveau de sa filiale Aubert & Duval (Branche Alliages) qui a conclu un contrat

de titrisation permettant la déconsolidation de créances le 5 juillet 2007 pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars US. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du nord.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients - Factures cédées et déconsolidées	(119)	(112)	-
Autres créances d'exploitation - Dépôt de garantie	26	16	-

L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée et aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif n'a été constatée durant l'exercice ou n'est prévue.

Note 13. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

13.1. Autres actifs financiers courants

13.1.1. PAR NATURE

Les autres actifs financiers courants sont constitués d'obligations représentant une vingtaine de sociétés européennes cotées.

13.1.2. VARIATIONS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	144	103	96
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	257	41	7
Cessions de la période	-	-	-
Dépréciations de la période en résultats	-	-	-
Dépréciations de la période en contrepartie des capitaux propres	(13)	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	388	144	103

Au 31 décembre 2008, une dépréciation de 13 millions d'euros concernant la juste valeur des obligations (valeur nominale de 401 millions d'euros) a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

13.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

13.2.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2008	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006
Trésorerie	75	-	75	57	31
Équivalents de trésorerie	878	(9)	869	905	509
Total	953	(9)	944	962	540

13.2.2. PAR DEVISE

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Euro	716	871	451
Dollar américain	61	69	79
Yuan Ren Min Bi (Chine)	17	15	2
Couronne norvégienne	140	2	-
Autres devises	10	5	8
Total	944	962	540

13.2.3. PAR TAUX D'INTÉRÊT

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sans intérêt	72	16	15
Taux d'intérêts fixes	24	24	12
Taux d'intérêts variables	848	922	513
Total	944	962	540

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités. Les équivalents de trésorerie, essentiellement gérés par la société Metal Securities, sont composés de valeurs mobilières de placement monétaires et autres pour un montant total de 247 millions d'euros rémunérés sur la base du taux EONIA (Euro OverNight Index Average), de titres de créances négociables

pour un montant total de 492 millions d'euros rémunérés sur la base du taux EONIA.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

Note 14. Capitaux propres

14.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 26 215 231 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2008				Exercice 2007				Exercice 2006				
	Capital % nbre titres		Droits de vote % nbre titres		Capital % nbre titres		Droits de vote % nbre titres		Capital % nbre titres		Droits de vote % nbre titres		
Actions nominatives													
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	36,64	9 604 138	43,97	19 207 474	37,07	9 603 338	44,21	19 206 674	37,11	9 603 338	43,67	19 182 674	
Areva	25,78	6 757 277	30,94	13 514 554	26,08	6 757 277	31,11	13 514 554	26,11	6 757 277	30,77	13 514 554	
S.T.C.P.I.	4,08	1 070 586	4,90	2 141 172	4,13	1 070 586	4,93	2 141 172	5,11	1 323 471	5,95	2 614 378	
Holta Investment SA	0,76	198 126	0,45	198 126	-	-	-	-	-	-	-	-	
Société Minière G. Montagnat	-	-	-	-	-	-	-	-	0,25	65 545	0,29	129 478	
ERAMET SA	1,49	389 475	-	-	1,32	340 786	-	-	0,44	114 701	-	-	
Fonds Actions ERAMET SA	0,07	19 610	0,09	39 220	0,16	40 470	0,19	80 940	0,18	46 970	0,21	92 190	
Autres	1,43	373 863	1,79	784 108	1,64	424 720	1,91	831 284	1,78	460 271	2,02	885 493	
Total actions nominatives	70,24	18 413 075	82,14	35 884 654	70,40	18 237 177	82,35	35 774 624	70,99	18 371 573	82,91	36 418 767	
Autres actions au porteur	29,76	7 802 156	17,86	7 802 156	29,60	7 668 444	17,65	7 668 444	29,01	7 509 321	17,09	7 509 321	
Nombre total d'actions	100,00	26 215 231	100,00	43 686 810	100,00	25 905 621	100,00	43 443 068	100,00	25 880 894	100,00	43 928 088	
• Actions à droit de vote simple	33,35 %	8 743 652	20,01 %	8 743 652	32,30 %	8 368 174	19,26 %	8 368 174	30,27 %	7 833 700	17,83 %	7 833 700	
• Actions à droit de vote double	66,65 %	17 471 579	79,99 %	34 943 158	67,70 %	17 537 447	80,74 %	35 074 894	69,73 %	18 047 194	82,17 %	36 094 388	

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2008, est prorogé par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

DIVIDENDES

	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Dividendes nets (en euros par action)	6,00	2,90	2,10	2
Avoir fiscal	-	-	-	-
Rémunération globale (en euros par action)	6,00	2,90	2,10	2
Distribution nette totale (en millions d'euros)	154	74	54	51

Les réserves distribuables de la société mère ERAMET SA s'élèvent à 1 070 millions d'euros, avant affectation du résultat 2007 (895 millions d'euros au 31 décembre 2007).

ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Au 31 décembre 2008, ERAMET détenait 389 475 actions propres (340 786 actions au 31 décembre 2007). En juillet 2007, après l'application

du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, ERAMET a reçu 252 885 actions (note 27). 53 689 actions (5 000 actions au 31 décembre 2007) correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau. Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2005		15 609	132 305	18 907	166 821
En pourcentage du capital	25 789 874	0,06 %	0,51 %	0,07 %	0,65 %
Affectation à des stock-options :					
▪ attribuées		-	(31 649)	31 649	-
▪ autres		239	-	(239)	-
Levées d'options d'achat		-	(37 578)	-	(37 578)
Achats		59 837	-	-	59 837
Ventes		(58 823)	-	-	(58 823)
Situation au 31 décembre 2006		16 862	63 078	50 317	130 257
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %
Affectation à des stock-options :					
▪ attribuées		-	(32 584)	32 584	-
▪ autres			-		-
Levées d'options d'achat		-	(30 494)	-	(30 494)
Achats		69 332	-	252 885	322 217
Ventes		(81 194)	-	-	(81 194)
Situation au 31 décembre 2007		5 000	-	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %
Affectation à des stock-options :					
▪ attribuées		-	-	-	-
▪ autres		-	-	-	-
Levées d'options d'achat		-	-	-	-
Achats		210 141	-	-	210 141
Ventes		(161 452)	-	-	(161 452)
Situation au 31 décembre 2008		53 689	-	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %

Les achats de titres classés dans la rubrique « autres objectifs » en 2007 incluent les 252 885 actions ERAMET reçues de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) en échange de 4 % des titres de la société Le Nickel-SLN (notes 15 et 28).

14.2. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

14.2.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Nombre de bénéficiaires												
Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	À l'origine	Au 01/01/2008	Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2008	Exercées en 2008	Prescrites en 2008	Restant à exercer à compter du 01/01/2009	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2009	Échéance des plans	
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	8	153 000	(134 200)	(11 050)	-	7 750	5	11/12/2009 ⁽¹⁾
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	75	130 000	(9 562)	(57 069)	(3 700)	59 669	41	15/12/2012 ⁽²⁾
Total						283 000	(143 762)	(68 119)	(3 700)	67 419		

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 68 119 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 59,43 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

14.2.2. ACTIONS GRATUITES

Nombre de bénéficiaires												
(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	À l'origine	Au 01/01/2008	Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2008	Attribuées définitivement en 2008	Prescrites en 2008	Restant à exercer à compter du 01/01/2009	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2009	Échéance des plans
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	-	14 000	(14 000)	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	-	-	-	10 000	1	25/04/2009
3	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	-	-	(170)	15 830	59	23/07/2009
Total						40 000	(14 000)	-	(170)	25 830		

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13.12.2007, 2 = 25.04.2009 et 3 = 23.07.2009. Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13.12.2009, 2 = 25.04.2011 et 3 = 23.07.2011.

14.3. Paiements fondés sur les actions

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock-options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2007) comptabilisée au compte de résultat au niveau du Résultat Opérationnel Courant.

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- la date d'acquisition ou d'attribution des droits correspond à la date du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de 2 ans à compter de la date d'attribution.

L'ensemble des plans sont dénoués en actions. Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur les actions. Ainsi, seuls les plans d'options

de souscription attribués lors des Conseils d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 2, note 14.2.1) et l'ensemble des plans d'actions gratuites (note 14.2.2.) rentrent dans l'application de la norme IFRS 2. Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle Black & Scholes. Elles sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon OT sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (euros)	Maturité (années)	Volatilité attendue	Taux Sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (euros)	Charge des plans sur 3 ans			
								Totale	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Plan n° 2 – note 14.2.1.	130 000	64,63	6	40,00 %	2,80 %	3,28 %	20,75	2,7	-	-	1,3
Plan n° 1 – note 14.2.2.	14 000	gratuites	4	40,00 %	2,80 %	3,28 %	68,04	0,9	-	0,4	0,5
Plan n° 2 – note 14.2.2.	10 000	gratuites	4	40,75 %	4,15 %	3,00 %	155,19	1,6	0,8	0,5	-
Plan n° 3 – note 14.2.2.	16 000	gratuites	4	40,75 %	4,15 %	3,00 %	194,10	3,1	1,5	0,7	-

Note 15. Intérêts minoritaires

15.1. Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31/12/2008		31/12/2007	31/12/2006
		Résultat	Total	Total	Total
Le Nickel-SLN	44 %	52	661	640	357
Comilog SA	32,75 %	97	267	183	150
Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	44,22 %	16	124	-	-
Pt Weda Nickel Ltd.	10 %	-	14	14	15
Guangxi Comilog Ferro Aloys Ltd.	30 %	(1)	3	3	2
Interforge	6 %	-	1	1	1
Autres sociétés	-	(3)	1	-	-
Total		161	1 071	841	525

15.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	841	525	499
Regroupements d'entreprises	136	-	16
Autres mouvements de périmètre	1	45	-
Dividendes distribués	(51)	(33)	(44)
Résultat de la période	161	232	141
1 ^{re} application des normes IAS 32 & 39	-	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	4	78	(81)
Écarts de conversion et autres mouvements	(21)	(6)	(6)
À la clôture	1 071	841	525

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2006 correspondent à l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. début mai 2006. Les autres mouvements de périmètre de 2007 correspondent à la levée d'option de 4 % des titres de la société Le Nickel-SLN intervenue le 23 juillet 2007 dans le cadre du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000 signé

entre ERAMET et la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) (note 27).

Les regroupements d'entreprises de l'année 2008 correspondent à l'acquisition fin juillet 2008 des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (note 2).

Note 16. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Tous les engagements des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe conformément aux principes définis par la norme IAS 19 - Avantages du personnel. L'évaluation des engagements est effectuée chaque année sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

Belgique :

- régimes de retraite prévoyant le versement d'une rente à compter de 65 ans pour le personnel cadre ayant 25 ans d'ancienneté, avec une anticipation possible assortie d'un abattement ;
- médailles du travail : versement d'un mois de salaire à l'ensemble des salariés après 25 ans de service.

États-Unis :

- régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en préretraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime ;
- régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée ;
- régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.

France :

- régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire ;
- régime de frais médicaux pour les salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société ERAMET ;
- médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté ;
- régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société ERAMET.

Gabon :

- régimes de retraite prévoyant le versement après 3 années d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté ;

- régime prévoyant le versement après 2 ans d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié (retraite, décès, licenciement) exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du salaire des 12 derniers mois par année d'ancienneté ;

- médailles du travail : versement d'une somme forfaitaire après 10, 20 et 30 années d'ancienneté.

Mexique :

- indemnité de fin de carrière représentant 12 jours de salaire versés à tous les salariés ayant plus de 60 ans et 15 ans d'ancienneté.

Norvège :

- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite ;
- indemnités de fin de carrière ;
- plan de préretraite : régime à prestations définies qui couvre les salariés entre 62 et 67 ans après accords entre l'employeur et les salariés ;
- plan de retraite complémentaire : 3 régimes à prestations définies qui couvrent les salariés à partir de 67 ans.

Nouvelle-Calédonie :

- régime de retraite prévoyant le versement d'un capital selon le salaire et l'ancienneté ;
- primes de fidélité versées après 10 années d'ancienneté puis tous les 5 et 10 ans et calculées en pourcentage du salaire de base ;
- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 15-20, 22,5-30, 26,1/4-35 et 30-40 ans d'ancienneté.

Royaume-Uni :

- régime de retraite prévoyant soit le versement d'un capital soit d'une rente basée sur le dernier salaire et revalorisée annuellement de l'inflation.

Suède :

- régime de retraite offert aux anciens salariés de Stora prévoyant le versement d'une rente correspondant à un pourcentage (supérieur à 65 %) du dernier salaire.

Les engagements du groupe ERAMET au titre des régimes à prestations définies présentés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (34 % des engagements), en France (26 % des engagements), en Norvège (23 % des engagements), et en Nouvelle-Calédonie (7 % des engagements).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2008	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	2,6 % – 5,9 %	6 % – 8,3 %	5,4 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % – 3,2 %	2,2 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,5 % – 4,5 %	3 % – 5 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,75 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Au 31 décembre 2007	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	4,3 % – 5,25 %	6,25 % – 7,9 %	5,25 %	6,5 %
Taux d'inflation	1,9 % – 3,2 %	2,1 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,5 % – 4,5 %	3 % – 5,75 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,9 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Au 31 décembre 2006	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,9 % – 5,2 %	5,9 % – 7,5 %	4,4 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % – 2,8 %	2,4 % – 3,75 %	3 %	2,3 %
Taux d'augmentation salariale	2 % – 4,25 %	3 % – 5,75 %	4 %	3,3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,9 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)

	Juste valeur des actifs du régime			Valeur actuarielle des obligations			Situation financière Surplus/(déficit)		
	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Régimes de retraite	133	99	101	206	130	153	(73)	(31)	(52)
Indemnités de fin de carrière	39	44	42	85	76	71	(46)	(32)	(29)
Médailles et gratifications	-	-	-	23	19	19	(23)	(19)	(19)
Régimes de frais médicaux	-	-	-	24	22	26	(24)	(22)	(26)
Total	172	143	143	338	247	269	(166)	(104)	(126)

(en millions d'euros)

	(Gains)/pertes actuarielles non reconnus			Services passés non reconnus			Provision au bilan (Actif)/passif		
	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Régimes de retraite	33	(6)	2	7	-	-	33	37	50
Indemnités de fin de carrière	7	-	(3)	3	-	1	36	32	31
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	23	19	19
Régimes de frais médicaux	-	(2)	1	-	-	-	24	24	25
Total	40	(8)	-	10	-	1	116	112	125
▪ Provisions							121	112	125
▪ Actifs de régimes de retraite/ Autres actifs financiers (note 9)							5	-	-

La totalité des engagements se montent à 338 millions d'euros au 31 décembre 2008 (247 millions d'euros au 31 décembre 2007) et la juste valeur des actifs de régime à 172 millions d'euros au 31 décembre 2008 (143 millions d'euros au 31 décembre 2007). La situation nette (excédent/déficit) des régimes qui est de 166 millions d'euros au 31 décembre 2008 (104 millions d'euros au 31 décembre 2007) ne comprend pas les impacts des modifications des régimes (40 millions d'euros au 31 décembre 2008). Les écarts actuariels nets excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle

de l'obligation au titre des prestations définies et de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 81 millions d'euros (65 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2008		Exercice 2007		Exercice 2006	
Actions	50	29 %	70	49 %	68	48 %
Europe	13	8 %	18	13 %	17	12 %
Amérique du Nord	36	21 %	50	35 %	50	35 %
Nouvelle-Calédonie	1	1 %	2	1 %	1	1 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
Obligations	86	50 %	57	40 %	65	45 %
Europe	53	31 %	22	15 %	29	20 %
Amérique du Nord	26	15 %	30	21 %	30	21 %
Nouvelle-Calédonie	7	4 %	5	3 %	6	4 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
Autres placements	36	21 %	16	11 %	10	7 %
Europe	35	20 %	14	10 %	8	6 %
Amérique du Nord	1	1 %	1	1 %	1	1 %
Nouvelle-Calédonie	-	-	1	1 %	1	1 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
Total	172	100 %	143	100 %	143	100 %

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

Les variations de l'exercice des provisions pour avantages au personnel sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	112	125	145
Regroupements d'entreprises	15	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	(1)
Charges comptabilisées	27	10	8
▪ coûts des services rendus	11	8	9
▪ charges d'intérêts nets	15	13	12
▪ rendements des actifs de couverture	(10)	(9)	(8)
▪ amortissements des écarts actuariels et des services passés	15	-	(1)
▪ autres	(4)	(2)	(4)
Cotisations versées	(33)	(19)	(21)
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	(4)	(6)
À la clôture	116	112	125

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2008 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière Surplus/ (déficit)	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/passif
Situation au 31 décembre 2005	289	132	(157)	11	1	145
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	1	-	-	(1)
Charges comptabilisées	12	15	3	(11)		8
▪ coûts des services rendus	9	-	(9)	-	-	9
▪ charges d'intérêts nets	12	-	(12)	-	-	12
▪ rendements des actifs de couverture	-	15	15	(7)	-	(8)
▪ amortissements des écarts actuariels	(4)	-	4	(3)	-	(1)
▪ amortissements des services passés	-	-	-	-	-	-
▪ autres	(5)	-	5	(1)	-	(4)
Cotisations versées	(15)	6	21	-	-	(21)
Écarts de conversion et autres mouvements	(16)	(10)	6	-	-	(6)
Situation au 31 décembre 2006	269	143	(126)	-	-	125
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	7	7		(9)	(1)	10
▪ coûts des services rendus	8	-	(8)	-	-	8
▪ charges d'intérêts nets	13	-	(13)	-	-	13
▪ rendements des actifs de couverture	-	11	11	(2)	-	(9)
▪ amortissements des écarts actuariels	(7)	-	7	(7)	-	-
▪ amortissements des services passés	(1)	-	1	-	(1)	-
▪ autres	(6)	(4)	2	-	-	(2)
Cotisations versées	(17)	2	19	-	-	(19)
Écarts de conversion et autres mouvements	(12)	(9)	3	1	-	(4)
Situation au 31 décembre 2007	247	143	(104)	(8)	-	112
Regroupements d'entreprises	43	28	(15)	-	-	15
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	78	(7)	(85)	48	10	27
▪ coûts des services rendus	11	-	(11)	-	-	11
▪ charges d'intérêts nets	15	-	(15)	-	-	15
▪ rendements des actifs de couverture	-	10	10	-	-	(10)
▪ amortissements des écarts actuariels	22	(26)	(48)	48	-	-
▪ amortissements des services passés	26	-	(26)	-	11	15
▪ autres	4	9	5	-	(1)	(4)
Cotisations versées	(17)	16	33	-	-	(33)
Écarts de conversion et autres mouvements	(13)	(8)	5	-	-	(5)
Situation au 31 décembre 2008	338	172	(166)	40	10	116

La décomposition des écarts actuariels liés à l'expérience se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Valeur actuarielle des obligations	338	247
Juste valeur des actifs du régime	172	143
(Surplus)/déficit	166	104
Écart d'expérience sur les obligations	9	7
Autres écarts sur les obligations	10	(14)
Écart d'expérience sur les actifs	(27)	2
Autres écarts sur les actifs	-	-

Une variation d'un point de taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence de plus ou moins 2 millions d'euros sur l'engagement et aucun impact significatif sur la charge de la période, principalement aux États-Unis.

Le montant des cotisations prévisionnelles attendues et des prestations à verser par le Groupe pour l'année 2009 au titre des régimes postérieurs à l'emploi est estimé à 11 millions d'euros.

Note 17. Provisions

17.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Personnel	20	23	25
Grands contentieux	-	-	12
Risques environnementaux et remise en état de sites	258	225	120
Autres risques et charges	25	38	42
Total	303	286	199
Part à plus d'un an	271	255	171
Part à moins d'un an	32	31	28

17.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	286	199	207
Regroupements d'entreprises	11	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(14)	30	(4)
▪ dotations de la période	27	74	34
▪ (reprises) de la période - partie utilisée	(44)	(42)	(37)
▪ (reprises) de la période - partie non utilisée	(7)	(8)	(4)
▪ charges de désactualisation	10	6	3
Actifs de démantèlement	18	60	-
Écarts de conversion et autres mouvements	2	(3)	(4)
À la clôture	303	286	199

17.3. Personnel

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Restructurations et plans sociaux	13	7	9
Autres risques et charges sociaux	7	16	16
Total	20	23	25
Part à plus d'un an	7	15	20
Part à moins d'un an	13	8	5

Restructurations et plans sociaux : tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies. Le détail de ces engagements est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Plan social Aubert et Duval	1	2	2
Autres restructurations et plans sociaux - Branche Manganèse	11	5	6
Autres restructurations et plans sociaux - Branche Alliages	1	-	1
Total	13	7	9

Et les variations de l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	7	9	18
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	6	(2)	(8)
▪ dotations de la période	8	-	1
▪ (reprises) de la période - partie utilisée	(2)	(2)	(5)
▪ (reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	(4)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	(1)
À la clôture	13	7	9

L'augmentation des restructurations provient principalement de l'arrêt de l'activité « Special Products » de la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis (Branche Manganèse) représentant un coût provisionné de 7 millions d'euros. La réalisation des plans sociaux en France, en Belgique

et en Norvège dans les Branches Alliages et Manganèse a contribué à la diminution du montant des restructurations provisionnées au 31 décembre 2008 (5 millions d'euros contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Autres risques et charges sociaux : Ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	16	16	15
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(10)	1	1
▪ dotations de la période	4	7	5
▪ (reprises) de la période - partie utilisée	(14)	(6)	(4)
▪ (reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(1)	-
À la clôture	7	16	16

17.4. Grands contentieux

Suite à un protocole d'accord transactionnel signé début 2008 entre Comilog SA et certaines de ses filiales et le groupe Carlo Tassara mettant un terme définitif à l'ensemble des litiges (notamment le règlement des

actions Comilog France – ex SFPO, le règlement des dividendes et des bons non convertibles), les provisions pour grands contentieux constituées en 1996-1997 ont été utilisées en complément des dettes dues par Comilog SA et ses filiales sans impact sur le résultat. Le règlement de la transaction est intervenu le 15 février 2008.

17.5. Risques environnementaux et remise en état des sites

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Risques environnementaux	38	27	25
Remise en état des sites *	220	198	95
Total	258	225	120
* dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	146	122	70
Part à plus d'un an	249	216	120
Part à moins d'un an	11	9	-

Risques environnementaux : La provision se monte au 31 décembre 2008 à 38 millions d'euros (27 millions d'euros au 31 décembre 2007) et concerne essentiellement la Branche Manganèse (19 millions d'euros contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2007) et la Branche Alliages (11 millions d'euros comme au 31 décembre 2007).

L'augmentation provient essentiellement de l'intégration au 1^{er} août 2008 des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S pour 11 millions d'euros qui correspond à l'évaluation des risques réalisée par un cabinet externe. Le montant retenu concerne essentiellement des pollutions du Fedafjord qui pourraient nécessiter des actions de

remédiation. Un approfondissement de la connaissance de ces pollutions et de leurs conséquences est prévu avant fin juin 2009.

Dans la Branche Manganèse, des provisions ont été constituées afin de tenir les engagements en matière environnementale suivant les dispositions ou obligations réglementaires légales. À Marietta, aux États-Unis, les provisions couvrent les obligations concernant notamment les bassins de décantation. Ces provisions ont été évaluées sur la base de rapports d'expert et d'analyses techniques ; elles sont classées depuis 2006 en remise en état des sites.

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	27	25	47
Regroupements d'entreprises	11	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(1)	2	(8)
▪ dotations de la période	1	6	3
▪ (reprises) de la période - partie utilisée	(2)	(4)	(11)
▪ (reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	(14)
À la clôture	38	27	25

Remise en état des sites : Les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (Branche Nickel), pour un montant de 161 millions d'euros (31 décembre 2007 : 134 millions d'euros), la société Comilog SA au Gabon (Branche Manganèse) pour un montant de 6 millions d'euros (31 décembre 2007 : 8 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 24 millions d'euros (31 décembre 2007 : 26 millions d'euros). L'augmentation en 2007 comme en 2008 de la provision en Nouvelle-Calédonie s'explique par la réévaluation de certains coûts de démantèlement et l'augmentation des surfaces à traiter. Pour les centres en exploitation, un actif de démantèlement a été constitué à hauteur de 60 millions d'euros en 2007 et 18 millions d'euros en 2008. À Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées en 2003 et en 2007 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de

démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (note 17.6).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restante à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur en moyenne 9 années (avec une durée maximum de 14 ans) en Nouvelle-Calédonie, 8 années (avec une durée maximum de 15 ans) au Gabon et 63 années (avec une durée maximum de 72 ans) aux États-Unis. Ces provisions font l'objet d'une actualisation au taux de 5,4 % en Nouvelle-Calédonie, au taux de 6,5 % au Gabon et au taux de 6 % aux États-Unis. Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation aurait pour incidence une diminution de 16 millions d'euros et une augmentation de 18 millions d'euros sur les provisions.

Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	198	95	80
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	3	46	-
▪ dotations de la période	7	50	1
▪ (reprises) de la période - partie utilisée	(14)	(10)	(4)
▪ (reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
▪ charges de désactualisation	10	6	3
Actifs de démantèlement	18	60	-
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(3)	15
À la clôture	220	198	95

17.6. Autres risques et charges

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois Branches couvrent divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identiques à fin 2007), des risques/litiges

commerciaux (6 millions d'euros contre 10 millions d'euros à fin 2007), divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 2 millions d'euros (contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2007) et les provisions pour franchises d'assurances pour 4 millions d'euros (idem à fin 2007).

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	38	42	35
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(12)	(11)	11
▪ dotations de la période	7	11	24
▪ (reprises) de la période - partie utilisée	(12)	(14)	(13)
▪ (reprises) de la période - partie non utilisée	(7)	(8)	-
▪ charges de désactualisation	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	7	(4)
À la clôture	25	38	42

17.7. Litiges en cours

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Note 18. Impôts différés

18.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	125	121	129
Retraitement des écritures de nature fiscale	203	148	107
Autres différences temporelles	120	108	87
Instruments financiers de couverture	16	35	13
Autres	6	8	4
Impôts différés passif	470	420	340
Différences temporelles	120	123	107
Reports fiscaux déficitaires *	12	2	6
Élimination des résultats sur cessions internes	78	34	25
Instruments financiers de couverture	52	28	128
Autres	-	-	-
Impôts différés actif	262	187	266
Total	208	233	74
* Actifs d'impôts différés limités ou dépréciés	30	20	24
Actifs d'impôts différés activés	12	2	6

L'augmentation de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations en 2006 provient principalement de l'impôt différé passif de 65 millions d'euros constaté sur l'évaluation du domaine minier de la société Pt Weda Bay Nickel.

L'augmentation en 2007 comme en 2008 des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France.

Les autres différences temporelles comptabilisées au passif au 31 décembre 2008 (120 millions d'euros) correspondent principalement au crédit-bail (43 millions d'euros), à la partie du résultat taxable dans le futur en Suède

(9 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (8 millions d'euros) et aux gains latents sur OPCVM (11 millions d'euros).

Les différences temporelles inscrites à l'actif (120 millions d'euros) concernent pour l'essentiel les avantages du personnel principalement aux États-Unis et en Norvège (13 millions d'euros), les provisions (18 millions d'euros) et le crédit-bail (33 millions d'euros).

La diminution en 2007 des impôts différés à l'actif sur les instruments financiers de couverture s'explique essentiellement par la baisse des positions au passif des couvertures de matières premières, notamment du nickel (note 21).

18.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets Exercice 2008	Nets Exercice 2007	Nets Exercice 2006
Au 1^{er} janvier	420	187	233	74	107
Regroupements d'entreprises	16	10	6	-	68
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	(13)	26	(39)	118	(109)
Impôts différés résultats	67	52	15	46	10
Écarts de conversion et autres mouvements	(20)	(13)	(7)	(5)	(2)
À la clôture	470	262	208	233	74
Impôts différés nets au bilan après compensation par entité fiscale					
▪ Impôts différés actif			32	13	74
▪ Impôts différés passif			240	246	148

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été retraitée en

conséquence. À l'exception des intégrations fiscales en France (note 18.3) et aux États-Unis (note 18.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

18.3. Intégration fiscale en France

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

<i>Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sociétés consolidées			
ERAMET	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
Metal Currencies	x	x	-
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagnole	x	x	x
ERAMET Holding Nickel	x	x	x
ERAMET Holding Manganèse	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée	x	x	x
Aubert et Duval	x	x	x
Airforge	x	x	x
ERAMET Alliages	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
Sociétés non consolidées			
ERAMET International & ERAMET Japan	x	x	x
ERAMET Ingénierie (ex TEC)	x	x	x
ERAMET Research (ex CRT)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x

Les déficits fiscaux ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2006 et il n'y a pas de nouveaux déficits nés au cours des exercices 2007 et 2008. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 30 millions d'euros (103 millions d'euros de passifs et 73 millions d'euros d'actifs) contre un passif de 77 millions d'euros (129 millions d'euros de passifs et 52 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2007.

18.4. Intégration fiscale aux États-Unis

Le périmètre de l'intégration fiscale aux États-Unis comprend les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sociétés consolidées			
Comilog US & ERAMET Comilog North America Inc. (Ecna)	x	x	x
Erachem Comilog Inc.	x	x	x
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (Gcmco)	x	x	x

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 7 millions d'euros au passif (12 millions d'euros de passifs et 5 millions d'euros d'actifs) contre un passif net de 8 millions d'euros (30 millions

d'euros de passifs et 22 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2007. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2008.

Note 19. Emprunts

19.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts auprès des établissements de crédit *	55	4	185
Découverts bancaires et banques créditrices	46	58	18
Dettes financières de crédit-bail	51	56	62
Autres emprunts et dettes financières	47	34	25
Total	199	152	290
* Dont billets de trésorerie émis	-	-	180

Depuis 2005, ERAMET a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant des billets de trésorerie émis figure au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ». Les billets de trésorerie émis au cours de l'exercice 2006 ont servi

principalement au financement de l'acquisition des titres de la société Weda Bay Minerals Inc. début mai 2006 ; ils ont été remboursés au cours du dernier trimestre 2007.

19.2. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Euro	112	88	261
Dollar américain	52	25	7
Franç CFA	12	4	3
Livre sterling	-	1	1
Couronne norvégienne	16	-	-
Autres devises	7	34	18
Total	199	152	290

19.3. Par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
À moins d'un an	109	87	218
Entre un an et cinq ans	47	21	24
À plus de cinq ans	43	44	48
Total	199	152	290

ERAMET SA bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non

utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Lignes de crédit confirmées non utilisées *	600	600	600
Billets de trésorerie non émis	400	400	220

* Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres.

19.4. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sans intérêts	5	6	8
Taux d'intérêts fixes	28	15	15
▪ inférieurs à 5 %	-	1	1
▪ entre 5 % et 10 %	27	14	14
▪ supérieurs à 10 %	1	-	-
Taux d'intérêts variables	166	131	267
▪ inférieurs à 5 %	139	114	267
▪ entre 5 % et 10 %	23	17	-
▪ supérieurs à 10 %	4	-	-
Total	199	152	290

19.5. Dettes financières de crédit-bail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	7	5	7	5	7	5
Entre un an et cinq ans	25	21	25	20	26	21
À plus de cinq ans	25	25	32	31	39	36
Total	57	51	64	56	72	62
Charges d'intérêts	-	6	-	8	-	10
Total	57	57	64	64	72	72

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge – Branche Alliages) pour 50 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des investissements de l'exercice 2006.

19.6. Trésorerie nette ou endettement financier net**19.6.1. PAR NATURE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes financières	(199)	(152)	(290)
Obligations - Autres actifs financiers courants	388	144	103
Équivalents de trésorerie	869	905	509
Trésorerie	75	57	31
Total	1 133	954	353

19.6.2. TABLEAU DE FLUX DE L'ENDETTEMENT

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Activités opérationnelles			
EBITDA	1 505	1 373	758
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
	(395)	(344)	(164)
Marge brute d'autofinancement	1 110	1 029	594
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	30	(41)	(51)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 140	988	543
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	(419)	(319)	(309)
Investissements financiers	(425)	7	(192)
Cession d'immobilisations	11	8	17
Subventions d'investissement reçues	-	-	14
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(4)	4	(4)
Variations de périmètre et des prêts financiers	27	4	11
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	1	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(809)	(295)	(462)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés	(205)	(107)	(98)
Augmentations de capital	119	1	3
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	-	(1)	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(86)	(107)	(93)
Incidence des variations de cours des devises	(66)	15	1
Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net	179	601	(11)
Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture	954	353	364
Trésorerie ou (endettement) net de clôture	1 133	954	353

Note 20. Fournisseurs et autres dettes

20.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	465	334	288
Dettes fiscales et sociales	220	196	177
Autres dettes d'exploitation	190	106	71
Dettes d'immobilisations	39	35	49
Dettes d'associés - dividendes	1	6	5
Produits constatés d'avance	14	9	6
Total	929	686	596
▪ Passifs non courants	22	30	27
▪ Passifs courants	907	656	569

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les dettes de 22 millions d'euros (30 millions au 31 décembre 2007) figurant en passifs non courants correspondent à la dette de Setrag SA payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces

détachées pour 12 millions d'euros (12 millions d'euros au 31 décembre 2007) et aux avantages fiscaux liés aux financements du four n° 10 (contrat 2004) et de la laverie (contrat 2006) du projet la société Le Nickel-SLN pour 10 millions d'euros (18 millions d'euros au 31 décembre 2007) et étalés sur des durées de 5 et 6 ans.

20.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Au 1^{er} janvier	686	596	563
Regroupements d'entreprises	44	-	1
Autres mouvements de périmètre	-	-	(1)
Mouvements de fonds de roulement	200	97	61
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(7)	(28)
À la clôture	929	686	596

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Note 21. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

21.1. Instruments financiers inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008		Ventilation par nature d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	74	74	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	63	-	-	63	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	439	-	-	439	-	-
Autres actifs courants	299	-	-	299	-	-
Instruments financiers dérivés	111	-	-	-	-	111
Autres actifs financiers courants	388	-	388	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	944	944	-	-	-	-
Actif	2 324	1 018	388	807	-	111
Emprunts - part à plus d'un an	92	-	-	-	92	-
Autres passifs non courants	22	-	-	22	-	-
Emprunts - part à moins d'un an	107	46	-	-	61	-
Dettes fournisseurs	465	-	-	465	-	-
Autres passifs courants	729	-	-	729	-	-
Instruments financiers dérivés	158	-	-	-	-	158
Passif	1 573	46	-	1 216	153	158

(en millions d'euros)

31/12/2007

Ventilation par nature d'instruments

	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	35	35	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	26	-	-	26	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	554	-	-	554	-	-
Autres actifs courants	252	-	-	252	-	-
Instruments financiers dérivés	129	-	-	-	-	129
Autres actifs financiers courants	144	-	144	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	962	962	-	-	-	-
Actif	2 108	997	144	838	-	129
Emprunts - part à plus d'un an	65	-	-	-	65	-
Autres passifs non courants	30	-	-	30	-	-
Emprunts - part à moins d'un an	87	58	-	-	29	-
Dettes fournisseurs	334	-	-	334	-	-
Autres passifs courants	598	-	-	598	-	-
Instruments financiers dérivés	81	-	-	-	-	81
Passif	1 195	58	-	962	94	81

(en millions d'euros)

31/12/2006

Ventilation par nature d'instruments

	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	37	37	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	30	-	-	30	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	557	-	-	557	-	-
Autres actifs courants	148	-	-	148	-	-
Instruments financiers dérivés	55	-	-	-	-	55
Autres actifs financiers courants	103	-	103	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	540	540	-	-	-	-
Actif	1 476	577	103	741	-	55
Emprunts - part à plus d'un an	72	-	-	-	72	-
Autres passifs non courants	27	-	-	27	-	-
Emprunts - part à moins d'un an	218	18	-	-	200	-
Dettes fournisseurs	288	-	-	288	-	-
Autres passifs courants	426	-	-	426	-	-
Instruments financiers dérivés	367	-	-	-	-	367
Passif	1 398	18	-	741	272	367

Les obligations auparavant comptabilisées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Actifs financiers destinés à la vente » pour un montant de 144 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 103 millions d'euros au 31 décembre 2006 (note 3).

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.11.1). Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.11.2).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.14). Les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêts et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 19 et 21.4.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 12 et 20).

21.2. Effets au compte de résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2008 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	4	5	-	-	1	(2)
Autres actifs financiers	4	4	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	(63)	-	(63)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	28	36	(12)	(2)	6	-
Total	(27)	45	(75)	(2)	7	(2)

(en millions d'euros)	Exercice 2007 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	7	2	-	-	3	2
Autres actifs financiers	(2)	(1)	-	-	-	(1)
Instruments financiers dérivés	(228)	-	(228)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	19	3	(4)	1	19	-
Total	(204)	4	(232)	1	22	1

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement

comptabilisés en résultat opérationnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 25.2).

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Instruments financiers actifs *	60	28	19
Instruments financiers - couverture de change	19	87	33
Instruments financiers - couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers - couverture de matières premières	32	14	3
Total	111	129	55

* Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	129	55	25
Regroupements d'entreprises	11	-	-
Variation des instruments de couverture de la période - capitaux propres	(43)	49	16
Variation des instruments de couverture de la période - résultat financier	(18)	16	(1)
Variation des instruments financiers actifs *	32	9	15
À la clôture	111	129	55

* Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Instruments financiers passifs *	6	2	3
Instruments financiers - couverture de change	83	18	7
Instruments financiers - couverture de taux	9	-	-
Instruments financiers - couverture de matières premières	60	61	357
Total	158	81	367

* Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
À l'ouverture	81	367	43
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période - capitaux propres	65	(286)	328
Variation des instruments de couverture de la période - résultat financier	8	1	-
Variation des instruments financiers passifs *	4	(1)	(4)
À la clôture	158	81	367

* Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

21.3. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques. La gestion des principaux risques est effectuée, après délégation du Comité exécutif, de façon centralisée au niveau de la Direction financière d'ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés ad hoc comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.5 et 2).

21.3.1. RISQUES DE CHANGE

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe se doit de communiquer à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif accompagnées de reportings mensuels à destination de ses membres.

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Risques transactionnels : Dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement long des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Depuis 2007, les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies spécialement créée pour gérer et centraliser ce risque. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 000 000 euros ou équivalent par devise, sauf exception.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2008 :

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
	693	Usd	1,43920	946	Usd	1,40	505	Usd	1,34
Eur/Usd	(459)	Usd	1,29820	(49)	Usd	1,32	-	-	-
Eur/Nok	15	Eur	7,99690	144	Eur	8,03	38	Eur	8,55
Eur/Gbp	(1)	Gbp	0,80522	2	Gbp	0,79	-	-	-
Gbp/Usd	2	Usd	1,72265	4	Usd	1,90	-	-	-
Gbp/Sek	2	Gbp	12,51500	2	Gbp	12,00	-	-	-
Jpy/Sek	36	Jpy	0,07840	60	Jpy	0,06	-	-	-
Eur/Sek	(14)	Eur	11,26799	6	Eur	9,52	-	-	-
Usd/Sek	18	Usd	7,39711	8	Usd	7,41	-	-	-
Eur/Jpy	523	Jpy	141,87847	620	Jpy	141,40	-	-	-
Autres couvertures									
Eur/Usd	268	Usd	1,42020						

Au 31 décembre 2007 :

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur/Usd	345	Usd	1,3788	1 565	Usd	1,3694	-	-	-
Eur/Nok	20	Eur	7,9461	110	Eur	7,8599	-	-	-
Eur/Gbp	2	Gbp	0,7099	6	Gbp	0,7039	-	-	-
Gbp/Usd	3	Usd	1,9785	3	Usd	2,0153	-	-	-
Gbp/Sek	2	Gbp	13,0326	7	Gbp	13,3023	-	-	-
Jpy/Sek	47	Jpy	0,0563	144	Jpy	0,0608	-	-	-
Eur/Sek	4	Eur	9,3790	5	Eur	9,2151	-	-	-
Usd/Sek	12	Usd	6,5087	10	Usd	6,5658	-	-	-
Eur/Jpy	117	Jpy	157,7304	230	Jpy	151,4743	-	-	-
Autres couvertures									
Eur/Usd	158	Usd	1,4596						
Cad/Usd	5	Cad	1,0169						
Eur/Jpy	118	Jpy	162,2952						
Eur/Gbp	1	Gbp	0,7208						

Au 31 décembre 2006 :

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur/Usd	393	Usd	1,2691	895	Usd	1,2786	6	Usd	1,0518
Eur/Nok	25	Eur	8,2529	79	Eur	8,1546	-	-	-
	3	Gbp	0,6869	4	Gbp	0,6830	-	-	-
Eur/Gbp	-	-	-	2	Eur	0,6896	-	-	-
Gbp/Usd	3	Usd	1,9344	5	Usd	1,8846	-	-	-
Gbp/Sek	4	Gbp	13,2024	6	Gbp	13,4349	-	-	-
Jpy/Sek	14	Jpy	0,1077	219	Jpy	0,0633	-	-	-
Eur/Sek	3	Eur	9,7387	22	Eur	9,2519	-	-	-
Usd/Sek	12	Usd	7,1022	10	Usd	6,9775	-	-	-
Eur/Jpy	126	Jpy	141,9972	276	Jpy	140,4317	-	-	-
Autres couvertures									
Eur/Usd	234	Usd	1,3191						
Cad/Usd	26	Cad	1,1490						
Eur/Nok	1 250	Nok	8,1000						

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un passif de 64 millions d'euros (31 décembre 2007 : actif net de 69 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

→ le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et

→ le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture ;

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » - note 22.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 83 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 85 millions d'euros en cas de baisse des cours.

Risques bilantiels : Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

En 2006, Le Groupe a procédé à un emprunt en dollar américain pour l'acquisition de sa filiale Weda Bay Minerals Inc. via un swap de change.

En 2008, le Groupe est devenu l'actionnaire majoritaire des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S avec 55,78 % du capital acquis (note 2). Le Groupe a utilisé ses excédents de trésorerie pour financer la partie en numéraire de cette acquisition réalisée en couronne norvégienne. Ce risque a été couvert par une opération à terme.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

	Exercice 2008		Couvertures de change Exercice 2007	
	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels
<i>(en millions d'euros)</i>				
À l'ouverture	95	(30)	42	(5)
Variation de la part non échue des couvertures	(40)	-	68	-
Variation de la part inefficace en résultats	(13)	-	2	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	(52)	-	(17)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	(102)	-	(25)
À la clôture	(10)	(132)	95	(30)
Variations comptabilisées en capitaux propres :				
▪ réserve de juste valeur	-	-	-	-
▪ réserve de couverture	(92)	-	41	-
▪ réserve de conversion	-	(102)	-	(25)
Total	(92)	(102)	41	(25)
Variations comptabilisées en résultats :				
▪ résultat opérationnel courant	52	-	17	-
▪ résultat financier	(13)	-	2	-
Total	39	-	19	-

21.3.2. RISQUES DE TAUX

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement. Parmi les « Autres actifs financiers courants » (note 13.1), le Groupe dispose d'un portefeuille d'obligations à taux fixes

qui ont fait l'objet de couverture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (Euro OverNight Index Average) (note 13.2).

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux d'intérêts de 10 points de base aurait un impact négatif de 1 million d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de taux ressortent ainsi :

	Couvertures de taux	
	Exercice 2008	Exercice 2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
À l'ouverture	-	-
Variation de la part non échue des couvertures	(9)	-
Variation de la part inefficace en résultats	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-
À la clôture	(9)	-
Variations comptabilisées en capitaux propres :		
▪ réserve de juste valeur	-	-
▪ réserve de couverture	(9)	-
▪ réserve de conversion	-	-
Total	(9)	-
Variations comptabilisées en résultats :		
▪ résultat opérationnel courant	-	-
▪ résultat financier	-	-
Total	-	-

21.3.3. RISQUES DE MATIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET et Le Nickel-SLN pour le nickel ;
- Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et Tinfos Jenverk A/S pour l'électricité.

L'exposition au manganèse n'est pas couverte puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour cette matière.

Les couvertures se font à un horizon de 1 à 4 ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : en moyenne 50 % et au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est :

- 32 millions d'euros à l'actif pour le nickel (50 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2007) ;
- 55 millions d'euros au passif pour le fioul (4 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2007) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'aluminium (identique au 31 décembre 2007) ;
- 4 millions d'euros au passif pour l'électricité (pas de couverture au 31 décembre 2007).

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières premières s'analysent :

	Exercice 2008				Exercice 2007			
	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
<i>(en millions d'euros)</i>								
À l'ouverture	(50)	4	(1)	-	(354)	(3)	3	-
Variation de la part non échue des couvertures	38	(52)	(1)	(4)	38	-	(4)	-
Variation de la part inefficace en résultats	(5)	(7)	-	-	6	7	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	49	-	1	(4)	260	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-	4	-	-	-	-
À la clôture	32	(55)	(1)	(4)	(50)	4	(1)	-
Variations comptabilisées en capitaux propres :								
▪ réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
▪ réserve de couverture	87	(52)	-	(4)	298	-	(4)	-
▪ réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	87	(52)	-	(4)	298	-	(4)	-
Variations comptabilisées en résultats :								
▪ résultat opérationnel courant	(49)	-	(1)	4	(260)	-	-	-
▪ résultat financier	(5)	(7)	-	-	6	7	-	-
Total	(54)	(7)	(1)	4	(254)	7	-	-

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, en contrepartie des capitaux propres pour le nickel et du compte de résultat pour le fioul, résumée comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
Variation de + 20 % des cours	(6)	15	n/s	n/s
Variation de - 20 % des cours	6	(16)	n/s	n/s

21.3.4. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à Metal Securities, la Société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe. De plus, le Groupe dispose si nécessaire de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation d'une ligne de crédit renouvelable et/ou l'émission de billets de trésorerie.

Ligne de crédit renouvelable : En 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur une ligne de crédit renouvelable multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à

sept ans. Conformément à la convention, le Groupe a par deux fois en 2006 et 2007 demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. La ligne destinée à financer aussi bien l'exploitation que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature.

Billets de trésorerie : En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2008, ni la ligne de crédit renouvelable ni les billets de trésorerie ne sont utilisés, comme au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, bien qu'en position de trésorerie nette largement positive, le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail et d'emprunts auprès d'établissements de crédit depuis l'acquisition début août 2008 des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S (notes 2 et 19), ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci après :

	Échéancier des paiements futurs			Total
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts auprès des établissements de crédit	28	24	3	55
Découverts bancaires et banques créditrices	46	-	-	46
Dettes financières de crédit-bail	5	21	25	51
Autres emprunts et dettes financières	30	2	15	47
Total emprunts	109	47	43	199
Instruments financiers dérivés - change	10	-	-	10
Instruments financiers dérivés - taux	9	-	-	9
Instruments financiers dérivés - matières premières	28	-	-	28
Total instruments financiers dérivés	47	-	-	47

21.3.5. RISQUES DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie placés chez la Société dédiée du groupe Metal Securities. Pour

limiter ce risque dont, le Groupe dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit manager est dédié à chaque Branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analysent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
Dans les délais ou non échues	261	(1)	415	(4)	463	(3)
Retards :						
▪ inférieur à un mois	84	(1)	104	(1)	81	-
▪ compris entre un et trois mois	90	(1)	35	-	12	-
▪ compris entre trois et six mois	9	(3)	4	-	3	-
▪ compris entre six et neuf mois	3	(3)	1	-	2	(2)
▪ compris entre neuf et douze mois	2	(2)	1	(1)	-	-
▪ supérieurs à un an	23	(22)	1	(1)	3	(2)

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

21.3.6. RISQUES ACTIONS

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 8). Au 31 décembre 2008, ERAMET détenait 389 475 actions propres (340 786 actions au 31 décembre 2007) représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de 63 millions d'euros (53 millions d'euros au 31 décembre 2007)

(note 14). Les titres ERAMET étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable. À titre d'information, la moins-value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'auto-détention s'élèverait à 10 millions d'euros au 31 décembre 2008 (plus-value latente de 66 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Note 22. Chiffre d'affaires et autres produits**22.1. Chiffre d'affaires**

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Ventes de produits	4 216	3 669	2 938
Prestations de services	130	123	118
Total	4 346	3 792	3 056

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2008 à 4 346 millions d'euros contre 3 792 millions d'euros au titre de l'exercice 2007, soit une progression de 14,6 %, comprenant un effet négatif des variations de

change de 201 millions d'euros. La contribution des sociétés norvégiennes intégrées début août 2008 représente 141 millions d'euros.

22.2. Autres produits

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	92	37	(13)
Production immobilisée	19	11	7
Autres	15	14	16
Total	126	62	10

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le

cours contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

Note 23. Amortissements et provisions**23.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé**

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Immobilisations incorporelles	(8)	(8)	(8)
Immobilisations corporelles	(178)	(163)	(136)
Total	(186)	(171)	(144)

23.2. Provisions

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Engagements de retraite et assimilés	(5)	(4)	(4)
Autres risques et charges sociaux	-	(5)	(4)
Risques environnementaux	(1)	(1)	3
Remise en état des sites	(1)	-	(2)
Autres risques et charges	9	4	-
Total	2	(6)	(7)

Note 24. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	1	3	2
Restructurations et plans sociaux	(1)	1	4
Pertes sur tests de dépréciation	(48)	3	(1)
Changements d'estimations - stocks	-	-	17
Remises en état des sites	(3)	(50)	-
Autres éléments - produits	15	8	10
Autres éléments - charges	(42)	(22)	(9)
Total	(78)	(57)	23

Restructurations et plans sociaux : Les différents plans sociaux annoncés et engagés en France, en Belgique et en Norvège avaient conduit à constater en 2003 des provisions à hauteur de 74 millions d'euros. Les actifs non utilisés dans les branches Alliages et Manganèse avaient également été totalement dépréciés à hauteur de 55 millions d'euros et les coûts nets de fermeture et de remise en état des sites avaient fait l'objet d'une provision de 34 millions d'euros. En 2008, en 2007 et en 2006, les coûts décaissés sur la période relatifs à ces restructurations ont fait l'objet de reprises de provisions pour respectivement 2 millions d'euros, 2 millions d'euros et 5 millions d'euros (note 17.3).

Pertes sur tests de dépréciation : En 2008, aux États-Unis dans la Branche Manganèse, les actifs des activités recyclage de catalyseurs et « Special Products » ont été dépréciés après l'exercice d'un test de juste valeur pour respectivement 31 et 4 millions d'euros (notes 6 et 7). Le goodwill déterminé lors de l'acquisition des titres de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA (Branche Manganèse) a été déprécié pour un montant de 5 millions d'euros (notes 4 et 7). Dans la Branche Nickel, en Nouvelle-Calédonie, des immobilisations non utilisées ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour un montant de 7 millions d'euros (notes 6 et 7).

Changements d'estimation - stocks : En 2006, les changements d'estimation concernent les sociétés Aubert & Duval (Branche Alliages) et Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (Branche Manganèse) pour respectivement 13 millions d'euros et 4 millions d'euros. Ils sont consécutifs à une évaluation plus précise des stocks dans un nouveau système

d'information mis en place chez Aubert & Duval et de la comptabilisation en stocks des catalyseurs chez Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (note 11).

Remise en état des sites : Au 31 décembre 2007 des provisions complémentaires ont été constituées notamment dans la Branche Nickel (13 millions d'euros) afin de prendre en compte la révision des coûts et des surfaces à traiter sur les centres miniers fermés, ainsi que des provisions dans la Branche Manganèse (34 millions d'euros) pour faire face aux engagements et risques environnementaux de sites en Europe et aux États-Unis.

Autres éléments - produits : En 2006, une reprise de 4 millions d'euros a été comptabilisée au titre des engagements de retraite de la société gabonaise Setrag SA suite à l'évaluation post acquisition réalisée par un expert indépendant. En 2008, le montant comprend notamment une reprise de provision, devenue sans objet, concernant un litige à hauteur de 8 millions d'euros, ainsi qu'un remboursement d'assurance de 4 millions d'euros.

Autres éléments - charges : En 2007 des coûts non récurrents à hauteur de 6 millions d'euros ont été supportés suite à un litige avec un fournisseur dans la Branche Nickel ainsi que des charges dans le cadre des projets de développement et de santé au Gabon (7 millions d'euros). En 2008, la modification d'un régime de retraite dirigeants a entraîné une charge de 14 millions d'euros correspondant aux coûts des services passés ainsi que l'ajustement des stocks d'ouverture des sociétés Tinfos pour un montant de 16 millions d'euros.

Note 25. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers**25.1. Coût de l'endettement net**

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits d'intérêts	47	17	6
Charges d'intérêts	(11)	(14)	(15)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	6	19	13
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	(6)	(4)	(1)
Différences nettes de conversion	(2)	1	4
Autres	-	-	-
Total	34	19	7

25.2. Autres produits et charges financières

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits des participations ou dividendes	5	2	2
Résultats sur cessions de titres de participation	-	(1)	-
Dotations/reprises provisions financiers nets	(1)	-	-
Différences nettes de conversion	-	-	-
Charges de désactualisation	(10)	(6)	(3)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	(26)	15	(1)
Charges financières de titrisation	(6)	(3)	-
Autres	(37)	(1)	(2)
Total	(75)	6	(4)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 17.5). Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change/matières premières/taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 21).

Les autres éléments comprennent en 2008 les effets des annulations de couvertures de change à la suite des révisions à la baisse des budgets de chiffre d'affaires représentant une perte de 55 millions d'euros et à des opérations de trading pour un gain de 20 millions d'euros.

Note 26. Impôts sur les résultats**26.1. Par nature**

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Impôts courants	(332)	(304)	(164)
Impôts différés	(15)	(46)	(10)
Total	(347)	(350)	(174)

26.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat opérationnel	1 243	1 139	630
Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	(41)	25	3
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	1 202	1 164	633
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(401)	(388)	(211)
Effets sur l'impôt théorique :			
▪ des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	21	16	10
▪ des contributions additionnelles en France	(1)	(2)	(1)
▪ du différentiel de taux courant des pays étrangers	7	(5)	(7)
▪ de taux d'impôts réduits	6	3	1
▪ de crédits d'impôts	3	17	1
▪ des retenues à la source sur les distributions	(7)	(11)	(9)
▪ des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	16	17	35
▪ des éléments divers	9	3	7
Charge d'impôt réelle	(347)	(350)	(174)
Taux effectif d'impôt	29 %	30 %	27 %

Le taux d'imposition sur les bénéfices applicable en France est actuellement de 33,33 % hors contributions sociales de 3,3 % qui figurent sur la ligne « Contributions additionnelles en France ».

Les différences permanentes sont représentées pour l'essentiel par la partie définitivement imputée en investissements de la provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie.

Le « différentiel de taux courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe. Les principaux taux sont représentés par :

(en pourcentage)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Suède	28 %	28 %	28 %
Norvège	28 %	28 %	28 %
États-Unis	34 % - 45 %	34 % - 45 %	34 % - 39,3 %
Nouvelle-Calédonie	35 %	35 %	35 %
Gabon	35 %	35 %	35 %
Chine	7,5 % - 33 %	7,5 % - 33 %	7,5 % - 17,5 %

En 2007, la société Le Nickel-SLN a obtenu et utilisé un crédit d'impôt en Nouvelle-Calédonie de 15 millions d'euros dans le cadre du projet d'investissement de la laverie de Tiebaghi (projet d'extension de production de nickel/75 000 tonnes – note 6.3).

Les retenues à la source sur les distributions correspondent principalement aux dividendes versés durant l'exercice par les filiales étrangères d'ERAMET, notamment de Nouvelle-Calédonie (5 % pour 3 millions d'euros), du Gabon (15 % pour 3 millions d'euros) et des États-Unis (5 % pour 3 millions d'euros).

Les déficits fiscaux non reconnus antérieurement et utilisés en 2008 se montent à 16 millions d'euros (Comilog SA, Erachem Comilog SA, Comilog France) contre 10 millions d'euros en 2007. En 2007, les impôts différés actif rattachés aux différences temporelles également non reconnus antérieurement et utilisés s'étaient élevés à 7 millions d'euros (ERAMET Marietta Inc., Erachem Comilog SA).

Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

Les conclusions des contrôles fiscaux en cours, notamment en Nouvelle-Calédonie (Le Nickel-SLN) et en France (ERAMET, Aubert & Duval) devraient être connues lors de l'exercice 2009.

Note 27. Résultat par action

	Exercice 2008			Exercice 2007			Exercice 2006		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	694	25 687 311	27,03	582	25 666 698	22,67	319	25 720 704	12,38
Options de souscription	-	67 419	-	-	151 953	-	-	151 250	-
Options d'achat	-	-	-	-	-	-	-	63 078	-
Résultat dilué par action	694	25 754 730	26,96	582	25 818 651	22,54	319	25 935 032	12,28

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions auto-détenues :

	Actions ordinaires		Actions auto-détenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
Nombre d'actions au 31 décembre 2005	25 789 874	25 789 874	166 821	166 821	25 623 053	25 623 053
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	1 014	(97)	(1 014)	97
Levées d'options de souscription par les salariés	91 020	70 728	-	-	91 020	70 728
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(37 578)	(26 826)	37 578	26 826
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2006						
▪ moyenne pondérée	-	25 860 602	-	139 898	-	25 720 704
▪ à la clôture	25 880 894	25 880 894	130 257	130 257	25 750 637	25 750 637
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	(11 862)	(4 986)	11 862	4 986
Échange titres STCPI	-	-	252 885	111 547	(252 885)	(111 547)
Levées d'options de souscription par les salariés	12 012	6 344	-	-	12 012	6 344
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(30 494)	(16 278)	30 494	16 278
Actions gratuites attribuées aux salariés	12 715	-	-	-	12 715	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2007						
▪ moyenne pondérée	-	25 887 238	-	220 540	-	25 666 698
▪ à la clôture	25 905 621	25 905 621	340 786	340 786	25 564 835	25 564 835
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	48 689	10 255	(48 689)	(10 255)
Émission de titres sur acquisition Tinfos A/S	241 491	101 228	-	-	241 491	101 228
Levées d'options de souscription par les salariés	68 119	31 503	-	-	68 119	31 503
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2008						
▪ moyenne pondérée	-	26 038 352	-	351 041	-	25 687 311
▪ à la clôture	26 215 231	26 215 231	389 475	389 475	25 825 756	25 825 756

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2008 s'élève respectivement à 93 249 (177 953 au 31 décembre 2007). Seules 67 419 actions potentielles de souscription (151 953 actions au 31 décembre 2007) ont été intégrées dans le résultat net dilué par action,

tenant compte de 25 830 options non exerçables à la clôture de l'exercice 2008 (26 000 à fin 2007). ERAMET n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.

Note 28. Échange de titres ERAMET/STCPI

En application du Pacte d'actionnaires de la société Le Nickel-SLN des 12 et 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par ERAMET de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions ERAMET, à raison de trois actions ERAMET contre cinq actions Le Nickel-SLN. Le Conseil d'administration a décidé de procéder à cet échange aux

conditions prévues dans le Pacte d'actionnaires. La finalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007. La participation d'ERAMET dans la société Le Nickel-SLN est donc consolidée sur la base de 56 % à compter de cette date (60 % auparavant). La cession des 4 % a généré une plus-value de 4 millions d'euros. ERAMET a reçu 252 885 de ses propres actions pour un montant valorisé au cours d'achat de 52 millions d'euros (note 14.1). Les intérêts minoritaires ont été portés de 40 % à 44 % pour un montant de 45 millions d'euros (note 15).

Note 29. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	64	56	30
Sûretés réelles :	197	2	52
▪ Immobilisations corporelles	76	2	29
▪ Immobilisations financières	-	-	2
▪ Stocks	76	-	11
▪ Créances et autres actifs	45	-	10
Commandes d'immobilisations	-	5	37
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	11	18	12
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	600	600	600

Les engagements sur les commandes d'immobilisations ne concernent que les projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 6.3). Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs). La diminution des engagements sur les commandes d'immobilisations s'explique par le passage de la phase projet à la phase exploitation de certains projets.

La diminution importante des sûretés réelles en 2007 est due pour l'essentiel aux remboursements par anticipation de dettes financières dans la Branche Manganèse. En 2008, l'augmentation provient de l'intégration de la société norvégienne Erallloys Holding A/S (note 2) dont les emprunts auprès d'établissements de crédit de ses filiales industrielles sont garantis par des hypothèques sur les actifs.

Concession du chemin de fer « Transgabonais » – Setrag SA :

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag SA, concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog SA, est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

Contrats de location simple :

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 46 millions d'euros (au 31 décembre 2007 : 38 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

Note 30. Autres engagements

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire

exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

Note 31. Transactions avec les parties liées

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2008 sont détaillées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires			
- Filiales contrôlées non consolidées	159	60	55
- Entreprises associées	-	-	-
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux			
- Filiales contrôlées non consolidées	(7)	(4)	(3)
- Entreprises associées	(3)	(4)	(4)
Coût de l'endettement net			
- Filiales contrôlées non consolidées	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	-

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2008 sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Clients et autres débiteurs			
- Filiales contrôlées non consolidées	51	16	13
- Entreprises associées	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs			
- Filiales contrôlées non consolidées	4	-	5
- Entreprises associées	-	-	-
Actifs financiers (dettes financières) nets			
- Filiales contrôlées non consolidées	3	(2)	2
- Entreprises associées	-	-	-

ERAMET n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2008, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Avantages à court terme			
- Rémunérations fixes	2 507	2 331	2 173
- Rémunérations variables	1 035	812	451
- Jetons de présence	415	394	184
Autres avantages			
- Avantages postérieurs à l'emploi	7 750	139	286
- Indemnités de départ	-	2 927	-
- Rémunérations payées en actions	815	1 019	428
Total	12 522	7 622	3 522

Note 32. Effectif et charges de personnel

32.1. Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Nickel	3 057	2 875	2 668
Manganèse	6 723	6 503	6 415
Alliages	4 797	4 684	4 573
Holding et divers	125	113	105
Total	14 702	14 175	13 761

32.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Nickel	3 126	2 946	2 771
Manganèse	7 132	6 719	6 501
Alliages	4 847	4 724	4 621
Holding et divers	136	118	114
Total	15 241	14 507	14 007

32.3. Charges de personnel par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Salaires et traitements	(408)	(394)	(353)
Intéressements et participations	(25)	(26)	(22)
Autres charges de personnel	(165)	(140)	(135)
Avantages du personnel	6	7	13
Paiement fondé sur des actions	(2)	(2)	(2)
Total	(594)	(555)	(499)
Charges de personnel intérimaire	(31)	(31)	(30)
Charges de personnel - compte de résultat	(625)	(586)	(529)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	14 %	15 %	17 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) - en milliers d'euros	(40)	(39)	(36)

Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes

L'inventaire complet des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et au titre des diligences (conseils et prestations) directement liées ou non est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 350	2 665	2 140
Autres conseils et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	173	42	702
Autres prestations rendues	1 293	329	103
Total	3 816	3 036	2 945

Note 34. Événements postérieurs à la clôture

ERAMET et Mitsubishi Corporation ont prévu de signer le 18 février 2009 un partenariat dans le cadre du projet de développement du gisement de nickel de Weda Bay en Indonésie. Mitsubishi Corporation a donné son accord pour acquérir auprès d'ERAMET 33,4 % de Strand Minerals, qui

détient 90 % de la société PT Weda Bay Nickel, aux côtés du groupe indonésien Antam.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

Note 35. Informations sectorielles

35.1. Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2008					
Chiffre d'affaires externe	896	2 347	1 102	1	4 346
Chiffre d'affaires intra-secteur	1	1	-	(2)	-
Chiffre d'affaires	897	2 348	1 102	(1)	4 346
Marge brute d'autofinancement	249	814	74	(27)	1 110
EBITDA	239	1 163	122	(19)	1 505
Résultat opérationnel courant	169	1 088	86	(22)	1 321
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(78)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	1 243
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	34
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(75)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(347)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(161)
Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	694
Charges sans décaissement de trésorerie	(117)	(84)	(38)	(16)	(255)
- amortissements	(72)	(62)	(41)	(2)	(177)
- provisions	(9)	21	2	6	20
- pertes de valeur	(7)	(41)	-	-	(48)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	189	145	83	2	419
Total bilan actif (courant et non courant)	2 465	2 998	1 109	(603)	5 969
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	765	1 058	638	(225)	2 236

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2007					
Chiffre d'affaires externe	1 285	1 473	1 033	1	3 792
Chiffre d'affaires intra-secteur	5	-	-	(5)	-
Chiffre d'affaires	1 290	1 473	1 033	(4)	3 792
Marge brute d'autofinancement	574	389	84	(18)	1 029
EBITDA	758	515	112	(12)	1 373
Résultat opérationnel courant	693	440	78	(15)	1 196
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(57)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	1 139
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	19
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	6
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(350)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(232)
Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	582
Charges sans décaissement de trésorerie	(89)	(106)	(41)	21	(215)
- amortissements	(62)	(66)	(39)	(2)	(169)
- provisions	(13)	(13)	4	(2)	(24)
- pertes de valeur	-	2	1	-	3
Investissements industriels (incorporels et corporels)	135	129	54	1	319
Total bilan actif (courant et non courant)	2 600	1 492	1 047	(265)	4 874
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	912	597	553	(223)	1 839
Exercice 2006					
Chiffre d'affaires externe	1 015	1 147	892	2	3 056
Chiffre d'affaires intra-secteur	4	-	-	(4)	-
Chiffre d'affaires	1 019	1 147	892	(2)	3 056
Marge brute d'autofinancement	327	176	93	(2)	594
EBITDA	441	230	97	(10)	758
Résultat opérationnel courant	388	170	62	(13)	607
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	23
Résultat opérationnel	-	-	-	-	630
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	7
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(4)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(174)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(141)
Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	319
Charges sans décaissement de trésorerie	(49)	(26)	(49)	(10)	(134)
- amortissements	(53)	(54)	(37)	(1)	(145)
- provisions	(9)	24	3	(1)	17
- pertes de valeur	-	1	(2)	-	(1)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	125	122	58	4	309
Total bilan actif (courant et non courant)	1 959	1 119	1 097	(166)	4 009
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	736	433	720	(19)	1 870

35.2. Par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires (destination des ventes)							
Exercice 2008	2 224	812	1 156	44	91	19	4 346
Exercice 2007	1 985	643	922	58	150	34	3 792
Exercice 2006	1 532	638	725	42	98	21	3 056
Investissements industriels (incorporels et corporels)							
Exercice 2008	122	47	34	156	60	-	419
Exercice 2007	76	46	28	111	58	-	319
Exercice 2006	86	33	29	113	48	-	309
Total bilan actif (courant et non courant)							
Exercice 2008	3 725	430	587	1 017	210	-	5 969
Exercice 2007	2 916	346	425	825	362	-	4 874
Exercice 2006	2 370	292	362	698	287	-	4 009

20.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Présentation du bilan » qui expose le reclassement des obligations privées en « autres actifs financiers courants » de façon rétrospective pour les périodes présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les

perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.1. « Principes généraux » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, sont comptabilisés et évalués selon les méthodes du Groupe décrites dans la note 1.20. de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation, à apprécier la pertinence de la qualification en opérations de couverture et le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers à la clôture ;
- la note 1.6. aux états financiers consolidés expose les principes et méthodes comptables appliqués pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Nous nous sommes assurés que les acquisitions de la période ont été comptabilisées conformément aux normes IFRS. L'affectation provisoire du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été préparée par votre Société sur la base de la juste valeur estimée des actifs et passifs supportés comme mentionné en note 2.1. aux comptes consolidés. Nous avons examiné la documentation disponible et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues ;
- votre Société procède annuellement à un test de perte de valeur des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10. aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

→ 20.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008

20.2.1. Commentaires sur les comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	1 033	1 370	1 083
Résultat d'exploitation	16	72	38
Résultat financier	132	181	122
Résultat net	148	207	144
Effectif moyen	369	347	336

Commentaires

Le chiffre d'affaires total est en forte diminution de 24,5 %. Les ventes de nickel sont en baisse de 30 % en raison de l'effet prix après couverture (10,2 USD/livre en 2008 contre 13 USD/livre en 2007) et d'un recul des tonnages vendus de 6 % passant de 55,1 milliers de tonnes en 2007 à 51,7 milliers de tonnes en 2008.

Le résultat d'exploitation est en forte diminution passant de 72 millions d'euros en 2007 à 16 millions d'euros en 2008 en raison de la baisse du chiffre d'affaires et de l'augmentation des frais fixes, des études et recherches sur les projets hydrométallurgiques comptabilisés en charge ainsi que des frais liés aux nouveaux projets d'acquisition.

Le résultat financier à 132 millions d'euros en 2008 intègre les dividendes reçus d'ERAMET Manganèse (91 millions d'euros), d'ERAMET Nickel (49,7 millions d'euros) et d'ERAMET Alliages (52,8 millions d'euros) ainsi qu'une provision de 22 millions d'euros constituée sur la filiale Metal Securities afin de couvrir un risque potentiel de dépréciation d'actifs financiers. Il intègre également une charge nette de 36,6 millions d'euros résultant de l'effet d'annulation des couvertures de change USD sur le chiffre d'affaires.

Après une charge de 14 millions d'euros pour provision pour charge liée à l'aménagement du contrat de retraite supplémentaire, d'un intéressement de 3,6 millions d'euros et d'un impôt positif d'intégration fiscale de 20 millions d'euros, le résultat net est de 148 millions d'euros, soit en diminution de 28,5 % par rapport à 2007.

20.2.2. Comptes sociaux 2008

1. Bilan

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2008 valeurs nettes	31/12/2007 valeurs nettes
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		7 527	6 684	843	594
Fonds commercial					
Autres		1 228		1 228	190
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Sous-total		8 755	6 684	2 071	784
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 131		1 131	1 131
Constructions		22 465	13 320	9 145	7 772
Installations techniques, matériels et outillage industriels		53 069	40 404	12 665	8 653
Autres		10 071	5 776	4 295	4 763
Immobilisations en cours		242		242	4 690
Avances et acomptes		89		89	
Sous-total		87 067	59 500	27 567	27 009
Immobilisations financières					
Participations		1 674 367	14 984	1 659 383	1 253 851
Créances rattachées à des participations	2	281 878		281 878	169 032
Autres titres immobilisés		63 446	9 678	53 768	53 266
Autres	2	30 540		30 540	5 408
Sous-total		2 050 231	24 662	2 025 569	1 481 557
Actif immobilisé	1	2 146 053	90 846	2 055 207	1 509 350
Stocks et encours					
Matières premières et autres approvisionnements		24 883	3 370	21 513	45 824
Encours de production		6 051		6 051	10 703
Produits intermédiaires et finis		20 749		20 749	22 118
Marchandises		35 615		35 615	74 024
Sous-total	7	87 298	3 370	83 928	152 669
Avances et acomptes versés sur commandes		2 558		2 558	2 398
Créances d'exploitation					
Créances clients		66 862	774	66 088	160 039
Autres créances		63 620		63 620	12 906
Sous-total	2 & 7	130 482	774	129 708	172 945
Comptes courants financiers avec le Groupe					
Disponibilités	3	49		49	1 690
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		1 164		1 164	5 776
Frais émission d'emprunts à étaler		312		312	533
Sous-total	4	1 476	0	1 476	6 309
Actif circulant		221 863	4 144	217 719	336 011
Écarts de conversion actif				0	18
Total Actif		2 367 916	94 990	2 272 926	1 845 379

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital	6	79 957	79 012
Primes d'émission, de fusion et d'apport		344 832	222 431
Réserve légale		7 901	7 894
Réserves réglementées			
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		471 252	418 313
Résultat de l'exercice		148 159	206 516
Situation Nette	5	1 305 940	1 188 005
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	8	55 506	53 387
Capitaux propres		1 361 446	1 241 392
Provisions pour risques		22 226	
Provisions pour charges	8	5 337	7 279
Provisions pour risques et charges		27 563	7 279
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		714	9 617
Emprunts et dettes financières divers		374	138
Comptes courants passif avec le Groupe		776 292	386 450
Sous-total		777 380	396 205
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		205	1 823
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		90 703	161 109
Dettes fiscales et sociales		13 177	25 479
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 065	3 456
Autres dettes		1 367	8 636
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		20	
Dettes	10 & 11	883 917	596 708
Écarts de conversion passif		0	0
Total Passif		2 272 926	1 845 379

2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits d'exploitation			
Ventes biens et marchandises		972 524	1 313 119
Produits des activités annexes		60 869	56 878
Chiffre d'affaires	13	1 033 393	1 369 997
Production stockée (déstockée)		(6 021)	4 170
Production immobilisée		76	29
Subventions d'exploitation		25	52
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		11 893	6 354
Autres produits		1	58
Autres Produits		5 974	10 663
Total Produits		1 039 367	1 380 660
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		692 118	1 025 311
Variations de stocks		38 410	(52 893)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		151 132	229 124
Variations de stocks		24 073	(3 781)
Achats et charges externes		66 158	59 141
Impôts, taxes et versements assimilés		4 344	4 500
Salaires et traitements		22 726	25 295
Charges sociales		11 250	10 165
Dotations aux amortissements		5 360	4 565
Dotations aux provisions sur actif circulant		3 370	3 344
Dotations aux provisions pour risques et charges		503	668
Autres charges		3 729	2 942
Total Charges		1 023 173	1 308 381
Résultat d'exploitation		16 194	72 279
Résultat financier	16	131 814	181 109
Résultat courant avant impôts		148 008	253 388
Résultat exceptionnel	17	(16 320)	(22 225)
Participations des salariés et intéressement		(3 605)	(2 620)
Impôts sur les résultats	14	20 076	(22 027)
Résultat Net		148 159	206 516

3. Tableau de flux

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Activités opérationnelles		
Résultat net	148 159	206 516
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	32 421	(6 445)
Marge brute d'autofinancement	180 580	200 071
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	25 161	36 006
Flux net de trésorerie généré par l'activité	205 741	236 077
Opérations d'investissements		
Acquisition d'immobilisations financières	(436 694)	(145 764)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 628)	(8 479)
Cession d'immobilisations	764	43
Remboursement de capital		
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	(2 259)	653
Sous-total	(444 817)	(153 547)
Autres mouvements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(444 817)	(153 547)
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET SA	(153 570)	(74 061)
Augmentations de capital	123 345	545
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	(306)	263
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(30 531)	(73 253)
Autres mouvements	(363)	1 395
Diminution (augmentation) de l'endettement net	(269 970)	10 672
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(225 483)	(236 155)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(495 453)	(225 483)

4. Faits significatifs

CHIFFRE D'AFFAIRES

La baisse du chiffre d'affaires Nickel de 24,5 % s'explique par :

- un effet prix moyen de vente (après couverture) passé de 13 USD/livre en 2007 à 10,2 USD/livre en 2008 ; et
- un recul des tonnages vendus passés de 55,1 milliers de tonnes en 2007 à 51,7 milliers de tonnes en 2008.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en forte diminution passant de 72 millions d'euros en 2007 à 16 millions d'euros en 2008 du fait :

- de la baisse du chiffre d'affaires ;
- de l'augmentation des frais de Sandouville ;
- du coût des études et travaux de recherche sur les projets « hydrométallurgie » ;
- ainsi que des frais et honoraires liés aux nouveaux projets de développement.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé des dividendes reçus des filiales (Nickel : 49,7 millions d'euros, Manganèse : 91 millions d'euros, Alliages : 52,8 millions d'euros).

Le résultat net de change 2008 est négatif de 23 millions contre un produit net de 13 millions à fin 2007.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel intègre une dotation à la provision pour retraite complémentaire à prestations définies de 13,7 millions d'euros.

LEVÉE D'OPTION CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Au terme d'un contrat de crédit-bail de 12 ans portant sur le 53^e étage de la Tour Montparnasse, la Société a levé l'option et acquis cet ensemble immobilier.

ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION

- Le 30 juillet 2008 ERAMET a acquis 55,78 % du groupe norvégien Tinfos pour un montant de 406 millions d'euros (dont 7,6 millions d'euros de frais d'acquisition) à travers l'achat de titres des sociétés Tinfos (52,65 %) et Notodden Calcium-Carbidfabrik (49,87 %).
- La filiale PMO Lausanne a été liquidée à la fin du premier semestre 2008.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

L'augmentation de l'endettement net de 269 millions d'euros s'explique essentiellement par l'acquisition du groupe Tinfos avec le paiement de 279 millions d'euros en numéraire.

5. Annexes aux comptes sociaux - Principes, règles et méthodes comptables

5.1. RAPPEL DES PRINCIPES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'année 2008 a été marquée par une crise économique et financière dont les conséquences futures et la durée ne peuvent être mesurées avec précision. Les états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisés en tenant compte de cet environnement, notamment pour la valorisation des titres de participation et des engagements liés au personnel. Les hypothèses prennent en compte cette crise économique et financière avec une durée limitée.

5.2. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Le règlement n° 2002-10 du CRC a entraîné les changements de méthodes suivants à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- revue des durées d'amortissement de certaines immobilisations aboutissant à une diminution des amortissements économiques compensées par une augmentation des amortissements dérogatoires ;
- annulation par les capitaux propres de la provision pour gros entretien. Les dépenses de gros entretien sont dorénavant comptabilisées soit en charges, soit en immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de dépenses de remplacement.

5.3. RÈGLES ET MÉTHODES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'usage d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans ;
- installations techniques : entre 12 et 20 ans ;

- matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les durées d'usage et d'utilité est constaté via un amortissement dérogatoire.

5.3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

5.3.3. Stocks

Les stocks de produits nickélifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consolidation.

5.3.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours du dernier jour sont portés au bilan en compte « Écarts de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

5.3.5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

5.3.6. Provisions pour risques et charges

Elles tiennent compte de l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Indemnités et allocations relatives au personnel

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus

sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2008	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	5,40 %	5,25 %	4,40 %	3,90 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	2,10 %	3,00 %	2,00 %	4,50 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,30 %

Notes annexes

Note 1. Immobilisations	207	Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	215
Note 2. État des échéances des créances	208	Note 15. Intégration fiscale	216
Note 3. Disponibilité	209	Note 16. Résultat financier	217
Note 4. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir	209	Note 17. Résultat exceptionnel	217
Note 5. Situation nette	209	Note 18. Effectif	217
Note 6. Actions auto-détenues	211	Note 19. Engagements hors bilan	218
Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	211	Note 20. Crédit-bail immobilier	219
Note 8. Provisions passif	212	Note 21. Acquisition du groupe Tinfos (Norvège)	219
Note 9. Engagements liés au personnel	213	Note 22. Événements postérieurs à la clôture	219
Note 10. Détail des dettes et états des échéances	214	Note 23. Consolidation des états financiers de la Société	219
Note 11. Détail des dettes et charges à payer	214	Note 24. Rémunération des organes d'administration et de direction	220
Note 12. Éléments concernant les entreprises liées	214	Note 25. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites	220
Note 13. Chiffre d'affaires	215	Note 26. Droit Individuel à la Formation	221

Note 1. Immobilisations

VALEURS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	Valeurs d'acquisition 31/12/2007	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2008
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 074	1 544	(92)	7 526
Immobilisations en cours	190	1 055	(16)	1 229
Sous-total	6 264	2 599	(108)	8 755
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131			1 131
Constructions	20 059	2 419	(13)	22 465
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 293	5 966	(190)	53 069
Autres	9 668	510	(107)	10 071
Immobilisations en cours	4 690	(4 352)	(96)	242
Sous-total	82 842	4 543	(406)	86 978
Immobilisations financières				
Participations ⁽¹⁾	1 268 835	405 917	(385)	1 674 367
Créances rattachées à des participations	169 032	178 328	(65 482)	281 878
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	53 266	10 180		63 446
Autres ⁽³⁾	5 408	25 356	(224)	30 540
Sous-total	1 496 541	619 781	(66 091)	2 050 231
Total	1 585 647	626 923	(66 605)	2 145 964

(1) Acquisition des titres des sociétés Tinfos et Notodden pour 405,9 millions d'euros (dont 7,6 millions d'euros de frais d'acquisition) et sortie des titres de la société PMO Lausanne (liquidation).

(2) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres ; la valeur de ce portefeuille a été dépréciée sur la base du cours de bourse.

(3) Acquisition d'une option d'achat de 75 % de la société namibienne Otjondou Mining pour 14 millions d'euros ; augmentation de 6,4 millions d'euros du dépôt sur le contrat de liquidités avec BNP Paribas.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2007	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2008	Valeurs nettes au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 480	1 296		(92)	6 684	842
Immobilisations en cours					0	1 229
Sous-total	5 480	1 296	0	(92)	6 684	2 071
Immobilisations corporelles						
Terrains					0	1 131
Constructions	12 287	1 046		(14)	13 319	9 146
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 641	2 047	(94)	(190)	40 404	12 665
Autres	4 905	972		(100)	5 777	4 294
Immobilisations en cours					0	242
Sous-total	55 833	4 065	(94)	(304)	59 500	27 478
Immobilisations financières						
Participations ⁽¹⁾	14 984				14 984	1 659 383
Créances rattachées à des participations					0	281 878
Autres titres immobilisés	0	9 678			9 678	53 768
Autres					0	30 540
Sous-total	14 984	9 678	0	0	24 662	2 025 569
Total	76 297	15 039	(94)	(396)	90 846	2 055 118

(1) Maintien de la provision sur titres S.I.M.A.

Note 2. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2008	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	281 878	281 878	
Prêts au personnel	0	0	
Actif de régime de retraite ⁽²⁾	4 759	4 759	
Autres immobilisations financières	25 781	25 781	
Créances clients et comptes rattachés	66 862	66 862	
Autres créances ⁽³⁾	63 620	63 620	
Charges constatées d'avance	1 164	1 164	
Total	444 064	444 064	0

(1) Solde des prêts consentis par ERAMET (et dont le financement est assuré en interne) à S.I.M.A. pour 130 millions d'euros, ERAMET Norway pour 27 millions d'euros, et, à compter de 2008, Comilog Far East Development pour 16 millions d'euros (22 millions d'USD), Gulf Chemical & Metallurgical Corp. pour 36 millions d'euros (50 millions d'USD) et Strand Minerals Indonesia pour 70 millions d'euros (90 millions d'USD).

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres un avoir à recevoir de Société Le Nickel pour 29 millions d'euros et une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 21 millions d'euros.

Note 3. Disponibilité

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 4. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 164	5 776
Frais émission d'emprunts à étaler	312	533
Écarts de conversion actif	0	18
Total	1 476	6 327

(1) Les primes payées sur couvertures Nickel représentent 0,3 million d'euros (5,3 millions d'euros au 31 décembre 2007) ; les loyers payés d'avance s'élèvent à 0,4 million d'euros.

Note 5. Situation nette

Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
AREVA	25,78 %	26,08 %
SORAME/CEIR	36,64 %	37,07 %
STCPI	4,08 %	4,13 %
Divers	33,50 %	32,72 %
Total	100 %	100 %

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élèvent à 1 070 millions d'euros (895 millions d'euros au 31 décembre 2007), avant affectation du résultat 2008.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette au 31 décembre 2006	25 880 894	78 937	831 872	144 198	1 055 007
Distribution de dividendes			(74 795)		(74 795)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			144 198	(144 198)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	24 727	75	469		544
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action			733		733
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2007				206 516	206 516
Situation nette au 31 décembre 2007	25 905 621	79 012	902 477	206 516	1 188 005
Distribution de dividendes			(153 570)		(153 570)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			206 516	(206 516)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	68 119	208	3 841		4 049
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature	241 491	737	118 560		119 297
Résultat de l'exercice 2008				148 159	148 159
Situation nette au 31 décembre 2008	26 215 231	79 957	1 077 824	148 159	1 305 940

Note 6. Actions auto-détenues

ERAMET SA détient 389 475 actions propres (340 786 actions au 31 décembre 2007).

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

	Nombre d'actions	Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2006		16 862	63 078	50 317	130 257
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %
Affectation à des Stock-options :					
▪ attribuées			(32 584)	32 584	0
▪ autres					0
Levées d'options d'achat			(30 494)		(30 494)
Achats		69 332		252 885	322 217
Ventes		(81 194)			(81 194)
Situation au 31 décembre 2007		5 000	0	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	0,00 %	1,30 %	1,32 %
Affectation à des Stock-options :					
▪ attribuées					0
▪ autres					0
Levées d'options d'achat					0
Achats		210 141			210 141
Ventes		(161 452)			(161 452)
Situation au 31 décembre 2008		53 689	0	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	0,00 %	1,28 %	1,49 %

Le solde de 53 689 actions (5 000 actions au 31 décembre 2007) correspond aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau.

Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	3 132	238	0	3 370
Créances clients	774	0	0	774
Créances diverses ⁽²⁾	8 097	0	(8 097)	0
Total	12 003	238	(8 097)	4 144

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) Des créances diverses composées essentiellement d'honoraires divers et devenues sans objet ont été reprises en résultat.

Note 8. Provisions passif

	31/12/2007	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2008
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Provisions pour hausse des prix	49 661					49 661
Amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	3 726	2 522	(403)			5 845
Provisions pour reconstitution des gisements miniers						0
Total provisions réglementées	53 387	2 522	(403)	0	0	55 506
Perte de change						
Personnel ⁽²⁾	7 203	13 676	(20 377)		4 759	5 261
Environnement	76					76
Risques sectoriels						0
Impôts						0
Autres provisions pour risques ⁽³⁾		22 226				22 226
Autres provisions pour charges						0
Total provisions pour risques et charges	7 279	35 902	(20 377)	0	4 759	27 563
Provisions passif	60 666	38 424	(20 780)	0	4 759	83 069

(1) En sus de la dotation nette de 1,4 million d'euros au titre des actifs de Sandouville, une nouvelle charge d'amortissement dérogatoire a été comptabilisée pour 0,7 million d'euros, d'une part au titre des frais d'acquisition immobilisés avec les titres de la société Tinfos et d'autre part sur la base de la valeur fiscale de l'ensemble immobilier acquis par levée d'option de crédit-bail.

(2) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet extérieur. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2008. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières.

(3) La provision pour risque financier correspond la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

Note 9. Engagements liés au personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière Surplus/(déficit)
Indemnités de départ en retraite	36 180	37 864	(1 684)
Indemnités de fin de carrière	1 963	4 091	(2 128)
Médailles et gratifications		2 089	(2 089)
Régimes de frais médicaux		2 695	(2 695)
Total	38 143	46 739	(8 596)

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/ passif
Indemnités de départ en retraite	(518)	6 961	(4 759)
Indemnités de fin de carrière	1 175	506	447
Médailles et gratifications			2 089
Régimes de frais médicaux	(31)		2 726
Total	626	7 467	503

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Taux d'actualisation	5,4 %
Taux d'inflation	2,1 %
Taux d'augmentation salariale	3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5 %

DÉTAIL DES PLACEMENTS DES FONDS DE PENSION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	236	1 609	118	1 963
Pourcentage	12 %	82 %	6 %	100 %

VARIATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2008
À l'ouverture	7 203
Charges comptabilisées	13 573
▪ coûts des services rendus	741
▪ charges d'intérêts nets	1 494
▪ rendements des actifs de couverture	(861)
▪ amortissements des écarts actuariels et des services passés	12 198
▪ autres	1
Cotisations versées	(20 273)
Écarts de conversion et autres mouvements	
À la clôture	503

Note 10. Détail des dettes et états des échéances**MONTANT NET**

(en milliers d'euros)		À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	714	714		
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	776 666	776 666		
Fournisseurs et comptes rattachés	90 703	90 703		
Dettes fiscales et sociales	13 177	13 177		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 065	1 065		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes diverses	1 367	1 367		
Produits constatés d'avance	20	20		
Total	883 712	883 712	0	0

(1) Le financement d'ERAMET est assuré en partie par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2008 est de 776 millions d'euros (contre 386 millions d'euros au 31 décembre 2007) du fait de l'acquisition du groupe Tinfos et de l'octroi de nouveaux prêts.

Note 11. Détail des dettes et charges à payer**MONTANT BRUT**

(en milliers d'euros)	31/12/2008
Emprunts et dettes financières divers	776 666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 703
Dettes fiscales et sociales	13 177
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 065
Autres dettes diverses	1 367
Produits constatés d'avance	20
Écarts de conversion passif	0
Total	882 998

Note 12. Éléments concernant les entreprises liées**MONTANT NET**

(en milliers d'euros)	31/12/2008
Bilan	
Participations	1 673 370
Créances financières	281 878
Créances clients et comptes rattachés	16 921
Créances diverses	3 551
Emprunts et dettes financières diverses	(776 621)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(37 982)
Autres dettes	(1 106)
Compte de résultat	
Produits financiers	210 681
Charges financières	(24 484)

Sont considérées comme liées les entreprises sur lesquelles ERAMET détient une participation qui lui permet d'exercer une influence notable.

Note 13. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes de produits et marchandises ⁽¹⁾	972 525	37 269	935 256
Produits des activités annexes	60 869	17 371	43 497
Chiffre d'affaires	1 033 393	54 640	978 753

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change positive de 34,6 millions d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en USD.

Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2008
Accroissement de la base imposable	
▪ Provisions réglementées	55 506
▪ Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	0
▪ Charges à répartir	312
Allègement de la base imposable	
▪ Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	19 958
▪ Charges à payer	(7 534)
▪ Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	0
▪ Produits financiers latents	0
Accroissement net de la base imposable	68 242
Accroissement de l'impôt futur	23 496
	34 %

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	148 008		148 008
Résultat exceptionnel	(16 320)		(16 320)
Participation et intéressement des salariés	(3 605)		(3 605)
Effets de l'intégration fiscale		20 076	20 076
Total	128 083	20 076	148 159

Impôts Société :

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts Société à ERAMET en sa qualité de Société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'Impôts Société qu'elles doivent verser à ERAMET.

En l'absence d'intégration fiscale, ERAMET n'aurait pas dû constater de charge d'impôt sur les sociétés. Du fait de l'intégration fiscale, le compte

d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : charge d'impôt du groupe intégré fiscalement (7 286) milliers d'euros, produit d'intégration fiscale 29 214 milliers d'euros et régularisation de crédits d'impôts (1 852) milliers d'euros soit un produit net 2008 de 20 076 milliers d'euros.

ERAMET SA fait l'objet d'un contrôle fiscal dont les conclusions devraient être connues d'ici fin la fin de l'exercice 2009.

Note 15. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la Société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sociétés consolidées			
ERAMET	x	x	x
Metal Currencies	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
ERAMET Holding Nickel (EHN)	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (S.I.M.A.)	x	x	x
ERAMET Alliages	x	x	x
Aubert & Duval (AD)	x	x	x
Airforge	x	x	x
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagnole	x	x	x
Sociétés non consolidées			
ERAMET International	x	x	x
ERAMET Ingénierie (ex TEC)	x	x	x
ERAMET Research (ex CRT)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x
Microsteel			x

Les déficits fiscaux Groupe ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2006.

Note 16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Participations ⁽¹⁾	210 492	157 859
Autres dividendes et intérêts	1 797	3 012
Reprises sur provisions		31 767
Différences de change ⁽²⁾	19 901	12 937
Produits nets sur cessions de VMP		
Produits financiers	232 190	205 575
Dotations aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(31 905)	
Intérêts et charges assimilées ⁽⁴⁾	(25 340)	(24 466)
Différences de change ⁽⁵⁾	(43 131)	
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	(100 376)	(24 466)
Résultat financier	131 814	181 109

(1) Le produit des participations est constitué des dividendes de la branche Nickel (49,7 millions d'euros), de la branche Manganèse (91 millions d'euros) et de la société S.I.M.A.

(52,8 millions d'euros) ainsi que des produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe.

(2) Gain de 20 millions d'euros résultant d'opérations de trading sur le dollar US.

(3) Une provision pour risque financier de 22,2 millions d'euros a été constituée pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET ; le solde de 9,7 millions d'euros correspond à la provision pour dépréciation des actions auto-détenues.

(4) Les charges d'intérêts concernent à hauteur de 24,5 millions d'euros les intérêts sur le financement à travers la filiale Metal Securities.

(5) Effet de l'annulation de couvertures de change USD sur le chiffre d'affaires : coût de 36,6 millions d'euros.

Note 17. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits sur opérations en capital ⁽¹⁾	191	2 212
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	20 403	832
Produits exceptionnels	20 594	3 044
Charges sur opérations de gestion ⁽²⁾	(21 196)	(4)
Charges sur opérations en capital	(23)	(2 514)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽²⁾	(15 695)	(22 751)
Charges exceptionnelles	(36 914)	(25 269)
Résultat exceptionnel	(16 320)	(22 225)

(1) Le boni de liquidation de la société PMO Lausanne s'élève à 174 856 euros.

(2) Dans le cadre de l'aménagement du régime de retraite complémentaire à prestations définies, la Société a constaté une charge de 13,2 millions d'euros au titre des services passés et 1,2 million d'euros au titre des charges sociales.

Note 18. Effectif

	Exercice 2008	Exercice 2007
Cadres	138	119
ETAM	241	227
Effectif fin de période	379	346
Effectif moyen	369	347

Note 19. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	76	227
Sûretés réelles	Néant	Néant
Ventes à terme en USD	163 510	160 419
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	518
Sûretés réelles	Néant	Néant
Prêt syndiqué multidevises	600 000	600 000
Achats à terme en USD	443	0
Engagements réciproques		
Couverture de change via Metal Currencies	321 640	1 139 046

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

Risque de liquidité

ERAMET SA n'est pas soumis au risque de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Ses excédents de trésorerie sont transférés à Metal Securities, la Société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

De plus, la Société dispose si nécessaire de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation d'une ligne de crédit renouvelable et/ou l'émission de billets de trésorerie.

Ligne de crédit renouvelable : En 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur une ligne de crédit renouvelable multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensibles à sept ans. Conformément à la convention, le groupe ERAMET a par deux fois en 2006 et 2007 demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. ERAMET verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable.

Cette ligne de crédit est assortie d'une clause de défaut liée au ratio d'endettement financier net ramené aux capitaux propres, qui en raison de la trésorerie nette positive du Groupe, est entièrement respecté au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007. En cas de non-respect, tout ou partie de cette ligne devrait être remboursé.

Billets de trésorerie : En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2008, ni la ligne de crédit renouvelable ni les billets de trésorerie ne sont utilisés, comme au 31 décembre 2007.

Risque de marché

Risque de change : ERAMET SA est exposé à un risque de change transactionnel puisque ses recettes sont facturées en devises (majoritairement dollar US) alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Ses opérations de couverture se font sur la base des prévisions ou budgets pluriannuels sur un horizon maximum de trente-six mois.

Risque de taux : Au 31 décembre 2008, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché.

Risque sur matières premières : ERAMET est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à 1 ou 2 ans et dont la juste valeur de clôture est de 32 millions d'euros à l'actif (50 millions d'euros au passif 31 décembre 2007). Ainsi, au 31 décembre 2008, 9 % des livraisons prévues en 2009 ont été couvertes pour un prix moyen de l'ordre de 23 000 USD/tonne (10,45 USD/livre). ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Risque de crédit ou de contrepartie : Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont limités.

Note 20. Crédit-bail immobilier

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2008
Immobilisations en crédit-bail		
Terrains		0
Constructions		0
Dotations aux amortissements de l'exercice		0
Dotations aux amortissements cumulés		0
Engagements de crédit-bail		
Redevances payées :	de l'exercice	67
	cumulées	6 259
Redevances restant à payer :	jusqu'à 1 an	0
	plus de 1 an à 5 ans	0
	plus de 5 ans	0
Prix d'achat résiduel		0

Le crédit-bail immobilier portant sur le 53^e étage de la Tour Montparnasse est arrivé à échéance au cours du premier semestre 2008. Les formalités de levée d'option ont été finalisées en septembre 2008 et l'investissement

a été comptabilisé pour 4 186 euros. En revanche, la valeur fiscale de l'ensemble immobilier s'élève à 2,8 millions d'euros dont 0,7 million d'euros au titre du terrain.

Note 21. Acquisition du groupe Tinfos (Norvège)

Le 30 juillet 2008 ERAMET a acquis 55,78 % en pourcentage d'intérêt (pourcentage de contrôle 58,93 %) du groupe norvégien Tinfos dont les activités s'articulent autour de la production de silicomanganèse à son usine de Kvinesdal d'une capacité de production de 180 000 tonnes par an, la production de dioxyde de titane et de fonte haute pureté, le négoce international de produits métallurgiques pour les industries de la sidérurgie et de la fonderie, la production d'électricité en Norvège.

Le montant total de l'opération soit 406 millions d'euros est composé de 279 millions d'euros payés en numéraire, de 119 millions par augmentation de capital ERAMET au profit des actionnaires des sociétés Tinfos et Notodden Calcium-Carbidfabrik et de 7,6 millions d'euros de frais d'acquisitions (honoraires, banques d'affaires, avocats).

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

ERAMET et Mitsubishi Corporation ont prévu de signer le 18 février 2009 un partenariat dans le cadre du projet de développement du gisement de nickel de Weda Bay en Indonésie. Mitsubishi Corporation a donné son accord pour acquérir auprès d'ERAMET 33,4 % de la société Strand

Minerals, qui détient 90 % de la société PT Weda Bay Nickel, aux côtés du groupe indonésien Antam.

Il n'existe à la connaissance de la Société, aucun autre événement postérieur à la clôture.

Note 23. Consolidation des états financiers de la Société

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

Note 24. Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007
Avantages à court terme		
▪ Rémunérations fixes	2 508	1 823
▪ Rémunérations variables	1 036	805
▪ Jetons de présence	375	371
Autres avantages		
▪ Avantages postérieurs à l'emploi	7 750	3 066
Total	11 668	6 065

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2008 un total de 4,1 millions d'euros.

Note 25. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites**OPTIONS DE SOUSCRIPTION**

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2008		Prescrites en 2008	Restant à exercer à compter du 01/01/2009	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2009		Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2008		Exercées en 2008	au 01/01/2009					
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	8	153 000	(134 200)	(11 050)	-	7 750	5	11/12/2009 ⁽¹⁾	
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	75	130 000	(9 562)	(57 069)	(3 700)	59 669	41	15/12/2012 ⁽²⁾	
Total						283 000	(143 762)	(68 119)	(3 700)	67 419			

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

ACTIONS GRATUITES

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2008	Attribuées définitivement en 2008	Prescrites en 2008	Restant à exercer à compter du 01/01/2009	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2009		Échéance des plans
				À l'origine	Au 01/01/2008						au 01/01/2009		
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	-	14 000	(14 000)	-	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	-	-	-	10 000	1	25/04/2009	
3	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	-	-	(170)	15 830	59	23/07/2009	
Total						40 000	(14 000)	-	(170)	25 830			

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13/12/2007, 2 = 25/04/2009 et 3 = 23/07/2009. Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13/12/2009, 2 = 25/04/2011 et 3 = 23/07/2011.

Note 26. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2008, le Droit Individuel à la Formation est de 23 996 heures (16 182 heures au 31 décembre 2007).

→ TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
		Devise	Devise								
<i>(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)</i>											
I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)											
- Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)											
Eras	EUR	1 264	0	100,00	1 250	1 250				0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	2 471	100,00	838	838				10 016	563
ERAMET Research	EUR	1 410	2 001	100,00	1 161	1 161	210			12 799	305
ERAMET International	EUR	160	2 058	100,00	892	892				21 175	171
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	(38 381)	100,00	229 652	229 652			49 679	0	52 196
Weda Bay Mineral Inc.	USD	81 376	(19 450)	100,00	189 058	189 058	17			0	2 645
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	(75 439)	100,00	310 156	310 156			84 075	0	90 232
Tinfos	NOK	16 000	775 116	52,65	383 569	383 569				46 706	70 360
Sima	EUR	148 000	2 696	100,00	329 584	314 600	130 000		52 800	3 951	3 320
Erasteel	EUR	15 245	99 540	100,00	143 169	143 169				19 397	(8 111)
					1 589 329	1 574 345					
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
Comilog	XAF	40 812	80 768	26,76	61 546	61 546			6 954	632 752	179 204
Notodden Calcium-Carbidfabrik	NOK	1 200	4 276	49,88	22 348	22 348				0	0
					83 894	83 894					
II - Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)											
▪ Filiales françaises	EUR				147	147					
▪ Filiales étrangères	EUR										
▪ Participations	EUR				997	997			48		
Total					1 674 367	1 659 383	130 227	0	193 557		

20.2.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 5.1

des principes, règles et méthodes comptables de l'annexe. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Comme indiqué dans la note 5.3.2 des principes, règles et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte non seulement de la valeur de l'actif net détenu, mais également des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre Société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

20.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Régime collectif de retraite à prestations définies

Les trois mandataires sociaux, M. Patrick Buffet (Président-Directeur général), M. Philippe Vecten (Directeur général délégué) et M. Bertrand Madelin (Directeur général délégué), sont désormais éligibles au régime de retraites à prestations définies, dit de l'article 39.

Ce régime, qui s'appliquait auparavant à M. Georges Duval (Directeur général délégué) et M. Édouard Duval (administrateur), ainsi qu'à certains cadres dirigeants, a été adapté pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et étendu à un certain nombre d'autres bénéficiaires.

Les modalités et la valeur actuelle des engagements sont décrites au chapitre 10-2 du rapport de gestion. Elles ont été autorisées par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et ont pris effet au 1^{er} juillet 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Le Nickel-SLN

A. NATURE ET OBJET

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, votre Société fournit à la société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention s'est poursuivie sans changement en 2008.

Modalités

Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 11 106 000 euros en 2008 contre 10 908 000 euros en 2007.

B. NATURE ET OBJET

La convention de commercialisation conclue entre votre Société et la société Le Nickel-SLN en 1985 aux termes de laquelle votre Société assure la commercialisation des produits de la société Le Nickel-SLN (hors minerais) s'est poursuivie en 2008 sans changement.

Modalités

Conformément à cette convention, votre Société a acheté à la société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferro-nickel sur la base d'un prix d'achat permettant à votre Société de réaliser une marge commerciale de 1,5 %, majorée d'une bonification lorsque le prix du nickel dépasse un seuil défini.

Le montant global des achats facturés par la société Le Nickel-SLN à votre Société s'est élevé à 695 736 842 euros en 2008 contre 1 139 852 255 euros en 2007.

Dans le cadre de cette même convention, votre Société a facturé à Le Nickel-SLN une redevance forfaitaire de 27 660 000 euros en 2008 contre 26 940 000 euros en 2007, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par votre Société en préalable à la commercialisation des produits finis.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

20.2.5. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

		2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice	a) Capital social	78 522 079 EUR	78 659 116 EUR	78 936 727 EUR	79 012 144 EUR	79 956 455 EUR
	b) Nombre d'actions émises	25 744 944	25 789 874	25 880 894	25 905 621	26 215 231
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)	a) Chiffre d'affaires hors taxes	829 840	845 373	1 082 671	1 369 986	1 033 393
	b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	44 869	193 615	123 189	221 083	152 814
	c) Impôts sur les bénéfices	(2 214)	(4 128)	3 534	22 027	(20 076)
	d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
	e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	154 347	246 770	144 198	206 516	148 159
	f) Montant du dividende proposé	51 490	54 159	75 055	155 434	137 630
	a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,83	7,67	4,62	7,68	6,59
	b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,00	9,57	5,57	7,97	5,65
	c) Dividende proposé par action	2,00	2,10	2,90	6,00	5,25
Personnel	a) Nombre moyen de salariés	306	326	336	347	369
	b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	17 949	19 414	20 933	27 914	26 331
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 617	8 271	8 983	10 165	11 250

→ 20.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2007 ET 2006

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- a) les comptes consolidés 2007, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 6 du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 9 avril 2008 ;
- b) les comptes consolidés 2006, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1,

20.1.2 et 6 du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 20 juillet 2007.

Les parties non incluses des Documents de référence 2007 et 2006 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.eramet.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

→ 20.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2009 – TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

20.4.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (Comptes annuels 2008)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2008)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration.

Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à :	148 158 539,81 EUR
Auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2008* :	471 251 378,41* EUR

* Le report à nouveau au 31 décembre 2008 intègre 1 863 215,96 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par ERAMET à la date de paiement du dividende réalisé en 2008.

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

À la réserve légale :	94 521,04 EUR
Il restera :	619 315 397,18 EUR
L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution un montant de 5,25 euros par action, soit pour 26 215 231 actions composant le capital au 31/12/2008, une somme de :	137 629 962,75 EUR
Laissant un report à nouveau de :	481 685 434,43 EUR

Le paiement du dividende sera effectué à compter du 25 mai 2009.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription ou la création d'actions gratuites au profit de salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mise en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2005	2006	2007	2008
Nombre d'actions rémunérées	25 789 874	25 880 894	25 905 621	26 215 231
Dividende	2,10 €	2,90 €	6,00 €	5,25 €

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et devant se tenir en 2013, le mandat d'administrateur de Monsieur Harold MARTIN, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Sixième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, en conformité avec l'article 11.1 des statuts, décide de nommer Monsieur Jean-Hervé LORENZI, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et devant se tenir en 2013.

Septième résolution (Renouvellement des mandats d'un co-Commissaire aux comptes – titulaire et suppléant)

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant du Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT et de Monsieur Jean Marc MONTSERRAT, respectivement, arrivent à expiration avec la présente Assemblée et nomme pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, les mandats des Commissaires aux comptes :

- titulaire du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. Nanterre), représenté par Monsieur Aymeric de la Morandière ; et
- suppléant de la société AUDITEX (377 652 938 R.C.S. Nanterre).

Huitième résolution (Renouvellement des mandats d'un co-Commissaire aux comptes – titulaire et suppléant)

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant du Cabinet DELOITTE & Associés et de la Société B.E.A.S., respectivement, arrivent à expiration avec la présente Assemblée et renouvelle pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, les mandats des Commissaires aux comptes :

- titulaire du Cabinet DELOITTE & Associés (572 028 041 R.C.S. Nanterre), représenté par Monsieur Alain Penanguer ; et
- suppléant de la société B.E.A.S. (315 172 445 R.C.S. Nanterre).

Neuvième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (ex AFEI) reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- de l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achats d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 10^e résolution autorisant la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique, si, d'une part l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre normal de son activité.

Le paiement pourra être effectué de toute manière.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 500 euros par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2009, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 500 euros par action, à 1 310 869 000 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

20.4.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dixième résolution (Autorisation de réduction de capital par annulation de titres)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, autorise, sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 9^e résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la Société, le Conseil d'administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société.

Cette autorisation est valable 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital social. Elle remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour régler le sort d'éventuelles oppositions, décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

Onzième résolution (Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social, sous la forme :

a) d'actions en procédant :

- soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes,
- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés ;

b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur. Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant correspondant à une augmentation de capital nominale maximum totale de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières ;

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux (a), (b) et (c) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le Conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le Conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies (étant précisé que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait l'émission d'actions ordinaires nouvelles visées en (a) ci-dessus, le montant des souscriptions devra atteindre 75 % au moins du montant de l'augmentation de capital décidée), ou répartir librement les actions, les valeurs mobilières ou les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement ; le Conseil d'administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital réalisée par attribution d'actions gratuites, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, elle autorise le Conseil d'administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires

pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par la loi.

Douzième résolution (Incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale :

- a) délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la 11^e résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;
- b) décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 24 000 000 euros ;
- c) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider, le cas échéant, en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par loi.

Treizième résolution (Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, le pouvoir d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital. Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

- I) Émission par la Société, sous la forme :
 - a) d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
 - b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant correspondant à une augmentation de capital nominale maximum totale de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières ;
 - c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux (a), (b) et (c) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital de la Société susceptibles d'être créés en vertu des émissions prévues aux (b) et (c) du présent paragraphe I ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au (b) et supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au (c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux (b) et (c) ci-dessus.

II) Émissions par une ou des sociétés dont la société ERAMET détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

- a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société ERAMET ;
- b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société ERAMET ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital susceptibles d'être créés en vertu des émissions visées aux (a) et (b) du présent paragraphe II ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros auquel s'ajoutera éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires des bons visés aux (a) et (b) et des valeurs mobilières visées au (b) du présent paragraphe II.

III) L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, valeurs mobilières et bons de souscriptions mentionnés aux (a), (b) et (c) du paragraphe I et aux bons et valeurs mobilières mentionnés aux (a) et (b) du paragraphe II. Le Conseil d'administration pourra, toutefois, conférer aux actionnaires, pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

L'Assemblée Générale décide également que la présente délégation comporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentant une quote-part du capital de la société ERAMET auxquels donnera droit, immédiatement ou à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés aux (b) et (c) du paragraphe I et des bons et valeurs mobilières visés aux (a) et (b) du paragraphe II.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

- IV) L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la Société :
 - 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
 - 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée au (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
 - 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus :

devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

- V) L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer, en liaison avec la ou les sociétés émettrices dans les cas prévus au paragraphe II, les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, prendre les décisions et effectuer les opérations nécessaires en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Par ailleurs, elle autorise le Conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par la loi.

Quatorzième résolution (Augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières diverses donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 sixième alinéa du Code de commerce :

- 1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, dans la limite de 10 % du capital social, à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 2. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de déterminer les modalités des émissions, arrêter la liste des apporteurs, l'évaluation des apports, la liste des valeurs mobilières apportées, de constater la ou

les augmentations de capital en résultant, de procéder à toutes les imputations sur la ou les primes d'apport, notamment celles des frais ou droits entraînés par la réalisation des opérations ou des sommes nécessaires pour doter la réserve légale à son maximum, et de modifier corrélativement les statuts ;

3. prend acte que, conformément à la loi, la mise en œuvre de la présente résolution ne donnera pas lieu à un droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires ;
4. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 15^e résolution de la présente Assemblée ;
5. fixe à vingt-cinq mois à compter du 15 juin 2009 (date d'expiration de la neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 avril 2008 et portant sur le même objet) la durée de validité durant laquelle le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation.

Quinzième résolution (Limitation du montant des émissions)

L'Assemblée Générale décide que :

- les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux résolutions 11 à 14 ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximal de 24 000 000 euros auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscriptions d'actions ;
- l'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les résolutions 11 à 14 ci-dessus ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 24 000 000 euros ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Seizième résolution (Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale donne expressément pouvoir au Conseil d'administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 11 à 14 de la présente Assemblée Générale, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société.

Cette délégation est valable pour la durée fixée par la loi.

Dix-septième résolution (Augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec possibilité de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, par l'émission d'actions

nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan épargne pour la retraite collectif.

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation, est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Dix-huitième résolution (Options d'achat ou de souscription d'actions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'administration et de celui des Commissaires aux comptes, autorise, le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par la Société, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, conformément aux dispositions légales et notamment aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Il est précisé que le nombre total des options susceptibles d'être consenties en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit d'acheter ou de souscrire un nombre d'actions supérieur à 186 000.

Les options auront une durée de dix ans maximum à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet de, conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment :

- arrêter le prix d'achat ou de souscription qui sera au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ;
- déterminer, le cas échéant, des conditions de performance à satisfaire pour l'attribution des options ;
- fixer les autres modalités relatives à l'attribution et à l'exercice des options, plus particulièrement le nombre d'actions offertes dans le cadre de chaque option et la durée de celle-ci ;
- interdire, s'il le juge à propos, la revente ou la souscription de tout ou partie des actions acquises pendant un délai à compter de la date à laquelle les options auront été consenties.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de douze mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-neuvième résolution (Attribution gratuite d'actions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 85 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;

- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de douze mois à compter de la présente Assemblée.

Vingtième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère Ordinaire et Extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

→ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées – 10^e résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ERAMET, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription – 11^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e résolutions

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- ➔ de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11^e résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (13^e résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce,
 - émission d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (13^e résolution) ;
- ➔ de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (14^e résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Votre Conseil d'administration vous propose également, dans la 16^e résolution, de pouvoir utiliser ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de votre Société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce serait applicable.

Le montant nominal global des augmentations de capital issues d'émissions d'actions, d'autres valeurs mobilières et de bons données aux 11^e à 14^e résolutions susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 24 000 000 euros.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre de la 13^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 11^e et 14^e résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 13^e et 14^e résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif – 17^e résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérent à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne pour la retraite collectif et remplissant les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec possibilité de subdélégation, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

François CARREGA

Deloitte & Associés

Nicholas L.E. ROLT

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés – 18^e résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux – 19^e résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des salariés de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

→ 20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.5.1. Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R 46 du Code du domaine de l'État.

20.5.2. Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

Tableau d'affectation du résultat 2008

L'affectation du bénéfice de 148 158 539,81 euros (auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2008 de 471 251 378 41 euros) sera proposée à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

- à la réserve légale 94 521,04 euros ;
- à titre de dividende 137 629 962,75 euros ;
- le solde au report à nouveau.

20.5.3. Politique de distribution de dividendes

20.5.3.1. Politique suivie

MODALITÉS DE VERSEMENT

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (en 2009 à compter du 1^{er} juin 2009).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions. Ainsi, la Société a, au titre de l'exercice 1999, proposé le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro

pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; au titre de l'exercice 2001, elle a proposé à nouveau aux actionnaires le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; enfin, au titre de l'exercice 2002, elle a proposé le versement de 0,50 euro en numéraire, le solde, soit 0,50 euro, pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles.

MONTANT DU DIVIDENDE

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Le dividende proposé est de 5,25 euros par titre.

20.5.3.2. Dividendes versés sur les derniers exercices

Les dividendes versés sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions rémunérées	26 215 231	25 905 621	25 880 894	25 789 874	25 744 944
Résultat net part du Groupe	694 M€	582 M€	319 M€	377 M€	346 M€
Dividendes nets	5,25 €	6,00 €	2,90 €	2,10 €	2,00 €
Distribution nette totale	137,6 M€	155 M€	75 M€	54,2 M€	51,4 M€

20.5.3.3. Perspectives

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents (y compris en ce qui concerne l'option pour le paiement partiel en actions).

→ 20.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.6.1. Organisation du contrôle externe

L'Assemblée Générale du 13 mai 2009 proposera la reconduction du collège actuel des Commissaires aux comptes pour une durée de six ans soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2014.

Depuis plusieurs années, le Groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la Société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007	2006
Ernst & Young	1 325	1 464	1 176
Deloitte & Associés	1 550	862	1 267
Autres	941	710	502
Total	3 816	3 036	2 945

20.6.2. Honoraires versés aux différents auditeurs

L'inventaire complet des honoraires au titre des années 2007 et 2008 par nature de prestations versées aux différents cabinets est le suivant :

	ERNST & YOUNG				DELOITTE & ASSOCIÉS				AUTRES				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Émetteur	167	189	13 %	13 %	217	201	14 %	23 %		60	0 %	8 %	
Filiales intégrées globalement	950	1 168	72 %	80 %	727	637	47 %	74 %	289	410	31 %	58 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Émetteur		6	0 %	0 %	112	3	7 %	0 %			0 %	0 %	
Filiales intégrées globalement	23		2 %	0 %	10	2	1 %	0 %	28	31	3 %	4 %	
Sous-total (1)	1 140	1 363	86 %	93 %	1 066	843	69 %	98 %	317	501	34 %	71 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social	33	7	2 %	0 %			0 %	0 %	258	196	27 %	28 %	
Autres	152	94	11 %	6 %	484	19	31 %	2 %	366	13	39 %	2 %	
Sous-total (2)	185	101	14 %	7 %	484	19	31 %	2 %	624	209	66 %	29 %	
Total (1) + (2)	1 325	1 464	100 %	100 %	1 550	862	100 %	100 %	941	710	100 %	100 %	

Informations complémentaires

21

Sommaire

21.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	240
21.1.1. Place de cotation	240
21.1.2. Évolution du cours	240
21.1.3. Service du titre	243
21.2. CAPITAL SOCIAL	243
21.2.1. Capital souscrit	243
21.2.2. Titres non représentatifs du capital	243
21.2.3. Évolution du capital social	244
21.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	244
21.2.5. Répartition du capital	244
21.2.6. Plan d'options et actions gratuites	248
21.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières	249
21.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions	250
21.3. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	252
21.3.1. Objet social (article 3 des statuts)	252
21.3.2. Exercice social (article 24 des statuts)	253
21.3.3. Assemblée Générale	253
21.3.4. Transmissions des actions	254
21.3.5. Identification des actionnaires	254
21.3.6. Déclarations de franchissement de seuil rendues publiques	254
21.3.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	255

➔ 21.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

21.1.1. Place de cotation

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757) où ERAMET fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans les indices SBF 80, 120 et 250 d'Euronext Paris. Fin 2007, ERAMET a intégré l'indice DJ STOXX 600. Le 2 janvier 2008, ERAMET a rejoint l'indice N 100 d'Euronext Paris. Par ailleurs, la valeur a été intégrée dans l'indice CAC Next-20 le 23 juin 2008 et dans l'indice MSCI Standard Index le 6 mai 2008. Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

21.1.2. Évolution du cours

Le cours de l'action à son niveau du début 2007

Le cours de l'action ERAMET a subi les effets de la crise financière affectant l'ensemble des marchés boursiers mondiaux. Après la progression très soutenue de 50 % en 2006 et celle record de 188 % en 2007 (contre + 1,31 % pour le CAC 40), il a perdu 61 % en 2008, retrouvant son niveau de mars 2007.

Cette baisse est supérieure à celle du CAC 40 (- 43 %) sur l'année 2008 mais elle est en ligne avec l'évolution du secteur minier. Sur les trois dernières années, le titre ERAMET a progressé de 70 % alors que le CAC 40 a baissé de 31 %.

Après avoir débuté l'année à 349,49 euros, le cours a atteint un plus haut de 669,98 euros le 20 mai. Il a ensuite diminué, pour toucher un plus bas de 96,06 euros le 20 novembre et terminer l'année 2008 à 138,00 euros.

La capitalisation boursière d'ERAMET a atteint 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, positionnant ERAMET parmi les 55 premières sociétés françaises.

Par ailleurs, le volume moyen des transactions sur l'action ERAMET (52 945 actions/jour) a augmenté de 120 % par rapport à 2007.

Augmentation de capital pour l'acquisition de Tinfos

ERAMET a réalisé en 2008 l'acquisition de 58,93 % du capital et 55,78 % du pourcentage d'intérêt économique de la société norvégienne Tinfos. Cette opération a été réalisée à 70 % en numéraire et 30 % en actions. En complément du numéraire, les actionnaires cédants de Tinfos ont reçu 241 491 actions nouvelles ERAMET. Sur la base des paramètres retenus dans les accords (parité de 7,96 couronnes norvégiennes pour un euro et valeur de référence de l'action ERAMET de 494 euros), la valeur de cette acquisition ressort à 398 309 032,64 euros.

Le 30 juillet 2008, le Conseil d'administration a approuvé l'augmentation de capital d'ERAMET par apport en nature en résultant, d'un montant nominal de 736 547,55 euros, par émission des 241 491 actions nouvelles ERAMET d'une valeur nominale de 3,05 euros attribuées aux actionnaires cédants de Tinfos.

Ces actions nouvelles ERAMET portent jouissance à compter de leur émission et sont assimilées aux actions anciennes, emportant les mêmes droits et obligations pour leurs titulaires. À l'issue de cette augmentation de capital, le capital social d'ERAMET ressortait à 79 748 691,6 euros divisés en 26 147 112 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 3,05 euros.

Compte tenu des levées d'options de souscription d'actions nouvelles exercées par les salariés et de l'acquisition définitive d'actions gratuites, le nombre total d'actions émises au 31 décembre 2008 était de 26 215 231 contre 25 905 621 au 31 décembre 2007.

Renouvellement du Pacte des actionnaires

SORAME et CEIR (Famille Duval) d'une part et AREVA d'autre part, avaient signé le 17 juin 1999 un Pacte d'actionnaires d'ERAMET. Ce Pacte avait été conclu pour une durée de sept années, renouvelable par période d'une année. Il a été renouvelé avec certains aménagements le 29 mai 2008. La périodicité du renouvellement a notamment été raccourcie à 6 mois. Le Pacte est présenté plus en détail dans le chapitre 18 du présent document.

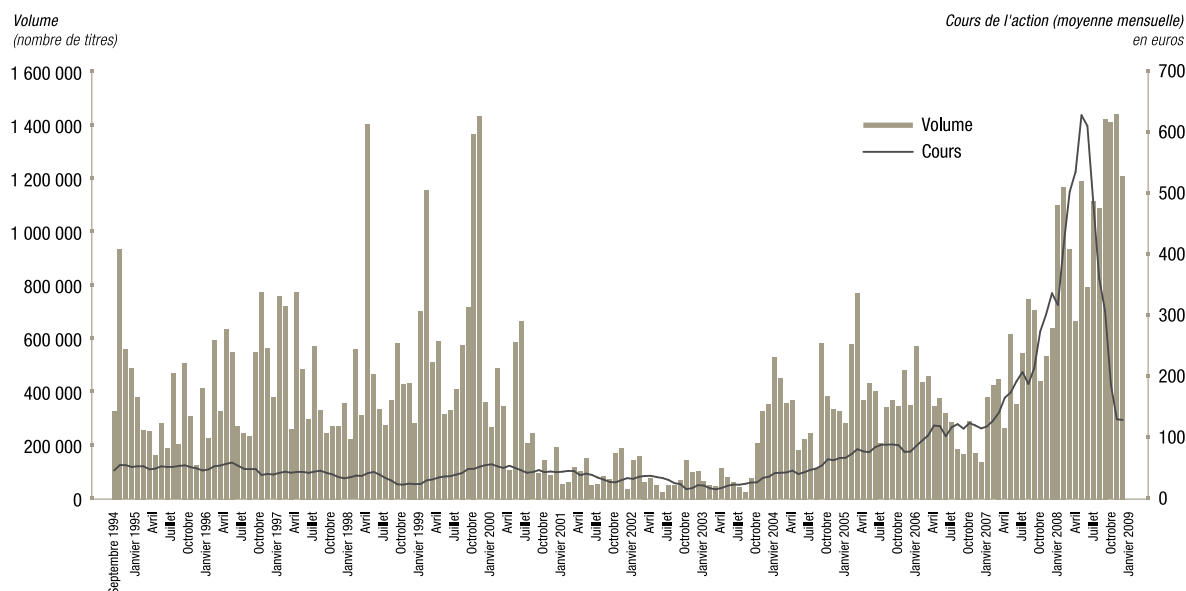
Une information financière complète

La Communication Financière est chargée de mettre en œuvre la politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires.

Outre les deux réunions destinées aux analystes et aux journalistes à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels, plusieurs autres réunions d'information ont été organisées à Paris, Londres et Stockholm. Une visite de la Comilog au Gabon a également été réalisée pour les analystes financiers afin de mieux faire connaître l'activité manganèse du Groupe.

Le site Internet d'ERAMET (www.eramet.fr) destiné à présenter le Groupe et ses activités, permet de retrouver dans la rubrique « Investisseurs » toutes les présentations, les communiqués de presse (possibilité de s'abonner) ainsi que les rapports financiers (documents de référence et rapports annuels) réalisés par le Groupe et les autres informations relevant de la directive transparence.

ÉVOLUTION DES VOLUMES ET DU COURS DE L'ACTION ERAMET



DONNÉES BOURSIÈRES

	Cours (en euros)		Clôture au 31/12	Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
	Extrêmes sur la période plus haut	plus bas			
1994*	57,93	47,26	52,59	771	37 385
1995*	58,39	41,31	48,78	743	15 673
1996*	61,89	34,91	41,47	643	23 981
1997*	53,20	33,08	34,76	542	22 172
1998	47,72	22,11	25,60	399	24 176
1999	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810
2000	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945

* Recalculé en euros.

			Cours (en euros)	
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	Volume (moy./mois)
2009				
Février	108,00	149,50	131,506	932 017
Janvier	122,00	193,00	149,318	1 422 169
2008				
Décembre	115,00	149,50	130,150	1 211 461
Novembre	96,06	175,00	131,021	1 443 299
Octobre	131,12	278,79	186,849	1 410 394
Septembre	240,72	375,98	308,481	1 423 270
Août	318,03	450,99	361,961	1 090 663
Juillet	400,00	634,99	485,971	1 116 959
Juin	563,72	655,80	611,596	794 622
Mai	561,20	669,98	629,300	1 191 992
Avril	473,30	595,00	536,614	665 791
Mars	402,00	560,00	503,747	934 809
Février	328,00	509,96	418,39	1 168 588
Janvier	249,00	367,90	318,37	1 101 950
2007				
Décembre	297,00	391,26	337,68	641 029
Novembre	265,00	333,00	302,97	535 937
Octobre	250,43	322,80	274,95	442 298
Septembre	193,03	255,40	215,18	709 482
Août	163,40	219,99	189,11	748 051
Juillet	197,17	233,50	208,45	548 907
Juin	176,02	209,00	193,66	357 674
Mai	163,00	181,90	174,95	619 138
Avril	154,00	177,99	166,48	264 651
Mars	125,50	158,30	141,99	449 879
Février	123,10	132,00	128,83	426 275
Janvier	114,00	127,50	119,60	382 460
2006				
Décembre	111,30	124,70	116,13	138 274
Novembre	114,00	130,20	121,00	171 773
Octobre	115,00	132,00	124,90	293 343
Septembre	106,80	125,20	115,71	170 284
Août	118,10	129,00	123,16	188 297
Juillet	110,00	126,00	118,22	287 598
Juin	87,00	117,20	103,21	323 317
Mai	100,40	137,30	119,93	379 998
Avril	107,10	147,40	120,90	350 107
Mars	97,15	114,70	104,69	461 964
Février	88,20	103,70	96,24	438 666
Janvier	79,00	91,40	87,53	571 899

Source : Euronext.

21.1.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
GCT – Services aux émetteurs
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09
Tél. 0826 109 119.

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à EXANE BNP PARIBAS.

→ 21.2. CAPITAL SOCIAL

21.2.1. Capital souscrit

Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2009, s'élève à 79 956 454,55 euros, représenté par 26 215 231 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Évolution effective du capital depuis le début de l'exercice 2008

Du fait des levées d'options exercées depuis le début de l'exercice, le capital a d'ores et déjà évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros)
Au 1 ^{er} janvier 2008	25 905 621	79 012 144,05
Levée d'options	68 119	207 762,95
Augmentation de capital par apport en nature (Tinfos)	241 491	736 547,55
Au 31 décembre 2008	26 215 231	79 956 454,55

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition

ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

Capital souscrit non encore libéré

Néant.

21.2.2. Titres non représentatifs du capital

21.2.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

21.2.2.2. Autres titres

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers - qui seraient en cours de validité - non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

21.2.3. Évolution du capital social

Année	Opération	Nombre d'actions créées	Montant en euros	Prime d'émission ou d'apport	Montant du capital après l'opération	Nombre d'actions après l'opération
2004	Levées d'options	3 300	520 544	-	78 522 079	25 577 574
		167 370				25 744 944
2005	Levées d'options	44 930	137 037	-	78 659 116	25 789 874
2006	Levées d'options	91 020	277 611	-	78 936 727	25 880 894
2007	Levées d'options + actions gratuites	12 012	36 636	-	78 973 363	25 892 906
		12 715	38 781	-	79 012 144	25 905 621
	Rémunération apports Tinfos + Levées d'options	241 491	736 547	118 560 006	79 748 691	26 147 112
2008		68 119	207 762	3 840 836	79 956 454	26 215 231

21.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionariat.

Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options ou de l'acquisition des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

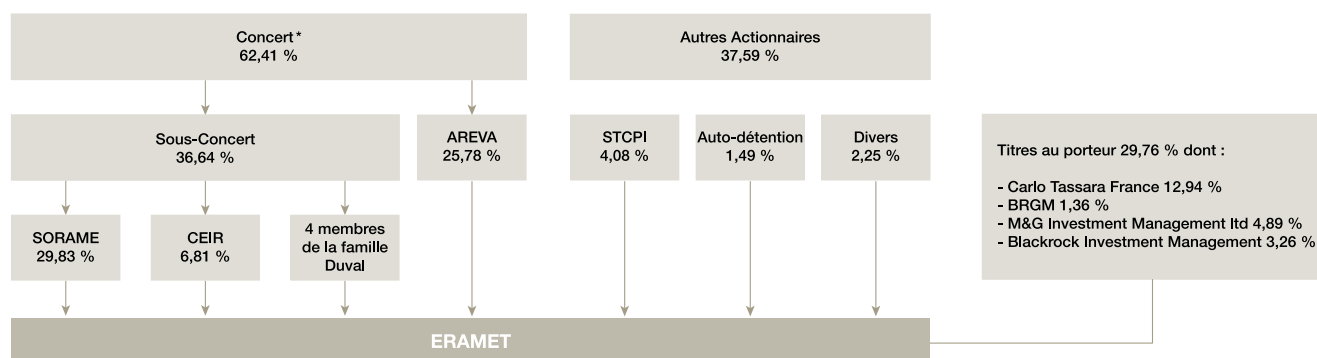
21.2.5. Répartition du capital

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 31 décembre de chaque année par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres,

des déclarations de franchissement de seuil communiquées, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité.

ORGANIGRAMME DE CONTRÔLE

Actionariat de la Société au 31 décembre 2008 (en % de titres)



* En vertu d'un Pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577.

AU 31 DÉCEMBRE 2008 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT - OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR - AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME *				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	29,83 %	15 637 838	35,80 %
CEIR *				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,81 %	3 567 992	8,17 %
Autres personnes physiques du concert :	1 275	ns %	1 696	ns %
Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval				
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 604 190	36,64 %	19 207 526	43,97 %
AREVA *	6 757 277	25,78 %	13 514 554	30,94 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 361 467	62,41 %	32 722 080	74,90 %
STCPI				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,08 %	2 141 172	4,90 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	19 610	0,07 %	39 220	0,09 %
Auto-détention ERAMET	389 475	1,49 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	2 983	ns %	3 066	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) **	3 394 146	12,94 %	3 394 146	7,77 %
BRGM ***	356 044	1,36 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd. ****	1 281 703	4,89 %	1 281 703	2,93 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. ***	855 678	3,26 %	855 678	1,96 %
Autres	2 483 539	9,47 %	2 893 701	6,62 %
Total titres	26 215 231	100,00 %	43 686 810	100,00 %
Total titres au nominatif	18 413 075	70,24 %	35 884 564	82,14 %
Total titres au porteur	7 802 156	29,76 %	7 802 156	17,86 %

* Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

** Estimation au vu de la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette Société, n° 207C0134 du 17/01/2007.

*** Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

**** Estimation au vu de la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette Société, n° 208C1083 du 03/06/2008. Le 25 mars 2008, M & G Investissement Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué que Prudential plc contrôlait à compter du 24 mars 2009 792 995 actions soit 3,02 % du capital et 1,81 % des droits de vote au 31 décembre 2008.

AU 31 DÉCEMBRE 2007 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT - OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR - AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME*				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	30,18 %	15 637 838	36,00 %
CEIR*				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,89 %	3 567 992	8,21 %
Autres personnes physiques du concert :	423	0,002 %	844	0,002 %
Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval				
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 603 338	37,07 %	19 206 674	44,21 %
AREVA*	6 757 277	26,08 %	13 514 554	31,11 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 360 615	63,15 %	32 721 228	75,32 %
STCPI				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,13 %	2 141 172	4,93 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	40 470	0,16 %	80 940	0,19 %
Auto-détention ERAMET**	340 786	1,32 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	612	0,002 %	1 303	0,003 %
Divers actionnaires nominatifs	424 108	1,64 %	829 981	1,91 %
Total titres au nominatif	18 237 177	70,40 %	35 774 624	82,35 %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski)	3 394 146	13,10 %	3 394 146	7,81 %
M&G Investment Management Ltd.***	1 413 773	5,46 %	1 413 773	3,25 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd.***	901 832	3,48 %	901 832	2,08 %
BRGM	356 044	1,37 %	356 044	0,82 %
Autres titres au porteur	1 602 649	6,19 %	1 602 649	3,69 %
Total titres au porteur***	7 668 444	29,60 %	7 668 444	17,65 %
Total titres	25 905 621	100,00 %	43 443 068	100,00 %

* Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

** Après la prise en compte de 5 000 titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas.

*** Au vu des dernières déclarations de franchissements de seuils, recoupées avec la dernière enquête TPI.

AU 31 DÉCEMBRE 2006 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT – OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR – AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME*				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	30,21 %	15 613 838	35,54 %
CEIR*				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,89 %	3 567 992	8,12 %
Autres personnes physiques du concert :	423	0,002 %	844	0,002 %
Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval				
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 603 338	37,11 %	19 182 674	43,67 %
AREVA*	6 757 277	26,11 %	13 514 554	30,77 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 360 615	63,22 %	32 697 228	74,43 %
STCPI				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 323 471	5,11 %	2 614 378	5,95 %
Société Minière G. MONTAGNAT	65 545	0,25 %	129 478	0,29 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	46 970	0,18 %	92 190	0,21
Auto-détention ERAMET**	113 395	0,44 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	702	0,003 %	1 303	0,003 %
Divers actionnaires nominatifs	460 875	1,78 %	884 190	2,01 %
Total titres au nominatif	18 371 573	70,99 %	36 418 767	82,91 %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski)	3 394 146	13,11 %	3 394 146	7,73 %
M&G Investment Management Ltd.***	1 288 127	4,98 %	1 288 127	2,93 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd.***	400 000	1,55 %	400 000	0,91 %
BRGM	356 044	1,38 %	356 044	0,81 %
Autres titres au porteur	2 071 004	8,00 %	2 071 004	4,71 %
Total titres au porteur***	7 509 321	29,01 %	7 509 321	17,09 %
Total titres	25 880 894	100,00 %	43 928 088	100,00 %

* Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

** Si l'on tient compte des titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mis au nominatif à la date d'établissement du tableau, le total des titres contrôlés par ERAMET doit être majoré de 16 862 actions (mais 0 droit de vote), soit un total de 130 257 actions.

*** Au vu des dernières déclarations de franchissements de seuils, recoupées avec la dernière enquête TPI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'auto-détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre 14.

Évolution prévisible des droits de vote

Au 31 décembre 2008, un total de 269 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total de 35 884 833 auxquels doivent être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 7 802 156 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2008.

21.2.6. Plan d'options et actions gratuites

21.2.6.1. Autorisations conférées au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale de la Société a autorisé, à différentes reprises, le Conseil d'administration à émettre des options ou des actions gratuites au profit des salariés.

L'Assemblée du 27 mai 1998, par sa cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par ERAMET, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société.

Modalités : prix de souscription ou d'achat des actions à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur soit à cette date 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 350 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 26 mai 2003. Le Conseil d'administration du 12 décembre 2001 a fixé le prix de souscription à 32,60 euros. 153 000 options de souscription ont été attribuées dans ce cadre, date limite de levée d'option : 8 ans - terme de l'exercice du plan, soit jusqu'au 11 décembre 2009.

L'Assemblée du 23 mai 2002, par sa vingt et unième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la Société et éventuellement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions nouvelles de la Société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; date limite de levée d'options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2005. Le Conseil d'administration du 15 décembre 2004 a fixé le prix de souscription à 64,63 euros, 130 000 options de souscription ont été attribuées dans ce cadre ; date limite de levée d'option : 8 ans - terme de l'exercice du plan soit jusqu'au 14 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005, par sa treizième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, pour un nombre total de 40 000 actions.

Modalités : la durée de la période dite « d'acquisition » a été fixée à deux ans après attribution des actions gratuites.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2005 a attribué 14 000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital. L'acquisition effective au 13 décembre 2007 a porté sur 12 715 actions.

Le Conseil du 25 avril 2007 a attribué 10 000 actions au nouveau Président-Directeur général et le solde des actions à émettre (16 000) en application de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a été attribué à une soixantaine de cadres dirigeants par décision du Conseil d'administration du 23 juillet 2007.

21.2.6.2. Options de souscription d'actions et actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2008	Exercées en 2008	Prescrites en 2008	Restant à exercer à compter du 01/01/2009	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2009	Échéance des plans
				À l'origine	Au 01/01/2008							
D	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	8	153 000	(134 200)	(10 050)	-	7 750	5	11/12/2009 ⁽¹⁾
G	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	75	130 000	(9 562)	(57 069)	(3 700)	59 669	41	14/12/2012 ⁽²⁾
Total						283 000	(143 762)	(68 119)	(3 700)	67 419		

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

ACTIONS GRATUITES

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2008	Attribuées définitivement en 2008	Prescrites en 2008	Restant à exercer à compter du 01/01/2009	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2009	Échéance des plans
				À l'origine	Au 01/01/2008							
⁽¹⁾ H	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	-	14 000	(14 000)	-	-	-	-	-
I	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	1	10 000	-	-	-	10 000	1	25/04/2009
J	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	61	16 000	-	-	(170)	15 830	59	23/07/2009
Total						40 000	(14 000)	-	(170)	25 830		

(1) Date d'acquisition définitive : H = 13/12/2007, I = 25/04/2009 et J = 23/07/2009. Les actions ne peuvent être vendues avant : H = 13/12/2009, I = 25/04/2011 et J = 23/07/2011.

21.2.6.3. Dilution potentielle totale résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées et de l'acquisition de la totalité des actions gratuites attribuées et non encore définitivement acquises

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options en cours de validité non encore levées et de l'acquisition de la totalité des actions gratuites attribuées et non encore définitivement acquises au 1^{er} janvier 2009, et à raison d'une action pour une option, 93 249 actions seraient créées, avec effet de porter le nombre d'actions, le capital et le nombre de droits de vote :

Nombre d'actions :	26 308 480 actions
Capital à un montant :	80 240 864 euros
Nombre des droits de vote à :	43 780 059 droits de vote

21.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXISTANTES

Augmentations de capital autorisées

A – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC

Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	25 avril 2007(22 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 24/06/2009
Utilisation de l'autorisation	Néant

B – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	25 avril 2007(24 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 24/06/2009
Utilisation de l'autorisation	Néant

C – Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.

Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	25 avril 2007(23 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 24/06/2009
Utilisation de l'autorisation	Néant

D – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147 6e alinéa CC

Par l'AGE pour un montant de 10 % du capital soit 7 901 214 euros	16 avril 2008 (9 ^e résolution)
Durée de la délégation	14 mois jusqu'au 15/06/2009
Utilisation de l'autorisation	736 547,55 euros le 30/7/2008

Limitation du montant des émissions (total A + B + D)

Par l'AGE	25 avril 2007 (25 ^e résolution)
Montant maximum	24 000 000 euros
Utilisation des autorisations	736 547,55 euros le 30/7/2008

Augmentation de capital réservée aux salariés

E – Par l'AGE	25 avril 2007 (27 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 24/06/2009
Montant maximum	500 000 euros
Utilisation de l'autorisation	Néant
Réduction de capital	
F – Par l'AGE	25 avril 2007 (21 ^e résolution)
Durée de la délégation	24 mois jusqu'au 24/04/2009
Montant maximum	5 % du capital
Utilisation de l'autorisation	Néant

Attribution d'actions gratuites

(art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)	11 mai 2005
Nombre total maximum	40 000 actions
Durée de l'autorisation	38 mois
Utilisées en 2005	14 000
Utilisées en 2007	26 000
Solde disponible	0

Des projets de résolutions seront soumis au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 13 mai 2009, afin d'autoriser une délégation au Conseil pour décider une augmentation de capital par émission d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscription, par incorporation de réserves bénéfiques et prime et par émission d'action en rémunération d'un apport en nature, ainsi que pour l'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions (cf. texte des projets de résolutions).

Rapport complémentaire à l'Assemblée Générale sur l'usage le 30 juillet 2008 par le Conseil d'administration de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 en vertu de l'article L. 225-147 dernier alinéa du Code de commerce

Le 30 juillet 2008, le Conseil d'administration, statuant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2008 conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce et au vu des rapports établis par les commissaires aux apports, Messieurs Maurice

Nussenbaum et Didier-Yves Racapé, a approuvé les termes du traité d'apport conclu avec les actionnaires cédants de la société norvégienne Tinfos et portant sur 58,93 % du capital de Tinfos (soit un pourcentage d'intérêt économique de 55,78 %) et a approuvé l'augmentation de capital d'ERAMET par apport en nature en résultant, d'un montant nominal de 736 547,55 euros, par émission de 241 491 actions nouvelles ERAMET d'une valeur nominale de 3,05 euros. Compte tenu, d'une part, de la valeur des apports réalisés (soit 398 309 032,64 euros) et, d'autre part, du montant nominal de l'augmentation de capital (soit 736 547,55 euros) et du montant réglé en numéraire (soit 1 925 301 049,50 couronnes norvégiennes et 37 140 487,50 euros), l'opération fait ainsi ressortir par différence une prime d'apport d'un montant de 118 560 006,45 euros, sur laquelle viendront se porter les droits de l'ensemble des actionnaires d'ERAMET, présents et futurs.

Les 241 491 actions nouvelles ERAMET portent jouissance à compter de leur émission et sont assimilées aux actions anciennes emportant les mêmes droits et obligations pour leurs titulaires. À l'issue de cette augmentation de capital, le capital social d'ERAMET ressort à 79 748 691,60 euros divisés en 26 147 112 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune.

21.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions

21.2.8.1. Bilan du programme de rachat 2008

L'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2008 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social (soit 8,69 % du capital en tenant compte des actions déjà détenues par ERAMET) et pour un prix maximum d'achat de 700 euros, soit un montant maximum payable par la Société de 1 813 393 400 euros (soit 1 575 438 200 euros en tenant compte des actions déjà détenues par ERAMET). Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008 et a été donnée en vue notamment de :

→ l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (ex AFEI) reconnue par l'AMF ;

- la conservation de ces actions ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET ;
- l'annulation de ces actions, en conformité avec la vingt et unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007 autorisant, pour une durée de vingt-quatre mois, la réduction du capital de la Société.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE D'ACTIONS PROPRES SUR L'EXERCICE (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2007		5 000	-	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %
Affectation à des stock-options :					
- attribuées		-	-	-	-
- autres		-	-	-	-
Levées d'options d'achat					
Achats		210 141	-	-	210 141
Ventes		(161 452)	-	-	(161 452)
Situation au 31 décembre 2008		53 689	-	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %

Au cours de l'exercice, 210 141 actions ont été achetées à un cours moyen de 235,54 euros et 161 452 actions ont été vendues à un cours moyen de 243,51 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 389 475 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2008, s'établit à 63 425 870,34 euros, pour une valeur de marché à cette même date de 138 euros par titre, soit 53 747 550 euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société EXANE BNP PARIBAS, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI (précédemment la charte AFEI). La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat et de vente réalisées ci-dessus. Le montant total en numéraire affecté par la Société à la mise en œuvre de ce contrat a été augmenté de 16 millions d'euros, par avenant du 25 septembre 2008. Au 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 54 714 actions ERAMET et 11 186 650 euros.

21.2.8.2. Descriptif du programme de rachat 2009**CADRE JURIDIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

Au 28 février 2009, le capital de la Société était composé de 26 217 381 actions.

À cette date, la Société détenait 406 984 actions propres, soit 1,55 % du capital social.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 28 février 2009, les 406 984 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 71 198 actions ;
- autres objectifs : 335 786 actions.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme seraient :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- la conservation de ces actions ou leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achats d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- l'annulation de ces actions, en conformité avec la résolution proposée à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

10 % du capital social à la date du 28 février 2009, soit 2 621 738 actions. Compte tenu des actions auto-détenues à la date du 28 février 2009,

soit 406 984 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 2 214 754 actions, soit 8,45 % du capital.

Les actions ERAMET sont cotées au compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 500 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait :

- 1 310 869 000 euros, pour 2 621 738 actions représentant 10 % du capital de la Société ;
- 1 107 377 000 euros pour 2 214 754 actions représentant 8,45 % du capital, compte tenu des actions déjà détenues par la Société.

MODALITÉS DES RACHATS

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou via des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir

les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT RÉALISÉ PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 16 AVRIL 2008 AU 28 FÉVRIER 2009

Situation au 28 février 2009

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 1,55 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
Nombre de titres détenus en portefeuille : 406 984
Valeur comptable du portefeuille : 65 734 007, 26
Valeur de marché du portefeuille : 47 012 756,76

BILAN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ENTRE LE 1^{ER} MARS 2008 ET LE 28 FÉVRIER 2009

	Flux brut cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2009			
	Achats	Ventes ou transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	269 991	202 443	néant	néant	néant	néant
Échéance maximale moyenne	na	na	néant	néant	néant	néant
Cours moyen des transactions (€)	207,98	212,05	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice moyen	na	na	néant	néant	néant	néant
Montant total des transactions	56 138 683,87	42 926 610,07	néant	néant	néant	néant

→ 21.3. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.3.1. Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;

- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;

- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement

ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

21.3.2. Exercice social (article 24 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.3.3. Assemblée Générale

21.3.3.1. Modes de convocation et conditions d'admission (articles 21, 22 et 23 des statuts)

Composition : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R. 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-proprétaire et usufruitier) d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

21.3.3.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 21 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la Société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation statutaire des droits de vote : néant.

Conditions de caducité : néant, hormis la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou du transfert des titres du nominatif au porteur.

21.3.4. Transmissions des actions

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect

des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

21.3.5. Identification des actionnaires

21.3.5.1. Franchissement des seuils/Déclaration d'intention

Déclarations légales : en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception –, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième ou des trois-vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

21.3.5.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear SA à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

21.3.6. Déclarations de franchissement de seuil rendues publiques

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au Pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – AREVA) du 17/06/99
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited.

21.3.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux pactes d'actionnaires et aux engagements détaillés plus haut, les éléments ci-dessous sont à noter.

Possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation du capital en période d'offre publique

L'Assemblée Générale du 16 avril 2008, par sa huitième résolution, a conféré au Conseil, pour la durée fixée par la loi, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations qui

lui ont été conférées par les vingt-deuxième et vingt-quatrième résolutions de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007 « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ».

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 de renouveler, pour la durée fixée par la loi, cette autorisation de faire usage des délégations qui seront conférées au Conseil en matière d'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Contrats importants

22

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

S'agissant de contrats conclus dans le cadre normal de ses affaires, il est prié de se référer notamment aux contrats financiers mentionnés au chapitre 4.

Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23

Sans objet.

Documents accessibles au public

24

Sommaire

24.1. POLITIQUE DE L'INFORMATION	262
24.1.1. Nom du responsable de l'information	262
24.1.2. Modalité de la communication	262
24.1.3. Calendrier : dates clés des exercices 2008 et 2009	262
24.2. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ	263
24.2.1. Liste des communiqués de presse	263
24.2.2. Liste des publications au B.A.L.O.	264

→ 24.1. POLITIQUE DE L'INFORMATION

24.1.1. Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly.
Qualité : Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière.
Adresse : ERAMET
Tour Maine - Montparnasse
33 avenue du Maine
75 755 Paris Cedex 15
Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 02

24.1.2. Modalité de la communication

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site

internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.fr> - rubrique Investisseurs), et diffusés dans le cadre de la directive transparence à l'AMF.

24.1.3. Calendrier : dates clés des exercices 2008 et 2009

Calendrier 2009

Publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2008 :	jeudi 19 février 2009	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	jeudi 30 avril 2009	(avant bourse)
Assemblée Générale :	mercredi 13 mai 2009	
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	jeudi 30 juillet 2009	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	mercredi 28 octobre 2009	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre :	jeudi 28 janvier 2010	(avant bourse)

Calendrier 2008

Publication des résultats annuels 2007 :	jeudi 21 février 2008	(avant bourse)
Assemblée Générale :	mercredi 16 avril 2008	
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	mardi 29 avril 2008	(avant bourse)
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	jeudi 31 juillet 2008	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	mercredi 29 octobre 2008	(avant bourse)

→ 24.2. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.fr>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris.

24.2.1. Liste des communiqués de presse

24.2.1.1. Année 2009

7 avril 2009 : Pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon).

12 mars 2009 : Acquisition d'Eralloys (ex Tinfos) : nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation à 100 % dans Eralloys.

19 février 2009 : ERAMET – Excellents résultats malgré un fort impact de la crise au 4^e trimestre – Projet Weda Bay : nouveau partenariat avec Mitsubishi.

21 janvier 2009 : Conseil d'administration – ERAMET ajuste ses productions à l'évolution de la demande et confirme ses perspectives de résultat opérationnel courant pour l'année 2008.

20 janvier 2009 : ERAMET – partenariat avec la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie pour le développement des gisements de nickel de classe mondiale de Prony et Creek Pernod.

24.2.1.2. Année 2008

18 décembre 2008 : ERAMET – recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Extrait du communiqué de presse intitulé : « Conseil d'administration du 9 décembre 2008 » diffusé le 9 décembre 2008 après bourse.

9 décembre 2008 : ERAMET – Conseil d'administration du 9 décembre 2008.

ERAMET ajuste ses productions à l'évolution de la demande.

Recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

27 novembre 2008 : Point sur l'acquisition de Tinfos.

21 novembre 2008 : Patrick Buffet inaugure une nouvelle unité de traitement du minerai à Tiébaghi, dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.

Cet investissement de 125 millions d'euros a permis de faire travailler une soixantaine d'entreprises calédoniennes.

29 octobre 2008 : ERAMET – chiffre d'affaires en hausse de 18 % au 3^e trimestre 2008 par rapport au 3^e trimestre 2007, hors contribution de Tinfos.

Confirmation de la perspective d'une hausse significative du résultat opérationnel courant de l'année 2008 par rapport à l'année 2007, hors contribution de Tinfos.

10 octobre 2008 : ERAMET réalise l'acquisition de l'option d'achat portant sur 75,1 % d'Otjonzou Mining (Pty) Ltd.

Lancement de l'étude de faisabilité pour le développement du projet manganèse de Otjonzou en Namibie en partenariat avec Otjonzou Holdings (Pty) Ltd. et Oreport (Pty) Ltd.

15 septembre 2008 : ERAMET – Erasteel, leader mondial des aciers rapides, filiale d'ERAMET, investit dans une nouvelle unité d'atomisation en Suède.

Erasteel disposera de la plus grande capacité mondiale d'atomisation au gaz de poudres métalliques.

31 juillet 2008 : ERAMET – un semestre record pour le groupe ERAMET.

Résultat opérationnel courant + 32 % - résultat net part du Groupe + 55 %.

30 juillet 2008 : ERAMET – réalisation de la première phase d'acquisition de Tinfos.

Détention de 56 % de Tinfos par ERAMET - Augmentation de capital d'ERAMET.

29 juillet 2008 : ERAMET - Partenariat entre ERAMET, Otjonzou Holdings et Oreport en vue du développement d'une mine de manganèse en Namibie.

11 juillet 2008 : ERAMET - Le Conseil d'administration d'ERAMET confirme la position du Groupe sur la stabilité de l'actionariat de la SLN.

27 juin 2008 : ERAMET - Communiqué du groupe ERAMET concernant l'actionariat de la Société Le Nickel (SLN).

16 juin 2008 : ERAMET - Communiqué du groupe ERAMET concernant l'actionariat de la Société Le Nickel (SLN).

29 avril 2008 : ERAMET – chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008.

Chiffre d'affaires en hausse de 37,9 % au 1^{er} trimestre 2008 - Très forte progression d'ERAMET Manganèse (+ 92,9 %) - Les trois Branches sont en hausse - Perspectives favorables pour le 1^{er} semestre 2008.

16 avril 2008 : ERAMET – Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2008.

Un dividende de 6,00 euros par action en hausse de 107 %. Accélération du développement du Groupe en 2008.

15 avril 2008 : ERAMET annonce un accord en vue de l'acquisition de Tinfos AS.

21 février 2008 : ERAMET – résultats record en 2007.

Doublement du résultat opérationnel courant (+ 97 %). Hausse de 82 % du résultat net part du Groupe et dividende porté à 6 euros par action.

Perspectives favorables et poursuite de la stratégie de croissance en 2008.

8 février 2008 : Aubert & Duval, filiale d'ERAMET, annonce un partenariat stratégique dans le titane avec EADS, Airbus et UKTMP (Kazakhstan).

31 janvier 2008 : chiffre d'affaires annuel 2007 en hausse de 24,1 % à 3,8 milliards d'euros Au 4^e trimestre 2007, très forte progression du chiffre d'affaires du Groupe (+ 30,5 %) par rapport au 4^e trimestre 2006, avec une hausse de 53,2 % du chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse.

24.2.2. Liste des publications au B.A.L.O.

Année 2009

- Avis de réunion à l'Assemblée Générale : 6 avril 2009 ;

Année 2008

- Chiffres d'affaires au 30 juin 2008 : 6 août 2008 ;
- Chiffres d'affaires au 31 mars 2008 : 7 mai 2008 ;
- Avis d'approbation des comptes sans modification : 5 mai 2008 ;
- Comptes annuels 2007 : 4 avril 2008 ;
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale : 28 mars 2008 ;
- Avis de réunion à l'Assemblée Générale : 10 mars 2008 ;
- Chiffres d'affaires au 31 décembre 2007 : 8 février 2008.

Informations sur les participations

25

Les entreprises dans lesquelles ERAMET détient une fraction significative du capital sont décrites dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ». Le périmètre de consolidation et les coordonnées de toutes les

sociétés figurent dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 (chapitre 20.1). L'identification et les coordonnées de toutes les sociétés figurent en annexe au présent document.

Annexes



ANNEXE 1. LISTE DES RAPPORTS – EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008	268
ANNEXE 2. CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT	268
Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe	268
Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés	268
Promouvoir une logique d'amélioration continue	268
Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe	269
Respecter rigoureusement la réglementation	269
Se connaître pour progresser et communiquer	269
Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable	269
Contribuer au développement des connaissances scientifiques	269
ANNEXE 3. DÉVELOPPEMENT DURABLE	269
Introduction	269
Certification ISO 14 001 des sites industriels	270
Poursuite du déploiement d'EraGreen	271
Données environnementales	271
Grands Projets	277
Responsabilité en matière de produits chimiques	278
Intégration à la Communauté	279
Biodiversité	282
ANNEXE 4. POLITIQUE DE SANTÉ DU GROUPE ERAMET	285
Les lignes directrices de la politique de santé	285
Les actions prioritaires répondant aux principes de cette politique de santé	285
ANNEXE 5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION RAPPORT FINANCIER ANNUEL	286
ANNEXE 6. TABLEAU DE RÉCONCILIATION RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809-2004	287
ANNEXE 7. LISTE ET ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008	289
ANNEXE 8. LEXIQUE	293

➔ **ANNEXE 1. LISTE DES RAPPORTS – EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Rapports internes à la Société

	Chapitre
Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2008	16

Rapports externes à la Société

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2008	20.1.3.
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2008	20.2.3.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2008	20.2.4.
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2008	16
Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	20.4

➔ **ANNEXE 2. CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT**

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe ERAMET exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe ERAMET comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

→ lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;

→ tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
→ lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur

impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus

devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe ERAMET se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe ERAMET en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire

connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe ERAMET contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

→ ANNEXE 3. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction

Les activités d'ERAMET s'inscrivent dans une logique de Développement Durable accompagnée d'une volonté constante d'amélioration continue.

Dès juillet 2002, le Groupe s'est doté d'une Charte Environnement (cf. annexe 2) avant de créer, en juin 2003, une Direction dédiée à l'Environnement et aux Risques Industriels. Début 2007, une nouvelle Direction Communication et Développement Durable (DC2D) dont le Directeur est membre du Comité exécutif (« COMEX ») a été créée.

Afin de traduire de manière concrète et mesurable la mise en œuvre de sa politique, à la demande du Conseil d'administration, ERAMET s'est fixé des objectifs pour l'année 2008 dont le contenu et le degré d'avancement sont évoqués ci-dessous. Les objectifs fixés pour l'année 2008 ont été atteints.

Pour le Groupe, connaître précisément la réalité de l'impact des activités est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage de la politique environnementale.

La mise en place d'un système d'Information pour l'Environnement EraGreen (ERAMET Group Environment Exchange Network) permet au groupe ERAMET de se donner les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

EraGreen a vocation de collecter et consolider les informations clés relatives à l'environnement des sites industriels et constitue un véritable outil de reporting technique au niveau du Groupe. Pour la troisième année consécutive, les divers paramètres environnementaux de 2008 agrégés sur la base d'EraGreen, ont intégré le rapport de gestion du Conseil d'administration d'ERAMET.

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale ; si cet outil en permet la mesure, il est également source de mise en évidence des bonnes pratiques et donc source d'amélioration.

Sur les sites industriels, le Groupe renforce les équipes en place, soit en les étoffant, soit en recrutant de jeunes ingénieurs spécialisés. Un comité métier a été mis sur pied et les fonctions Environnement et Sécurité ont fait l'objet d'échanges et de définition de cette « filière métier » entre les directions concernées et l'équipe Ressources Humaines. Une première réunion d'un club international dédié à la santé, la sécurité et l'environnement s'est tenue à Grenoble en septembre. Elle a rassemblé outre les équipes centrales, des représentants de l'ensemble des sites industriels du Groupe et a été l'occasion de renforcer la cohésion des actions du Groupe en ces matières.

La politique de certification ISO 14001 des sites industriels a été poursuivie. À la clôture de l'année, neuf sites sont ainsi certifiés et l'engagement des sites industriels devrait conduire à de nouvelles certifications en 2009 et 2010.

L'année 2008 a été également l'occasion de reconsidérer les pratiques d'audit en matière d'Environnement par la formalisation d'un référentiel d'audit commun à l'environnement et à l'hygiène, santé et sécurité en parfaite correspondance avec les normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Cet objectif, mené en collaboration entre DC2D et la Direction HSS de la DRH, a rassemblé en un groupe de travail les fonctions Corporate et des animateurs Environnement et Sécurité des trois Branches.

Des équipes mixtes d'auditeurs (directions centrales et représentants des sites) certifiés participent à des audits qui seront organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit, comme par le passé, évalué tous les deux ou trois ans.

Cette implication est de nature à favoriser les échanges d'expériences entre les équipes opérationnelles et à faire profiter les uns des bonnes pratiques

des autres. Une seconde synergie concerne les aspects santé pour lesquels les considérations opérationnelles et environnementales sont bien souvent très imbriquées. À ce titre, le médecin-conseil du Groupe, participe aux audits des sites et est rattaché aux deux Directions DRH et DC2D.

À cela s'ajoutent les visites effectuées dans le cadre du programme d'assurance qui s'est enrichi, cette année, d'un volet environnemental.

Les dimensions Développement Durable sont prises en compte dans chaque projet du Groupe. La Direction DC2D est associée aux développements des Branches dans le monde entier. Les progrès sociaux, économiques et environnementaux, suivant les trois piliers du Développement Durable, sont réalisés en partage avec les autres directions du Groupe. Ils considèrent également le bon équilibre avec les populations locales ainsi que le respect de l'environnement en appliquant au mieux les meilleures techniques disponibles et en préservant la biodiversité. Dans toutes les régions d'implantation du Groupe, des programmes spécifiques sont mis en œuvre avec les parties prenantes concernant l'information sur les activités, l'association des élus et pouvoirs locaux, des actions de formation et d'éducation des enfants et des jeunes, ou encore la mobilisation sur des questions majeures d'hygiène et de santé, comme le Sida. Une synthèse d'actions spécifiques menées envers les communautés est présentée ainsi que des actions relatives à la préservation de la nature et de ses composantes faunistiques et floristiques.

ERAMET se veut également parfaitement responsable au regard de ses produits qu'ils soient manufacturés ou utilisés dans ses installations. La mobilisation créée par le chantier REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals) en est un signe significatif et aura singulièrement marqué l'année 2008.

Les contraintes croissantes en matière de ressources énergétiques et de rejets de gaz à effet de serre, déjà prises en compte depuis 2005, ont conduit ERAMET à anticiper les futures exigences réglementaires en effectuant un bilan carbone. Réalisée en 2008, l'étude dont les résultats seront connus début 2009 permettra de lancer des actions adaptées de progrès dans le respect de l'environnement.

Bien que considérant toutes les thématiques citées et l'importante implication du Groupe et de ses sites industriels en ces matières, il reste de substantiels progrès à réaliser.

Les constats repris ci-dessous et les exemples cités sont gages de la volonté et de l'engagement du groupe ERAMET de considérer le Développement Durable comme une priorité et d'agir sans relâche afin de dégager de nouvelles améliorations.

Certification ISO 14 001 des sites industriels

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement, prévu par la charte de 2002, ont continué en 2008.

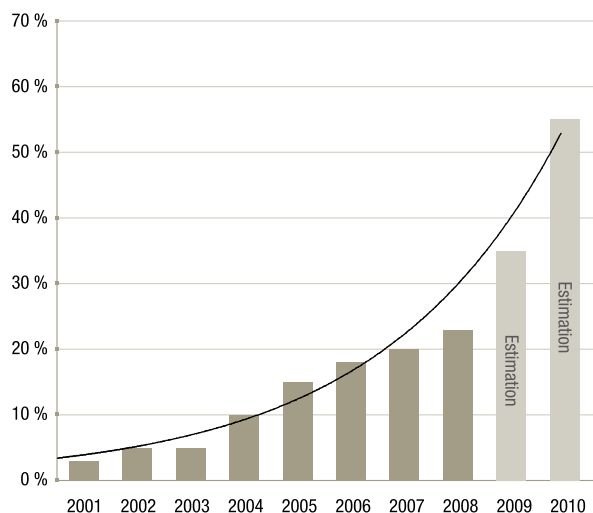
Conformément à l'objectif fixé début 2007, un calendrier d'engagement des sites dans des démarches de certification ISO 14 001 a été établi et suivi, avec en 2008, l'obtention de la double certification OHSAS 18 001 et ISO 14 001 pour le site d'Eurotungstène (Grenoble). Étant certifié ISO 9001 (version 2008), Eurotungstène est la première usine du Groupe à travailler sous un système de management intégré Qualité, Sécurité et Environnement.

Au 31 décembre 2008, 9 sites sont certifiés ISO 14 001 :

- Aubert & Duval Pamiers ;
- Erachem Comilog Terre (activité recyclage du cuivre, certification renouvelée en novembre 2008) ;
- Erasteel Commentry (certification renouvelée en 2008) ;
- ERAMET Norway Sauda ;
- ERAMET Norway Porsgrunn ;
- ERAMET Sandouville ;
- Eurotungstène Grenoble ;
- Tinfos Jernverk ;
- Tinfos Titane Iron.

La démarche ISO 14 001 engagée dans les sites industriels se poursuit avec assiduité et devrait conduire à de nouvelles certifications en 2009 et 2010.

PROPORTION DES SITES CERTIFIÉS ISO 14001 ET PERSPECTIVE 2010 (HORS CHINE)



Poursuite du déploiement d'EraGreen

Le Groupe dispose depuis 2006 d'un système d'information environnemental opérationnel appelé EraGreen qui permet d'assurer le recueil, la traçabilité et la consolidation des données environnementales des sites du Groupe dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets, des sols et de l'énergie.

À fin 2007, 21 sites industriels du Groupe étaient équipés d'EraGreen. Conformément à l'objectif 2008, EraGreen a été déployé sur les sites

gabonais (Comilog), le site américain de Marietta, ainsi que sur le site de Mexico. Le déploiement d'EraGreen devrait se poursuivre en 2009.

Afin d'assurer une utilisation efficace de l'outil, une campagne de mise à jour des paramétrages des sites équipés et des formations à l'outil ont été réalisées en 2008.

Les données environnementales figurant dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et le Document de référence sont agrégées, pour les sites équipés, sur la base d'EraGreen.

Données environnementales

L'amélioration significative de la qualité des mesures réalisées, constatée depuis 2006, s'est poursuivie en 2008. En effet, et quels que soient les

thèmes étudiés, les moyens mis en œuvre pour la mesure des indicateurs environnementaux sont en progrès.

Le reporting environnemental 2008 couvre 70 % du périmètre des sites industriels retenu pour le Groupe (37 sites), réparti sur quatre continents, et représenté par les sites norvégiens, suédois, gabonais, mexicains, américains, belges, français et calédoniens suivants :

Norvège :	Porsgrunn et Sauda.
Suède :	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan.
Belgique :	Tertre.
France :	Dunkerque, Sandouville, Gennevilliers, Les Ancizes, Issoire, Commentry, Imphy, Firminy, Champagnole, Grenoble, Pamiers, Trappes.
Nouvelle-Calédonie :	Doniambo.
USA :	Marietta, Baltimore, Freeport, New Johnsonville.
Mexique :	Tampico.
Gabon :	Moanda, mine, Owendo.

Le périmètre 2008 ne prend pas en compte les sites chinois, la Société ferroviaire d'exploitation du Transgabonais (Setrag), le site minier en devenir de Weda Bay et les sites norvégiens de Tinfos qui ont intégré le Groupe durant la seconde moitié de l'année.

Par rapport aux rapports antérieurs, le présent rapport reprend l'évolution des indicateurs sur l'ensemble du périmètre Groupe tel que défini précédemment.

Pour l'ensemble des sites équipés, les informations quantitatives communiquées (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données consolidées par l'application. L'intégration des données au format EraGreen peut parfois générer des écarts avec les données publiées antérieurement.

Domaine de l'énergie

Les activités du Groupe étant très énergivores, ERAMET a mis en place, depuis 2005, une démarche « Économies d'énergie » qui vise à réduire de 5 à 10 % la dépense en énergie du Groupe. Cette démarche, qui aide les sites à définir leur plan d'actions « Économies d'énergie » a d'abord été initiée sous forme de démarche pilote sur six sites du Groupe. Elle a ensuite été progressivement déployée sur l'ensemble des sites du Groupe ayant une consommation d'énergie significative.

La définition du plan d'action d'un site se fait en collaboration avec la Direction des Affaires Industrielles du Groupe qui peut faire appel à des experts extérieurs si besoin. Elle nécessite trois étapes : découverte/appropriation du procédé mis en œuvre par l'usine, « brainstorming » sur les idées potentielles, et définition du plan d'actions.

Les actions généralement retenues couvrent a minima les thèmes suivants :

- ➔ les équipements de production et leur performance énergétique (amélioration et entretien) ;
- ➔ l'exploitation de ces équipements (bonnes pratiques...) ;
- ➔ le comptage énergétique et le suivi de la performance énergétique, etc.

Une fois le plan d'actions défini, la Direction des Affaires Industrielles du Groupe continue d'accompagner les sites selon leurs besoins et leur demande un point d'avancement semestriel. L'avancement de la démarche est d'ailleurs présenté tous les ans au COMEX du Groupe.

À fin 2008, 22 sites (sur les 26 ciblés) disposent de leur plan d'actions, et leur avancement est variable d'un site à l'autre. Cependant, des actions concrètes ont été mises en place qui ont non seulement permis des

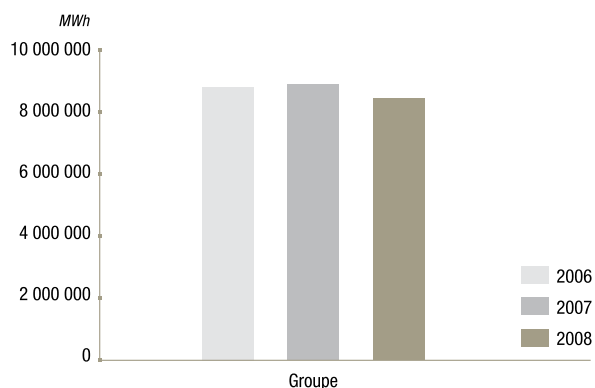
gains substantiels mais qui ont parfois aussi permis de réduire l'impact environnemental.

En 2008, de nouveaux investissements ont permis de diminuer la consommation énergétique des sites. Ainsi, Aubert & Duval Issoire a remplacé plusieurs de ses fours permettant de disposer d'équipements dont le rendement est amélioré. Les déperditions d'énergie sont ainsi minimisées et les ratios de consommations améliorés. Dans le même cadre, le site met en œuvre, lors de ses investissements des fours électriques mieux adaptés et moins polluants que des fours au gaz.

Le site d'Erasteel Commentry, en passant de fours au fuel à des fours au gaz ces dernières années, et en optimisant la consommation de l'ensemble de ses fours, a diminué les émissions du site tout en doublant sa production en 4 ans.

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites d'activité pyrométallurgique. Les fours de traitements thermiques ainsi que les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe ERAMET dans ses trois Branches, sont les principaux postes contributeurs.

FIGURE A1 ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE



En 2008, on constate une légère baisse de la consommation d'énergie pour le Groupe principalement expliquée par le ralentissement de l'activité au 4^e trimestre.

La démarche « économie d'énergie », a également permis des gains substantiels, qui se traduisent par de nets progrès dans les ratios de consommation d'énergie par rapport aux indicateurs de production

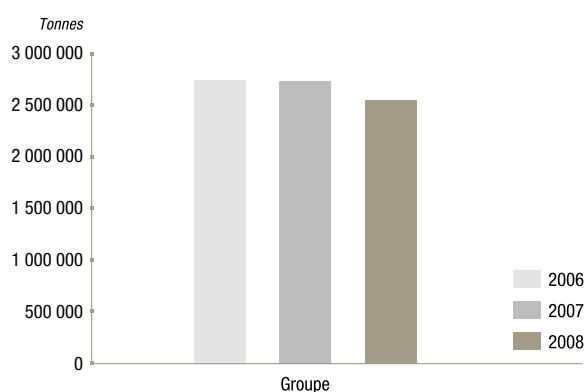
industrielle des sites (unités d'œuvre, heure de fonctionnement, tonnage produit, etc.).

Notons par exemple en 2008, à Sandouville le regroupement de deux opérations chimiques dans un même appareil a permis des gains conséquents, tant du point de vue vapeur que financier. Chez Aubert et Duval Les Ancizes, les actions initiées pour la maîtrise de la consommation d'énergie au niveau des fours de traitement thermique ont déjà conduit à la baisse de la consommation de gaz naturel.

Domaine de l'air

Les rejets atmosphériques du Groupe résultent des consommations énergétiques et des activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

FIGURE B1 ÉVOLUTION DES REJETS CO₂



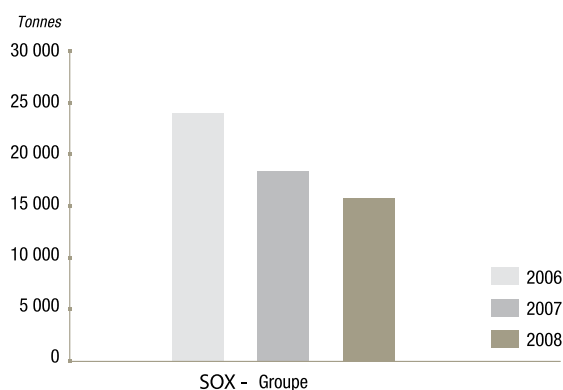
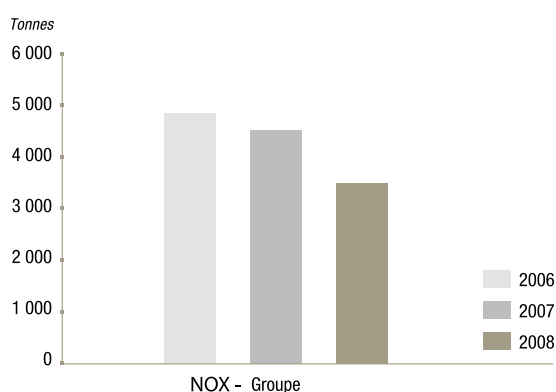
GCMC à Freeport a modifié ses deux « roasters » pour en améliorer le rendement énergétique et a ainsi diminué leur consommation de gaz naturel.

Erachem Mexico, quant à lui, a lancé un plan d'action pour réduire la consommation de combustible par des mesures d'isolation thermique qui devraient porter leurs fruits dès 2009.

Le ralentissement de l'activité, lié à la conjoncture, explique la tendance à la baisse des rejets de CO₂.

La baisse, constatée en 2008, est également due pour partie à l'arrêt de l'utilisation d'antracite par Comilog Gabon et à la baisse des tonnages de coke consommés dans son unité du complexe industriel de Moanda qui produit un aggloméré de minerai de manganèse.

FIGURE B2 ÉVOLUTION DES REJETS NOX, SOX

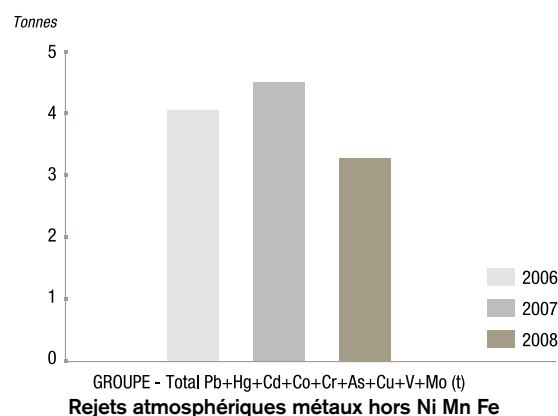
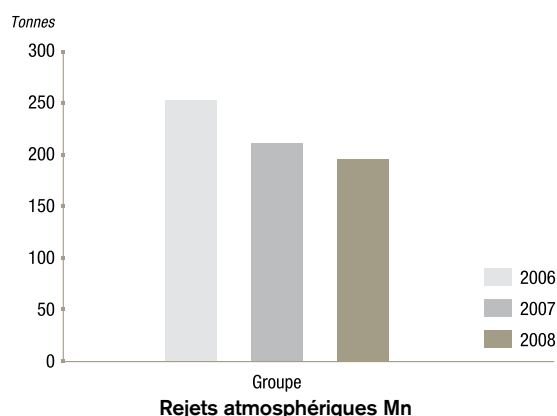
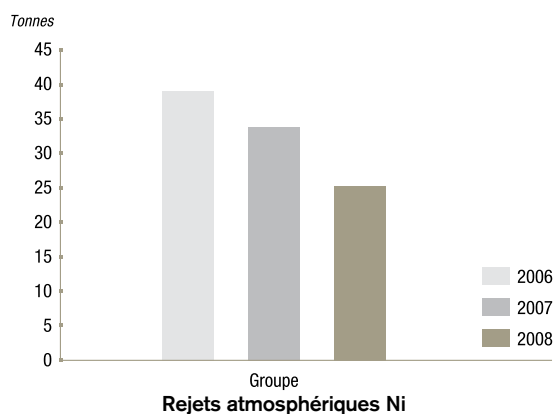
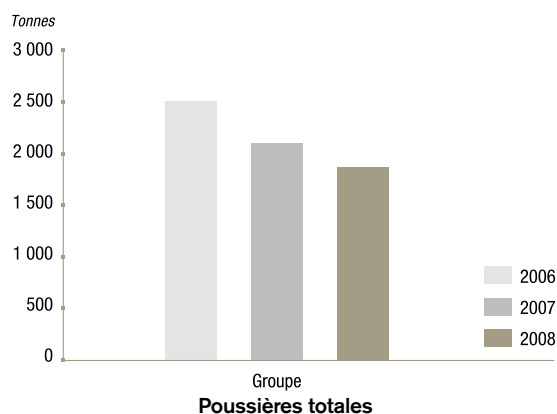


La tendance déjà observée dans le rapport 2007 de diminution des rejets d'oxyde d'azote et d'oxydes de soufre pour le périmètre retenu s'est poursuivie en 2008. L'amélioration est très sensible et de l'ordre de 30 % sur 3 ans. Outre la diminution d'activité du 4^e trimestre, ces baisses sont

essentiellement dues à la continuité de la politique d'utilisation du fioul basse teneur en soufre de la SLN.

L'usine GCMC à Freeport, qui est un contributeur moindre quant aux émissions de SO₂, a démarré un projet de réduction de ses émissions.

FIGURES B3 À B6 ÉVOLUTION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES EN POUSSIÈRES TOTALES, NI & MN ET AUTRES MÉTAUX



Les rejets atmosphériques de poussières, et plus globalement de métaux, sont en forte baisse depuis 2006. Ceci est dû à la volonté affirmée du Groupe de réduire les émissions atmosphériques en réalisant de nombreux investissements, notamment des systèmes de dépoussiérage.

Ainsi fin 2006, à Aubert et Duval Les Ancizes, la mise en service industriel de l'installation de captage et de dépoussiérage commune aux fours électriques S40 et S60 a permis de réduire les émissions de poussières dans l'atmosphère de 98 %. La remarquable efficacité de cet investissement s'est confirmée en 2008 avec un flux de 7,4 t.

À Erasteel Commentry, l'installation d'un captage primaire sur le four électrique de fusion et l'optimisation du fonctionnement du dépoussiérage a permis d'améliorer les émissions du site en augmentant le taux de récupération de poussières par tonne d'acier liquide produite.

Enfin, Aubert et Duval Imphy a démarré un système de captation des émissions de poussières de l'atelier poudre au cours du dernier trimestre 2008.

Durant cette année, d'autres nouveaux dépoussiéreurs ont été mis en service. À Erachem-Comilog New Johnsonville, un dépoussiéreur a été installé au niveau du broyage et du stockage du minerai alimentant l'opération de réduction en oxydes manganéux.

De même façon, le site norvégien de Porsgrunn a optimisé la collecte des fumées au niveau de l'un de ses fours.

Par ailleurs, ERAMET Marietta a procédé au revamping de l'un de ses fours. Cette opération a permis de réduire de 25 % les émissions de poussières à l'atmosphère.

Les principales émissions atmosphériques de métaux présentées ci-dessus dans le périmètre d'étude sont liées au cœur de métiers du Groupe (Ni, Mn). Pour l'ensemble du périmètre étudié, lorsque l'on considère les autres métaux hors nickel et manganèse qui font l'objet de suivi réglementaire spécifique, on peut constater des niveaux particulièrement faibles.

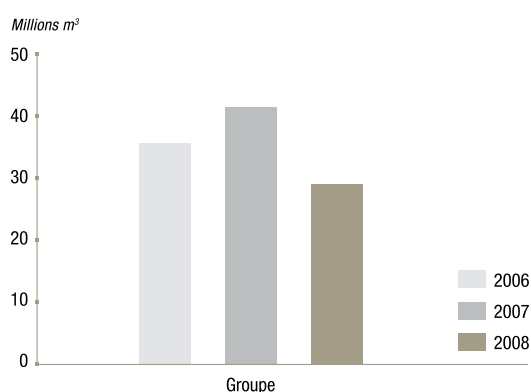
Domaine de l'eau

CONSOUMMATIONS

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

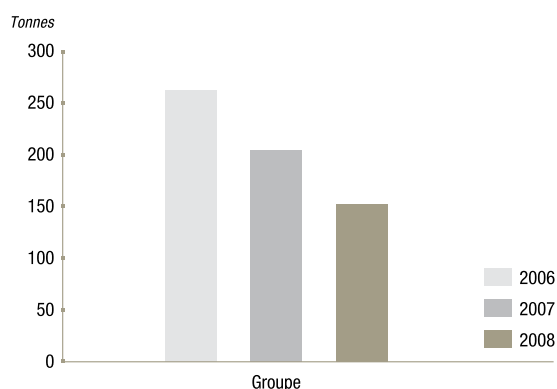
- lavage des minerais, matières premières et sous produits ;
- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

FIGURE C1 ÉVOLUTION DES CONSOUMMATIONS EN EAU



L'année 2008 connaît une forte baisse de la consommation en eau pour le Groupe. Cette baisse n'est pas seulement due au ralentissement de l'activité au 4^e trimestre mais elle est aussi consécutive à des plans d'action

FIGURE C2 ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX EN DCO



Il est à noter la réalisation, fin 2007, de la première phase du projet de réduction des exutoires d'Aubert et Duval Pamiers. Cette étape consistait en la mise en place de deux séparateurs/déboueurs sur les principaux points de rejet. Ces séparateurs piègent efficacement les hydrocarbures et les matières en suspension et ont conduit à une diminution spectaculaire des rejets en DCO du site par rapport à 2007.

Par ailleurs, Aubert et Duval Gennevilliers a mis en service en milieu d'année un séparateur d'hydrocarbures à la sortie du réseau d'assainissement du site.

de certains sites. Les dysfonctionnements de procédés qui induisent des consommations d'eau fortuites sont systématiquement pris en compte.

Par exemple, Aubert et Duval Pamiers a mis en place à un suivi systématique des dérives de consommation avec des actions correctives.

En Norvège, la consommation d'eau d'ERAMET Sauda a fortement diminué en 2008 suite à l'arrêt d'un four pendant 4 mois.

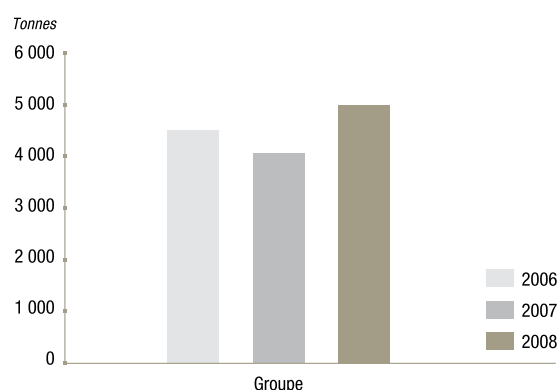
Il est à noter, à Comilog Gabon, la mise en place d'un système de comptage d'eau en 2006 qui a mis en évidence une sous-évaluation des consommations en eau industrielle estimées les années précédentes.

REJETS AQUEUX

La réactualisation de nombreuses autorisations d'exploitation et une démarche volontaire de progrès ont conduit le Groupe à étudier de nouveaux procédés moins polluants pour limiter les impacts environnementaux et moderniser les techniques et équipements de surveillances des rejets aqueux.

Ce travail démontre qu'il est possible d'abaisser l'impact des activités industrielles sur le milieu naturel.

FIGURE C3 ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX EN MES

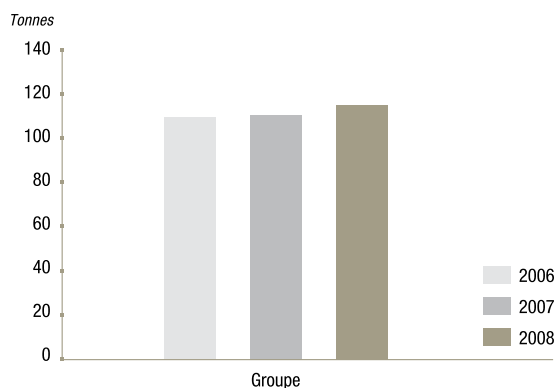


Il est important de préciser que la teneur en MES dans les rejets aqueux pour le Groupe est principalement issue des rejets de la SLN (filtration de la scorie). À noter que le flux principal (refroidissement de la centrale et granulation de la scorie) est constitué d'eau de mer prélevée dans le port de Nouméa. L'usine est donc tributaire de ses caractéristiques (température, MES, etc.).

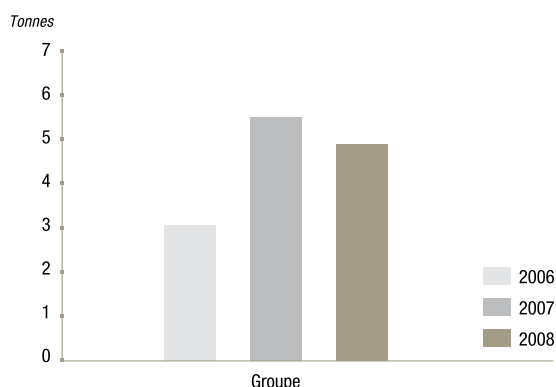
L'usine d'Erachem Comilog à Tertre contribue également à l'augmentation des rejets en MES. Cette dégradation s'explique principalement par le démarrage des nouvelles installations de traitement des nouveaux déchets non ferreux de l'unité recyclage. Ces nouveaux procédés se caractérisent par des pH de rejet plus basiques qui impliquent des précipitations incontrôlées de matières initialement solubles et en final des rejets hors normes de MES.

FIGURES C4 À C6 ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX EN MÉTAUX

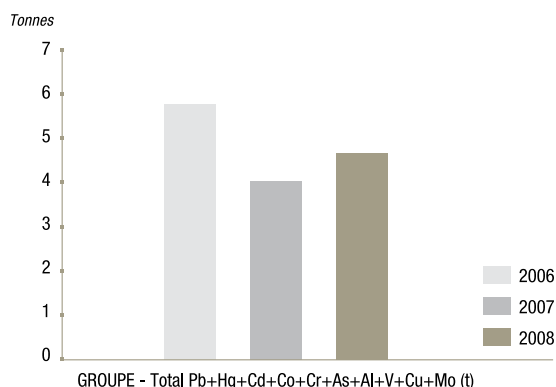
Évolution des rejets aqueux de Mn



Évolution des rejets aqueux de Ni



Évolution des rejets aqueux des principaux métaux hors Mn, Ni et Fe



Après une augmentation en 2007, les rejets aqueux de nickel ont diminué en 2008 en raison principalement du ralentissement de la production au quatrième trimestre 2008.

Comme déjà constaté les années antérieures, les rejets aqueux du manganèse, quant à eux, restent en proportion globalement stables et suivent les niveaux de production de l'hydrométallurgie du manganèse.

Ceux-ci restent en légère hausse par rapport à 2007 malgré le ralentissement de l'activité au 4^e trimestre.

Tout comme pour les émissions atmosphériques, les principaux rejets aqueux de métaux présentés ci-dessus dans le périmètre d'étude sont liés au cœur de métiers du Groupe (Ni, Mn).

Pour l'ensemble du périmètre étudié, lorsque l'on considère les autres métaux hors nickel et manganèse qui font l'objet de suivi réglementaire spécifique, on peut constater des niveaux particulièrement faibles.

Ce constat résulte notamment d'ajustements dans les procédés de traitement des eaux permettant également d'améliorer la qualité des eaux rejetées. C'est le cas, par exemple, en 2008, pour le site d'Aubert et Duval Isoire qui, par l'arrêt de l'utilisation du chlorure ferrique sur la station de traitement des eaux a entraîné une nette diminution des quantités de métaux totaux rejetées.

Domaine des déchets

Quoique générant des déchets, comme toute activité industrielle, ERAMET s'applique à développer de plus en plus des procédés de recyclage de « déchets » valorisés comme matières premières secondaires.

Ainsi, les activités de GCMC à Freeport (USA), et Fort Saskatchewan (Canada), d'Erachem-Comilog à Tertre (Belgique) pour ses productions de sels et oxydes de cuivre et de zinc, sont centrées sur la valorisation de matières premières secondaires.

Par ailleurs, les usines d'alliages du Groupe et notamment les quatre aciéries, intègrent dans leurs procédés l'usage de matières premières secondaires.

Les usines de GCMC valorisent des catalyseurs usés par une succession d'opérations d'hydrométallurgie et de pyrométallurgie pour produire du pentoxyde de vanadium, du trioxyde de molybdène, des concentrés d'alumine/nickel qui sont ensuite traités pour produire des alliages de nickel/cobalt. Les catalyseurs usés proviennent de raffineries d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Amérique latine.

À Tertre en Belgique, les activités de l'entreprise concernent d'une part une chimie du manganèse, d'autre part la production d'oxydes de cuivre et de zinc en valorisant divers déchets en provenance de l'industrie électronique (liqueurs usées d'attaque de circuits imprimés). À noter en 2008, dans le cadre de son projet « Copper Sourcing », Erachem-Comilog a orienté ses approvisionnements vers d'autres types de déchets à base de cuivre (boues de décantation, résidus de cémentation, etc.).

Les quatre aciéries du Groupe utilisent dans leurs fours une part importante de matières premières secondaires, ferrailles essentiellement. De façon générale, les aciéries mettent en œuvre plus de 90 % de métaux recyclés comportant eux-mêmes quelque 40 % de recyclage interne (chutes, battitures, copeaux...). Ainsi, à Aubert et Duval Firminy les pourcentages de matières premières alimentant l'aciérie sont de 97 % de ferrailles recyclées et de 3 % de métaux neufs.

À Aubert et Duval Imphy, pour élaborer des poudres métalliques, les charges des fours de l'atelier des poudres sont constituées à 60 % de recyclages de chutes internes (poudre, massif).

Diverses autres situations de synergies visant à la récupération des déchets valorisables sont organisées entre différents sites du Groupe. C'est notamment le cas pour des recyclages pertinents entre les usines Erasteel de Kloster en Suède, de Boonton aux États-Unis, de Champagnole et de Commentry en France. D'autres situations du même type méritent d'être signalées comme celle de l'utilisation de fines de dépoussiérage de l'usine

de Marietta en Ohio par Erachem-Comilog situé à Baltimore dans le Maryland.

Par ailleurs, des actions sont menées afin de valoriser, chaque fois que possible, les déchets générés. Aux États-Unis, un tonnage substantiel de gangue de minerai de manganèse est ainsi utilisé pour la fabrication de briques ou de tuiles. Chez Aubert et Duval Les Ancizes en France, des essais de valorisation des laitiers d'aciérie, des réfractaires et de tri des déblais de bassin de coulée ont démarré cette année. L'objectif est d'atteindre un taux de valorisation des déchets d'aciérie de 95 %.

Enfin, signalons une action ponctuelle d'envergure chez GCMC au Texas qui a consisté à valoriser plus de 100 000 tonnes de concentré d'alumine accumulée depuis des années dans une décharge pour ses teneurs résiduelles en métaux valorisables.

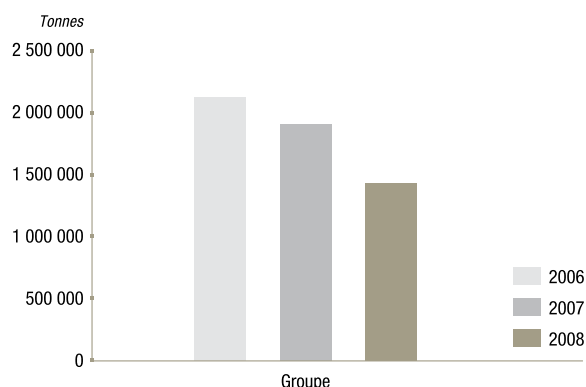
DÉCHETS NON DANGEREUX

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie par l'Europe dans la liste publiée par la Commission européenne. Tous les sites européens déterminent la dangerosité de leurs déchets suivant les principes de cette réglementation. Hors Europe, la détermination de la dangerosité ou non des déchets suit la réglementation nationale applicable.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction sont génératrices de plus de 80 % des déchets non dangereux. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockées en décharge interne. Une partie est valorisée en tant que remblais de voiries dans le BTP. Il est à noter que la comptabilisation de ces déchets ne comprend pas les tonnages de laitiers volontairement riches qui sont générés par la fabrication de ferromanganèse. Ceux-ci sont directement valorisés dans la fabrication de silicomanganèse.

Par ailleurs, la mise en place de tri des déchets systématique se développe sur l'ensemble des usines du Groupe. Ainsi, à Commentry, l'amélioration du tri sélectif dans les ateliers a permis d'optimiser la récupération de carton et de déchets banaux.

FIGURE D1 ÉVOLUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX COMPTABILISÉS



Grands Projets

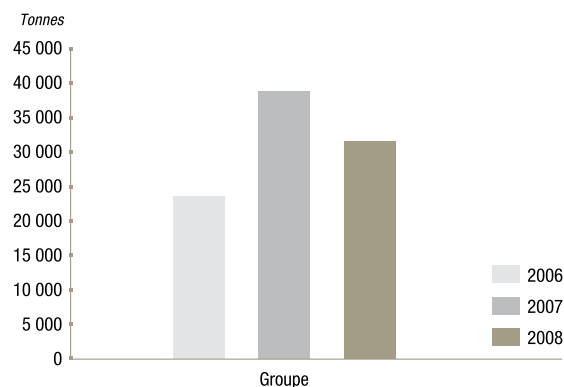
Les spécialistes en Environnement et Développement Durable apportent toute leur expertise aux grands projets, au titre desquels peuvent être cités le projet de nouvelle centrale électrique à Nouméa, le projet Greenfield de Weda Bay, l'étude de préfaisabilité du projet namibien, les nouveaux

projets industriels, les optimisations de procédés ou encore les projets de fusion/acquisition au titre desquels les Due Diligences ou l'intégration au sein du Groupe de Tinfos.

DÉCHETS DANGEREUX

L'activité « chimie » de la Branche Manganèse du Groupe produit un volume important de résidus de production et de purification. Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme avec la réglementation.

FIGURE D2 ÉVOLUTION DES DÉCHETS DANGEREUX GÉNÉRÉS



La baisse de production suivant le ralentissement de l'activité liée à la conjoncture du 4^e trimestre influe significativement sur la quantité de résidus dangereux.

À noter également, l'impact de diverses actions de remédiation sur les sites, comme par exemple à Aubert et Duval Les Ancizes, avec le curage du petit bassin de lagunage qui a généré la production de plus de 740 tonnes de boues sèches. Notons également dans cette aciérie, une récupération importante de poussières consécutive à la mise en service du nouveau dépoussiéreur en décembre 2006.

Parallèlement, lorsqu'ils se présentent, les dossiers de cessation d'activité ou de cessions d'actifs sont gérés au même titre que les grands projets et intègrent très en amont la dimension environnementale.

Dans tous ces grands projets, les équipes de spécialistes sont très tôt intégrées et participent aux divers comités techniques et de pilotage. Ce sont les Directions industrielles, la Direction de la Communication et du Développement Durable, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie, la Direction juridique Groupe, la Direction administrative et financière qui travaillent de concert. L'ensemble des éléments issus de ces composantes sont examinés avec beaucoup d'attention par le COMEX puis par le Conseil d'administration pour décision finale.

Les composantes de maîtrise environnementale et sociétale engageant la responsabilité du Groupe font partie intégrante du processus d'investissement. Le support technique, scientifique et réglementaire nécessaire à la réalisation de dossiers et d'études d'évaluation des impacts environnementaux ou d'évaluation des risques sanitaires dans un contexte législatif international complexe, mouvant et pointu, est conduit avec beaucoup d'attention.

Ainsi, dans le cadre du **projet Weda Bay**, correspondant à l'un des plus intéressants gisements de Ni non encore exploités, situé en Indonésie, le Groupe a mis en place une équipe internationale de spécialistes en Développement Durable associant les directions du Groupe, des spécialistes internationaux, un cabinet de consultants spécialisés et l'équipe projet. L'équipe mobilisée permet d'assurer la coordination entre les études de caractérisation de l'état initial (eau, air, sol, sous sol, biodiversité, faune flore...), l'intégration des 8 principes directeurs de la Banque Mondiale, la réglementation indonésienne et les actions du plan de développement des communautés locales.

Le projet correspond à l'exploitation d'une mine de Ni et Co, ainsi que d'une carrière de calcaire, à la création d'un complexe hydrométallurgique ainsi que d'un port en eau profonde. Il intègre la notion de durabilité sociale et environnementale en plus de ses dimensions industrielles et financières.

Le procédé développé par ERAMET Research pour ce projet concrétise la longue expérience d'ERAMET dans le domaine de l'hydrométallurgie du nickel dont l'histoire a commencé dans les années 1970 avec le site de Sandouville. La dimension innovante de ce procédé est à souligner : à pression atmosphérique, il permet le traitement des minerais de saprolites et latérites à faible teneur. De plus, il présente de très faibles consommations énergétiques puisqu'autosuffisant et ne nécessite que de faibles appoints. Il est également d'impact environnemental maîtrisé puisque très faiblement émetteur de CO₂ (10 t CO₂/t Ni), ne générant que des déchets non classés et facilement stockables ainsi que des effluents inertes.

→ L'intégration de TINFOS

La Direction de la Communication et du Développement Durable, tout comme la Direction HSS&S participent au projet d'intégration des structures de Tinfos au groupe ERAMET. Ainsi, plusieurs groupes de travail ont été constitués, l'un d'entre eux se penchant sur les aspects Santé, Sécurité et Environnement. Des rencontres croisées ont lieu avec les équipes d'ERAMET Norvège, des contacts ont été établis dans le cadre de la gestion du dossier REACH ou encore les représentants de Tinfos ont été invités, dès leur entrée dans le Groupe, à participer au séminaire international HSE du groupe ERAMET.

→ Les projets d'usines au Gabon

Le Groupe est en train d'étudier la possibilité d'implanter 2 usines de transformation du minerai à Moanda au Gabon : une usine pyrométallurgique de fabrication de SiMn, et une usine hydrométallurgique de production de Mn métal par voie électrochimique. Les aspects environnementaux y sont regardés avec beaucoup d'attention.

→ Le projet d'usine de New Guilin

La branche Manganèse a pour projet de réimplanter son site de Guilin dans une zone industrielle appropriée en dehors du périmètre urbain, libérant ainsi une zone à vocation de redéploiement urbanistique. Le projet arrivant en phase finale a vu les équipes spécialisées travailler de concert avec les experts environnementaux afin de structurer un projet industriel performant sur le plan environnemental.

Responsabilité en matière de produits chimiques

REACH et le Groupe

La mobilisation transversale des équipes d'ERAMET sur le dossier REACH a permis de franchir, en 2008, la première étape de ce chantier complexe.

Pour mémoire, REACH oblige les entreprises industrielles à évaluer toutes les substances chimiques produites ou importées dans l'Union européenne. Les métaux et leurs composés entrent dans le champ d'application de REACH. Il convient aussi d'estimer leurs impacts sur la santé et l'environnement en regard de chacun de leurs usages.

Au-delà des collaborateurs de la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D), la mobilisation a concerné de nombreuses équipes du Groupe créant un réseau d'inter-pluridisciplinarité autour d'un « REACH Manager » par Branche : acheteurs et commerciaux, représentants des usines, R&D, logisticiens, juristes, informaticiens...

Des actions de sensibilisation ont été déployées tout au long de l'année par DC2D. Des séminaires à destination des personnes impliquées au niveau des sites européens et hors Europe ont été organisés. Ils ont permis une formation approfondie au règlement, à sa déclinaison, à ses aspects juridiques ainsi qu'aux conséquences connues de sa mise en application.

REACH fut également un thème largement abordé lors du séminaire des agents commerciaux, de celui des agents du réseau informatique, des acheteurs du Groupe, des responsables Sécurité et Environnement, ou encore lors du séminaire d'intégration des jeunes embauchés ainsi qu'à l'occasion de plusieurs des International Management Committee (IMC)/Comex au cours de l'année.

Le recensement complet et complexe des substances a permis leur pré-enregistrement en temps et en heure avant le 30 novembre 2008 (au nombre de 204 pré-enregistrements pour 103 substances identifiées et 14 entités juridiques). Pour obtenir ce résultat, un dispositif spécifique a été mis en place avec des comités au niveau des Branches et au niveau du Groupe. Plus qu'une simple organisation, REACH représente une profonde mise en mouvement de l'entreprise, favorisant l'émergence de nouvelles synergies et de nouveaux modèles de communication au sein de la chaîne de production et de distribution.

En parallèle, les consortia qui permettent aux producteurs d'une même substance de réaliser ensemble leurs études et tests ont débuté leurs travaux. Du fait de la diversité de ses activités, ERAMET a signé, à fin 2008, 7 contrats de consortia et pourrait en rejoindre d'autres. Ces accords sont

le fruit de négociations forcément délicates en raison d'un travail commun avec des entreprises concurrentes. Ces consortia doivent maintenant définir leur façon d'opérer au sein des forums prévus dans le cadre de REACH. Ceux-ci prévoient en effet l'échange d'informations entre industriels autour de chacune des substances pré-enregistrées.

Le Groupe est très impliqué et participe activement aux groupes de travail des consortia, ainsi qu'à ceux des structures professionnelles engagées dans le processus REACH.

La réussite du pré-enregistrement était une étape indispensable à la poursuite de la commercialisation des substances. L'étape d'enregistrement à venir nécessite le maintien de la mobilisation à tous les niveaux.

Le Groupe réalise une veille réglementaire touchant à REACH et aux activités de lobbying qui en découlent afin d'assurer la prise en compte de certaines spécificités des substances utilisées ou produites par ses procédés.

L'implication du Groupe a été particulièrement marquée dans des démarches auprès des autorités françaises ou européennes afin de faire valoir certains éléments pertinents quant à l'élaboration des documents de guidance permettant la mise en application du règlement.

Par ailleurs, des actions spécifiques relatives à certaines des substances produites par le Groupe ont été entreprises envers les autorités françaises ou européennes (MEEDAT et l'agence ECHA d'Helsinki).

Enfin, le Groupe participe régulièrement aux réunions des deux forums d'échanges français sur REACH : le groupe miroir qui réunit des représentants de l'industrie et des autorités françaises et le groupe restreint du MEDEF qui réunit, dans un nombre plus limité de participants, les mêmes parties prenantes.

Une implication forte au sein des structures professionnelles

ERAMET est très impliqué, et occupe plusieurs positions importantes au sein des organisations professionnelles correspondant à ses métiers, ainsi nous retrouvons :

- la Directrice de DC2D, Vice-Présidente d'Eurométaux, Présidente de la FEDEM, Présidente de la commission HSE de IMnl ;
- la responsable des affaires publiques Présidente de la commission Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la FEDEM ;
- ERAMET à l'origine de la création en 2007 de l'IEHP (« Industry, Environment and Health Panel ») au sein de l'association mondiale des producteurs de Nickel (NICKEL INSTITUTE), préside ce groupe d'experts (Directeur général de la Branche Nickel) ;
- le Directeur commercial de la Branche Manganèse, Président du Steering Committee du consortium Manganèse et membre des Boards d'Euroalliages et de IMnl ;

- le Directeur général de la Branche Alliages, membre du Board de la FFA.

ERAMET et le monde scientifique international

ERAMET est particulièrement dynamique dans le domaine scientifique qui touche aux études d'évaluation de la toxicité des composés du nickel. Avec les autres producteurs, depuis plusieurs années, ERAMET a contribué à la réalisation puis à l'aboutissement du dossier d'évaluation des risques de 5 substances du nickel amenant les autorités européennes à considérer le dossier (santé et environnement) comme faisant référence en termes de contenu et de qualité. Ce dossier déposé auprès de l'Union européenne a été entériné en octobre dernier par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). Au travers de ce dossier et de sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET a également contribué à l'élaboration des méthodologies nouvelles d'évaluation des impacts des métaux sur l'environnement et la santé (HERAG & MERAG).

En ce qui concerne le manganèse, ERAMET est également partie prenante et apporte sa contribution dans le développement des connaissances scientifiques. C'est ainsi que le Groupe apporte son concours pour la gestion d'un programme de recherche américain appelé MHRP (Manganese Health Research Programm) en participant, en lien étroit avec l'Institut international de Manganèse (IMnl), au Comité directeur. L'année 2008 a également vu l'organisation d'un séminaire à Ottawa axé sur les composantes santé et environnement de trois métaux essentiels à la vie (Cu, Zn, Mn). Ce séminaire était organisé par l'Université d'Ottawa et était sponsorisé par l'IMnl et les sociétés industrielles dont ERAMET qui en sont membres.

Les évolutions réglementaires

Enfin, ERAMET est très attentif aux évolutions réglementaires pouvant concerner ses activités présentes et futures et a participé activement aux travaux relatifs aux dernières évolutions telles que :

- les deux dernières adaptations au progrès technique, annexe 1 de la directive 67/548 CEE relative à la classification, l'étiquetage et l'emballage, constituant la liste européenne des substances classées comme dangereuses ;
- l'évolution de la directive européenne IPPC ;
- l'élaboration de la mise à jour du document européen sur les meilleures techniques disponibles pour l'industrie des métaux non ferreux. Dans ce cadre, une visite du site de Sandouville a eu lieu regroupant les autorités européennes et françaises et amenant ce dernier à être référencé dans le cadre des procédés de l'hydrométallurgie du ni. Les sites Norvégiens sont référencés en ce qui concerne les technologies d'abattement des émissions de métaux dans l'air ;
- les nouvelles réglementations telles que le GHS (Global Harmonized System), futur règlement relatif à la classification et à l'étiquetage des produits dangereux, etc.

Intégration à la Communauté

Une participation active et multiforme à la vie locale

Dans toutes ses zones d'implantation, le groupe ERAMET s'engage activement auprès des populations locales dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'environnement les activités socioculturelles

et sportives. Les programmes développés au niveau des sites veillent à répondre au mieux aux attentes des populations environnantes et aux défis sociaux des pays d'implantation. Ces démarches nécessitent à la fois une pérennité, gage de succès des programmes, mais aussi une capacité d'innovation dans la mise en œuvre et l'identification des projets à développer.

Un soutien actif à l'éducation et la formation des jeunes

Le Groupe s'est engagé depuis plus d'une décennie maintenant dans une politique de soutien actif à l'éducation et la formation des populations locales et des jeunes en particulier.

Ainsi, au Gabon, Comilog met à disposition des enfants des collaborateurs l'école maternelle et primaire et participe à hauteur de 80 % aux dépenses du Lycée Henri-Sylvoz de Moanda qui accueille 400 élèves de la 6^e à la terminale.

En Nouvelle-Calédonie, la SLN a poursuivi en 2008 ses actions à destination de la jeunesse calédonienne. En effet, la SLN participe par un soutien financier constant à divers programmes parmi lesquels « le Juvénat Jules Garnier » (depuis 2003 son aide annuelle se monte à 2,7 millions de francs CFP – soit 22 600 euros) qui a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire, en proposant aux jeunes de brousse et des îles un encadrement particulier et un accompagnement scolaire renforcé. À la rentrée 2008, ce programme initié en 1991 a recentré ses actions vers les lycéens de brousse et des îles engagés dans des études secondaires scientifiques. Au nombre de 12 lors de son lancement, les élèves sont aujourd'hui 70 à bénéficier de ce dispositif. La SLN a également poursuivi en 2008 sa participation au programme « Cadres Avenir » créé en 1998 à l'issue des Accords de Matignon. L'objectif de ce programme est de poursuivre le rééquilibrage du Territoire en favorisant l'accession des populations locales à des postes à responsabilités. En 2008, SLN comptait 21 cadres et 10 agents de maîtrise issus de ce dispositif.

SLN continue à participer à de nombreux forums (Carrefour des métiers à Hienghène et à Kouaoua, Salon de l'Étudiant à Nouméa, etc.), autant d'occasions de présenter les différents métiers de l'entreprise et d'encourager les jeunes dans la poursuite de leurs études. Ainsi pour rapprocher la vie scolaire du monde professionnel, les étudiants des DEUST Métallurgie 1^{re} et 2^e années et du DEUST Géoscience Appliquée 2^e année ont pu visiter l'usine de Doniambo après avoir eu, quelques jours auparavant, une présentation à l'Université de Nouvelle-Calédonie des activités de la SLN et du groupe ERAMET ainsi que des possibilités de stages existants. De surcroît, le DEUST Métallurgie a bénéficié, en 2008, d'une aide financière de la SLN. Quant au DEUST Géoscience Appliquée, certains des cours proposés sont dispensés par des ingénieurs géologues salariés SLN.

En Indonésie, Weda Bay Nickel, filiale indonésienne du Groupe, en charge du grand projet minier et métallurgique sur l'île d'Halmahera a également lancé, en 2008, plusieurs initiatives en matière d'éducation en direction des populations des villages voisins, dans le cadre d'un projet plus global de Local Development Support : financement de dix bourses universitaires pour permettre à des étudiants de ces villages de poursuivre leurs études sur une île voisine et donation de livres et matériels scolaires aux écoles primaires et secondaires locales.

En Europe et sur le territoire métropolitain en particulier, des partenariats avec des écoles et lycées se nouent également. Ainsi, l'établissement de Sandouville en coopération avec le Lycée Schuman du Havre a-t-il mis en place, depuis 2006, un *Passeport Jeunes Chimie Sécurité* destiné à des élèves de BEP. Cette sensibilisation à l'organisation et au fonctionnement d'une entreprise chimique se déroule sur 6 journées réparties pendant l'année scolaire, comprend des exposés et des exercices pratiques et s'achève par une journée de restitution des élèves à laquelle participent la responsable Ressources Humaines et Communication du site et un ancien salarié impliqué dans le programme. ERAMET Sandouville continue, par ailleurs, d'apporter un soutien financier à l'AFPI (l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie) Région Havraise qui forme près de 200 apprentis par an et s'occupe également de formation continue.

Poursuite de la mobilisation contre le SIDA au Gabon au travers du programme GAMMA

Au Gabon, le plan Gamma de lutte contre le sida, lancé fin 2006 et déployé en 2007 a été poursuivi en 2008 en relation avec les autorités sanitaires du pays. Ce programme, destiné aux employés de Comilog et de la Setrag et leurs familles, comporte plusieurs volets. Après le succès des campagnes de dépistages volontaires et anonymes (plus des deux tiers des salariés y ont participé), les distributions de préservatifs aux collaborateurs et leurs familles ont été poursuivies (plus de 45 000). Les personnes séropositives et malades sont prises en charge, avec un traitement médical adapté et une adaptation éventuelle de leurs postes de travail. En 2008, l'accent a été mis sur la diffusion des messages de prévention et d'information. Ainsi, une émission de radio est-elle diffusée tous les 15 jours le vendredi soir sur Radio Moanda, sur un thème lié au sida. À la rentrée scolaire, une réunion organisée avec les parents des élèves des classes de 5^e à la terminale du Lycée Henry Sylvoz a, également, permis de les sensibiliser. D'autres opérations ont été conduites avec la contribution d'une volontaire du service civil recrutée par le Groupe et dédiée au programme : lancement d'un bulletin d'information, stand avec jeux à la grande Kermesse de la Sainte-Barbe le 4 décembre, etc.

La Sodepal, filiale de Comilog, dont les activités s'articulent autour de l'aquaculture et de l'écotourisme au sein du parc de la Lékédi dans le Haut-Ogooué participe également au programme Gamma ainsi qu'à des programmes de vaccination des enfants, et dans le programme ART GOLD (développement local) de l'UNICEF.

Soutien et partage des initiatives locales en matière économique, culturelle, sportive ou environnementale

En 2008, SLN a poursuivi sa politique active de mécénat afin d'approfondir son intégration dans la communauté calédonienne dans une démarche de développement durable. Elle a ainsi pour la 8^e année consécutive renouvelé son partenariat avec Adie – l'Agence pour le droit à l'initiative économique, qui propose des micro-crédits à des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire et vivent dans l'environnement proche des centres miniers de la SLN et de Doniambo. Par ce soutien financier, la SLN contribue à dynamiser les emplois de proximité notamment autour de ses centres miniers.

2008 a également vu la 16^e édition des « Nickels de l'Initiative », programme annuel de mécénat créé en 1992 pour soutenir des projets sportifs, culturels, environnementaux, scientifiques ou de solidarité mettant particulièrement en œuvre l'esprit d'initiative. Depuis 16 ans, ce programme de mécénat a permis de soutenir environ 180 lauréats pour un montant global de 65 millions de francs CFP – soit 544 700 euros. Le cru 2008 a retenu les projets de 9 lauréats parmi lesquels Lelö Stéphanie Siapo Page dans la discipline sportive Boxe thaïlandaise, Pascale Jouannot pour l'exposition « Terre de Corail », Jean-Louis Thépinier pour l'opération « Un vélo pour Noël », qui se sont répartis près de six millions de francs CFP – soit plus de 50 000 euros.

Les sites français du Groupe ne sont pas en reste. Plusieurs sites, parmi lesquels Comilog Dunkerque et le site Aubert & Duval de Gennevilliers participent à des collectes d'objets recyclables ou réutilisables tels des bouchons en plastique, les téléphones portables, lunettes de vue au bénéfice d'associations caritatives. Le site d'Aubert & Duval de Firminy a pour sa part conclu, en juin 2008, avec une entreprise de travail adapté une convention de reprise de certains biens consommables usagés (cartouches d'encre d'imprimantes et photocopieurs...), contribuant ainsi à faciliter l'accès au travail des personnes handicapées.

En marge de ces programmes spécifiques, les sites du Groupe participent également à la vie sportive locale en apportant un soutien financier et parfois logistique à différents clubs et manifestations sportives (Raid Sillon Vert en Nouvelle-Calédonie). Nombreux sont ceux qui soutiennent également des associations caritatives locales comme les antennes locales de la Croix-Rouge (TTI en Norvège). L'usine de Freeport aux USA soutient par exemple de nombreuses associations comme « BACH-Rehabilitation for children », American Heart Association- « Go Red For Women », Habitat for Humanity, Freeport Boys & Girls Association, etc.

Accompagnement réfléchi du développement économique des communautés lors des reconversions de sites ou de l'initiation de projets

Au Gabon, la Sodepal (Société d'exploitation du Parc de la Lékédi), filiale de Comilog, administre, depuis plus de 15 ans, le Parc de la Lékédi qui couvre 14 000 hectares de savanes et de forêts dans le Haut-Oggoué, au sud-est de la république du Gabon. Ce parc a été réalisé de 1990 à 1994 sur les vestiges de l'ancien téléphérique qui acheminait le minerai de manganèse de la mine de Moanda vers le Congo d'où le minerai était ensuite exporté. Depuis lors, la Sodepal a su développer de nouvelles activités pour maintenir le tissu social et l'activité sur la commune de Bakoumba qui compte 2 500 habitants.

Elle y développe, tout d'abord, une activité d'aquaculture représentant 60 % de son CA. En améliorant constamment les techniques d'élevage des poissons Tilapia, la Sodepal est devenue le premier producteur piscicole du Gabon avec 120 tonnes par an. La méthode d'élevage intègre depuis l'année dernière la volonté de développement durable avec l'abandon des farines de poissons au profit d'un aliment 100 % végétal. Cet élevage offre une source croissante en protéine animale à la population de Bakoumba et plus largement à toute la province. En complément se développent du maraîchage et une production fruitière. La Société, qui est le seul opérateur économique du département de Lékoko, est très impliquée dans le développement local en produisant également l'eau potable et l'électricité pour l'ensemble de la commune de Bakoumba. En outre, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel gabonais, la Sodepal soutient un des derniers potiers traditionnels du Gabon ainsi que les vanniers locaux et met en valeur les vestiges archéologiques du Parc de la Lékédi (site de paléo-métallurgie de Magnima).

En Indonésie, sur le site du projet minier et métallurgique de l'île d'Halmahera, la filiale indonésienne du Groupe, Weda Bay Nickel a tenu à créer, mi 2008, bien en amont de la phase de réalisation du projet, un département de *Local Development Support* (LDS) dont la mission est de réaliser des programmes d'accompagnement des 10 villages voisins sur la voie du développement économique, en cohérence avec les politiques du gouvernement et en étroite association avec les parties prenantes. Ce département comprend une équipe de 14 personnes dont dix CLO, *Community Liaison Officers*, à raison d'un par village, qui servent de trait d'union entre leur village et l'entreprise. Chaque CLO s'appuie sur un Team 5, réseau de cinq bénévoles de chaque village, représentants d'une association de femmes ou de jeunes ou leader religieux et ce afin que les intérêts de chacune des composantes des communautés locales puissent être représentés. Des contacts sont également noués avec les chefs de village qui restent les interlocuteurs privilégiés du LDS, ainsi qu'avec les représentants de l'administration locale et régionale s'agissant des domaines des programmes du LDS qui ressortent normalement de leurs compétences. En 2008, les actions suivantes ont été menées dans le cadre de ce programme : mise à disposition de gros générateurs pour fournir de l'électricité dans les rues et les bâtiments publics (écoles, églises, mosquées, marchés, etc.), acquisition d'un petit bateau de transport de

passagers pour un village, réalisation de deux marchés permettant aux petits producteurs de venir vendre leurs produits agricoles, rénovation de bâtiments publics ou de portions de route, dons de médicaments à des dispensaires et intervention d'un médecin dans les villages dépourvus de ces services, installation d'une ferme pilote dans un des villages.

Les journées portes ouvertes : des rendez-vous pour favoriser le dialogue avec les riverains et autres parties prenantes

La proximité de sites chimiques, miniers et métallurgiques peut générer parmi les riverains de la curiosité quant à l'activité du site (ses procédés, ses produits, ses métiers et débouchés commerciaux) et susciter également des interrogations sur des aspects de sécurité et d'impact environnemental.

Des journées portes ouvertes sont donc proposées sur de nombreux sites du Groupe tant en France que dans les autres régions d'implantation. L'établissement du Havre-Sandouville organise ainsi, depuis 2007, en partenariat avec l'antenne régionale de l'UIC (Union des Industries Chimiques) des journées « Découverte de l'industrie ». À l'occasion des 30 ans du site, Comilog Dunkerque, en partenariat avec la Chambre de Commerce locale a également organisé, en 2008, quatre journées portes ouvertes. À Commenry, l'aciérie Erasteel a également ouvert ses portes, à l'automne 2008, à une cinquantaine de personnalités du monde politique, administratif, économique et médiatique local. Au Gabon, la célébration de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs et des métallurgistes, est l'occasion de présenter aux populations riveraines les activités des différents sites du Groupe et les métiers de la mine. Cette année, un stand « connaissance de l'entreprise » avait été installé sur le stade municipal de Moanda, tandis que des activités étaient organisées dans la carrière (découverte des engins miniers, visites de sites d'extraction).

Réflexions et actions avec les collectivités territoriales, les instances locales d'information et de concertation et les centres de recherche

Les sites du Groupe s'attachent également à développer leurs relations avec les populations locales, en travaillant de façon étroite avec les représentants des collectivités territoriales et les instances locales, au premier rang desquels les élus.

Ainsi en France, près de 40 maires ont répondu à l'invitation de la Direction des Ancizes (Aubert & Duval) pour faire un point, en novembre 2008, sur les développements en cours et les projets. Plus largement, ERAMET Alliage noue des partenariats avec les collectivités locales (municipalités, départements, régions) pour mener à bien d'importantes actions en formation et recrutement, mais aussi transport public et logement. Dans ce domaine, la cession a d'ailleurs été prévue, aux établissements publics compétents, des immeubles d'habitation détenus par l'entreprise afin qu'ils soient réaménagés en logements sociaux. Autre exemple, en Chine où GECC conduit depuis le début du projet, une réunion mensuelle avec les autorités de la ville de Chongzuo sur les sujets liés à la sécurité du site et de ses employés, aux services hospitaliers ou aux infrastructures scolaires locales.

Les sites participent également aux commissions locales constituées dans les zones industrielles où ils sont implantés :

- ➔ en France, l'établissement du Havre-Sandouville participe ainsi, avec les autres industriels de la zone, à la Commission Risques Industriels et à ses groupes de travail pour échanger sur les bonnes pratiques en terme de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) et contribuer à la création d'un Plan d'urgence commun aux industriels de

la zone portuaire du Havre. Le Responsable HSE du site participe, en outre, aux travaux et réflexions de la Commission Environnement Santé Écologie industrielle de la zone ;

- ➔ en Belgique, Erachem-Comilog a poursuivi en 2008 sa participation, avec les autorités locales et les riverains, aux travaux de la Commission Sécurité - Environnement de la zone industrielle de Terre ;
- ➔ aux États-Unis, ERAMET Marietta Inc. a poursuivi en 2008 sa participation à deux Commissions locales ; le Washington County Local Emergency Planning Committee (LEPC) et le Central Ohio Valley Industrial Emergency Organization (COVIEO). Ces deux commissions ont pour objectif de sensibiliser les communautés locales et les industriels aux risques potentiels liés aux activités de ces derniers et de préparer des plans d'urgence.

En France quelques sites se sont impliqués dans les initiatives locales en matière de développement durable qui ont écloré en région à la suite du Grenelle de l'Environnement.

Sandouville a choisi de participer aux réflexions et débats du « Grenelle de l'environnement » de l'Estuaire de la Seine, lancés le 28 novembre 2008 par les collectivités de la région du Havre. Les travaux de ce Grenelle local concerneront 600 000 habitants vivant sur 450 communes réparties sur 3 départements (Seine-Maritime, Eure et Calvados) et se dérouleront entre décembre 2008 et l'été 2009. Parmi les 5 ateliers de travail qui ont été constitués autour des défis communs aux territoires de l'estuaire, le Directeur du site de Sandouville participera à l'atelier sur la santé et l'environnement.

Biodiversité

Le groupe ERAMET est conscient des enjeux de biodiversité que présentent ses activités, d'extraction minière en particulier, et attache la plus grande importance à la protection et la conservation de la biodiversité, particulièrement des espèces et des écosystèmes présents sur ses territoires d'implantation minière.

Des actions d'envergure ont été initiées tout d'abord en Nouvelle-Calédonie, du fait de l'implantation historique du Groupe sur ce territoire dépositaire d'une très grande biodiversité. La Nouvelle-Calédonie héberge en effet une flore particulièrement riche comprenant 3 300 espèces dont 76 % d'espèces endémiques, notamment sur des sols naturellement riches en métaux et pauvres en nutriments. Pour tenir compte des contraintes environnementales particulières de l'île et en particulier de sa biodiversité, les exploitations minières de Nouvelle-Calédonie ont donc développé depuis 40 ans, des techniques plus respectueuses de l'environnement.

Fort de cette expérience, le Groupe veille à ce que la protection et la conservation des espèces et des écosystèmes soient pleinement intégrés comme composante essentielle de tout nouveau projet minier. Tel est le cas par exemple, du projet Weda Bay en Indonésie.

En marge des activités minières, des actions de protection des espèces animales sont également conduites au sein du Groupe. Tel est le cas de la politique de préservation de la biodiversité menée au sein du Parc de la Lékédi au Gabon ou encore d'actions contre la contrebande de viande de brousse auxquelles la société ferroviaire Setrag apporte son concours.

Ces quelques exemples illustrent la volonté du Groupe d'œuvrer efficacement à la conservation et protection des écosystèmes. De nombreuses tâches restent toutefois encore à accomplir pour poursuivre la démarche.

Le site de Sandouville est également membre de l'AUPAES (Association des Usagers de la Plaine Alluviale de l'Estuaire de la Seine) qui mène une démarche d'écologie industrielle sur la zone (valorisation par les uns des déchets des autres, réseaux de chaleur, transport de personnes, étude de suivi de la nappe profonde). Le Directeur du site siège au Comité directeur de cette association.

L'aciérie Erasteel de Commentry a, pour sa part, participé, en avril 2008, à la semaine du Développement Durable organisée par la mairie : le Directeur et le Responsable Environnement du site sont intervenus lors d'une Conférence sur le Développement Économique et l'Environnement, en compagnie d'une autre entreprise de la commune.

Dans un autre registre, complémentaire des actions précédemment décrites, soulignons également la participation de la SLN à la création, en mai 2008 à Nouméa, du CNRT (Centre National de Recherche Technologique) Nickel et son environnement. La vocation de ce groupement d'intérêt public est de mettre en relation les scientifiques, les industriels et les pouvoirs publics et de promouvoir les recherches scientifiques et techniques pour développer les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie suivant trois principes : l'environnement, le respect de la Société et l'innovation technologique. Ce centre est constitué de trois collèges. Le premier comprend l'État et les collectivités locales (gouvernement NC et provinces). Le deuxième est composé d'organismes scientifiques (IRD, Ifremer, BRGM et IAC). Le troisième est composé des industriels dont SLN, ainsi que du syndicat des industries de la mine. Outre sa participation au Conseil d'administration du centre, la SLN participe également au financement de son budget.

Une démarche initiée en Nouvelle-Calédonie...

CONTEXTE

L'exploitation des minerais de Nickel de Nouvelle-Calédonie se fait à ciel ouvert sur des terrains très accidentés. Elle débute par une phase d'exploration puis se poursuit par la phase d'exploitation. Celle-ci se traduit par l'extraction de quantités importantes de minerais qui sont ensuite acheminées par camions, téléphérique, convoyeur à bande ou en pulpe dans des « pipes lines » renforcés (transport hydraulique) jusqu'à la côte où ils sont chargés dans des bateaux minéraliers qui les acheminent vers des usines métallurgiques.

L'extraction s'accompagne d'un stockage de la partie du minerai non exploitable (stérile minier) au plus proche du lieu d'extraction. Ces opérations sont réalisées dans des zones initialement dépourvues d'accès, vierges de toutes activités humaines mais où la faune et la flore sont particulièrement riches en espèces endémiques. Il est donc nécessaire de minimiser au mieux l'impact de ces activités minières sur l'environnement et perturber le moins possible le fonctionnement des écosystèmes.

SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE

La société Le Nickel (SLN), filiale du groupe ERAMET, exploite de nombreux gisements miniers en Nouvelle-Calédonie. Elle a développé à partir des années soixante-dix de nouvelles méthodes minières pour réduire l'impact environnemental de l'activité minière.

La principale innovation a tout d'abord été la mise en verse des stériles miniers. Alors qu'auparavant les stériles étaient déversés directement sur les versants non exploités des sites miniers, dégradant la faune et la flore qui s'y trouvaient, les stériles sont dorénavant stockés dans des versées situées

sur des zones stériles. Ces verses sont intrinsèquement stables dans leur conception : pente et nature du substrat, pente frontale, hauteur... Une protection frontale rocheuse ou une couverture végétale permettent d'éviter l'érosion. Les eaux d'infiltration ou de ruissellement sur la partie supérieure sont évacuées par un drain rocheux. Ainsi, les latérites stériles du recouvrement sont durablement mises en place sur les sites miniers.

Cette technique a été validée par la DIMENC (Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie). Un suivi mensuel est pratiqué par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics afin de vérifier la stabilité des ouvrages par différents capteurs installés au cœur des verses. Celles-ci ont montré leur stabilité à long terme, même lors des pluies cycloniques exceptionnelles et sont moins sensibles à l'érosion que les versants naturels. Pour réduire également les surfaces de terrains naturels touchées par l'activité minière, les stériles peuvent également être stockés dans les fosses où la totalité du minerai a été extraite.

Pour compléter les mesures visant à limiter l'impact des exploitations minières sur l'environnement, des recherches et des essais ont été réalisés dès le milieu des années soixante-dix avec l'ORSTOM (Institut de Recherche pour le Développement IRD actuellement) et le CTFT (IAC actuellement) pour reconstituer une couverture végétale sur les anciens sites miniers. Les premiers travaux menés ont permis de sélectionner deux arbustes locaux, le gaiac (*Acacia spirorbis*, Mimosacées) et le bois de fer (*Casuarina collina*, Casuarinacées) présentant un développement très satisfaisant sur plusieurs sites miniers, surtout aux altitudes inférieures à 600 m.

Puis à partir de 1988, la SLN a lancé des recherches visant à diversifier les espèces locales pionnières utilisables pour reconstituer une couverture végétale sur les anciens sites miniers et pour essayer de remplacer les plantations par des semis. Ces travaux ont été menés en partenariat avec l'IRD. Ils ont permis d'identifier 67 espèces qui peuvent s'implanter spontanément sur d'anciens travaux miniers. Une quarantaine d'entre elles ont été produites à partir de 1992 par des pépiniéristes de Nouvelle-Calédonie financés par la SLN et qui les ont mises en terre sur ses sites miniers.

Dans le même temps, des travaux ont été menés pour tenter de remplacer les plantations manuelles coûteuses par de l'ensemencement. Les essais ont montré l'importance de la mise en place d'un paillage (« mulch ») pour maintenir une humidité suffisante à la surface du sol. Des premiers essais de revégétalisation par la technique de semis hydraulique ont été réalisés à partir de 1994. Les améliorations apportées depuis par SIRAS Pacifique ont permis de préciser la nature et les quantités de fertilisants à apporter et d'utiliser des espèces végétales « nurses », espèces exotiques à développement rapide qui disparaissent en quelques années, permettant d'assurer un recouvrement végétal provisoire favorisant ensuite le développement des espèces locales pérennes dont la croissance est bien plus lente.

RÉSULTATS OBTENUS

De 1993 à 2003, la SLN a financé la production et la mise en terre d'environ 500 000 plants répartis sur ses sites miniers. Le coût des plantations est aujourd'hui de l'ordre de 40 000 à 60 000 euros par hectare, selon les espèces retenues, avec une densité d'un plant par mètre carré.

En outre, depuis le premier essai de semis hydraulique réalisé sur les anciennes mines du massif du Ningua en 1994, il a été réalisé des essais sur tous les sites miniers de la SLN et les surfaces traitées représentent environ 50 hectares. La revégétalisation des sites miniers de la SLN comporte dorénavant de plus en plus de semis hydrauliques, associés à des plantations d'espèces ligneuses appropriées, disposées en bosquets. De la sorte, les travaux de revégétalisation réalisés par la SLN, avec l'IRD et SIRAS Pacifique, permettent de reconstituer un maquis ligno-herbacé

avec des espèces pionnières néo-calédoniennes pérennes, les espèces nurses étant soigneusement choisies pour disparaître rapidement et ne pas mettre en péril la riche flore locale.

Les réalisations effectuées depuis 1990 avec une diversité d'espèces végétales pionnières croissantes, ont montré que les espèces locales utilisées, en particulier les Cypéracées, fructifient au bout de deux à trois ans, donnant des semences qui germent en partie sur place, ce qui améliore la densité du recouvrement végétal. D'autre part, la végétation pionnière mise en place contribue, après quelques années, à l'implantation d'espèces locales non pionnières. Ainsi, la biodiversité des zones revégétalisées s'accroît progressivement et de façon pérenne, avec des plantes qui sont, pour la plupart, endémiques à la Nouvelle-Calédonie et inféodées aux massifs ultramafiques. Le programme de la campagne de revégétalisation en 2008 a couvert 16 hectares de semis hydrauliques et 10 600 plants répartis sur l'ensemble des 5 centres miniers et de deux tâcherons.

Les méthodes minières modernes mises au point par la SLN ont été adoptées par les autres sociétés minières de Nouvelle-Calédonie. En outre, un des axes de travaux du nouveau Centre National de Recherche Technologique « Nickel et son Environnement », créé en mai 2008 à Nouméa et auquel participe la SLN, porte sur la connaissance des milieux et de leur fonctionnement (terrestre, aquatique, érosion, transport, sédimentation, revégétalisation et microbiologie...).

... et déployée en Indonésie

Dans le cadre de son projet Greenfield en Indonésie sur l'île d'Halmahera, les **études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial du milieu** ont été lancées dès la phase d'étude de préféabilité intégrant un important volet « Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ». L'objectif de ces études est de caractériser, de façon approfondie, la diversité de l'écosystème faunistique et floristique local et régional de façon à pouvoir éviter ou limiter à terme les impacts causés par les activités futures dans la zone d'impact du/des projets et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables.

Les études portent sur des sujets aussi divers que la diversité terrestre et marine de la faune et de la flore, le statut des forêts au regard de la réglementation indonésienne, la caractérisation des biotopes aquatiques ou encore les études sociales et socio-économiques. Elles sont confiées à des cabinets et experts externes qualifiés, pertinents sur les thèmes abordés et compétents au niveau régional et international.

L'île d'Halmahera présente une composition floristique et faunistique d'intérêt prononcé pour les biologistes de par sa proximité avec les 3 limites écologiques que sont la ligne « Wallace », la ligne « Weber » et la ligne « Lydekker » et parce qu'elle héberge un panel de végétation dense et relativement diversifié. Ce milieu est principalement composé de forêts tropicales permanentes dominées par des espèces essentiellement d'origine malaisienne. Toutefois la végétation dans le sud de l'île relève, en raison des caractéristiques de son sol, d'un mélange particulier d'espèces d'origine asiatiques ou papouasiennes.

Ce sont ainsi plus de 500 espèces d'arbres représentatives d'environ 120 familles qui ont été inventoriées, puis qualifiées au regard de la liste des espèces menacées de l'UICN ainsi qu'au regard de la législation indonésienne de protection de la forêt. Ces études servent de base à un plan de développement et de recherche sur les protocoles de modèles de ré-implantation d'espèces pertinentes qui a été lancé de façon à en disposer pour la phase opérationnelle. Ce plan est actuellement testé avec d'excellents résultats de performance, avec pour objectif d'identifier le protocole le plus pertinent au regard de l'efficacité, la rapidité et la limitation des phénomènes d'érosion.

Ce sont aussi des essais portant sur des plants de légumes, de graminées ou d'arbres qui ont porté sur une vingtaine d'espèces spécifiques de la zone et ont confirmé leur capacité à être réimplantées, dont une espèce endémique. Une pépinière de plus de 4 000 plans est en place depuis plusieurs années et les essais de ré-implantation effectués avec le concours de la société Hatfield ont démontré toute leur efficacité.

Préservation de la biodiversité et sensibilisation à la protection de l'environnement dans le Parc de la Lékédi, au Gabon

Depuis plus de quinze ans la Sodepal (Société d'exploitation du Parc de la Lékédi), filiale de Comilog, administre les 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau du Parc de la Lékédi et de Bakoumba, petite ville de la province du Haut-Ogoué, au sud-est de la République du Gabon. Structure unique en son genre, les 14 000 hectares sont divisés en trois modules entièrement clôturés. Commencés en 1990, les travaux de réalisation de ce parc se sont achevés en décembre 1994, date à laquelle le parc a pris sa forme définitive. Depuis, le parc fait l'objet d'un entretien continu et d'aménagements réguliers en vue de la préservation d'espèces intégralement protégées, de l'observation d'animaux et de l'élevage.

La Sodepal a choisi de se diversifier pour mener des activités mettant en valeur les ressources locales ainsi que le patrimoine naturel exceptionnel de la région. Elle y développe, entre autres activités, l'écotourisme et l'aquaculture.

L'investissement et le soutien financier de la Comilog ont permis à la Société de maintenir une activité dans cette région sinistrée par l'arrêt du téléphérique. Cela traduit aussi la volonté du Groupe d'œuvrer pour le développement durable intégrant les dimensions sociales et la protection de l'environnement dans les régions du monde où il est présent.

La Sodepal s'est fortement engagée, au travers de multiples actions, dans la préservation de la biodiversité et la sensibilisation à la protection de l'environnement exceptionnel du parc.

L'accueil d'écotouristes et de groupes d'enfants permet de faire découvrir les richesses de la biodiversité de la forêt gabonaise et de sensibiliser à la protection de la nature. La Sodepal développe depuis une quinzaine d'années un programme de protection des primates qui s'articule autour de plusieurs axes :

- accueil d'une douzaine de chimpanzés orphelins dans le parc de la Mioula (petite partie du parc) ;
- accueil depuis 2 ans, dans les structures de la Sodepal, de trois gorillons issus du trafic de viande de brousse ;
- collaboration avec des organismes internationaux, la fondation Aspinall pour les gorilles et Jane Goodall international pour les chimpanzés, dans le cadre de la protection des grands singes au Gabon.

Parallèlement, le parc abrite depuis plusieurs années un programme original de réintroduction de mandrills en milieu sauvage. Cette collaboration avec le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF) et le CNRS, offre aux scientifiques un observatoire incomparable sur l'écologie des mandrills et aux touristes une rencontre inoubliable avec des primates méconnus.

La mise en place de la lutte anti-braconnage en concertation avec le ministère gabonais des eaux et forêts pour protéger la faune du parc est complétée par une sensibilisation des populations locales à la conservation de la biodiversité. Dans ce cadre, une action ciblée sur les enfants du primaire a eu lieu en collaboration avec le Programme de Protection des Gorilles (fondation John Aspinall).

La Setrag (Société d'Exploitation du Transgabonais) participe également et de façon active à ces actions de lutte contre le braconnage de viande de brousse. Sa participation volontaire à la protection de la faune sauvage a été engagée dès 2006, et a vu son aboutissement le 14 juillet 2008 par la signature d'un protocole d'accord entre la Société, le Ministère de l'Économie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture (MEFEPA), et le World Wildlife Fund of Nature (WWF).

En substance, il a été établi que Setrag s'engageait à ne plus transporter de viande de brousse dans ses trains. Précédée d'une large campagne d'affichage dans toutes les gares du réseau ferroviaire (aux frais de la Société) ainsi que de la distribution de dépliants par le département commercial, cette résolution a immédiatement été mise en application.

Grâce au bon respect des consignes données au personnel chargé de l'enregistrement des bagages, à la vigilance des responsables des gares et de la police ferroviaire, le transport de gibier a chuté presque immédiatement de près de 100 %... Depuis cette date, ce ne sont pas moins de 14 saisies de gibier représentant près de 1 600 kg de viande de brousse qui ont été opérées. Avant cet accord, plusieurs centaines de kilos transitaient chaque semaine par la gare d'Owendo (port de Libreville).

Pour aller plus loin dans sa démarche citoyenne, une réunion s'est tenue avec les signataires du protocole d'accord et l'édile d'Owendo (épouse d'un cheminot), afin de fermer, sans heurts, le marché de la gare « spécialisé » dans le commerce de la viande de brousse.

En Europe aussi

Des actions en faveur de la protection des milieux sont aussi conduites en Europe. Ainsi, sur le site d'Aubert et Duval Les Ancizes, en Auvergne, dans le cadre d'un projet visant à une meilleure gestion des eaux résiduaires, des bassins de rétention ont été assainis. Le rejet unique dans le milieu naturel est équipé d'une station d'auto-surveillance. Les travaux de déconnection de la rivière la Viouze des bassins de lagunage se sont achevés en 2008. La reconstitution du lit de la rivière revient à recréer le lit mineur en rive droite des bassins de lagunage et l'aspect naturel du cours d'eau. Une échelle à poissons, située en aval du barrage existant, permet la libre circulation des poissons vers l'amont de la rivière.

→ ANNEXE 4. POLITIQUE DE SANTÉ DU GROUPE ERAMET

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe ERAMET.

Tout en reconnaissant que l'élimination de tout risque sanitaire est impossible, l'objectif de la politique de Santé Groupe est de les maîtriser afin de minimiser la fréquence et la gravité de ses conséquences.

Le groupe ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie la totalité des dangers liés à ses activités. Il souhaite contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser et promouvoir le dialogue.

Les lignes directrices de la politique de santé

Ces lignes directrices sont les suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;
- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;

- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

Les actions prioritaires répondant aux principes de cette politique de santé

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;
- rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
- bâtir pour chaque unité un plan d'action santé-sécurité :
 - mettre en place des tableaux de bord permettant le suivi des indicateurs pertinents en matière de santé (maladies liées à l'activité professionnelle, absentéisme, indicateurs d'exposition, respect de la périodicité des évaluations de risques),
 - utiliser une méthode standardisée de l'évaluation des risques, permettant une hiérarchisation des risques et des actions correctives,
 - suivre les actions définies prioritairement par l'analyse des risques, notamment l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et aux procédures de travail, l'aménagement des postes de travail et la mise à disposition des équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé,
 - recueillir l'avis des instances représentatives du personnel en matière de santé et de sécurité lors de l'élaboration du plan ;
- assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché :
 - évaluer régulièrement les niveaux d'exposition et identifier les personnes concernées par ces expositions,

- assurer une surveillance médicale adaptée aux risques et conforme aux recommandations réglementaires et aux données actuelles de la science,
- pratiquer une information du personnel et un reporting des résultats collectifs,
- permettre une traçabilité des expositions et du suivi de chaque personne exposée à un risque ;
- poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques :
 - contribuer activement, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe ;
- développer une politique de lutte contre les comportements addictifs :
 - pratiquer des campagnes de prévention et d'information,
 - aider au sevrage (prise en charge de substituts de la nicotine, soutien médical, accompagnement...),
 - dépister les conduites à risques, notamment pour les nouvelles addictions (drogues), dans le respect des réglementations locales et de l'éthique professionnelle,
 - sanctionner en cas de mise en danger des personnes ou des installations ;
- identifier les postes de travail pénibles en matière de Troubles Musculo-Squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

→ ANNEXE 5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 1
2	Comptes consolidés	Chapitre 20.1.1.
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2008	Chapitre 20.1.3.
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2008	Chapitre 20.2.2.
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2008	Chapitres 20.2.3.et 20.2.4.
6	Extrait du rapport de gestion : - Activité, - Commentaires financiers, - Recherche et Développement, - Organigramme, - Données sociales et rémunération des dirigeants, - Données environnementales, - Tableau des délégations d'augmentation de capital, - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, - Rachat d'actions propres.	Chapitres 3, 4 et 6 - Chapitre 3 - Chapitre 11 - Chapitre 7 - Chapitre 15 - Annexe 3 - Chapitre 21 - Chapitre 21
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 20.6.
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET - Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 16

→ ANNEXE 6. TABLEAU DE RÉCONCILIATION RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Document de référence
1	Personnes responsables	1
1.1	Personnes responsables	1.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2
2	Contrôleurs légaux des comptes	2
2.1	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	2.1 / 2.2
2.2	Changements	non applicable
3	Informations financières sélectionnées	3
3.1	Informations financières sélectionnées	3
3.2	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	4
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	5.1
5.2	Investissements	5.2
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	6.1 / 6.2 / 6.3
6.2	Principaux marchés	6.1 / 6.2 / 6.3
6.3	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	6.1 / 6.2 / 6.3
6.4	Dépendance éventuelle	6.1 / 6.2 / 6.3
6.5	Position concurrentielle	6.1 / 6.2 / 6.3
7	Organigramme	
7.1	Groupe	7
7.2	Filiales importantes	7
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	8
8.2	Aspects environnementaux de ces équipements	4.3 et Annexes 2 et 3
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	3
9.2	Résultat d'exploitation	3
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	3
10.2	Flux de trésorerie	3
10.3	Structure de financement	3
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	3
10.5	Sources de financement	3
11	Recherche et développement – Brevets et licences	11
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	3
12.2	Influence susceptible éventuelle	3
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Hypothèses	non applicable
13.2	Rapport	non applicable
13.3	Comparaison	non applicable
13.4	Actualisation	non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1	Information sur les membres	14/16
14.2	Conflits d'intérêts	1
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunération	15
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	15

Chapitre	Informations	Document de référence
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats	14
16.2	Contrats de service	14
16.3	Comités	16
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	16
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	17
17.2	Participations et options de souscription d'actions	21
17.3	Participation des salariés	17
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	21
18.2	Droits de vote	21
18.3	Détention et contrôle	18
18.4	Accords liés au contrôle	18
19	Opérations avec des apparentés	19
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	20
20.2	Informations financières pro forma	non applicable
20.3	États financiers	20
20.4	Vérification des informations financières historiques	20
20.5	Date des dernières informations financières	20
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	20
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4/20
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	21
21.2	Acte constitutif et statuts	21
22	Contrats importants	22
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	24
25	Informations sur les participations	6/20

→ ANNEXE 7. LISTE ET ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Australie						
Weda Bay Minerals Pty Ltd. (Nickel) Unit 5, 46 Hillside Crescent Hamilton Qld 4007 PO Box 508 Fortitude Valley Qld 4006 Australia (617) 3624 8103	✓				IG	100,00 %
Belgique						
Erachem Comilog SA Rue du Bois 7334 Saint Ghislain Belgique			✓		IG	67,25 %
Canada						
Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation P. O. Box 3510 55418 Range Road 214 Fort Saskatchewan, Alberta Canada T8L4A4+1 (780) 998 8700			✓		IG	67,25 %
Weda Bay Minerals Inc. (Nickel) 14 th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada (416) 603 0591	✓				IG	100,00 %
Chine						
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd. Room 2612, 26 Floor Bank of China TowerNo. 200 Yin Cheng Zhong Road, Pudong, Shanghai, Chine 86-21-6100 6161			✓		IG	93,45 %
Erasteel Innovative Material Co. Ltd. Room 2607-2612 Bank of China TowerN° 200 Yin Cheng Zhong Road Pudong 200-120, Shanghai Chine				✓	IG	100 %
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Room 2612-26F China Bank Tower 200 Yincheng Road Central Pudong Shanghai 200120 Chine 86- 21 6100 6161			✓		IG	93,45 %
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd. Fenghuang Town, Laibin County, Guangxi Province, 546102 Chine 86- 7724 812 288			✓		IG	65,42 %
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. Chine 86-21 6881-0625			✓		IG	93,45 %
États-Unis						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882			✓		IG	67,25 %

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	67,25 %
ERAMET Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	67,25 %
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %
Gulf Chemical and Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	67,25 %
France						
Airforge 75, Bd de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	67,25 %
Comilog France Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	67,25 %
Comilog Holding Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	67,25 %
Comilog International Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	67,25 %
ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42					consolidante	
ERAMET Alliages Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
ERAMET Comilog Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	83,63 %
ERAMET Holding Nickel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42	✓				IG	100,00 %
ERAMET Holding Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	100,00 %
Erasteel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Erasteel Commentry 1, Place Martenot BP 1 03600 Commentry France 33 (0) 4 70 28 78 00			✓		IG	100,00 %
Erasteel Champagnole 23, rue Georges Clémenceau BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44				P	IG	100,00 %

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Eurotungstene						
9, rue André Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
Interforge						
Z.I. de la Maze BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
Metal Currencies						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Metal Securities						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
S.I.M.A.						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %
Gabon						
Comilog SA						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	67,25 %
PMO (Port Minéralier d'Owendo)						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	65,40 %
Setrag						
BP 578 Libreville Gabon 241-70 80 49		✓			IG	56,66 %
Hong Kong						
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46		✓			IG	93,45 %
Comilog Asia Ltd.						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
Comilog Far East Development Ltd.						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
Indonésie						
Pt Weda Bay Nickel						
Wisma Raharja 8 th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur - Jakarta Selatan 12560 Indonésie + 62 (21) 788 49 866		✓			IG	90,00 %
Luxembourg						
Eras S.A.						
6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg				✓	IG	100,00 %
Mexique						
Industrias Sulfamex/Erachem Mexico						
Carretera Tampico - Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62		✓			IG	67,25 %
Norvège						
ERAMET Norway A/S						
P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00		✓			IG	100,00 %
Eralloys Holding A/S						
Vollsveien 13H P.O. Box 103 N - 1325 Lysaker Norvège 47 67 10 3425		✓			IG	55,78 %
Tinfos A/S						
O. H. Holtas gate 21 - N - 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	55,78 %

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Tinfos Energi A/S						
Oyesletta 61 P.O. Box 246 N – 4491 Kvinesdal Norvège 47 38 35 72 00		✓			IG	55,78 %
DNN Industrier A/S						
GI Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Postal C/O Tinfos A/S O. H. Holtas gate 21 - N – 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	55,78 %
Tinfos Titan A/S						
GI Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	55,78 %
Tinfos Titan & Iron A/S						
GI Oddavei 6 N – 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	55,78 %
Tinfos Jernverks A/S						
Oyesletta 61 P.O. Box 246 N – 4491 Kvinesdal Norvège 47 38 35 72 00		✓			IG	55,78 %
Notodden Calcium Carbifabrik A/S						
O. H. Holtas gate 21 - N – 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	49,88 %
Nouvelle-Calédonie						
Cominc						
BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Société Le Nickel – SLN						
BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Poum SAS						
98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Pays-Bas						
Miner Holding BV						
Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas		✓			IG	67,25 %
Royaume-Uni						
Erasteel Ltd.						
371, Coleford Road Darnall UK - Sheffield S9 5NF Royaume-Uni 44 (0) 114 261 04 10			✓		IG	100,00 %
Erasteel Stubs Ltd.						
Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			✓		IG	100,00 %
Singapour						
Strand Minerals Pte Ltd. (Nickel)						
1 Temasek Avenue #27-01 Millenia Singapore Singapore 039192 Singapour	✓				IG	100,00 %
Suède						
Erasteel Kloster AB						
Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000			✓		IG	100,00 %
Suisse						
Comilog Lausanne						
Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03		✓			IG	67,25 %
Unimim AG						
Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse	✓				IG	100,00 %

➔ ANNEXE 8. LEXIQUE

Les procédés

ENRICHISSEMENT DU MINERAL

Utilisé par Le Nickel-SLN, cette technologie innovante permet, par tri granulométrique et densimétrique, d'accroître la teneur des minerais afin d'exploiter une portion plus large du gisement et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

FORGEAGE

Déformation plastique du métal entre deux outils plats. Le forgeage permet d'obtenir des pièces de géométrie simple.

HYDROMÉTALLURGIE

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par voie chimique (attaque pour mise en solution, extraction par solvant, électrolyse).

LAMINAGE

Réduction de l'épaisseur d'un lingot, d'une barre, d'une tôle, etc., par passage entre les cylindres en rotation d'un laminier.

LIXIVIATION ACIDE

Exploitation des minerais oxydés de nickel (latérites) par leur mise en solution acide.

MATRIÇAGE

Mise en formes complexes d'une ébauche métallique entre deux outillages gravés, en un seul coup et à vitesse lente.

MÉTALLURGIE DES ALLIAGES

- ➔ Métallurgie à l'air : réalisée dans un four à arc, la fusion est suivie par un traitement métallurgique afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.
- ➔ Métallurgie sous vide : utilisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...), ce procédé de fusion est réalisé dans des fours à induction sous vide de type VIM (vacuum induction melting).
- ➔ Refusion : indispensable pour certaines pièces critiques destinés aux secteurs de l'aéronautique et de l'énergie, ce procédé permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire et d'abaisser la teneur en gaz pour une augmentation significative des caractéristiques et de la fiabilité mécanique.
- ➔ Métallurgie des poudres : Fabrication d'alliages à hautes caractéristiques par pulvérisation d'un jet de métal liquide puis compaction de la poudre ainsi obtenue sous très haute pression et à température élevée.

PRESSE

Outil industriel utilisé pour le matriçage (définition plus haut). Sa puissance se mesure en milliers de tonnes.

PYROMÉTALLURGIE

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par fusion (haut-fourneau ou four électrique).

Les produits

ACIERS RAPIDES

Aciers très résistants à l'usure, d'une dureté élevée à chaud et à froid, destinés principalement à la fabrication d'outils de coupe (forets, tarauds, fraises, scies...) pour l'usinage des métaux.

ALLIAGES

Matériaux métalliques composés de différents métaux aux propriétés particulières répondant à des usages déterminés, comme la résistance à l'usure ou à la corrosion, la résistance mécanique à haute température, etc.

ELECTROLYTIC MANGANÈSE DIOXIDE (EMD)

Agent actif des piles alcalines.

FERROALLIAGES

Alliages contenant du fer et au moins un autre métal ajouté au métal liquide lors du processus d'élaboration de l'acier afin d'ajuster sa composition en fonction des propriétés souhaitées.

MANGANÈSE

Consommé sous forme d'alliage (ferromanganèse, silicomanganèse), ce métal entre dans la composition de l'acier dans la proportion de 6 à 7 % afin d'en améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité et l'état de surface au laminage. Il est également utilisé lors de l'élaboration pour la désoxydation/désulfuration. Autres applications : chimie, piles et batteries, circuits électroniques, engrais, durcisseur pour l'aluminium...

NICKEL

Élément d'alliage essentiel, ce métal confère aux aciers de nombreuses propriétés variant selon les nuances : résistance à la corrosion atmosphérique en combinaison avec le chrome (acier inoxydable), résistance à la haute température, ductilité, résistance mécanique, résistivité électrique, propriétés magnétiques... Le nickel est recyclable à l'infini.

NUANCES

Qualités d'aciers différentes obtenues en variant les alliages des métaux entrant dans leur composition afin d'obtenir des caractéristiques spécifiques. Chaque nuance est adaptée à des besoins particuliers.

POUDRES DE COBALT ET DE TUNGSTÈNE


Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

PRODUITS LONGS

Demi-produits d'alliages de hautes caractéristiques destinés à être transformés.

SUPERALLIAGE

Alliages de plusieurs métaux où le nickel est généralement prédominant (superalliages base nickel), présentant de hautes caractéristiques de résistance mécanique à température élevée et de résistance à la corrosion. Les superalliages sont utilisés pour la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique et spatiale, la production d'énergie, l'industrie chimique, la préservation de l'environnement.

Conception, création et réalisation :  Labrador 01 53 06 30 80

Couverture : **SEQUOIA** Photo couverture : DR

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15

Tél.: (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28
www.eramet.fr